



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 136 • NUMÉRO 041 • 2<sup>e</sup> SESSION • 36<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le jeudi 16 décembre 1999**

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations  
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 décembre 1999

La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

*Prière*

\_\_\_\_\_

### AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

\* \* \*

#### LA COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

**M. John Cannis (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission canadienne du tourisme pour 1998-1999, intitulé *Transition*.

\* \* \*

#### LA SÉCURITÉ NATIONALE

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je désire présenter au Parlement la Déclaration annuelle du solliciteur général sur la sécurité nationale.

Assurer la sécurité de la population est la mission du portefeuille du Solliciteur général et constitue une priorité du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Comme l'a déclaré le premier ministre, la sécurité dans les lieux publics est l'une des caractéristiques qui définit la santé d'une nation.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à lutter contre les activités criminelles qui s'étendent au-delà des frontières, y compris le blanchiment d'argent, le terrorisme et le trafic de personnes, de drogues et d'armes.

Aujourd'hui, mes remarques porteront sur la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial du Sénat sur la sécurité et les services de renseignement. Le comité spécial, présidé par le sénateur Kelly, a procédé à un examen exhaustif du secteur gouvernemental de la sécurité et des services de renseignement et a publié son rapport final au début de l'année. Nous avons étudié attentivement le rapport et les recommandations et préparé une réponse, que je déposerai aujourd'hui.

J'ai été très encouragé de voir à quel point le Comité a loué les progrès que le gouvernement a accomplis dans le secteur de la sécurité et des services de renseignement. Il a cependant fait remarquer, à juste titre, que le Canada, tout comme les autres démocraties, se doit de demeurer vigilant devant les nouvelles menaces et de prendre les mesures qui s'imposent.

• (1010)

Notre sécurité n'est pas une chose que nous pouvons tenir pour acquise. Elle dépend de nos systèmes de renseignement de sécurité et d'application de la loi, et de la coopération internationale. Nos organismes d'application de la loi et nos agences de sécurité disposent de mécanismes efficaces pour répondre aux exigences opérationnelles et stratégiques liées aux services de renseignement.

À l'échelle internationale, le Canada travaille d'arrache-pied, sous la direction du premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, pour établir une collaboration avec des pays qui partagent les mêmes idées afin de favoriser l'échange de renseignements et de priver les terroristes de l'aide et du refuge dont ils ont besoin pour leurs opérations.

Le Comité a souligné la collaboration étroite entre le Canada et les autorités des États-Unis pour que notre relation spéciale aux frontières continue de nous permettre de détecter les terroristes et les criminels organisés qui se déplacent entre les deux pays.

Le Forum sur la criminalité transfrontalière a aidé les deux pays à améliorer la sécurité et l'application de la loi le long de notre frontière commune. Par exemple, dans ce contexte, j'ai annoncé en avril que le gouvernement verserait une somme additionnelle de 15 millions de dollars par année pour ajouter 100 agents de la GRC aux effectifs en poste dans nos trois plus grands aéroports internationaux. Bien que le Canada ait été relativement épargné des attaques terroristes jusqu'à présent, il faut s'y préparer et rester vigilant.

Le Comité a également loué le gouvernement pour son travail de réexamen du Plan national de lutte contre le terrorisme, élaboré en collaboration avec d'autres gouvernements. Il s'agit du plan de gestion clé pour répondre aux incidents terroristes et établir des

*Affaires courantes*

lignes de communication et des orientations stratégiques afin de guider le personnel de première intervention, les cadres supérieurs du gouvernement et les ministres dans les situations d'urgence.

Le Comité a également constaté avec plaisir que nous avons conçu un Programme de préparation opérationnelle en matière de lutte contre le terrorisme, mais a fait remarquer qu'il fallait en faire davantage dans ce domaine. Nous cherchons à renforcer le programme afin d'assurer la préparation opérationnelle au niveau national grâce à des ateliers, des séminaires et des exercices visant à renforcer notre capacité de combattre le terrorisme. Ces activités visent à sensibiliser davantage la population et à encourager la coopération interorganismes pour contrer la menace des terroristes ou l'usage à des fins criminelles d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques au Canada.

Même si la menace de ce genre d'usage est considérée comme faible, la prudence veut que tous les gouvernements du Canada soient capables de réagir aux conséquences de l'usage de ces armes. C'est pourquoi le gouvernement tiendra des consultations avec d'autres gouvernements pour concevoir une stratégie nationale qui renforcera la capacité du Canada de réagir aux actes terroristes.

Les nouvelles technologies présentent aussi des défis dans le domaine de la sécurité de la population. On utilise de plus en plus les nouvelles technologies, comme les téléphones sans fil, l'Internet et la cryptographie, pour faciliter ou soutenir les activités terroristes et criminelles traditionnelles. Dans l'infrastructure de l'information mondiale, les nouvelles technologies donnent aussi lieu à de nouveaux types de crimes et d'activités terroristes. Le gouvernement se penche sur cette question. Nous considérons comme essentielle la protection de l'infrastructure d'information du Canada, et nous prenons des mesures à cet égard.

Le gouvernement s'efforce de trouver les meilleures solutions pour assurer la sécurité de la population. Cependant, en plus d'être en sécurité, les Canadiens doivent avoir le sentiment que leurs agences de sécurité fonctionnent de façon efficace.

Nous pouvons soutenir que le secteur du renseignement de sécurité du Canada a le meilleur cadre d'examen et de responsabilité au monde. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est un organisme d'examen indépendant qui dépose devant le Parlement un rapport annuel sur les activités du SCRS. L'Inspecteur général du SCRS assure un niveau supplémentaire de surveillance, et les ministres en assurent la supervision et sont directement responsables devant le Parlement.

• (1015)

Le comité a fait remarqué qu'il est essentiel dans une démocratie que la population et le Parlement soient au courant des activités des agences de renseignement de sécurité.

Les rapports annuels du CSARS, ma déclaration annuelle et les rapports du comité de l'autre endroit montrent bien qu'on s'efforce de renseigner les parlementaires et de les faire participer à l'examen du secteur du renseignement de sécurité.

À l'approche du nouveau millénaire, les Canadiens ont besoin de savoir que leur gouvernement protège les citoyens ainsi que les

intérêts nationaux. J'ai le plaisir de souligner que, dans son rapport annuel, le comité spécial a reconnu les progrès très marqués qui ont été faits durant la dernière décennie pour améliorer notre préparation en matière de lutte contre le terrorisme et notre capacité d'évaluer les menaces. Le président et les membres du comité méritent nos félicitations pour leur excellent travail et pour leur rapport qui met en lumière des questions importantes liées à la sécurité nationale.

En terminant, de nombreux défis attendent nos agences de renseignement de sécurité et nos services de police à l'aube du nouveau millénaire. Le SCRS, la GRC et d'autres organismes fédéraux travaillent sans relâche pour préserver la sécurité de la population, et le gouvernement continuera de soutenir leurs efforts.

**M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Réf.):** Monsieur le Président, en tant que porte-parole de l'opposition officielle de Sa Majesté pour les affaires du solliciteur général, je trouve très intéressant d'écouter le solliciteur général à la Chambre.

Il a présenté un rapport le 3 décembre 1998. À ce moment-là, j'ai dit que les criminels impliqués dans le crime organisé s'étaient installés au Canada avec succès, sans aucune opposition, en raison de notre politique d'immigration laxiste et de la présélection inadéquate. Le crime organisé en provenance de l'étranger constitue une grave menace dans de nombreuses régions du Canada, en particulier sur la côte ouest.

Le danger que présente le crime organisé moderne constitue une force importante et destructive. Il met en péril la sécurité de nos citoyens et de notre pays. Cette menace se présente dans nos rues, dans nos entreprises et dans nos cours d'écoles. Le crime organisé constitue une menace pour notre souveraineté économique parce que son coût pour notre société est astronomique.

La contre-attaque nécessitera des ressources supplémentaires et une coopération à l'échelle provinciale, fédérale et internationale. Le Canada ne peut pas continuer de se contenter de simples paroles face à ce problème. Il nous faut des ressources, il nous faut des mesures concrètes, et il nous les faut maintenant. Les Canadiens se sentiront en sécurité et en confiance lorsque ces ressources seront consacrées à ce problème. Le crime est organisé. Les efforts du gouvernement devraient également l'être.

Voilà ce que j'ai dit il y a exactement un an. Malheureusement, les propos du solliciteur général, aujourd'hui, démentent ce qui s'est passé entre-temps. Nous avons découvert au cours de cette année que, au début des années 90, il y a eu une compromission du CAIPS, le système informatique de notre bureau de Hong Kong. Ceci a apporté une grande liberté d'accès au crime organisé pour faire pénétrer ses membres dans notre société.

Une étude de la GRC sur cette compromission du système CAIPS a mené au projet Sidewinder, un projet conjoint du SCRS et de la GRC. Ce projet progressait fort bien pendant les années 90. Il en a été ainsi jusqu'au moment où le SCRS a décidé non seulement d'interrompre le projet, mais également de déchiqeter toute l'information qui y avait trait.

Le caporal Robert Read, dont j'ai signalé le cas à maintes reprises au solliciteur général en Chambre, a passé le projet en revue et a

*Affaires courantes*

abouti à des conclusions fort négatives. Nous savons également qu'en 1996 le SCRS a égaré dans une cabine téléphonique une disquette comprenant des renseignements d'un haut degré de classification. Le CSDI a effectué un examen, auquel le solliciteur général a fait référence en Chambre, mais il est intéressant de constater que la personne qui a trouvé la disquette n'a jamais été interrogée par le CSDI.

Cette année, un membre du personnel du SCRS a perdu une mallette. Le directeur du SCRS en a informé le solliciteur général, mais ce dernier dans sa douteuse sagesse n'a pas informé le CSDI auquel il reviendrait de faire enquête dans toute cette affaire catastrophique.

• (1020)

Sur le plan législatif, voici ce que disait le ministre le 3 décembre 1998: «Au début de l'année 1999, le gouvernement présentera une mesure législative visant à endiguer le blanchiment d'argent.»

Il n'y a rien eu au début de 1999. En réalité, une mesure a été présentée en mai 1999 mais, en raison de l'ordre du jour du gouvernement, elle est morte au *Feuilleton*. Cette mesure législative vitale qui, selon les propos mêmes du solliciteur général, était censée être présentée au début de 1999, a finalement été présentée de nouveau en vue de son adoption par la Chambre le 15 décembre. Je rappelle au solliciteur général que le 15 décembre n'est pas au début de 1999.

Il nous apprend qu'il consacre 15 milliards de dollars à l'affectation de 100 agents dans les aéroports internationaux. C'est magnifique, mais à elle seule la province de la Colombie-Britannique présente à l'heure actuelle une pénurie de 500 agents. Par conséquent, le montant de 15 millions de dollars prévu pour l'affectation de 100 agents dans les aéroports est très faible.

La Chambre possède des traditions, dont certaines sont utiles. C'est le cas par exemple de la tradition dans le cadre de laquelle le sergent d'armes suivi du Président, signifie que la population du Canada a donné à la Chambre le pouvoir d'agir. C'est une tradition utile. Ce dont je parle maintenant correspond à une tradition inutile. C'est celle qu'entretiennent et qu'ont entretenue le solliciteur général actuel et ses prédécesseurs libéraux en faisant des déclarations vides de sens. C'est là ce que je pense.

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, je crois que je suis en droit de dire aujourd'hui que mis à part le ministère des Affaires intergouvernementales, c'est le ministère du Solliciteur général du Canada qui est le plus à l'envers, le plus boiteux, le plus controversé et le plus mal aimé.

En plus du ministère, la GRC, le Service correctionnel du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Bureau de l'enquêteur correctionnel, le Comité d'examen externe de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC, tous ces organismes relèvent du solliciteur général. Parmi tout cela, qu'est-ce qui fonctionne bien? On se le demande.

Par exemple, qu'est-ce qui se passe avec nos agents secrets? Comment se fait-il que nos agents secrets perdent leurs documents dans des autos qui se font voler ou dans des boîtes téléphoniques?

Comment se fait-il que des étudiants se retrouvent aspergés de poivre de Cayenne lors de la visite de Suharto au Canada? Comment se fait-il que les prisonniers s'évadent aussi facilement? Comment se fait-il que le trafic de la drogue se perpétue à l'intérieur de nos prisons? Quelle est cette pagaille qui règne au sein de la Commission nationale des libérations conditionnelles où les commissaires, dûment nommés par ce gouvernement, nous disent eux-mêmes qu'un grand ménage est nécessaire?

Comment se fait-il que le vérificateur général, dans son dernier rapport de novembre 1999, soit encore obligé de réprimander la Commission des plaintes du public contre la GRC de même que le Bureau de l'enquêteur correctionnel? D'ailleurs, le vérificateur général notait, et je cite:

[...] Tant les détenus que les membres du personnel du Service correctionnel comprennent encore mal le rôle du Bureau de l'enquêteur correctionnel.

Avec un budget de 1,8 million de dollars, nous nous serions attendus à ce que les détenus et les membres du personnel du Service correctionnel sachent au moins ce que ce bureau fait comme travail pour eux. Il me semble que les choses sont loin d'être claires. Voilà un mot qui me fait penser que le gouvernement n'est pas si clair que cela dans sa prétendue recherche de clarté. À cet égard, vous me voyez venir.

Je vais donner l'exemple d'un article d'un projet de loi qui le démontre. Je dois lire le tout d'un seul jet puisque tant que je ne dirai pas «fin de la phrase», qu'on se dise bien qu'elle n'est pas terminée.

• (1025)

Je commence:

2. (1) Dans le cas où le gouvernement d'une province, après la tenue d'un référendum sur un projet de sécession de celle-ci du Canada, cherche à engager des négociations sur les conditions auxquelles la province pourrait cesser de faire partie du Canada, la Chambre des communes, sauf si elle a conclu conformément à l'article 1 que la question référendaire n'était pas claire, procède à un examen, et par résolution, détermine si, dans les circonstances, une majorité claire de la population de la province a déclaré clairement qu'elle veut que celle-ci cesse de faire partie du Canada.

Tout ceci n'est qu'une phrase.

Vous avez donc dû remarquer que dans cette même phrase, on utilise le mot «clair» ou ses dérivés quatre fois. Je dis «ou ses dérivés», car le mot «déclaré», selon moi, vient du mot «clair».

J'ai donc consulté un dictionnaire étymologique du français afin d'en avoir le coeur net. C'est ici même, à la Bibliothèque du Parlement, que j'ai trouvé celui de M<sup>me</sup> Jacqueline Picoche. Eh oui, M<sup>me</sup> Picoche est agrégée de grammaire et docteur ès lettres.

Si l'on se reporte au mot «clair», nous constatons qu'il a deux origines, l'une grecque, et l'autre latine. Laquelle est la plus appropriée dans le présent cas? Voilà la question. Je serais portée à dire «latine», mais je préfère me fier à M<sup>me</sup> Picoche qui nous dit qu'en grec, l'origine est *kalein*; et que ses dérivés sont *parakalein*, appeler à son secours, d'où *paraklêtos*, avocat, défenseur, consolateur,

*Affaires courantes*

intercesseur. Il y a également un autre dérivé: *ekklêsia*, assemblée par convocation, puis, assemblée des fidèles, et, lieu où se tient cette assemblée, d'où l'adjectif, *ekklêsiastikos*.

En latin, par contre, l'origine, c'est *calare*, proclamer, convoquer, d'où, *intercalare*, proclamer un jour ou un mois supplémentaire pour remédier aux irrégularités de l'ancien calendrier romain.

Ce verbe *calare* devait avoir une variante *calere*, dont *calendâe*, premier jour du mois, d'où *calendarium*, livre d'échéances. Et, en bas latin, «calendrier» devait être l'adjectif verbal féminin pluriel substantivé; sa base *cal* apparaissait en composition sous la forme *cil*, dans *concilium*, issu de *concalium*, convocation et assemblée d'où *conciliabulum*, lieu de réunion, et les verbes *conciliare* et *reconciliare*, rassembler et réconcilier.

Au verbe *calare* se rattache le nom d'agent archaïque *calator* qui apparaît en latin classique comme second élément du composé, sous une forme réduite dans *nomenclâtor*, esclave chargé de rappeler à un patron romain le nom de ses clients lors de leur rencontre.

J'ai également d'autres dérivés, celui de *clamare*, crier, d'où *clamor*, et également *clamoris*, cri.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste qu'une minute. Mais je ne puis vous expliquer tout cela en une minute, ce n'est pas possible.

Alors, j'aimerais également vous parler des verbes: *dêclamare*, s'exercer à parler à haute voix; *exclamare*, s'écrier; *proclamare*, plaider bruyamment; *reclamare*, se récrier contre; il y a également *clarus*, clair ou illustre, adjectif qui a dû s'appliquer d'abord à la voix et aux sons, et signifier à l'origine «propre à appeler».

J'ai également des familles de mots, c'est-à-dire la famille de *clarus*, et j'aimerais vous dire que nous avons aussi dans cette famille, *clarine*, qui veut dire clochette pour le bétail.

Je termine donc en vous parlant de «clarifier», qui veut dire «rendre clair». J'espère que j'ai été assez claire et que maintenant, nous aurons dorénavant des choses en cette Chambre qui pourront être d'une limpidité à toute épreuve.

• (1030)

**M. Michel Bellehumeur:** Monsieur le Président, je suis sûr et certain que la Chambre a été épatée par le discours de ma collègue. Je suis persuadé également que j'aurai une réponse favorable si je demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'on accorde au moins une quinzaine de minutes supplémentaires afin que ma collègue puisse compléter son discours qui a, à mon sens, très éclairé la Chambre.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Traduction]

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, je demande la permission de partager mon temps de parole avec mon collègue du Bloc québécois. Il y a été beaucoup question de clarté ces jours-ci. Or, une chose est très claire, c'est probablement le rapport le plus mal rédigé et le plus vide de sens que nous ayons jamais reçu de la part du ministre du Solliciteur général. Nous savons une chose..

[Français]

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Il est très difficile pour la Présidence d'entendre l'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough.

[Traduction]

J'espère que les députés peuvent se contenir. Je suis sûr que tout le monde voudra entendre ses propos.

**M. Peter MacKay:** Monsieur le Président, il y a une chose qui est très claire. C'est le vide abyssal que l'on trouve au sein du ministère du solliciteur, et cela, depuis le sommet.

Ce document indique très clairement que le ministère fonctionne comme un automate. Il abonde en commentaires sans signification concernant les priorités du gouvernement et du ministère.

Nous savons bien que la vraie priorité du ministère c'est la réduction des coûts. Même si on entend dire de temps à autre que la sécurité publique est la première priorité, il est devenu très clair qu'elle ne figure même pas parmi les dix premières priorités à en juger par le contenu de ce document et les agissements du ministère.

La sécurité privée a sa place dans la société, mais elle ne devrait certainement pas remplacer les forces policières. Or c'est vers cela que semble se diriger le ministère.

Les réponses nous sont toujours fournies après coup, comme dans le cas de l'information qui a filtré en 1996, lorsqu'un agent du SCRS a oublié dans une cabine téléphonique une disquette contenant des documents confidentiels. Ce n'est que pratiquement deux ans plus tard après que le rapport de l'enquête a été déposé. Ce rapport est encore moins pertinent que celui déposé sur les informations égarées.

Quant à la fuite la plus récente, qui s'est produite à l'occasion d'un match de hockey à Toronto, le solliciteur général devrait assumer ses responsabilités et aller au fond de cette affaire.

Nous savons qu'il a fallu près d'un mois avant que le ministère ne réagisse. Aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre le directeur du SCRS qui a comploté avec le solliciteur général pour cacher l'affaire au CSDI qui est chargé de surveiller les activités du SCRS.

La direction du CSDI l'a appris dans le *Globe and Mail*, ce qui montre encore une fois et très clairement que ces services qui sont réputés être étroitement interconnectés et travailler de conserve ne coopèrent pas du tout entre eux. En fait, ils travaillent dans leur tour

*Affaires courantes*

d'ivoire, isolément l'un de l'autre, essayant d'obtenir, chacun de son côté, ce qu'ils peuvent des maigres ressources disponibles. Ils ne communiquent peut-être tout simplement pas pour la bonne raison que le ministre néglige de leur donner des instructions en ce sens.

Le solliciteur général lui-même était au courant de la fuite et a décidé de ne pas transmettre l'information au directeur du CSDI. Nous savons qu'il ne l'a même pas communiquée au premier ministre, bien que ce dernier ait été à l'étranger et qu'il ait déclaré que l'affaire n'était pas grave, qu'elle ne l'inquiétait pas outre mesure et que les Canadiens ne devaient pas s'en préoccuper. Pourtant, ce n'était pas le solliciteur général qui lui avait transmis l'information.

Il s'agit là d'une révélation absolument scandaleuse, puisque nous savons que nos frontières et nos côtes sont inondées d'immigrants illégaux et que le crime organisé est à la hausse dans notre pays.

Je me suis entretenu tout récemment avec un agent de la GRC de Montréal, qui participait à des missions internes. Il m'a dit que le nombre de repaires des Hell's Angels a doublé, au cours des six derniers mois, à Montréal et dans les environs. Nous savons que la situation est la même sur les deux côtes. Les membres de la mafia russe, de la mafia asiatique et des vieux gangs de motards se multiplient. Tout cela se passe pendant que le solliciteur général persiste à envisager des compressions dans les effectifs des détachements.

• (1035)

Nous savons que, selon lui, notre centre national de formation, en Saskatchewan, serait fermé pendant un certain temps. Tout récemment, les droits de publicité de la GRC ont été repris à la société Disney. Le gouvernement dirige ce très important et très nécessaire ministère comme une entreprise à la Mickey. Il est donc très ironique que Disney ait détenu les droits de ce ministère.

Que fait aujourd'hui le solliciteur général? Il présente à la Chambre un rapport farci de platitudes et d'insignifiances. Un élève de neuvième année aurait pu produire un meilleur document pour exposer la situation actuelle dans notre système de sécurité nationale.

Le solliciteur général a employé très librement le terme «immédiatement» lorsqu'il a parlé du vol des documents qui se trouvaient dans la voiture, à l'extérieur de l'aréna de Toronto. Il a dit à la Chambre qu'il avait immédiatement informé le directeur de son ministère. Plusieurs semaines s'étaient écoulées avant même que l'affaire ne soit signalée à la Chambre, et elle ne l'a pas été parce que le solliciteur général a pris quelque mesure que ce soit. Pourquoi le SCRS et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité n'ont-ils pas été appelés à examiner cette affaire? Il y a eu de graves défaillances dans les communications.

Nous savons que les communications entre la GRC et le SCRS laissent déjà à désirer. De toute évidence, les communications entre le solliciteur général et son ministère ou le premier ministre laissent aussi à désirer. Nous avons été témoins de la pire violation de la sécurité nationale en 15 ans. De toute évidence, nos partenaires outrefrontière, soit les agences de sécurité nationale dont le MI5, la

CIA et le FBI, en veulent un peu au Canada pour la manière dont il a traité les incidents survenus ces six derniers mois.

Quand obtiendrons-nous que ce ministère et en particulier ce ministre rendent des comptes et se montrent responsables? Bien sûr, l'incompétence des hauts dirigeants du SCRS était visible avant la découverte de ces incidents. Le directeur du SCRS n'était pourtant pas tenu de rendre des comptes et il n'a jamais présenté le moindre témoignage substantiel devant un comité parlementaire. En fait, quand il comparait, il se croise les bras en disant: «Je voudrais donc vous en dire davantage, mais je serais alors obligé de vous tuer.» Voilà l'attitude et le genre de réponse que réserve le directeur de la sécurité nationale aux députés élus pour servir les Canadiens.

L'ancien chef de la planification stratégique du SCRS a critiqué la façon dont le dossier était traité par le gouvernement. Ce ministère et ce service sont entièrement sur le pilote automatique. Ce dernier fiasco cause un embarras sur la scène internationale. La déclaration ne mentionne pas, elle ne le reconnaît même pas, qu'il y a des problèmes au sein de ce ministère. La déclaration cache le fait que ce ministère échappe à tout contrôle.

Les budgets du SCRS et de la GRC en particulier ont été considérablement réduits par le gouvernement. Les agents et les officiers font des heures supplémentaires et assument des charges de travail extrêmement lourdes. Le *National Post* a signalé que c'était la quatrième fois au cours des quatre dernières années que le SCRS et la GRC perdaient des documents pour une raison ou une autre.

Les Canadiens s'inquiètent de leur sécurité personnelle et nationale. Ce ne sont pas le document que le solliciteur général dépose aujourd'hui et les commentaires creux et futiles qu'il fait à cet égard qui vont les soulager ou les reconforter.

**M. Peter Mancini (Sydney—Victoria, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole après le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, qui a fort éloquemment présenté les problèmes concernant ce rapport.

J'ai enseigné à l'université pendant quelque temps. J'ai constaté que lorsqu'ils n'avaient pas grand-chose à dire, les étudiants recourraient à quelques astuces. Ils écrivaient à double interligne ou choisissaient des caractères plus gros, pensant pouvoir faire croire au professeur qu'ils avaient vraiment quelque chose à dire.

Je pense que le solliciteur général a appris les mêmes trucs parce que l'énoncé de sept pages sur la sécurité publique qui nous a été présenté aujourd'hui ne renferme pratiquement rien d'autre que du vent. Si nous voulons évaluer les progrès réalisés par le gouvernement, nous devons comparer la déclaration de cette année à celle de l'an dernier.

• (1040)

Je voudrais soulever certaines questions dont a parlé le solliciteur général dans sa déclaration de l'an dernier. Il a dit qu'une cargaison d'héroïne arrivée à bon port au Canada peut entraîner de nombreux décès et beaucoup de souffrances au sein de la population de villes

*Affaires courantes*

comme Vancouver. Mon collègue de Burnaby—Douglas est présent.

Quelles mesures ont été prises pour faire cesser l'importation de stupéfiants dans des villes comme Vancouver? Il n'y en a pas eu seule. On en est rendu au point où la députée qui représente Vancouver-Est doit prendre la parole à la Chambre pour affirmer que le trafic des stupéfiants se pratique au grand jour au vieux marché des agriculteurs à Vancouver. Le gouvernement a certes reconnu l'existence du problème, mais il n'a rien fait pour y remédier.

Que trouve-t-on encore dans le rapport de l'an dernier? L'an dernier, le solliciteur général a parlé de l'établissement d'un filet sans faille contre le crime organisé. Or, ce filet présente des trous béants parce que nous avons mis au jour récemment un réseau de fraude de cartes bancaires et de cartes de crédit et procédé à des arrestations.

Comment les Canadiens peuvent-ils se sentir en sécurité quand les ports des deux côtes et la frontière canado-américaine ne sont pas à l'abri du crime organisé? Nous le savons parce que même si elle ne dispose que de ressources limitées, la GRC a mis au jour des réseaux de fraudeurs qui se servent de cartes bancaires et qui importent des stupéfiants dans des villes comme Vancouver et Halifax. Mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough a parlé des bandes de motards dont les rangs ne cessent de grossir dans des villes comme Montréal.

Lorsqu'il est question de la sécurité personnelle, les Canadiens ont parfaitement raison d'être préoccupés. Lorsqu'il est question de la lutte contre le crime organisé, les gens qui vivent le long de la frontière et des côtes ont parfaitement le droit de demander au gouvernement quelles mesures il a prises pour les protéger. En réalité, le gouvernement n'a fait qu'imposer des compressions à la GRC et saigner à blanc cette dernière.

Mes collègues, les députés de Kamloops, de Regina et de Burnaby, ont dû prendre la parole à la Chambre pour prier et implorer le solliciteur général de veiller à ce que des programmes comme celui offert par le centre de formation de la GRC à Regina ne soient pas supprimés. Mes collègues, les députés de Kamloops et de Burnaby, ont dû prendre la parole à la Chambre pour demander des fonds supplémentaires afin d'avoir une certaine présence de la GRC dans leurs localités qui n'ont peut-être que 1 000 ou 2 000 habitants.

Voilà ce que le gouvernement appelle une prise de position sur la sécurité nationale. La sécurité nationale se porte très mal. Il y a deux ans, j'ai dit que le démantèlement de la police portuaire permettrait l'entrée d'une quantité énorme de drogue par les ports des deux côtes de notre pays. Imposer des compressions à la GRC, démanteler la police portuaire et s'en remettre aux agents des douanes que le gouvernement a aussi saignés à blanc dans son empressement à accumuler un excédent, ce n'est pas suffisant pour tenter de venir à bout d'un réseau international perfectionné et puissant du crime organisé. Ce n'est pas suffisant pour les Canadiens qui vivent à Montréal, à Halifax, à Vancouver, à Burnaby, à Windsor ou n'importe où le long de la frontière avec les États-Unis où, nous le savons, le crime organisé est en train de remporter la bataille.

Je suppose que je dois remercier le solliciteur général d'avoir déposé son rapport. Cependant, comme je l'ai dit, lorsque

j'enseignais à l'université, je recevais parfois des travaux imprimés à double interligne et en gros caractères parce que leurs auteurs n'avaient pas grand-chose à dire, et ces travaux ne méritaient pas la note de passage. À mon avis, les Canadiens ne devraient pas, eux non plus, donner la note de passage au gouvernement en ce moment.

\* \* \*

[Français]

**DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**

**M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, deux rapports de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe.

● (1045)

Le premier se rapporte à la deuxième conférence de l'assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OSCE, intitulée: «Les coopérations économiques sous-régionales en Europe face aux nouveaux enjeux», qui a eu lieu à Nantes, en France, du 13 au 15 octobre 1999.

[Traduction]

Le deuxième rapport concerne la participation de la délégation canadienne à la réunion du bureau élargi chargé du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il s'agissait d'une réunion de l'assemblée parlementaire qui a eu lieu à Istanbul, en Turquie, du 17 au 19 novembre 1999.

**M. George Proud (Hillsborough, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le troisième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, qui a représenté le Canada lors de la 45<sup>e</sup> session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN qui a eu lieu à Amsterdam, aux Pays-Bas, entre les 11 et 15 novembre.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire.

[Français]

Le groupe a représenté le Canada à la 102<sup>e</sup> conférence interparlementaire, tenue à Berlin, en Allemagne, du 10 au 16 octobre 1999.

**M. Yvon Charbonneau (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la 29<sup>e</sup> réunion annuelle du groupe canadien de l'Association interparlementaire Canada-France, qui a eu lieu à Montréal, Laval, Ottawa, Vancouver et Victoria, du 8 au 15 septembre 1999.



*Affaires courantes*

[Traduction]

## COMITÉS DE LA CHAMBRE

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, intitulé: Exporter dans l'intérêt du Canada: Examen de la Loi sur l'expansion des exportations. Conformément au paragraphe 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

Ce rapport est particulièrement important. Je suis sûr que vous conviendrez, monsieur le Président, qu'il est important que le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international soit présenté en ce qui va être la dernière ou l'avant-dernière journée de séance de la Chambre des communes de ce siècle.

Les députés doivent comprendre que ce rapport est le résultat des travaux du comité de la Chambre qui est le plus actif et qui regroupe les meilleurs membres.

**Le vice-président:** Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, mais je pense que le député a bien agi.

## LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, établissant le mandat du comité, son quorum et son droit de siéger pendant les séances du Sénat. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

## PÊCHES ET OCÉANS

**M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des pêches et des océans. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le comité a réalisé une étude des implications de la décision R. c. Marshall de la Cour suprême rendue le 17 septembre 1999 concernant la gestion des pêches dans la région de l'Atlantique, et dépose son rapport. Nonobstant l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale dans un délai de 45 jours.

Je tiens à remercier tout particulièrement les membres du personnel des membres du comité ainsi que les membres du personnel du comité qui ont travaillé d'arrache-pied, jusqu'à des heures tardives, pour tâcher de terminer le rapport du comité à temps.

Ces remerciements s'adressent notamment aux services de publication; au recherchiste, Allan Nixon; au greffier, Bill Farrell; à

l'adjoindé administrative du greffier, Frances Lewis; à l'agent de soutien administratif, Nathalie LaBelle; et à Michael O'Neill.

• (1050)

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, une précision s'il vous plaît, l'opposition officielle peut-elle faire une observation à l'occasion du dépôt du rapport du Comité des pêches?

**Le vice-président:** Le rapport est-il accompagné d'un rapport minoritaire de l'opposition officielle?

**M. John Duncan:** Oui.

**Le vice-président:** Le député de l'Île de Vancouver-Nord a la parole pour une brève observation.

**M. John Duncan:** Monsieur le Président, je ne prendrai qu'une minute du temps de la Chambre pour mentionner que le rapport du comité est un très bon rapport, mais que celui que nous avons joint en annexe est également un très bon rapport minoritaire.

Il est important de rappeler que le gouvernement ne peut abandonner ses responsabilités, non seulement en ce qui concerne les ramifications de la décision Marshall, mais également envers les pêcheurs traditionnels de l'Atlantique qui pratiquent la pêche maritime.

Dans notre rapport minoritaire nous soulignons notamment l'importance de respecter la proportionnalité dans le cadre de la conversion des permis de pêche en faveur des autochtones, et ce, par rapport à l'ensemble de la pêche commerciale au Canada. La conservation est évidemment importante. Nous voulons donc qu'il n'y ait qu'un seul ensemble de règles pour la pêche commerciale; nous aimerions que plusieurs règles, notamment celles qui régissent la pêche d'espèces comestibles, soient renforcées afin d'en simplifier l'application.

[Français]

**Le vice-président:** L'honorable député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok désire-t-il intervenir sur le même point?

**M. Yvan Bernier:** Oui, monsieur le Président.

**Le vice-président:** Le Règlement stipule qu'un député de l'opposition officielle peut présenter un rapport minoritaire à la Chambre avec une courte explication.

La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député interviene?

**Des voix:** D'accord.

**M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ):** Monsieur le Président, je tiens à souligner que le Bloc québécois dépose une opinion complémentaire au rapport du Comité permanent des pêches déposé ce matin.

Ce que je veux rappeler à la Chambre, et je remercie les députés de m'avoir accordé le consentement unanime, c'est que le gouver-

*Affaires courantes*

nement doit, dès aujourd'hui, spécifier avec qui on négocie au niveau des autochtones. On doit publier une liste exhaustive des bandes avec lesquelles on négocie.

Deuxièmement, de façon à prouver la bonne foi du gouvernement, des ententes provisoires devront être négociées et en vigueur pour le printemps de l'an 2000.

Le point que j'aimerais faire, avant de conclure, c'est que la clé de voûte de l'arrêt Marshall, c'est la subsistance convenable. On ne va pas assez loin dans le rapport à cet égard.

Je demande au ministère des Affaires autochtones de déterminer qui va coordonner l'étude de la notion de «subsistance convenable». J'aimerais connaître les paramètres qui seront étudiés ainsi que le calendrier de travail.

En tant que privilège accordé aux membres du Comité, j'aimerais que la prochaine fois, on accorde plus de budget au Comité permanent des pêches de façon à ce qu'on ait également un traducteur qui puisse nous suivre dans nos déplacements. Cela a demandé aux députés du Bloc un grand effort de concentration de travailler dans les deux langues, puisque c'est un sujet très spécialisé. Le vocabulaire anglais n'est pas le même qu'en français.

\* \* \*

[Traduction]

**CODE CRIMINEL**

**M. Garry Breitreuz (Yorkton—Melville, Réf.)** demande à présenter le projet de loi C-409, Loi portant cessation d'effet cinq ans après leur entrée en vigueur des dispositions législatives sur les armes à feu dont l'efficacité n'est pas prouvée.

—Monsieur le Président, aujourd'hui, je présente à nouveau ce projet de loi pour la troisième fois depuis que je siège au Parlement. Je voudrais remercier mon collègue de Lakeland d'avoir appuyé mon projet de loi de temporisation relativement aux dispositions législatives sur les armes à feu. Je voudrais remercier les Canadiens de tout le pays qui ont souscrit à ce projet de loi.

Depuis les 20 dernières années, le gouvernement a un bilan qui laisse à désirer pour ce qui est d'adopter des lois coûteuses et inefficaces sur le contrôle des armes à feu. Lorsque les lois inefficaces du gouvernement ne réduisent pas l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles, il adopte des lois plus inefficaces encore sur le contrôle des armes à feu. La loi de temporisation relativement aux dispositions législatives sur les armes à feu que je présente aujourd'hui garantit que les rares deniers publics à notre disposition ne seront affectés qu'à des mesures de contrôle qui fonctionnent vraiment.

• (1055)

Ma loi de temporisation exigerait une annulation automatique de toute mesure de contrôle des armes à feu après cinq ans à partir de sa date de mise en oeuvre, à moins qu'elle puisse passer le test de la sécurité publique administré par le vérificateur général au Canada et prouvant que cette mesure est rentable pour ce qui est de permettre de réaliser son objectif déclaré.

Je crois que toutes les lois que nous adoptons à la Chambre doivent permettre de réaliser cet objectif de façon rentable. Les dispositions de temporisation sont la seule façon de garantir cela.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LOI INTERDISANT L'EXPORTATION D'EAU HORS DU CANADA**

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-410, Loi visant à interdire l'exportation d'eau hors du Canada par pipeline, wagon-citerne, camion-citerne, navire-citerne ou par voie d'échanges entre bassins.

—Monsieur le Président, ce projet de loi a été présenté durant la dernière session et il a expiré au *Feuilleton* à la suite de la prorogation du Parlement. Je le présente à nouveau aujourd'hui.

Le projet de loi interdit l'exportation d'eau du Canada par pipeline, wagon-citerne, camion-citerne, navire-citerne ou par voie d'échanges entre bassins.

[Français]

En vertu de ce projet de loi, l'eau s'entend de toute eau de surface ou eau souterraine, à l'exclusion de l'eau mise en emballage comme boisson.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Traduction]

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le premier rapport du Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

**Le vice-président:** Le whip adjoint du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme Marlene Catterall:** Monsieur le Président, je propose que le premier rapport du Comité mixte d'examen de la réglementation établissant le quorum et le mandat du comité soit adopté, sans débat.

**Le vice-président:** Le whip adjoint du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**M. Mauril Bélanger:** Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que soit adopté sans débat le deuxième rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles. Le rapport a été déposé hier à la Chambre et invite le gouvernement de l'Ontario à déclarer la capitale du Canada officiellement bilingue.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Si on a bien compris, ce sont les réformistes qui se sont opposés à ce que. . .

**Le vice-président:** Il ne s'agit pas pour la Présidence de savoir qui s'est opposé. La seule question est de savoir s'il y a consentement unanime. Il n'y a pas de consentement unanime et nous ne pouvons pas continuer avec un débat sur ce sujet.

\* \* \*

• (1100)

[Traduction]

## PÉTITIONS

### BELGRADE

**M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.):** Monsieur le Président, ce matin, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

La première a trait à la réouverture de l'ambassade du Canada à Belgrade. La fermeture cause énormément de problèmes à de nombreux Canadiens et à leur famille. Il convient de rouvrir l'ambassade dès que possible, et j'appuie la demande des pétitionnaires.

**Le vice-président:** Le député voudra donner l'exemple et il sait qu'il ne peut exprimer son opposition ou son appui à une pétition. J'espère qu'il respectera cette règle.

### LES ARMES NUCLÉAIRES

**M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition demande à la Chambre de travailler à la conclusion, au cours de l'an 2000, d'une convention internationale établissant un calendrier exécutoire pour l'abolition de toutes les armes nucléaires. Dans cette optique, monsieur le Président, vous aurez remarqué que les journaux d'aujourd'hui rapportent que le ministre des Affaires étrangères a reçu l'approbation de l'OTAN dans ce dossier.

**Le vice-président:** J'aimerais préciser aux députés que nous avons 15 minutes pour le dépôt de pétitions et qu'il y a encore bon nombre de députés qui en ont à déposer. Je suis donc persuadé qu'ils voudront faire leur présentation le plus brièvement possible conformément au Règlement.

### LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai bon nombre de pétitions à déposer, mais elles traitent toutes des trois mêmes sujets. La première a été signée par des dizaines de milliers de personnes, et elle porte sur la pornographie juvénile.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à invoquer la disposition d'exemption pour protéger les enfants et à traiter

## Affaires courantes

cette question de façon prioritaire, tant en Colombie-Britannique qu'ailleurs au pays. La question a été soumise à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Aucune loi valide ne peut justifier la possession de matériel de pornographie juvénile. On peut l'utiliser de façon légale en Colombie-Britannique. Les Canadiens sont horrifiés.

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement du Canada intervienne dès maintenant.

### L'IMMIGRATION

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition que je veux déposer porte sur l'immigration. En fait, j'en ai un bon nombre qui traitent de ce sujet et qui viennent s'ajouter aux milliers de signatures déjà recueillies dans ce dossier.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de modifier immédiatement la loi pour que les gens qui ne sont pas des réfugiés de bonne foi soient renvoyés dans leur pays sans délai. Nous avons été témoins de ce genre de situation l'été dernier lorsque des réfugiés de la mer ont échoué sur nos côtes. La même situation se reproduit tous les jours dans nos aéroports.

Les pétitionnaires veulent que le gouvernement du Canada intervienne dès maintenant.

### LA FISCALITÉ

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai bon nombre de pétitions portant sur les impôts.

Les pétitionnaires en ont assez de voir le gouvernement prélever des milliards de dollars en impôts. Ils exigent qu'on leur accorde sans délai un allègement fiscal.

Les signataires exigent que le gouvernement leur accorde un réel allègement fiscal dès maintenant, et ils soulignent qu'ils en ont assez des vagues promesses. Leur revenu net ne cesse de chuter et ils paient de plus en plus d'impôts.

Ils exhortent le gouvernement du Canada à intervenir dès maintenant.

[Français]

### LES ALIMENTS TRANSGÉNIQUES

**Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition signée par 5 972 personnes de ma circonscription qui demandent au gouvernement de légiférer sur le dépistage obligatoire des organismes génétiquement modifiés.

Ce n'est qu'une partie de la liste des signataires. J'aimerais tous les nommer, mais d'autres viendront s'y ajouter, parce que la pétition est toujours en cours.

[Traduction]

### LA UNITED STATES ARMY SCHOOL OF THE AMERICAS

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par des centaines, des milliers, peut-être même des millions de Canadiens.

*Affaires courantes*

Les pétitionnaires soulignent que la United States Army School of the Americas, à Fort Benning, en Georgie, entraîne depuis de nombreuses années du personnel militaire venant d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Ils ajoutent qu'un certain nombre d'auteurs d'atteintes très graves aux droits de la personne, y compris l'assassinat de monseigneur Romero et de religieuses américaines et le massacre de 900 personnes à El Mosote, étaient des diplômés de cette école et qu'au moins 13 des officiers militaires mexicains impliqués dans le massacre de douzaines de personnes au Chiapas, au Mexique, ont suivi un entraînement à la School of the Americas.

Par conséquent, ils exhortent le Parlement à appuyer les négociations et les mesures diplomatiques en faveur de l'abolition de la U.S. Army School of the Americas et l'amélioration des droits de la personne et des droits démocratiques de nos concitoyens des Amériques.

## L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

**Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des habitants de Seaforth, Goderich et Grand Bend, qui exhortent le gouvernement à appuyer le programme de l'industrie automobile en faveur des carburants propres et à adopter de nouvelles normes interdisant le MMT dans l'essence.

## LE CODE CRIMINEL

**Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.):** La troisième pétition est signée par des habitants de Forest et Thedford, qui exhortent le gouvernement à défendre l'article 43 du Code criminel et à affirmer le devoir des parents de bien élever leurs enfants.

• (1105)

## LE SÉNAT

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui.

La première est signée par des gens de Medicine Hat qui demandent au Parlement de décréter immédiatement un Sénat triple E et d'autoriser l'élection de sénateurs dans la province de l'Alberta.

## LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition vise à demander au Parlement de garder la mention de la suprématie de Dieu dans la Charte des droits et libertés. Elle est signée par plusieurs centaines d'électeurs de la circonscription de Medicine Hat.

## LA FISCALITÉ

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** La dernière pétition que j'ai à présenter aujourd'hui est signée par des centaines de milliers de personnes de tout le Canada qui demandent au gouvernement de réduire immédiatement les impôts de 25 p. 100 au moins. En fait, la pétition contient un million de noms.

## LES MALADIES DU REIN

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je veux présenter une autre pétition au nom de personnes qui appuient la recherche sur le rein bio-artificiel. Les signataires font

remarquer que, même si la dialyse et les transplantations marchent pour certains, le rein bio-artificiel offre beaucoup d'espoir à bien d'autres.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de stimuler et d'appuyer la recherche sur le rein bio-artificiel, qui rendra éventuellement inutiles la dialyse ou les transplantations chez les personnes souffrant de maladies du rein.

## L'IRAK

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai à présenter une autre pétition pour le compte de personnes qui sont préoccupées par le sort des enfants en Irak.

Ces personnes demandent au Parlement d'insister auprès des Nations Unies, des États-Unis et de la Grande-Bretagne pour qu'il n'y ait plus d'opérations militaires. Elles demandent au Canada de travailler à éliminer les sanctions et à établir des relations raisonnables avec l'Irak.

[Français]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, je désire déposer une pétition de citoyens de mon comté qui demandent au Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

[Traduction]

## LES PENSIONS

**Mme Susan Whelan (Essex, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter des pétitions signées par des centaines d'électeurs de Windsor-Ouest.

La première pétition prie le Parlement de mettre fin au projet d'appropriation des sommes accumulées dans la caisse du régime de pension de l'État.

## LE MARIAGE

**Mme Susan Whelan (Essex, Lib.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au Parlement de définir en droit ce qu'est le mariage.

## LA FISCALITÉ

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai ici une pétition de nombreux résidents de ma propre circonscription et d'autres régions de la Colombie-Britannique qui demandent au ministre des Finances de réduire les impôts d'au moins 25 p. 100. Ils prient le ministre d'envisager de prendre cette mesure dans son prochain budget.

## LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

**M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition venant d'électeurs qui veulent porter à l'attention de la Chambre le fait qu'un enfant sur cinq vit dans la pauvreté au Canada. Ils rappellent aussi aux parlementaires que, le 24 novembre 1989, la Chambre des communes avait unanimement résolu de mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada avant l'an 2000. Or, depuis 1989, le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 60 p. 100 au Canada.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de profiter du budget fédéral de l'an 2000 pour présenter un plan pluriannuel visant à améliorer le bien-être des enfants au Canada.

**M. Garry Breitreuz:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au début, vous avez déclaré qu'on consacrerait une période de 15 minutes aux pétitions. Je crois que, si vous le demandez à tous les partis, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la période consacrée aux pétitions soit prolongée, pour ce matin seulement.

**Le vice-président:** La période doit-elle être prolongée de façon illimitée? Y a-t-il accord pour prolonger la période?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

#### LES DROITS DE L'ENFANT

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer une pétition signée par 157 étudiants et étudiantes de l'école des Quatre Vents de Beauport, dans le cadre d'un cours du professeur Léo-Paul Thomassin, où il était question de démocratie et de respect des droits des enfants.

Cette pétition demande à la Chambre des communes de promouvoir le respect des droits reconnus aux enfants dans la Convention sur les droits de l'enfant, et elle enjoint les États parties à faire appliquer certains articles, entre autres, les articles 27.1, 27.3, 34 et 35, et à demander aux États-Unis de ratifier cette Convention sur les droits de l'enfant.

[Traduction]

#### LA FISCALITÉ

**M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce matin diverses pétitions identiques portant au total environ 10 000 signatures. Les signataires demandent au gouvernement fédéral de ne pas imposer une taxe sur la location de films vidéo.

• (1110)

#### LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

**M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux pétitions au nom de mes électeurs.

La première pétition demande au Parlement de légiférer pour reconnaître le foetus humain comme une personne.

#### LA FAMILLE

**M. Leon E. Benoit (Lakeland, Réf.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition dit que les enfants ont besoin de l'amour de leurs deux parents et y ont un droit moral. Les pétitionnaires disent donc au Parlement qu'aucun parent ne doit perdre la garde d'un enfant et qu'on ne devrait laisser aucun parent faire sérieusement obstacle à la relation d'un enfant avec l'autre parent. La pétition traite aussi d'autres questions connexes. Je suis fier de présenter ces pétitions.

#### Affaires courantes

##### LE CODE CRIMINEL

**M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aux termes de l'article 36 du Règlement. Elles portent 54 signatures.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à affirmer le devoir et la responsabilité des parents d'élever leurs enfants et demandent au ministère de la Justice de défendre avec vigueur l'article 43 du Code criminel.

##### LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui porte la signature de 300 Canadiens. Ils attirent l'attention de la Chambre sur la discrimination provoquée, selon eux, par le régime de sécurité de la vieillesse.

Les pétitionnaires estiment que la loi est discriminatoire à l'endroit des personnes âgées venant de certains pays.

Ils exhortent donc le Parlement à accorder les prestations de sécurité de la vieillesse à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, sans égard au pays d'origine.

##### LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je sou mets quatre pétitions portant 230 signatures de Canadiens préoccupés, dont un très grand nombre d'électeurs de la circonscription de Surrey-Centre que je représente.

Les pétitionnaires prient le Parlement de s'opposer à toute modification de la Charte canadienne des droits et liberté ou de toute autre loi fédérale aux fins d'exclure la mention de la suprématie de Dieu.

##### L'IMMIGRATION

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je présente 12 signatures portant environ 400 signatures de Canadiens préoccupés, surtout des électeurs de la circonscription de Surrey-Centre que je représente.

Les pétitionnaires estiment que les immigrants illégaux qui sont arrivés au large de l'île de Vancouver causent des difficultés indues aux réfugiés honnêtes et authentiques.

Ils sont d'avis que notre législation en matière d'immigration encourage les contrebandiers internationaux d'êtres humains à choisir le Canada comme cible privilégiée. Ils prient le Parlement d'adopter immédiatement des mesures visant à modifier la législation canadienne concernant les réfugiés. Ils souhaitent que l'on expulse tous ceux qui cherchent manifestement et effrontément à profiter du système.

Les pétitionnaires souhaitent que la loi exige que les revendicateurs du statut de réfugié fassent la preuve, par des papiers d'identité de préférence à d'autres moyens, qu'ils fuient les persécutions, politiques et autres, sans quoi ils risquent l'expulsion immédiate.

##### LE CODE CRIMINEL

**M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement,

*Affaires courantes*

j'ai le plaisir de présenter une pétition émanant d'habitants de la région d'Haliburton Minden qui prient le Parlement de ne pas modifier le libellé de l'article 43 du Code criminel.

[Français]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ):** Monsieur le Président, je dépose une pétition signée par les commettants de mon comté concernant le courrier qui est livré dans les routes rurales.

Nous savons que les employés de la Société canadienne des postes qui livrent le courrier dans les routes rurales ont des conditions de travail d'une époque révolue, surtout au niveau salarial et en ce qui a trait au droit à la négociation collective.

Cette pétition demande au Parlement d'abroger le paragraphe 13.5 de la Loi sur la Société canadienne des postes et je suis d'accord avec les commettants de mon comté de Châteauguay.

[Traduction]

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition à présenter au nom des électeurs de Stoney Creek.

Les pétitionnaires s'opposent à la pornographie juvénile et prient le gouvernement d'invoquer la disposition de dérogation afin de protéger les membres les plus vulnérables de notre société des abus sexuels et autres types d'abus.

## LA FISCALITÉ

**M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais ajouter une pétition à celles du député de Sarnia—Lambton.

La ministre du Patrimoine canadien et le gouvernement fédéral étudient une proposition visant à imposer une taxe de 3,5 p. 100 sur la distribution de vidéos. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement et la ministre ne présentent pas un projet de loi en ce sens.

## LE TRAITÉ NISGA'A

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.):** Monsieur le Président, je suis ravi de présenter trois pétitions. La première est signée principalement par des habitants des régions de Vernon et d'Armstrong, dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement rejette le traité nisga'a, car ce traité risque de diviser à jamais les Canadiens.

## L'IMMIGRATION

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.):** Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 244 habitants de la circonscription d'Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie les lois canadiennes sur l'immigration, afin de distinguer rapidement les réfugiés authentiques de ceux qui tentent d'exploiter notre système.

## LA FISCALITÉ

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.):** Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par des milliers de personnes, la plupart des habitants de la circonscription d'Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires demandent un allègement fiscal de 25 p. 100 au cours des trois prochaines années, ce qui mènerait à la création d'emplois, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

● (1115)

## LES ARMES NUCLÉAIRES

**Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la Colombie-Britannique, qui demandent la destruction des armes nucléaires. «Nous, soussignés, citoyens du Canada, attirons l'attention de la Chambre sur ce qui suit: attendu que l'existence continue. . .»

**Le vice-président:** La députée sait qu'elle n'est pas autorisée à lire la pétition. Elle doit en présenter un bref résumé. J'espère qu'elle le fera.

**Mme Sophia Leung:** Les habitants de la Colombie-Britannique adressent une pétition à la Chambre des communes pour demander la destruction des armes nucléaires.

**Le vice-président:** Les 15 minutes de présentation des pétitions sont écoulées. La Chambre consent-elle à ce que nous poursuivions pendant cinq minutes de plus?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

## VIA RAIL

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, je désire déposer une pétition de plusieurs centaines de noms de citoyens et citoyennes résidant dans le comté de Drummond qui déplorent le fait que dans le dossier de Via Rail, la population concernée n'ait pas été consultée et souhaitent qu'à l'avenir, la direction de Via Rail, société de la Couronne, ne prenne plus jamais de décision qui va l'encontre de leurs intérêts.

Attendu que Via Rail reçoit des subventions de plusieurs millions de dollars payés par les contribuables, ils sont en droit de recevoir les services pour lesquels ils ont payé. J'appuie cette pétition.

[Traduction]

## LES ADEPTES DE LA SECTE FALUN GONG

**Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, voici une pétition demandant au Parlement du Canada d'insister auprès du gouvernement chinois pour qu'il mette immédiatement un terme à la persécution et au traitement brutal infligés aux adeptes de la secte Falun Gong.

*Affaires courantes*

## LOI DE PROTECTION DES ANIMAUX

**Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai ici une pétition invitant le Parlement à mettre en vigueur une loi assurant la protection des animaux.

## LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

**Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, voici une pétition priant instamment le Parlement de remplir l'engagement pris en 1989 par la Chambre des communes et visant à éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000.

[Français]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition d'une soixantaine de noms d'électeurs de mon comté qui sont des travailleurs et des travailleuses du secteur privé qui livrent le courrier dans les régions rurales, mais qui ne jouissent pas du même droit à la négociation collective que les travailleurs et travailleuses du secteur public.

Ils demandent donc que le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes soit abrogé.

[Traduction]

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole. J'ai beaucoup de pétitions à présenter.

Mon premier groupe de pétitions ont été signées par des dizaines de milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui exhortent le Parlement à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la possession de matériel de pornographie juvénile reste une infraction criminelle grave et pour que les forces policières fédérales accordent la priorité à l'exécution des lois assurant la protection de nos enfants.

La pornographie juvénile expose les enfants à l'exploitation et aux abus sexuels. La décision récente de la cour d'appel en Colombie-Britannique cause beaucoup d'inquiétude. Les pétitionnaires demandent que la disposition d'exemption soit invoquée pour protéger nos enfants.

## L'AVORTEMENT

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Monsieur le Président, le deuxième groupe de pétitions que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui viennent de 255 Canadiens inquiets qui font remarquer au Parlement que plus de 100 000 avortements thérapeutiques sont pratiqués chaque année au Canada, ce qui coûte plus de 50 millions de dollars par an.

Les pétitionnaires et tous les Canadiens méritent de pouvoir déterminer comment leurs fonds destinés aux soins de santé devraient être dépensés et quelles procédures ils jugent essentiels pour les soins de santé. Ils invitent le Parlement à appuyer la tenue d'un référendum national exécutoire aux prochaines élections générales, afin de déterminer si les Canadiens sont favorables ou non au financement public de l'avortement sur demande.

## LES ENFANTS

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions signées par 299 citoyens concernés d'un peu partout au Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rassurer les familles canadiennes et de réaffirmer les déclarations écrites qu'il a faites le 9 juin 1998 en ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant. Ils estiment que l'intention du gouvernement d'abolir l'article 43 nuit au rôle des parents, et est injustifié. Ils reconnaissent la nécessité de protéger la famille, qui est l'unité à la base de la société et le cadre naturel pour le développement et le bien-être des enfants.

## LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition signée par 203 Canadiens d'un bout à l'autre du pays, qui désirent voir ajouter les droits, les responsabilités et la liberté des parents à la Charte des droits et libertés.

• (1120)

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés afin de reconnaître le droit fondamental des individus de mener une vie de famille sans ingérence indue de la part de l'État. Je ne m'étendrai pas là-dessus, mais. . .

[Français]

**Le vice-président:** Je pense qu'il faut passer à un autre député à ce moment-ci.

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ):** Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui une pétition signée par 83 personnes de mon comté, demandant que soit abrogé le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

Mon collègue, le député de Champlain, porte-parole des postes, ainsi que les députés du Bloc et moi-même, appuyons fortement la demande des pétitionnaires.

[Traduction]

## LA PORNOGRAPHIE

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai ici des milliers de signatures de personnes un peu partout au Canada, qui sont dégoûtées par la pornographie. Il y a des milliers de signatures de personnes de toutes les provinces. Je suis heureux de me faire le porte-parole de ces personnes.

[Français]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer une pétition signée par environ 400 personnes qui demandent que soit abrogé le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

*Affaires courantes*

Ces gens appuient les livreurs de courrier dans les municipalités rurales qui travaillent dans des conditions ressemblant beaucoup à ce que Émile Zola décrivait dans *Germinal* au milieu du siècle dernier.

[Traduction]

**Le vice-président:** La période réservée à la présentation des pétitions est écoulee.

[Français]

**M. Gilles-A. Perron:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans la présentation de ma pétition, plus tôt, j'ai fait une erreur. J'aurais dû parler du député de Chambly au lieu du député de Champlain.

[Traduction]

**Le vice-président:** Il y a d'autres députés qui demandent à présenter des pétitions. Y a-t-il consentement pour prolonger afin de leur permettre de présenter leurs pétitions?

**Des voix:** D'accord.

## L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux résidents de la circonscription et d'ailleurs dans la ville de Winnipeg. Ces personnes sont très préoccupées par la ronde de négociations du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce et par la volonté du gouvernement libéral de participer à un processus accordant aux entreprises privées le droit d'offrir des services d'éducation et de transport dans le domaine des soins de santé.

Les pétitionnaires proposent au gouvernement un certain nombre de recommandations dont il pourrait tenir compte lors des pourparlers et négociations futurs, notamment des règles obligatoires et exécutoires pour protéger les droits de l'homme, les normes du travail, la diversité culturelle et l'environnement; améliorer l'éducation, les soins de santé et la culture et créer une structure dirigeante de l'OMC plus inclusive et une structure alternative de mondialisation qui permettent aux gouvernements de veiller à l'intérêt des populations.

## LE DROIT À LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

**M. Maurice Vellacott (Wanuskewin, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition que nous ont fait parvenir des Canadiens de différentes régions, rappelant que la liberté de religion et de conscience est reconnue de longue date dans notre pays.

Ils attirent l'attention de la Chambre sur le fait que les travailleurs de la santé et les personnes désireuses de suivre une formation dans le domaine des soins de santé ont été privés d'une partie de leurs droits dans les services de santé et les établissements d'enseignement médical. À titre d'exemple, les membres du personnel infirmier et autres qui ont été tenus d'assister à des avortements en dépit de leurs convictions religieuses et morales profondes. Les pétitionnaires demandent instamment au Parlement d'adopter une

loi interdisant de telles violations de la liberté de conscience, perpétrées par les administrateurs des services de santé et les établissements d'enseignement médical.

## L'AGRICULTURE

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des milliers d'électeurs qui demandent instamment au Parlement d'indemniser d'urgence les agriculteurs qui ne l'ont pas été par le programme ACRA, de lancer immédiatement une campagne internationale contre les subventions accordées aux agriculteurs dans d'autres pays, d'alléger dès à présent le fardeau fiscal, de réduire les coûts de production, de réduire les frais d'utilisateur et de combler les lacunes du programme de protection du revenu agricole.

• (1125)

## LA FISCALITÉ

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions.

La première demande au Parlement de soulager les contribuables canadiens en instituant un allègement fiscal d'au moins 25 p. 100 pour l'impôt fédéral au cours des trois prochaines années.

## L'IMMIGRATION

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, la seconde pétition demande au Parlement de procéder à des changements immédiats dans les lois d'immigration canadiennes afin de permettre l'expulsion de ceux qui abusent du système de façon manifeste et flagrante.

## LA FISCALITÉ

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 35 de mes électeurs qui demandent au Parlement d'accorder aux contribuables canadiens un allègement fiscal dans le prochain budget. Je ne peux pas lire toute la pétition, mais les pétitionnaires constatent que le fardeau fiscal imposé à la famille canadienne moyenne s'est alourdi de 30 p. 100 en peu de temps et que les impôts sont passés de 9,4 à 20,9 milliards de dollars. Ils expriment leur préoccupation face à cela.

## LE CODE CRIMINEL

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Monsieur le Président, les trois pétitions suivantes proviennent principalement d'habitants de l'Ontario et ont trait à ce qu'on a appelé la loi sur la fessée, c'est-à-dire l'article 43 du Code criminel.

Les pétitionnaires estiment que les Canadiens ont le droit fondamental, en tant qu'individus, de mener leur vie familiale sans ingérence de l'État. Ils demandent au Parlement d'insister pour maintenir la règle consacrée de la common law et du Code criminel, ainsi que le droit des parents à discipliner leurs enfants en recourant à la force physique dans la mesure des limites raisonnables selon les circonstances.

## LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.):** Monsieur le Président, les pétitions du dernier groupe sont signées par 203



*Affaires courantes*

Canadiens de tout le pays. Ils demandent l'ajout des droits, devoirs et libertés des parents dans la Charte des droits et libertés. Ils demandent au gouvernement de modifier l'article 7 de la Charte des droits et libertés de telle sorte que soit reconnu le droit fondamental de chacun d'avoir une vie de famille sans que l'État s'en mêle indûment. Encore là, je n'ai pas le temps de lire la pétition en entier.

\* \* \*

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 4, 18, 34, 38 et 42.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 4—**M. Rick Borotsik:**

Quels sont les programmes existant en vue d'aider les producteurs de fruits à convertir leurs vergers aux nouvelles variétés?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Le programme de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative peut fournir une aide aux fruiticulteurs pour l'achat et la plantation de nouvelles variétés d'arbres fruitiers. Les modalités de prêt se résument comme suit: le terme maximum est de dix ans; le coût du prêt correspond au taux préférentiel plus 1% ou à un taux fixe égal au taux des prêts hypothécaires résidentiels plus 1%; le montant d'un prêt ne doit pas dépasser 80% de la valeur du bien financé; le montant maximum d'un prêt est de 250 000 \$.

Les fruiticulteurs peuvent planter maintenant et payer plus tard grâce aux prêts de la SCA.

Le prêt *Plantez maintenant, payez plus tard* de la Société du crédit agricole (SCA) est maintenant offert à tous les producteurs commerciaux de fruits et de petits fruits dans l'ensemble du Canada. Ce prêt unique a été lancé en 1996 pour financer les projets d'expansion de vignobles en Ontario et en Colombie-Britannique. Les fruiticulteurs peuvent maintenant utiliser ce prêt pour rénover ou agrandir leurs vergers, leurs vignobles, leur exploitation de petits fruits ou tout autre type d'exploitation qui ne produira pas en quantités commerciales avant plusieurs années. Ce prêt permet aux clients de mieux gérer leur encaisse. Il offre des conditions flexibles adaptées aux cycles de production et une période d'amortissement assortie au cycle de vie des entreprises agricoles.

Les options de remboursement prévoient, notamment, un report total du remboursement pendant une période maximale de trois ans ou des paiements d'intérêt seulement pendant les cinq premières années du prêt. L'option de remboursement différé permet donc un report du remboursement au cours des trois premières saisons de croissance, incluant l'année de replantation. L'intérêt couru pendant cette période est capitalisé à la fin de la troisième année de

croissance. Au cours de la quatrième année, seulement un paiement d'intérêt est exigible. Au cours de la cinquième année, l'emprunteur commencera à verser des remboursements composés de capital et d'intérêt, et ce, pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans. Par exemple, un prêt de 25 000 \$ produira des intérêts courus d'environ 5 000 \$ sur une période de trois ans, de sorte qu'à la fin de la période de trois ans, le prêt atteindra environ 30 000 \$. Les remboursements seront donc basés sur ce montant et pourront être faits annuellement. Au cours des trois premières années, le prêt couvre tous les frais de plantation, y compris le drainage et l'amélioration des terres, l'achat de plantes, la plantation, le tuteurage, l'irrigation et l'entretien des cultures.

Ce prêt intéressera tout particulièrement les viticulteurs, les producteurs de pommes et poires, les producteurs de fruits à chair tendre (notamment, les pêches, nectarines, abricots, cerises et prunes) et les producteurs de petits fruits (notamment, les framboises, bleuets, amélanches et canneberges).

Le prêt *Plantez maintenant, payez plus tard* a été créé à la suite de consultations auprès de producteurs primaires et de groupes agricoles afin de mettre au point un produit de prêt innovateur qui réponde à leurs besoins spécifiques de financement.

Question n<sup>o</sup> 18—**M. Eric Lowther:**

Au cours de chaque année depuis 1982: a) combien de lois fédérales ont fait l'objet d'une contestation judiciaire pour des violations présumées de la Charte des droits et libertés; b) quel était le nom de chacune; c) dans combien de cas la partie contestant la loi a-t-elle reçu des fonds dans le cadre du Programme fédéral de contestation judiciaire, et de quelles lois s'agissait-il; d) quel a été le résultat de chacune de ces actions à tous les niveaux: première instance, appel et cour suprême; e) quelle mesure corrective le tribunal a-t-il utilisée dans les cas où le gouvernement fédéral n'a pas réussi à obtenir gain de cause; f) dans lesquelles de ces instances l'avocat représentant le Canada a-t-il concédé qu'il y avait eu violation de la Charte?

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** On m'informe comme suit:

Justice Canada

La jurisprudence sous la Charte canadienne des droits et libertés est abondante. Des lois fédérales et provinciales, ainsi que les actions des acteurs gouvernementaux, ont plusieurs fois été contestées devant divers tribunaux administratifs et tous les tribunaux judiciaires. L'information requise est disponible par l'intermédiaire des documents faisant partie du domaine public. Le ministère de la Justice ne maintient aucune statistique relativement aux lois fédérales qui ont été contestées devant les tribunaux en vertu de la Charte canadienne depuis 1982. Par exemple, pour déterminer la position fédérale dans chaque cause, il serait nécessaire d'examiner les dossiers ministériels dans chaque cause et pour chaque niveau judiciaire.

Des ressources additionnelles qui pourraient être utiles sont: Le Recueil des décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés, un sommaire des décisions importantes relatives à la Charte, est disponible à l'adresse d'Internet suivante—<http://canada.justice.gc.ca/Publications/CCDL/devfrn/charterdigest/cdtoct.htm>;

*Affaires courantes*

<http://www.law.utoronto.ca/conlit/biblioq2.htm#A4.1> est un autre site utile, en anglais, pour des recherches relatives à la Charte.

Quick Law QL a aussi deux bases de données utiles:

CRC—charter of rights cases. Des sommaires des décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 à 1992;

CJ—Canadian judgments. Une base de données globale. Elle contient les textes des jugements de la Cour suprême depuis 1985 et les textes des décisions des tribunaux provinciaux depuis 1986.

Des consultations peuvent aussi être menées à l'Université de Calgary, 2500 chemin Université N.O., Calgary (Alberta) T2N 1N4. La bibliothèque de droit est situé au rez-de-chaussée, Facultés professionnelles, Édifice B—téléphone: (403) 220-7274. Également notable est la bibliothèque du Barreau (Banc de la Reine) située au 7<sup>e</sup> étage, 611—4<sup>e</sup> rue S.O., Calgary (Alberta) T2P 1T5, téléphone: (403) 297-6148.

La doctrine relative à la Charte canadienne des droits et libertés et son impact au Canada est abondante. Un article écrit en anglais par le professeur F.L. Morton, intitulé «Judicial Nullification of Statutes Under the Charter of Rights and Freedoms, 1982-1988» (1990), 28 Alta. l. Rev. 396, est susceptible d'intéresser l'honorable député. Cet article analyse l'effet de la Charte sur les lois fédérales et provinciales et examine toutes les décisions des cours d'appel rapportées entre 1982 et 1988 dans lesquelles une loi a été déclarée invalide, en entier ou en partie, à cause d'une violation de la charte. L'honorable député sera peut-être intéressé à consulter aussi le livre *Charting the Consequences: The Impact of Charter Rights on Canadian Law and Politics* (Toronto: 1997) de David Schneiderman & Kate Sutherland.

## Patrimoine Canadien

c) Depuis son instauration en 1978, le programme de contestation judiciaire a vu son mandat et son rôle évoluer de façon importante au fil des ans. Initialement créé pour financer des causes-type en matière de droits linguistiques protégés par la Constitution, le programme sert aujourd'hui à financer des causes-type touchant les lois, politiques et programmes du gouvernement fédéral en matière de droits à l'égalité, ainsi que les lois, politiques et programmes des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de droits linguistiques protégés par les lois constitutionnelles. Le programme a été administré successivement par cinq organismes indépendants du gouvernement. En vertu d'une entente de confidentialité, les dossiers fermés furent scellés et entreposés aux Archives sans que le gouvernement puisse y avoir accès. En conséquence, à l'exception des cas-types mentionnés à titre d'exemple dans les rapports annuels du Programme, il est impossible d'identifier les causes ayant bénéficié d'une aide financière du Programme. Ces rapports sont publics et disponibles en bibliothèque.

d) Comme il est impossible d'identifier la majorité des causes ayant reçu du financement du Programme de contestation judiciaire, l'on ne peut qu'extrapoler approximativement sur l'impact di-

rect du programme sur le courant de jurisprudence en matière de droits linguistiques et de droits à l'égalité. Le rapport d'évaluation du programme pour la période 1994-1997 présente le tableau le plus complet qui soit disponible sur l'impact du programme pour la période visée et on n'y retrouve que peu de renvois à des causes entendues par les tribunaux. Pour obtenir une copie de ce rapport, il faut écrire au Ministère du Patrimoine canadien au 15, rue Eddy, Hull (Québec) K1A 0M5 ou composer le (819) 997-0055.

## Question n° 34—Mme Judy Wasylcia-Leis:

Concernant l'allocation de ressources de la Direction des aliments de Santé Canada: a) quelle proportion de l'affectation spéciale de 11,5 millions de dollars accordée pour 1999-2000 à la Direction générale de la protection de la santé en vue de remédier aux déficiences en matière de salubrité des aliments et de nutrition ira directement au budget de la Direction des aliments et quelle proportion de cet argent a déjà été dépensée; b) combien de postes permanents ont-ils été rétablis à la Direction des aliments par suite de cette allocation de ressources supplémentaires et quelle est la ventilation de ces postes selon leur titre; c) quelle proportion de l'affectation spéciale totale de 65 millions de dollars accordée sur trois ans (1999-2000, 2000-2001, 2001-2002) à la Direction générale de la protection de la santé en vue de remédier aux déficiences en matière de salubrité des aliments et de nutrition ira directement au budget de la Direction des aliments; d) quelle proportion du budget 1999-2000 de la Direction des aliments est affectée aux activités permanentes de recherche sur la sécurité traitant de sujets liés aux aliments génétiquement modifiés et quelle est la ventilation de ces activités?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** a) La Direction des aliments recevra 7,7 millions de dollars en 1999-2000, dont 1,2 million pour les locaux, les communications, les avantages sociaux des employés et d'autres frais généraux. La Direction a dépensé 3,2 millions de dollars au 3 octobre 1999.

b) D'ici la fin de la troisième année du financement, la Direction des aliments prévoit que 52 postes auront été comblés. Nous ne pouvons pour le moment donner les titres réels des postes. Il est prévu que 25 postes seront comblés la première année, 10 la deuxième et 17 la troisième.

c) La Direction des aliments doit recevoir 7,7 millions la première année, 9,2 millions la deuxième et 12,1 millions la troisième.

d) Un projet de recherche est en cours sur un sujet associé aux aliments modifiés génétiquement, la dépense prévue étant de 166 389 \$ en 1999-2000.

## Question n° 38—M. John Reynolds:

En ce qui concerne les oeuvres d'art autochtones achetées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien au cours des dix derniers exercices financiers: a) quel a été le montant total consacré à ces achats; b) à quel endroit ces oeuvres sont-elles exposées; c) combien d'oeuvres sont-elles exposées à chaque endroit?

**L'hon. Robert D. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Le Centre de l'art indien du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est une institution bien établie, vouée au soutien et à l'essor des arts visuels des premières nations au Canada. Le Centre a été créé en 1965 afin de soutenir le développement des artistes autochtones pratiquant des formes d'art traditionnelles, ainsi que ceux pratiquant les beaux-arts, notamment la peinture, le dessin, l'estampe, la sculpture et la photographie.

(a) Le montant total consacré à ces achats au cours des dix derniers exercices financiers est 96 430,25 \$.

(b) 712 oeuvres d'art ont été achetées afin de les exposer dans le siège social et les bureaux régionaux du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien, ainsi que pour des expositions itinérantes et deux collections d'art autochtone, soit la Collection Alberta et le coffret de la Collection d'art autochtone.

(c) Emplacement

bureaux régionaux	47
expositions itinérantes	27
siège social	252
la Collection Alberta (siège social)	227
le coffret de la Collection d'art autochtone	159
total	712

Question n° 42—**M. Gerald Keddy:**

Le gouvernement fédéral a-t-il établi un plan pour transformer en parc national la zone sauvage protégée de Stoltmann, d'une superficie de 500 000 hectares en Colombie-Britannique, et dans l'affirmative, quel est ce plan?

**M. Mauril Bélanger (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Non, le gouvernement fédéral n'a pas établi un plan pour transformer en parc national le milieu sauvage Randy Stoltmann, en Colombie-Britannique.

\* \* \*

[Traduction]

### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, si les questions n°s 26 et 33 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

**Le vice-président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n° 26—**Mme Judy Wasylycia-Leis:**

Quels sont les médicaments à usage vétérinaire dont l'administration aux animaux destinés à l'alimentation (par espèce) est approuvée au Canada?

(Le document est déposé.)

Question n° 33—**M. John Duncan:**

En ce qui concerne les visiteurs non canadiens (pas des immigrants) pour chacune des cinq dernières années civiles (ventilation selon leur citoyenneté ou nationalité): a) combien de visiteurs sont entrés au Canada; b) combien de visiteurs ont obtenu un visa de visiteur conformément à l'article 9 de la Loi sur l'immigration du Canada; c) combien de ces visas de visiteurs ont été délivrés à des personnes ayant un dossier criminel (ventilation selon les déclarations sommaires de culpabilité et les actes criminels); d) combien de visas de visiteurs ont été refusés et, parmi ceux-ci, combien ont été refusés

### Initiatives ministérielles

parce que le demandeur avait un dossier criminel (ventilation selon les déclarations sommaires de culpabilité et les actes criminels); e) combien de visiteurs ayant un dossier criminel (ventilation selon les déclarations sommaires de culpabilité et les actes criminels) ont été sciemment autorisés à entrer, et combien se sont vu refuser l'entrée parce que l'agent de l'immigration a exercé sa discrétion conformément au paragraphe 19(3) de la Loi sur l'immigration du Canada?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

**M. Derek Lee:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

**L'hon. Allan Rock (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** propose:

Que la Chambre prenne note du premier rapport du Comité permanent des finances, présenté à la Chambre le vendredi 10 décembre 1999.

**Le vice-président:** Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période prévue pour l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 37 minutes.

**M. Maurizio Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora, Lib.):** Monsieur le Président, quand j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes, il y a onze ans, le chef de l'opposition officielle à l'époque m'a dit que je devrais passer les premières années de ma carrière politique à l'écoute des Canadiens, en parcourant le pays région par région, en tâchant de comprendre les problèmes et en appréciant la diversité d'opinions qui s'exprime tous les jours partout au pays. Voilà exactement ce que je fais depuis onze ans.

J'ai sillonné maintes fois le pays et j'ai parlé avec des milliers de Canadiens de toutes les régions et de toutes les conditions sociales. Cela a été pour moi un dialogue national constant. En fait, ce sont leurs histoires et leurs opinions qui m'ont amené à prendre un engagement à long terme envers une plus grande cause, à savoir préserver l'espoir des Canadiens que demain peut être effectivement meilleur qu'aujourd'hui et, plus important, à comprendre que nous avons tous le devoir de réaliser cet espoir.

Au moment où nous nous apprêtons à entrer dans un siècle nouveau, le Canada offre beaucoup à célébrer. Nous avons montré au monde comment établir l'équilibre entre la liberté et la compassion et entre la tradition et l'innovation, comment assurer des soins

### Initiatives ministérielles

de santé à tous nos citoyens et comment traiter nos aînés avec le respect et la dignité qu'ils méritent. Dans un monde perturbé par des conflits qui déchirent littéralement bon nombre de pays, le nôtre sert d'exemple prouvant que des gens de diverses origines culturelles peuvent vivre et travailler ensemble en harmonie.

• (1130)

Je suis persuadé que la principale force du Canada réside dans ses habitants, c'est-à-dire les gens qui se sont établis dans notre pays et qui l'ont développé. Grâce à leur imagination et à leur détermination, le Canada a toujours été de l'avant, évoluant d'une société agricole à une importante puissance industrielle pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

Notre pays a continué d'innover dans les années qui ont suivi, occupant des positions de leadership dans plusieurs domaines comme les télécommunications, l'aéronautique et la technologie de l'information.

Cela ne signifie pas pour autant que nous n'avons pas eu de problèmes, mais plutôt que chaque fois qu'on nous a défiés en tant que pays, les Canadiens ont toujours su relever le défi.

Il y a peu de temps encore, la communauté internationale a mis en doute notre aptitude à continuer de participer à l'économie globale. Je suis certain que personne d'entre nous n'a oublié ce qui s'est passé à la Chambre en 1994 lorsque le *Wall Street Journal* nous a comparés à un pays du tiers monde. Nous aurions pu jeter la serviette. Mais nous ne l'avons pas fait. Ce n'est pas ainsi que les Canadiens réagissent. Au lieu de cela, nous avons relevé nos manches et nous avons apporté des changements importants. Nous avons fait des progrès incroyables.

Aujourd'hui, le Canada est le pays du G-7 qui a la meilleure santé financière. Nous avons éliminé le déficit de 42 milliards de dollars qui nous affligeait. Nous avons équilibré notre budget. Nous remboursons notre dette publique. Nous avons commencé à réduire les impôts. Le taux d'inflation est à son plus faible niveau depuis les années 1960. Nos taux d'intérêt sont également les plus faibles depuis des décennies, et grâce au dynamisme de notre secteur privé, plus de 1,7 million d'emplois ont été créés depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir en 1993.

C'est fou ce qu'une différence de six ans peut faire. Ainsi, le *Financial Times* de Londres affirmait dernièrement que le Canada est le pays le plus performant du G-7. Nous faisons beaucoup mieux qu'auparavant.

Au sein de la nouvelle économie mondiale, on peut rarement prendre le temps de s'arrêter et de se féliciter de nos réussites. Les Canadiens le savent. C'est pourquoi ils veulent un programme qui leur offrira des débouchés accrus, un niveau de vie plus élevé et même une qualité de vie améliorée au cours du prochain siècle. Pour atteindre tous ces objectifs, cependant, nous avons besoin d'une vision claire pour l'avenir.

Je ne doute absolument pas que le Canada s'apprête à amorcer un nouveau siècle. Dans quelques jours, notre pays entreprendra une nouvelle ère, un nouveau millénaire.

Cet automne, c'était la sixième fois que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes sollicitait l'avis des Canadiens en prévision de l'établissement du budget fédéral. C'était la troisième fois que je présidais ce comité. J'ai vu l'humeur du pays et des Canadiens changer en peu de temps. Un optimisme croissant était manifesté à l'égard des perspectives d'avenir.

Le rapport du comité intitulé «Budget 2000: une nouvelle ère, un nouveau plan» est le fruit de conversations incessantes avec les Canadiens et d'un dialogue national qui nous a aidés à comprendre les valeurs et les priorités qui sont chères à nos concitoyens et la façon dont le budget fédéral devrait en tenir compte.

Les Canadiens souhaitent un plan qui leur offre encore plus de possibilités et un meilleur niveau de vie. Pour cela, nous avons établi dans notre rapport de consultation prébudgétaire un plan qui nous permettra de réaliser cette vision. Ce plan préconise une saine gestion financière, favorise la croissance économique et un meilleur niveau de vie par la réduction des impôts, rend notre économie plus concurrentielle et fait en sorte que les Canadiens bénéficient d'une meilleure sécurité et de débouchés accrus. J'espère que ce plan amènera les Canadiens à croire que demain peut être meilleur qu'aujourd'hui.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, le comité des finances a entendu un vaste éventail de témoins. Nous avons écouté des organismes représentant le milieu des affaires, les enfants, l'industrie, les arts, la culture et l'agriculture. Nous avons recueilli le point de vue d'éducateurs, de travailleurs des services de santé, d'économistes et de municipalités. Nous avons rejoint tous les secteurs de notre grand pays.

• (1135)

Le comité a parcouru le Canada et a eu des entretiens avec des porte-parole qui ont réclamé un plus grand soutien pour les itinérants, pour les transports en commun, pour la recherche et le développement.

Je me dois de remercier les députés qui ont tenu des assemblées publiques aux quatre coins du pays et ont pris le temps d'écouter leurs électeurs, ainsi que les membres du comité, qui ont travaillé très fort à l'élaboration du rapport.

Je tiens aussi à dire que je crois fermement que ce rapport reflète clairement les valeurs et les priorités des Canadiens.

Les Canadiens sont très heureux que l'ère des déficits et d'une dette qui montaient en flèche soit bien révolue, que nous ayons rétabli l'équilibre budgétaire pour la première fois depuis 1951-1952 et que le rapport dette-PIB soit en baisse constante. Le revirement de la situation financière ainsi que de faibles taux d'inflation et d'intérêt ont vraiment aidé le pays à créer plus de 1,7 million d'emplois et à redonner la prospérité aux Canadiens.

Il existe également un appui extrêmement ferme pour les mesures prises par le gouvernement, qu'il s'agisse des réductions d'impôt de 16,5 milliards de dollars ou des investissements que nous avons faits dans l'innovation et l'acquisition de compétences grâce

*Initiatives ministérielles*

à la Fondation canadienne pour l'innovation et à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Il y a eu également un très fort appui des Canadiens pour l'engagement supplémentaire pris par le gouvernement de verser 11,5 milliards de dollars de plus sur cinq ans aux provinces et aux territoires précisément pour la santé.

Une des questions qui a également été soulevée souvent et qui a reçu un fort appui, c'est la Prestation nationale pour enfants, sans parler du fait que les Canadiens ont bien apprécié la modernisation du programme d'assurance-emploi par le gouvernement.

Le comité entend bien s'assurer que les finances nationales ne seront plus jamais hors de contrôle. Nous allons conserver le ratio de la dette au PIB sur une pente descendante permanente.

Le comité a présenté un plan pluriannuel pour une réduction des impôts dont je parlerai plus en détail plus tard.

Le rôle du gouvernement est de continuer de créer des débouchés pour les Canadiens, de favoriser l'accès aux marchés étrangers et de promouvoir le Canada comme un endroit idéal pour investir.

Les Canadiens ont également réclamé d'autres investissements pour l'éducation permanente, pour continuer de créer la main-d'oeuvre la plus qualifiée du monde, et c'est l'un des grands avantages de notre pays dans l'économie du savoir.

Parlons d'une question qui est extrêmement importante pour les Canadiens, à savoir les soins de santé. Je le répète, dans le budget de 1999, le gouvernement a effectué le plus important investissement d'argent frais depuis son entrée au pouvoir en débloquent 11,5 milliards de dollars sur cinq ans. De plus, le premier ministre a présidé le Forum national sur la santé et le gouvernement a mis en oeuvre les recommandations clés du forum, y compris le Fonds pour l'adaptation des services de santé, le Système canadien d'information sur la santé, le Programme d'action communautaire pour les enfants et le Programme canadien de nutrition prénatale. Ces programmes et l'approche équilibrée adoptée par le gouvernement à l'égard de ces questions ont également été bien accueillis par les Canadiens.

Une des plus grandes ressources de notre pays réside dans les gens.

Nous avons mis en place pour le Canada la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, qui est un plan complet pour fournir aux Canadiens un meilleur accès, plus abordable, à l'éducation et aux compétences, le Fonds des bourses du millénaire, l'allègement fiscal applicable aux intérêts sur les prêts étudiants, la Subvention canadienne pour l'épargne-études, le réseau scolaire canadien ou Rescol, qui relie les bibliothèques et écoles publiques du Canada à l'Internet—nous avons été le premier pays du monde à accomplir cela—, le Programme d'accès communautaire, grâce auquel 10 000 sites situés dans les régions tant rurales qu'urbaines du Canada seront reliés à Internet d'ici l'an 2000, et le programme Ordinateurs dans les écoles, qui a pour objet de fournir 250 000 ordinateurs aux écoles canadiennes d'ici l'an 2000 et qui a atteint

60 p. 100 de son objectif. Ces mesures prises par le gouvernement ont été très bien accueillies.

• (1140)

Au cours des consultations prébudgétaires, il a été question du dossier des enfants et de la famille. Les audiences ont révélé que la Prestation nationale pour enfants jouissait d'un certain appui. Plusieurs intervenants ont dit que c'était le plus novateur des nouveaux programmes sociaux nationaux de la génération. De nombreuses autres initiatives dont le Programme d'aide préscolaire aux autochtones, le Programme canadien de nutrition prénatale et le Programme d'action communautaire pour les enfants jouissent également de la faveur du public.

Je vais replacer le présent débat dans son contexte. Dans mon introduction, j'ai parlé de la hausse du niveau de vie des Canadiens. Le gouvernement a la responsabilité d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour s'assurer que les Canadiens jouiront d'un niveau de vie plus élevé et d'une meilleure qualité de vie au cours du prochain millénaire. Pour parvenir à nos fins, il est important d'avoir une stratégie bien pensée et bien ciblée.

Comme l'indique le rapport sur les consultations prébudgétaires intitulé *Ère nouvelle, plan nouveau*, le gouvernement a tous ces moyens en main. Nous, les membres du comité, nous demandons au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent.

Si nous voulons générer la richesse et la croissance économique nécessaires pour nous attaquer aux problèmes sociaux et aux défis dont on nous a parlé d'un bout à l'autre du pays, il ne fait aucun doute pour moi que la seule façon de nous y prendre est d'élaborer un plan en vue d'améliorer le niveau de vie des Canadiens.

Quelles sont les composantes de cette stratégie? Quel moyen le gouvernement devrait-il employer pour assurer un meilleur niveau de vie aux Canadiens pris individuellement?

Examinons un peu la politique financière et monétaire. S'il est un domaine où le gouvernement a été efficace et où l'on peut affirmer qu'on va dans la bonne direction, c'est bien celui de la politique financière et monétaire.

Les Canadiens peuvent demander pourquoi c'est là un élément important de la stratégie du Comité des finances visant à améliorer le niveau de vie des Canadiens. Un environnement macroéconomique stable et un faible taux d'inflation font baisser les taux d'intérêt et renforcent la confiance. Ils incitent à l'investissement, ce qui favorise la croissance de la productivité et la création d'emplois.

Il est clair que tout gouvernement, au Canada ou à l'étranger, doit mettre de l'ordre dans ces éléments fondamentaux. Nous profitons de faibles taux d'intérêt et l'emploi connaît une période de croissance spectaculaire, mais force est d'admettre qu'on ne peut relâcher nos efforts. Nous devons demeurer vigilants. Nous devons veiller à ce que la dette maintienne sa courbe vers le bas, car il importe que les Canadiens et les gens de tous les pays du monde reconnaissent que les rouages fondamentaux de l'économie fonctionnent bien au Canada.

*Initiatives ministérielles*

• (1145)

Qu'a donc accompli le gouvernement? Il a éliminé le déficit. Nous sommes maintenant en situation d'excédent. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous parcourons le pays en sollicitant l'avis des gens et en demandant aux Canadiens quelles devraient être les priorités, quelles sont les valeurs auxquelles ils tiennent et dans quels programmes nous devrions investir.

Je l'ai dit plus tôt, le rapport entre la dette et le PIB est franchement à la baisse. Il importe aussi de noter que les provinces ont fait des progrès financiers substantiels au cours des cinq dernières années, sans compter que nous profitons du faible taux d'inflation des années 90.

Qu'est-ce que cela signifie pour le Canadien ordinaire? Lorsque les Canadiens renouvellent leur hypothèque, ils comprennent ce que cela signifie concrètement. Ils comprennent la différence entre les volets théorique et pratique de la responsabilité budgétaire. Partout au Canada, les gens se réjouissent de retrouver enfin une certaine liberté financière qui leur permet de prendre des décisions bonnes pour eux et leur famille.

Un autre levier avec lequel le gouvernement fédéral doit composer, c'est celui de la politique fiscale. Partout où nous sommes allés au Canada, tous les gens avec lesquels je me suis entretenu, que ce soit dans un café, dans ma paroisse ou lors de mes visites aux travailleurs dans les usines, ont réclamé des baisses d'impôt. Les Canadiens veulent et méritent des baisses d'impôt.

Pourquoi? Parce que depuis un certain nombre d'années, les Canadiens ont travaillé très fort pour enrayer le déficit. C'est grâce au travail acharné des Canadiens que nous bénéficions aujourd'hui d'un excédent. Il est bon que le gouvernement fédéral aide les Canadiens à recouvrer une partie du revenu disponible qu'ils ont perdu.

Sauf les deux ou trois ans pendant lesquels les effets des politiques fédérales ont commencé à se faire sentir, les gens ont vu leurs revenus augmenter. Il convient aussi de souligner que, depuis 10 ans, le revenu disponible moyen a baissé au Canada. Nous avons la responsabilité, en tant que députés et législateurs, de rétablir une partie de ce revenu disponible de manière à ce que les Canadiens commencent à comprendre que les sacrifices qu'ils ont consentis sont récompensés.

La politique fiscale d'un pays qui s'emploie à améliorer le niveau de vie de sa population est extrêmement importante. Les impôts peuvent avoir des répercussions sur la répartition des ressources et modifier l'incitation à travailler, à économiser et à investir. J'insiste sur ce point, car il en est question dans le plan de réduction d'impôt de 46 milliards de dollars que le comité des finances a déposé à la Chambre des communes. Il importe de bien comprendre les composantes de ce plan parce qu'elles tiennent compte du fait que les réductions d'impôt ne devraient pas être accordées à une partie seulement de la société canadienne. Tous les Canadiens doivent avoir droit aux réductions d'impôt.

• (1150)

Le Comité des finances reflète les besoins, les désirs et les aspirations des Canadiens. Que dit-il des réductions d'impôt? La

première mesure consiste évidemment à majorer de 15 p. 100 l'exemption de base et le montant pour conjoint, afin d'en faire passer la limite à 8 200 \$. C'est le montant que les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt.

Pourquoi cette nouvelle est-elle si bonne pour les Canadiens? Elle est bonne parce que plus d'un demi-million de contribuables ne paieront plus d'impôt. Grâce à cette mesure, ils échapperont à l'impôt. Est-ce important? Oui. J'ai parlé à des travailleurs à revenu relativement faible qui paient des impôts. Ce n'est pas qui dit quoi qui compte, mais bien le fait que nous prenions les mesures qu'il faut pour les Canadiens.

Donc, en majorant le seuil de 15 p. 100, en faisant passer les tranches d'imposition de 29 000 \$ à 34 000 \$ et de 60 000 \$ à 68 000 \$, que faisons-nous? En termes techniques nous ne faisons qu'apporter des rajustements tenant compte de l'inflation. Nous réduisons les taux marginaux d'imposition. Nous réduisons la disparité entre les couples qui ont un seul gagne-pain et ceux qui en ont deux. Ce qui compte vraiment, c'est que cette mesure soit juste et que les Canadiens en profitent. Ils auront plus d'argent dans leurs poches pour réaliser leurs rêves et ceux de leur famille.

Ils sont également conscients que, dans un pays comme le Canada, s'ils travaillent fort, prennent des risques et font les efforts voulus ils seront récompensés. Quand ce genre de façon de penser se répand et que les pouvoirs publics reflètent l'idée maîtresse de l'argument que je viens d'énoncer, je sens chez la population canadienne la volonté de se lancer davantage en affaires et de prendre de plus gros risques, sachant que ses efforts seront récompensés.

Dans nombre de nos discours à la Chambre, nous parlons de la classe moyenne canadienne, qui est dure à la peine. Nous devons ajouter le geste à la parole. C'est pourquoi le Comité des finances a recommandé que nous réduisions de 3 p. 100 le taux d'impôt moyen, le faisant passer à 23 p. 100 sur cinq ans. Les impôts payés par la classe moyenne s'en trouveront ainsi réduits. C'est une proposition qui a été faite dans toutes les assemblées publiques auxquelles mes collègues et moi avons assisté d'un bout à l'autre du pays.

Il importe également de supprimer la surtaxe de 5 p. 100 en relevant graduellement le seuil. Pourquoi le Comité des finances tient-il à ce que la surtaxe soit éliminée? Il y a la question de la réforme fiscale et des réductions d'impôts, mais il y a aussi celle de la gestion publique. La surtaxe a été créée quand nous avions un déficit. Maintenant que nous avons un budget équilibré et un excédent, il nous incombe en tant que législateurs de supprimer la surtaxe non seulement pour une simple question de bon sens économique, mais encore pour une question de gestion publique, pour remplir une promesse que nous avons faite.

• (1155)

Les familles et les enfants sont très importants pour le tissu social et économique de notre pays. Tout budget qui n'en tiendrait pas compte serait un échec. C'est pourquoi le Comité des finances recommande de nouveau de réduire de moitié le taux de diminution

*Initiatives ministérielles*

de la PFE, le faisant passer à 2,5 p. 100 pour les familles ayant plus d'un enfant, et à 1,25 p. 100, pour celles ayant un seul enfant.

C'est en quelque sorte l'aspect théorique de cette recommandation. En pratique, elle aura pour effet que davantage de familles obtiendront de l'aide pour élever leurs enfants, que davantage de familles disposeront de plus d'argent pour remplir leurs obligations. Elles auront plus d'argent à économiser, à investir dans des placements sûrs.

Je tiens également à être parfaitement clair. Sur ces questions, j'ai parlé de l'aspect personnel. . .

[Français]

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À moins que je fasse erreur, l'article 43 du Règlement relatif au processus du débat dit que le premier intervenant du gouvernement—s'il est le premier ministre—, le chef de l'opposition, le ministre qui propose la motion et le député répliquant immédiatement après le ministre n'ont aucune limite de temps.

À ce que je sache, le député d'en face n'est ni le premier ministre, ni le chef de l'opposition, ni le ministre qui propose la motion et il n'est pas le député qui réplique immédiatement après le ministre. Donc, il ne devrait pas bénéficier d'une période de temps illimitée, il devrait disposer de 20 minutes comme tout le monde.

**Le vice-président:** Le recours au Règlement soumis par l'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot est une lecture très stricte de l'article 43 du Règlement.

[Traduction]

Depuis des années, la pratique à la Chambre veut que la première personne qui intervient à la Chambre au nom du gouvernement à la suite de la présentation d'une motion, dispose d'un temps illimité, de même que le premier député de l'opposition qui répond. Cela a toujours été la pratique.

Je me souviens personnellement avoir eu la possibilité d'intervenir et la Présidence a donc interprété cela comme s'appliquant au député de Vaughan—King—Aurora, qui est le premier député à prendre la parole au sujet de cette motion après sa présentation par un ministre qui n'a pas fait d'intervention.

[Français]

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le Président, même dans l'Ordre projeté des travaux, on spécifie l'article 43.

Si des articles qui doivent nous guider dans le processus du débat sont caducs, parce que la tradition veut qu'on puisse faire l'inverse de ce qui est inscrit là, ça ne marche plus.

Ce que j'ai vu par le passé, c'est que lorsqu'il était question du premier ministre, du chef de l'opposition, du ministre qui propose la motion et du député répliquant au gouvernement, l'article 43 s'appliquait, et ceux-là disposaient d'une période de temps illimitée,

mais pas quand c'est un simple député. Le député a beau être président du Comité permanent des finances, ce n'est pas inscrit dans le Règlement.

De mémoire, on a toujours appliqué ce Règlement en ce qui concerne les travaux du Comité permanent des finances.

• (1200)

[Traduction]

**M. Grant McNally:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour l'information du Président et des députés, je rappelle que tout récemment, le Président a rendu une décision sur une autre question concernant le partage du temps de parole à la Chambre. Au moment où il avait rendu sa décision sur ce point, il avait dit que la pratique et les traditions l'emportaient sur le Règlement.

Je pense que l'on devrait envisager de faire la même chose en ce qui concerne ce point-ci.

**Le vice-président:** La présidence a examiné attentivement l'affaire et j'ai consulté les Règlement annoté de la Chambre des communes qui—les députés n'ont qu'à s'y référer—dit on ne peut plus clairement que lorsque le ou la secrétaire parlementaire prononce le premier discours au nom du gouvernement, il ou elle dispose d'un temps illimité, après quoi le député de l'opposition lui répond.

Or, le député n'est pas le secrétaire parlementaire. La problème que pose la thèse avancée par le député de Saint-Hyacinthe—Bagot c'est que le député qui prend la parole immédiatement après le ministre serait le député de Vaughan—King—Aurora. Il disposerait donc d'un temps illimité pour la raison qu'il ne serait pas la première personne à parler au nom du gouvernement.

Le député se trouverait donc dans la situation où le député de Vaughan—King—Aurora disposerait d'un temps illimité parce qu'il est la première personne à répondre au gouvernement, alors que l'opposition n'aurait pas cette possibilité. De l'avis de la présidence, il ne devrait pas en être ainsi dans le cas qui nous occupe. De l'avis de la présidence, il devrait y avoir deux discours d'une durée illimitée.

Par conséquent, même si le député n'est pas le secrétaire parlementaire, je suis d'avis que l'on tienne compte de la pratique observée à propos de cette règle, pratique qui veut que lorsqu'une motion du gouvernement est proposée, le premier orateur dispose d'un temps illimité, tout comme le deuxième.

Le député de Vaughan—King—Aurora est la première personne à se prononcer sur la motion. Par conséquent, je crois que la décision de lui accorder un temps illimité est celle qu'il convient de prendre dans les circonstances. Je propose, étant donné que nous avons déjà dépasser quelque peu la période des 20 minutes prescrite, qu'il lui soit permis de terminer son discours.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je respecte votre décision. Toutefois, si tel est le cas, je trouve que ce serait une bonne idée de modifier le paragraphe 43 du Règlement. Si nous respectons rigoureusement le Règlement et que, en cours de route, on change les règles, comme on essaie de le faire avec le projet de loi encadrant le référendum québécois, cela ne va plus.

**Le vice-président:** Je prends note de la suggestion de l'honorable député. J'espère qu'il ira au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour faire cette suggestion. Si le Comité présente un rapport, il y aura sans doute des changements au Règlement de la Chambre. Cela aidera tout le monde.

[Traduction]

**M. Maurizio Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora, Lib.):** Monsieur le Président, j'aurais probablement pu terminer mon discours pendant le temps qu'il a fallu pour rendre cette décision. Cela étant dit, c'est un autre cas où nous aurions pu favoriser la hausse du taux de productivité du Canada si nous nous étions vraiment attaqués à la tâche au lieu de perdre beaucoup de temps sur cette question.

Je reviens à la question de la prestation fiscale canadienne. Je ne veux pas rater l'occasion de souligner que cette mesure contribuera à accroître le nombre de familles bénéficiaires. Elle s'appliquera également à de nombreuses autres familles de la classe moyenne qui ont été incapables d'avoir accès à la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Cette mesure aidera littéralement des millions de familles.

• (1205)

La majorité des commentaires que j'ai faits ce matin ont trait à l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous évoluons au sein d'une économie mondiale. Le commerce et les affaires font véritablement partie de notre existence quotidienne comme pays. Les budgets devraient également tenir compte du rôle important que jouent les entreprises au sein de notre économie.

C'est pourquoi le comité des finances voudrait, par exemple, réduire les cotisations d'assurance-emploi de 40¢ sur une période de quatre ans. À échéance, cela représenterait une réduction de 3,1 milliards de dollars. Il y aura réduction du taux d'imposition marginal. Il y aura baisse des impôts établis sans égard aux bénéfices auxquels font face les entreprises. Les travailleurs profiteront également de cette réduction. Une réforme en profondeur du régime fiscal des entreprises s'impose.

Nous voudrions également hausser de 2 000 \$ le plafond des cotisations à un REER sur une période de cinq ans. Nous désirons réduire de cinq points le taux général des sociétés sur une période de cinq ans. Cette mesure contribuera à restaurer la neutralité fiscale. Elle améliorera la compétitivité de nos entreprises à l'échelle internationale et cessera de pénaliser les entreprises faisant partie de la nouvelle économie.

Une des autres mesures de ce programme fiscal vise à faire passer le contenu étranger de 20 p. 100 à 30 p. 100. Cela permettra d'accroître le rendement des régimes d'épargne-retraite à risque réduit. Nous voulons également réduire le taux d'inclusion pour les dons de biens appréciables, ce qui favorisera les dons de bienfaisance. Nous envisageons aussi la possibilité d'élargir le champ des propriétés admissibles à un taux d'inclusion plus bas et, comme je l'ai dit auparavant, nous collaborons aussi avec les provinces en vue d'établir une assiette commune d'impôt sur le capital.

Étant donné que je suis très conscient du temps que j'ai déjà pris, j'aimerais dire que ce programme de réduction des impôts de 46 milliards de dollars montre clairement à la population canadienne et aux entreprises du pays que le gouvernement ou le comité tient vraiment à établir un régime fiscal concurrentiel et à récompenser les Canadiens pour leurs efforts.

Conscient du temps qui passe, je vais maintenant terminer mon exposé et dire tout simplement que le rapport du comité des finances intitulé «Budget 2000: nouvelle ère, nouveau plan» constitue un excellent plan et j'espère que le ministre des Finances tiendra sérieusement compte des éléments qu'il renferme.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, je suis ravi de reprendre la parole pour participer au débat sur le rapport prébudgétaire du Comité permanent des finances.

Hier, j'ai prononcé un discours qui, à mon sens, répondait à la question, mais je découvre qu'il n'en est rien. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas d'inconvénient à répondre de nouveau à quelques-unes des questions soulevées par le député et qui figurent dans le rapport.

Mon premier argument d'aujourd'hui est le même que celui que j'ai avancé hier. Le rapport est basé sur de fausses prémisses. La contradiction y est tellement flagrante qu'il est presque étonnant que le député d'en face et ses collègues libéraux puissent défendre leurs convictions avec verve. C'est vraiment culotté.

• (1210)

Cette contradiction repose sur le fait que, dans un premier temps, le gouvernement préconise un allègement fiscal de 46 milliards de dollars, ce qui est louable évidemment, et le Parti de la réforme y souscrit totalement et d'emblée. En fait, nous défendons la cause des allègements fiscaux depuis 12 ans, soit depuis que nous existons. J'en suis fier et je pense que nous avons amené le gouvernement à réfléchir là-dessus. Ce qui est contradictoire toutefois, c'est que d'un côté, le gouvernement prévoit de tels allègements fiscaux et que de l'autre, il dit qu'il compte maintenir sa promesse de réinvestir dans de nouveaux programmes 50 p. 100 de tout excédent qui pourrait être enregistré à l'avenir.

Le gouvernement ne peut pas gagner sur tous les tableaux. Il ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Les députés ne peuvent tenir sans arrêt un double discours, mais c'est pourtant ce qu'ils tentent vaillamment de faire. Nous ne pouvons les laisser faire preuve d'ambivalence sans réagir, car c'est bel et bien ce qu'ils font. Ils tentent de gagner sur tous les fronts, même en faisant des



*Initiatives ministérielles*

recommandations tout à fait contradictoires. Ils ne peuvent pas s'en tirer si facilement.

C'est la façon de faire du gouvernement. Nous l'avons constaté à de nombreuses reprises. Il faut cependant comparer le discours des libéraux à leurs actes. On trouve alors deux réalités bien différentes. Les propos des libéraux sont tout à fait déconnectés de la réalité à laquelle le reste du pays est confronté. C'est comme s'ils se trouvaient dans un tribunal quelque part, tout à fait à l'écart du reste de la population. À mon avis, c'est exactement ce qui arrive. Je crois d'ailleurs que c'est évident à entendre le discours que le député de Vaughan—King—Aurora vient de prononcer à la Chambre.

J'aimerais parler des réalisations des libéraux pour illustrer ce que je viens de dire parce que je crois qu'en se penchant sur les faits réels, les gens se rendront vite compte que ce que mon collègue vient de dire ici à la Chambre n'était que des fleurs de rhétorique. Il peut dire ce qu'il veut pour nous convaincre de la nécessité de réduire les impôts, de rendre le pays plus productif, de régler le dossier de la dette de façon prioritaire et de réajuster les dépenses parce que nous ne voulons pas que l'on dépense inutilement pour des projet sans importance. Il peut bien dire tout ce qu'il veut, mais s'il ne fait jamais rien, ses paroles sont creuses. Ce sont des coquilles vides et je maintiens que c'est exactement le cas ici.

J'aimerais passer en revue certains de ces faits pour que les députés et les citoyens qui suivent le débat puissent tirer leurs propres conclusions.

Mon ami dit être en faveur d'un allègement fiscal et il a défendu son point de vue. Je rappellerais toutefois aux députés que le gouvernement est au pouvoir depuis six ans, que le budget est équilibré depuis deux ans et demi, bientôt trois, et que nous n'avons toujours pas bénéficié du moindre allègement fiscal. Je sais que mes amis d'en face vont dire que c'est faux. Mais il n'en est rien. Voici les faits.

Dans ses rapports de juin et de septembre, l'OCDE dit que le Canada doit réduire les impôts, et que, au Canada, les impôts augmentent tous les jours davantage. Au mois de novembre, trois ou quatre jours avant que le ministre des Finances fasse sa mise à jour relative à la situation financière et économique du pays, la division de l'économie de la banque Toronto Dominion a publié un rapport indiquant que le gouvernement fédéral actuel allait chercher plus d'argent dans la poche des Canadiens que n'importe quel autre gouvernement fédéral de l'histoire du Canada. Par ailleurs, le rapport révèle une tendance à la hausse, tendance qui se confirmera le 1<sup>er</sup> janvier alors que le gouvernement aidera les Canadiens à célébrer le nouveau millénaire en leur imposant une hausse d'impôt.

En effet, l'impôt au titre du Régime de pensions du Canada augmentera le 1<sup>er</sup> janvier. L'impôt sur le revenu va augmenter à cause de la non-indexation. Les Canadiens seront plus pauvres. Les coffres de l'État fédéral seront plus remplis, ce qui est malheureusement de mauvais augure pour les Canadiens.

Cela dément les propos que nous avons entendus, à savoir que le gouvernement est déterminé à réduire les impôts. C'est tout l'inver-

se. Ce que nous constatons, c'est que les impôts ne cessent d'augmenter. C'est un fait honteux, mais c'est un fait.

• (1215)

Au Canada, aujourd'hui, pour la famille canadienne moyenne, le budget des impôts est supérieur à celui de la nourriture, du logement et de l'habillement. Voilà les faits par opposition à ce que disent les libéraux. C'est un fait que le revenu disponible des Canadiens est très réduit aujourd'hui. Il a à peine augmenté depuis la récession dans les années 90 et il est à peine supérieur à ce qu'il était dans les années 80.

Les Canadiens paient le prix de la forte imposition mise en place par le gouvernement. Bien que ce dernier déclare vouloir réduire les impôts, ses actions nous montrent que les allègements fiscaux se situent tout en bas de sa liste de priorités.

Je vais parler de ce qu'a fait le gouvernement en matière de dette. Au Canada, aujourd'hui, la dette est de 577 milliards de dollars. C'est un montant stupéfiant, qui représente 64 p. 100 du PIB, un des niveaux de dette les plus élevés des pays industrialisés, juste après l'Italie dans le G-7.

Nous signalons également que, aujourd'hui, au Canada, le ministre des Finances signe chaque année un chèque de 40 milliards de dollars pour payer l'intérêt sur la dette. Ces 40 milliards de dollars sont de loin le paiement le plus élevé de tous ceux que fait le gouvernement. La Sécurité de la vieillesse coûte environ 23 ou 24 milliards de dollars par an. Or, c'est le programme social le plus coûteux. Bien sûr, les transferts aux provinces pour les soins de santé et l'éducation sont beaucoup moins élevés que ça—certainement beaucoup moins élevés après que le gouvernement les ait considérablement réduits. Ils sont de l'ordre de 15 milliards de dollars par an, ce qui est beaucoup moins que ce que nous payons en intérêts sur la dette.

L'impact de cela est qu'une partie importante des impôts que paient les Canadiens sert à payer les intérêts sur la dette. On serait porté à croire que, si le gouvernement voulait vraiment aider les Canadiens et garantir la stabilité financière durable du pays, il aurait dressé un plan pour réduire la dette. Quel est ce plan?

Selon ce plan, s'il reste de l'argent après que le gouvernement se sera lancé dans de folles dépenses, il s'occupera de réduire la dette. Aujourd'hui, après avoir déclaré publiquement qu'il y aura de gros surplus, le gouvernement affecte trois milliards de dollars une année et trois milliards de dollars une autre année au paiement de la dette.

À ce rythme, il faudra environ 190 ans pour régler le problème de la dette. Je doute que les Canadiens veuillent attendre si longtemps. Ils veulent qu'on s'y attaque dès maintenant.

Le gouvernement fédéral devrait prendre exemple sur le gouvernement de l'Alberta qui s'est acharné à verser des milliards de dollars pour acquitter la dette considérable de la province. Le résultat est que l'Alberta jouit d'une des économies les plus saines au Canada et en Amérique du Nord. Des emplois y sont créés chaque jour. Des gens viennent de partout au Canada pour bénéficier des avantages qu'offre l'Alberta. C'est une réussite spectaculaire.

### Initiatives ministérielles

laire et fascinante. Nos vis-à-vis devraient s'y arrêter parce qu'ils pourraient en apprendre beaucoup.

Certains ont parlé des soins de santé en Alberta. Je ferai remarquer qu'en dépit des coupes radicales que le gouvernement fédéral a imposées, obligeant des hôpitaux à fermer et des malades à récupérer dans des couloirs, le gouvernement de l'Alberta a haussé ses dépenses en matière de santé les portant à des niveaux sans précédent. L'Alberta n'a jamais dépensé autant d'argent pour les soins de santé qu'elle ne le fait aujourd'hui. C'est parce que la situation budgétaire de l'Alberta s'est améliorée de façon spectaculaire, grâce aux mesures prises par le gouvernement provincial, non aux mesures du gouvernement fédéral.

Je veux parler de la situation des dépenses publiques. Aujourd'hui au Canada, et cela en étonnera peut-être certains, d'après les comptes nationaux, tous les niveaux de gouvernement dépensent plus d'argent par habitant que jamais auparavant. Il est très important de souligner ce fait, car lorsque nous débattons de l'usage qu'on fera des surplus à venir, bien des gens, dont les députés du gouvernement libéral, disent que nous devons augmenter substantiellement les dépenses. Le gouvernement a fait sa promesse d'une participation moitié-moitié; s'il la mettait en application, et espérons qu'il ne tiendra pas cette promesse non plus, cela donnerait 47 milliards de dollars de nouvelles dépenses.

Nous avons vu la manchette dans le *National Post*. Chose étonnante, elle présentait le même chiffre que celui auquel nous mènerait la formule moitié-moitié si elle était appliquée.

● (1220)

C'est un montant énorme de dépenses que 47 milliards de dollars, mais, d'après les comptes nationaux pour tous les niveaux de gouvernement, nous n'avons jamais dépensé autant qu'aujourd'hui par habitant au Canada en programmes de dépenses. Je soutiens que le Canada n'a pas besoin de dépenser davantage puisque nous n'avons jamais dépensé davantage.

Nous savons que, par rapport à d'autres pays dans le monde, nous dépensons énormément en programmes de tous genres. Si nous prévoyons réaliser de gros surplus à l'avenir et si nous avons une énorme dette et des impôts extraordinairement élevés, le simple bon sens commanderait d'utiliser ces surplus pour réduire notre dette et alléger notre fardeau fiscal. Cela me paraît raisonnable. Je ne vois pas pourquoi nous devrions dépasser les niveaux sans précédent de dépenses que nous connaissons déjà. Le seul fait de dépenser tout cet argent ne signifie pas pour autant que nous ne pourrions pas le dépenser à bien meilleur escient.

Lorsque je vois comment le gouvernement engage des dépenses, un des aspects qui me préoccupent le plus, c'est qu'il est disposé à sacrifier des choses essentielles ou très prioritaires contre des choses inutiles ou non prioritaires.

Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour dépenser des milliards de dollars en subventions accordées à ses amis politiques, pendant que les agriculteurs des Prairies, par exemple, sont laissés pour compte? Cela n'a aucun sens. Pourquoi nos vis-à-vis insistent-

ils pour dépenser des milliards de dollars à l'agrandissement de fiefs réservés à d'énormes bureaucraties qui n'offrent aucun service à la population, mais qui gaspillent tout cet argent, alors qu'il pourrait servir à des choses importantes comme les soins de santé, l'éducation et le rétablissement des fonds consacrés à la défense?

Il est honteux que, d'une part, le gouvernement saisisse toutes les occasions pour saluer le travail de nos casques bleus dans le monde et que, d'autre part, il les punisse en les plaçant dans des situations périlleuses, sans matériel adéquat. C'est probablement l'attitude la plus hypocrite que j'aie jamais vue, mais le gouvernement agit ainsi jour après jour.

Il est extrêmement répréhensible que, d'une part, le gouvernement se targue du fier patrimoine de la GRC et que, d'autre part, il la prive des ressources essentielles pour accomplir sa tâche. Nous constatons de plus en plus que des enquêtes sont interrompues en raison des coûts. Il n'y a pas suffisamment de fonds pour terminer des enquêtes.

Le député de Kootenay—Columbia souligne constamment ce problème à la Chambre des communes, mais, malheureusement, le gouvernement ne comprend pas le message. Il gaspille des milliards de dollars dans des choses inutiles et, en même temps, il prive des programmes essentiels des fonds appropriés, ce qui est foncièrement répréhensible.

Quelqu'un a dit un jour que les choses les plus importantes ne devaient jamais être à la merci des moins importantes. Nous devrions graver cette devise au-dessus de la porte des bureaux de bien des ministères fédéraux, car c'est bien souvent l'inverse qui se produit, hélas.

Il y a encore d'autres différences entre ce que les libéraux disent et ce qu'ils font. Parlons de productivité. Mon collègue qui préside le Comité des finances a livré un discours enflammé à la Chambre sur les raisons qui doivent nous inciter à accroître la productivité. Selon lui, le gouvernement a fait une foule de choses. Mais songez à ceci: si le gouvernement se préoccupe tellement de la productivité, pourquoi le ministre des Finances, dans l'exposé budgétaire qu'il a fait à la Chambre en 1995, a-t-il annoncé qu'il engagerait toutes sortes de vérificateurs et soumettrait les entreprises de tout le pays à un examen rigoureux pour leur arracher jusqu'au dernier sou, alors qu'elles tentaient désespérément de survivre?

Mon collègue de Lakeland et moi avons soulevé un autre problème par le passé. Mon collègue sait que le problème est réel, car il a des électeurs qui se sont adressés à lui à ce sujet, comme cela m'est arrivé aussi. Ils se plaignent d'être harcelés par Revenu Canada. Ceux qui n'ont jamais eu le moindre problème de retard dans leurs impôts font du jour au lendemain l'objet d'un examen rigoureux du plus haut ridicule. Cela leur fait perdre des jours et des semaines.

● (1225)

Nous avons entendu parler d'un chiropraticien de Winnipeg contre qui la Cour de l'impôt a prononcé un jugement défavorable. Les représentants de Revenu Canada sont descendus chez lui et ont tout pris, jusqu'aux céréales dans les placards. Ils se sont même

*Initiatives ministérielles*

emparés du prix d'héroïsme que son fils de 12 ans avait reçu du gouverneur général. Voilà ce que fait le gouvernement, en réalité.

**M. David Iftody:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un tribunal a été saisi de cette cause et il a été démontré que tout cela était faux.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Ce commentaire fait partie du débat; ce n'est pas un recours au Règlement.

**M. Monte Solberg:** Monsieur le Président, je soutiens que c'est vrai. Je serai heureux d'en parler plus tard à mon collègue.

Ce n'est qu'un seul exemple parmi d'autres.

Si nous voulons parler de productivité et d'aide aux entreprises, nous devrions nous pencher sur la situation de M. Nickerson en Alberta. M. Nickerson a hypothéqué sa maison et sa ferme pour acheter aux États-Unis une limousine qu'il a transformée et nommée la longhorn. Il a amené ce véhicule au Canada dans l'intention de la louer pour gagner sa vie.

La limousine a été déclarée tout à fait conforme aux normes de sécurité du transport en Alberta. Tout d'un coup, les gens de Transports Canada ont découvert que M. Nickerson était devenu un entrepreneur prospère et ils ont décidé de saisir sa limousine. Ils ne sont pas convaincus qu'elle est conforme à certaines normes de sécurité. Cependant, ils refusent de lui dire quel est le problème précis. En fait, le bureaucrate qui a pris la décision, M. Boily, a décidé qu'il saisirait l'automobile sans même l'avoir vue et sans fournir de détails sur le problème.

Cet homme a hypothéqué les économies de toute sa vie pour se lancer dans cette entreprise et le gouvernement va maintenant lui retirer son rêve sans lui fournir quelque explication que ce soit. M. Boily, qui se trouve à 2 000 milles, va rentrer chez lui ce soir, s'attabler avec sa famille pour souper et n'y pensera même pas. Cependant, en Alberta, M. Nickerson doit habiter avec des amis parce qu'il a perdu son entreprise.

Voilà le genre de bureaucratie et de règlements arbitraires et ridicules auxquels les gens sont confrontés trop souvent au pays. Il est scandaleux que les députés d'en face rient de cette situation. Ils devraient avoir honte.

Le gouvernement implante des programmes qui, les uns après les autres, nuisent à la productivité au Canada. Les libéraux parlent d'un pacte de productivité. Presque tout ce que font les députés d'en face se trouve d'une façon ou d'une autre à nuire aux entreprises et à empêcher le Canada d'être plus productif. Les libéraux ont le don d'aménager de lourdes bureaucraties qui mettent des jours, des semaines, voire des mois à prendre des décisions que le secteur privé prendrait en quelques minutes. Cela ralentit les choses. Faut-il s'étonner de ce que nous soyons en retard sur les États-Unis pour ce qui est de la productivité?

Voici ce qu'a fait remarquer le ministre de l'Industrie. Le député d'en face me chahute. C'est le ministre de l'Industrie qu'il devrait chahuter. Le ministre de l'Industrie a signalé que le Canada est de plus en plus en retard sur les États-Unis pour ce qui est de la productivité. Cela signifie que notre niveau de vie baisse aussi. Les

collègues d'en face le savent. Cela les contrarie. J'ai manifestement touché une corde sensible. Cela les contrarie beaucoup.

Si cela préoccupe les libéraux, ils devraient en parler au ministre de l'Industrie, car il a été le premier à soulever ici la question. Le ministre a fait remarquer que si notre niveau de vie et notre taux de croissance économique avaient été les mêmes que ceux des États-Unis ces dernières années, le niveau de vie de la famille canadienne moyenne de 4 personnes serait 28 000 \$ plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle, soit 7 000 \$ plus élevé par personne. Mon collègue d'en face en doute? Je l'invite à consulter le ministre de l'Industrie, car c'est lui qui a soulevé ici la question.

• (1230)

Quelle est l'incidence sur les Canadiens du terrible bilan des libéraux? Elle est absolument dévastatrice.

Je tiens à citer officiellement ici deux ou trois lettres que j'ai reçues de gens de tout le Canada qui se demandent où le gouvernement s'en va sur la question des impôts. La première lettre vient d'un monsieur de Clareville, à Terre-Neuve. Voici ce qu'il écrit:

Je crois comprendre que vous voulez savoir combien les Canadiens paient d'impôt. Regardez un peu cela! Je travaille à la raffinerie de pétrole de Come-By-Chance, à Terre-Neuve. Le mois dernier, il y a eu une erreur sur mon chèque de paye à cause d'une erreur dans le nombre d'heures que j'avais travaillées. On a corrigé la situation et les services de la paye m'ont émis un chèque distinct pour combler la différence. Ils me devaient huit heures régulières et six heures en temps supplémentaire. Ma paye brute s'est élevée à 801,92 \$. On a prélevé 536,20 \$ en impôt sur le revenu et 10,42 \$ en cotisations syndicales. Ma paye nette s'est élevée à 255,30 \$. C'est un taux d'imposition de 67 p. 100.

J'invite mon collègue là-bas qui se considère comme un expert en la matière à venir vérifier le talon de chèque de paye.

**M. Paul Szabo:** Un seul talon de chèque de paye ne montre pas tout. Dites-nous la vérité.

**M. Monte Solberg:** Monsieur le Président, voilà que nos vis-à-vis justifient la situation en disant qu'un seul talon de chèque de paye ne dit pas tout. Sur une année, le député connaît fort bien la situation.

Je vais vous lire une autre lettre d'un monsieur de Montrose, en Colombie-Britannique, qui a dit:

Vous trouverez ci-joint une copie de mes deux plus récents talons de chèque de paye. Je pense qu'ils sont un bon exemple de la façon dont les taux d'imposition élevés au Canada peuvent décourager les travailleurs productifs.

C'est incroyable et je sais que mon vis-à-vis considérera cela avec mépris, car c'est extrêmement embarrassant pour son gouvernement. Cependant, je vais continuer:

Durant les deux semaines se terminant le 5 novembre 1999, j'ai été payé pour 40 heures de travail, alors que durant la période suivante, j'ai été payé pour 40,5 heures de travail, car j'ai travaillé une demi-heure en temps supplémentaire. Cette demi-heure supplémentaire a augmenté ma paye brute de 19,66 \$. Chose incroyable, cela a fait aug-

*Initiatives ministérielles*

menter mon impôt sur le revenu fédéral de 20,13 \$. En fait, j'ai payé au premier ministre 47¢ pour avoir eu le privilège de travailler une demi-heure de plus.

C'est tellement incroyable qu'on pourrait penser que j'invente tout cela. Mon collègue peut venir ici et examiner le talon de chèque de paye. Il est rouge de colère. Je ne peux le blâmer. Je serais gêné moi aussi si j'étais libéral.

La lettre ajoute:

Je comprends que c'est une anomalie causée par les niveaux dans les tables d'impôt, mais le fait même qu'un changement de niveau puisse entraîner un taux marginal d'imposition apparent de 102 p. 100 me dit que nos taux d'imposition sont trop élevés. En tant que résident de la Colombie-Britannique ayant un bon salaire, mon taux marginal d'imposition réel est supérieur à 50 p. 100, et je joins mon talon de chèque de paye comme preuve.

Je serais heureux de déposer ces lettres à la Chambre si mon collègue le souhaite. Je les déposerai bien volontiers pour mon collègue et il pourra les examiner s'il le veut. Je vais les transmettre au Greffier.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député de Medicine Hat demande-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer les documents?

**M. Monte Solberg:** Oui, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer les documents?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Monte Solberg:** Monsieur le Président, on notera que le député de Provencher a dit: «Non, nous ne permettrons pas que l'on dépose cela à la Chambre», car ça les gêne tellement.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Comme le député de Medicine Hat le sait pertinemment, on ne fait pas allusion à l'absence ou à la présence d'un député donné lors d'un débat.

**M. Monte Solberg:** Eh bien, je suis ici, monsieur le Président, et j'espère que ça va.

Je disais simplement que les députés d'en face sont très embarrassés par leur bilan en matière de fiscalité ou, en tout cas, ils devraient l'être. Les députés savent-ils pourquoi? C'est parce que les députés libéraux de la Chambre passent des heures, des jours, des semaines à clamer combien ils sont compatissants. Ils se font constamment du souci. Ils se préoccupent des pauvres, des opprimés et de la classe moyenne. Si les mots de compassion pouvaient se transformer en billets verts, on serait millionnaires. Tous les jours, nous entendons ce discours dans la bouche des députés d'en face. Nous l'avons vu dans le discours du Trône. Comme ils se font du souci! Mais quand vient le temps de passer à l'action, ils s'en prennent sournoisement aux pauvres contribuables. Nous le voyons tous les jours. Nous recevons des lettres de ce genre tous les jours.

• (1235)

En raison de la non-indexation des tranches d'imposition, le 1<sup>er</sup> janvier, 85 000 Canadiens à faible revenu qui n'ont jamais payé d'impôt devront s'y résigner. Ils paieront, eux aussi, des impôts. Six

milliards de dollars par an, c'est ce que le gouvernement puise dans la poche des Canadiens qui touchent moins de 20 000 \$. C'est honteux. C'est épouvantable.

Les libéraux devraient être gênés surtout lorsqu'ils font toutes ces déclamations sur la justice sociale et leurs préoccupations à l'égard des petites gens. On ne devrait pas les croire. Ce sont des paroles vides de sens que n'arrêtent pas de nous servir les députés de l'autre côté.

Il y a une meilleure solution. Premièrement, qu'ils arrêtent de prétendre qu'ils veulent réduire les impôts. Qu'ils admettent qu'ils n'ont pas l'intention de les réduire de façon substantielle. Qu'ils admettent qu'ils veulent continuer de dépenser, parce que les libéraux, c'est imposer et dépenser. C'est dans leurs gènes.

Ce que nous voulons au Canada, c'est un gouvernement qui s'engage à réduire les impôts, à rembourser la dette et à contrôler les dépenses. Nous dépensons déjà plus que nous ne l'avons fait auparavant. Nous pensons que c'est là la vraie façon d'aider les gens.

Je vais leur dire moi à mes amis de l'autre côté comment aider les gens à l'égard desquels ils se disent préoccupés. Comment aider des gens qui n'ont aucune qualification et qui sont vraiment ceux qui ont souffert ces dernières années? La première chose à faire est de toute évidence de créer un nombre d'emplois tel que nous ayons une personne pour trois emplois au lieu du contraire.

Il est temps de faire rouler l'économie de façon à ce que nous puissions retrouver l'héritage qui est le nôtre même si la dernière génération ne s'en est pas aperçue. J'entends par là une économie prospère, où les Canadiens peuvent sortir, au besoin trouver un emploi qui n'exige pas beaucoup de qualifications et être formés sur le tas.

Mon ami de Provencher peut protester autant qu'il veut. Il se moque des gens au bas de l'échelle, ce n'est pas bien.

Ce que nous voulons, c'est une économie qui connaisse un boom au point où, si certains n'ont pas les compétences voulues ou s'ils n'ont peut-être pas terminé les études nécessaires, ils puissent trouver un emploi et acquérir ces compétences sur le tas.

Un des exemples les plus étonnants à cet égard, c'est ce qui se produit pendant la période de prospérité que les États-Unis connaissent depuis un certain temps. Le taux de chômage aux États-Unis est d'environ 4,1 p. 100. Le nôtre est à peu près 75 p. 100 plus élevé que le taux aux États-Unis et 75 p. 100 plus élevé que notre moyenne historique. Autrefois, notre taux de chômage était inférieur à celui de nos voisins du Sud.

Ce qui se produit actuellement aux États-Unis, c'est que de nombreuses personnes qui étaient très souvent les dernières à bénéficier d'une conjoncture économique favorable en profitent maintenant d'une manière exceptionnelle. Les 20 p. 100 de noirs américains dont les revenus sont les plus bas ont toujours formé un groupe laissé pour compte lorsqu'il y avait quelque augmentation que ce soit de la prospérité. Ils formaient indiscutablement un groupe opprimé. Depuis que l'économie américaine a pris son envol parce

*Initiatives ministérielles*

que, dans une large mesure, elle n'est pas assujettie à la réglementation et au fardeau fiscal qui continuent de nous accabler, le taux de chômage parmi ces 20 p. 100 de personnes est de 6,9 p. 100, ce qui correspond au taux de chômage actuel au Canada. Ce groupe est composé des plus pauvres d'entre les pauvres aux États-Unis. Ces personnes qui possèdent souvent peu de compétences trouvent maintenant du travail, acquièrent de l'expérience, établissent des contacts et retrouvent leur fierté. Souvent, elles dépendaient de l'aide sociale dans le passé. Ce n'est plus le cas désormais. Maintenant, elles ont vraiment espoir de s'en sortir.

Pourquoi refusons-nous cela aux Canadiens? Il y a de nombreuses localités dans notre pays où le taux de chômage est extrêmement élevé. Les gens sont tous dans le même bateau à Terre-Neuve, au Cap-Breton, dans certaines régions du Québec, dans le Nord, dans les villes du centre, dans des régions de toutes les provinces. Nous le voyons partout au Canada. Pourquoi privons-nous de ces possibilités ceux qui en ont le plus besoin au Canada? Nous pouvons le faire également au Canada. Nous n'avons pas à être les parents pauvres quand il s'agit de prospérité économique. Nous avons déjà été meilleurs que les Américains sur le plan économique. Nous pouvons l'être encore.

• (1240)

Pourquoi acceptons-nous ce malaise qui vient du gouvernement libéral, cette médiocre façon de tout aborder? Pourquoi ne pas diminuer les impôts? Pourquoi ne pas relancer l'économie? Pourquoi ne remettons-nous pas les Canadiens au travail en masse? Pourquoi ne le faisons-nous pas? Mike Harris l'a bien fait en Ontario. On l'a bien fait en Alberta. Pourquoi le gouvernement libéral ne le fait-il donc pas?

En tant que législateurs, il nous incombe d'améliorer le bien-être des Canadiens. Nous manquons à notre devoir. Le gouvernement libéral a laissé tomber les Canadiens. Si les députés d'en face ne le font pas pour eux-mêmes, ils devraient le faire pour leurs enfants et petits-enfants. Nous avons l'obligation morale d'améliorer le pays pour les générations à venir.

**M. Leon E. Benoit:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'il se tienne une période de questions et de réponses de dix minutes. Le gouvernement a été sans doute tellement écorché par ce discours qu'il devrait avoir le droit de. . .

**Le président suppléant (M. McClelland):** D'abord, je n'aurais même pas dû reconnaître le député parce qu'il n'est pas à sa place, de sorte qu'il ne sera tenu aucun compte de son intervention.

[Français]

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce dernier débat concernant les consultations prébudgétaires entreprises depuis le début de cette session.

D'entrée de jeu, j'aimerais remercier les milliers de Québécois et de Québécoises qui, au cours des mois de septembre et octobre derniers, ont contribué à un des plus grands exercices démocratiques

entrepris par le Bloc québécois depuis maintenant deux ans, consistant à aller rencontrer les citoyens et les citoyennes du Québec pour leur demander leur avis quant à l'orientation budgétaire du gouvernement fédéral.

Cette année particulièrement, on posait la question à ceux et celles que l'on rencontrait sur tout le territoire du Québec, à savoir, de quelle façon le ministre des Finances devait utiliser les énormes surplus qu'il s'est payés sur le dos des chômeurs, des personnes malades, des étudiants, des provinces, donc, sur le dos de tout le monde, sauf sur son propre dos.

J'aimerais également remercier, par la même occasion, mon chef, le député de Laurier—Sainte-Marie, pour l'opportunité qu'il nous a donnée de rencontrer nos commettants et d'avoir instauré cette pratique qui, espérons-le, va se poursuivre à l'avenir. Enfin, j'aimerais remercier mes collègues du Bloc québécois qui ont bien voulu se prêter à cet excellent exercice et qui ont rendu la conclusion de leurs consultations avec brio.

Ces conclusions ont été fondées dans un rapport synthèse que le Bloc québécois, par l'entremise de son chef, de son critique aux finances et du député de Lévis, qui participait à cet exercice pour mousser, pour faire la promotion d'une politique de construction navale, a présenté. J'aimerais faire part aux Québécois que nous avons livré la marchandise; nous avons déposé ce document en leur nom et l'avons présenté, il y a maintenant trois semaines, avec leur consensus et leurs principales priorités.

J'aimerais d'abord faire le point sur les estimations du ministre des Finances quant au surplus des prochaines années. La tradition du ministre nous a habitués à des cachettes et de l'hypocrisie autour des véritables chiffres du budget et des prévisions quant au déficit d'abord, et au surplus ensuite. Le ministre nous a habitués à être très conservateurs, parce qu'il est très conservateur dans ses prévisions, mais il a fait aussi, par le passé, des cachotteries incroyables.

Il a même souvent traficoté les chiffres pour présenter un tableau très sommaire et très parcellaire des possibilités qui s'offraient au gouvernement fédéral d'intervenir pour soulager la pauvreté, qu'il a lui-même créée depuis 1994 par des coupures draconiennes dans les programmes sociaux, et pour appuyer la croissance économique et la création d'emplois.

• (1245)

Si, lors de la mise à jour économique, le ministre des Finances a affirmé qu'au cours des cinq prochaines années, il aurait à sa disposition 95 milliards de dollars de surplus accumulés, c'est que la vérité doit être beaucoup plus grande que cela. D'ailleurs, seulement pour cette année, le ministre prévoit un surplus de cinq milliards de dollars. Il faut rire des gens pour présenter de telles choses.

Dès les huit premiers mois du présent exercice, le surplus du gouvernement fédéral totalisait déjà huit milliards. Il dépassait donc de trois milliards les prévisions annuelles du ministre quant au surplus de cette année. On peut prévoir que, cette année, le surplus va facilement dépasser les 12 milliards. C'est donc plus du double de ce qu'a affirmé le ministre.

### *Initiatives ministérielles*

Ce faisant, les possibilités de marge de manoeuvre sont considérables. D'ailleurs, nous n'avons pas attendu. En septembre et octobre derniers, nous avons fait nos propres prévisions quant au surplus courant, au surplus de l'année prochaine et à la marge de manoeuvre globale qui pourrait se développer et servir à influencer le cours des choses dans l'économie canadienne et dans les programmes sociaux.

Nous affirmons qu'avec une partie du surplus de cette année et avec le surplus de l'an prochain, que nous prévoyons à hauteur de 15 milliards de dollars, et en effectuant une réforme de la fiscalité, qui ne prendrait pas dix ans, qui prendrait quelques mois, le ministre pourrait dégager une marge de manoeuvre de plus de 25 milliards pour le prochain exercice financier.

Nous avons consulté des gens sur cette possibilité. Partout au Québec, le Bloc québécois, par l'entremise de ses députés et défenseurs acharnés des intérêts du Québec, a consulté la population du Québec sur cette hypothèse de prévisions et sur son utilisation.

Voilà ce qui se dégage des principaux consensus quant à l'utilisation de l'immense marge de manoeuvre du gouvernement fédéral au cours de la prochaine année.

Premièrement, les Québécois et les Québécoises ont considéré, et considèrent toujours, si on se fie encore au dernier sondage, qu'il est primordial que le ministre des Finances rétablisse les paiements de transferts aux provinces pour financer la santé, l'éducation supérieure et la sécurité du revenu.

Deuxièmement, il est important que l'on retourne à un véritable régime d'assurance-emploi, un régime qui aidera véritablement les chômeurs. À l'unanimité, moins quelques poussières, les gens ont réclamé qu'on revoie le régime d'assurance-emploi parce qu'il ne couvre plus une majorité des gens qu'il devrait couvrir.

Troisièmement, on a souhaité qu'il y ait des projets structurants pour l'économie et également pour l'économie sociale. On parle notamment d'une véritable politique de construction navale au Canada, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle, la construction de logements sociaux et des programmes d'infrastructures, entre autres de voirie.

Quatrièmement, on a demandé une véritable réduction des impôts des particuliers pour les gens à faible revenu et à moyen revenu. On ne veut pas de pacotilles, mais une réforme durable qui ferait en sorte que les injustices, vécues de façon particulièrement douloureuse au cours des dernières années par les familles à revenu moyen, cessent et qu'on réforme véritablement, de façon permanente, la fiscalité.

Je vais revenir sur ces quatre points un à un, en comparant ce que le rapport de la majorité libérale nous offre à ces égards.

Premièrement, on peut aborder la question des transferts sociaux. Comme je le mentionnais, le consensus est clair, il est au-dessus de toute priorité. Les Québécois et les Québécoises veulent qu'on rétablisse le Transfert social canadien. Pour ce faire, il faut ajouter, dès le prochain exercice financier, 3,7 milliards de dollars annuellement pour revenir au niveau du Transfert social canadien qui existait en 1993-1994 avant que le ministre des Finances ne coupe

sauvagement dans les transferts qui aident à financer notamment la santé et l'éducation.

J'écoutais hier le secrétaire d'État qui disait que les coupures dans les transferts sociaux aux provinces étaient de l'histoire ancienne. Quelle hypocrisie, surtout venant du secrétaire d'État. J'espère qu'il connaît un peu les chiffres, sinon il est d'une incompétence crasse.

Les coupures décrétées par le ministre des Finances depuis 1994 se poursuivent et vont se poursuivre jusqu'en 2003. Jusqu'à présent, les coupures draconiennes cumulatives dans le financement de l'éducation, la santé et la sécurité du revenu ont représenté 21,4 milliards. D'ici 2003, parce que les coupures continuent malgré le fait qu'on en ait annulé une partie, on va dépasser les 30 milliards de coupures de transferts fédéraux aux provinces pour financer la santé, l'éducation et la sécurité du revenu.

Ce n'est pas de l'histoire ancienne, cela se poursuit, mais hypocritement. On sait que le ministre des Finances nous a habitués à cette hypocrisie crasse. On voudrait qu'il nous annonce une fois des coupures qui vont nous toucher au cours des sept ou huit prochaines années, il n'a pas à les répéter année après année.

• (1250)

Le plus odieux dans tout cela, c'est que lorsqu'on regarde la situation québécoise, jusqu'à présent, il a coûté, au gouvernement du Québec, à cause des coupures draconiennes de ce ministre des Finances, armateur millionnaire, 6,3 milliards de dollars en manque à gagner, pour financer, encore une fois, la santé, l'éducation supérieure et la sécurité du revenu.

C'est 860 \$ par Québécois, et cela représente 37 p. 100 des coupures canadiennes. On représente 24,5 p. 100 de la population canadienne et le gouvernement du Québec subit 37 p. 100 des coupures au Transfert social canadien.

Ce n'est pas surprenant que dans le secteur de la santé, on ait des problèmes. Malgré qu'ils soient généralisés, ces problèmes, pour nous, ça fait encore plus mal. Mais le ministre des Affaires intergouvernementales l'a déjà dit une fois: «Il faut faire mal au Québec.» Eh bien là, ils sont bien partis pour le faire, avec son projet de loi aussi, qui empêche la liberté d'expression, qui empêche la pleine liberté d'utilisation du processus démocratique au Québec dans le cadre référendaire. Ils sont bien partis pour faire mal au Québec.

Juste cette année, il va manquer 1,7 milliard de dollars au gouvernement du Québec pour financer la santé, l'éducation supérieure et l'aide sociale. Et si je me fie à la répartition historique qui existait avant 1994, avant que l'on fonde les trois contributions du gouvernement fédéral en un seul transfert qu'on appelle le Transfert social canadien, voilà ce que cela peut représenter comme portrait.

Il manque, cette année, 875 millions de dollars au gouvernement du Québec en termes de transferts fédéraux pour financer la santé. Huit cent soixante-quinze millions de dollars, savez-vous ce que cela représente? Cela représente 3 000 postes de médecin; 5 000 postes d'infirmière. C'est de l'argent, ça! Ensuite, on dit: «Ah que le gouvernement du Québec a des problèmes avec la santé! Mais c'est ce gouvernement qui cause un tort considérable aux malades au Québec et aux finances publiques du gouvernement du Québec.

Si on prend la répartition historique de 1,7 milliard de dollars concernant l'éducation, c'est 500 millions de dollars. Savez-vous ce qu'on peut faire avec 500 millions de dollars? Si on injectait 500 millions de dollars dans le réseau québécois de l'éducation, cela permettrait l'embauche de 5 800 professeurs d'université. C'est de l'histoire ancienne? Quelle hypocrisie! La sécurité du revenu: ce serait 325 millions de dollars de plus dans les coffres du gouvernement du Québec pour soulager la pauvreté au Québec. Savez-vous ce que ça représente? Ce serait 500 \$ de plus consacrés à chacun des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec.

C'est certain que lorsqu'on est millionnaire comme le ministre des Finances, 500 \$ par année, ce n'est pas beaucoup d'argent. Mais pour ceux qui ont de la misère à joindre les deux bouts, qui tirent le diable par la queue, 500 \$ par année, c'est une fortune. Eh bien, c'est de cela qu'on les prive. Et ensuite, on se pète les bretelles en disant que c'est de l'histoire ancienne, qu'on a rétabli de saines finances publiques et qu'on est bien partis. Mon œil!

Le rapport de la majorité libérale du Comité permanent des finances ne parle aucunement du rétablissement des transferts sociaux aux provinces. Il ne parle aucunement de la pauvreté, mais j'y reviendrai un peu plus loin.

Deuxièmement, sur le sujet du rétablissement d'un véritable régime d'assurance-emploi, ils sont muets. Le rapport du Comité des finances, malgré le fait que dans les représentations faites ici comme ailleurs au Canada, et au Québec en particulier avec la consultation large que le Bloc québécois a entreprise, le rapport de la majorité libérale ne fait aucune mention des besoins de réforme à l'assurance-emploi. C'est un scandale.

Quarante-deux pour cent uniquement des chômeurs ont droit à des prestations, alors que 100 p. 100 des travailleurs et des travailleuses paient des cotisations. Chez les femmes, c'est pire. Seulement 31 p. 100 des femmes peuvent bénéficier de l'assurance-emploi. Mais toutes les femmes paient, par exemple. On harcèle les chômeurs et les chômeuses; on harcèle les femmes enceintes aussi. On coupe leurs prestations, parce qu'elles ont bénéficié du retrait préventif avec la CSST. Mais on ne calcule pas les jours et les heures où elles sont sur la CSST; alors, elles ne peuvent pas bénéficier par la suite de prestations spéciales pour femmes enceintes. C'est un scandale.

Donc, il n'y a rien sur l'assurance-emploi. On a oublié les représentations de milliers de Québécois et de Québécoises et de Canadiens à cet effet.

Troisièmement, il y a les projets structurants. J'ai mentionné plus tôt qu'il y avait des possibilités immenses sur le plan budgétaire. Le ministre des Finances cache encore des surplus. Le ministre des Finances fait encore preuve d'hypocrisie à l'égard de la véritable marge de manoeuvre dont il dispose. Il en a, de la marge de manoeuvre. Cela lui sort par les oreilles. La majorité libérale du Comité des finances aurait pu suggérer plus que 500 millions de dollars par année pour les projets structurants, pour les projets d'infrastructures. C'est ridicule.

• (1255)

Avec les possibilités et la marge de manoeuvre qui se dessinent pour la prochaine année et les deux prochaines années, il aurait pu

### *Initiatives ministérielles*

suggérer trois milliards de dollars par année, comme nous l'avons fait. À cet égard, nous avons recueilli l'assentiment de tous les intervenants de la société civile, y compris les associations patronales.

On est muets aussi en ce qui a trait aux projets structurants pour l'établissement d'une véritable politique de construction navale au Canada. Mon collègue du Bloc québécois de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière a travaillé d'arrache-pied depuis des années pour qu'on instaure une telle politique de construction navale au Canada. Cela fait l'unanimité sur une base pancanadienne.

Encore récemment, mon collègue me disait qu'il avait obtenu l'appui de l'Association des armateurs du Canada dont fait partie notre ministre des Finances armateur. On ne lui demande pas de se donner des privilèges comme armateur. Il y a une différence entre le fait d'adopter des lois qui le favorisent et qui favorisent ses entreprises, comme avec le projet de loi C-28 il y a deux ans, et établir une politique de construction navale au Canada pour créer des emplois et pour faire en sorte, par exemple, que le chantier de Lévis revienne au nombre d'emplois qu'il créait auparavant, c'est-à-dire 5 000 emplois, si ma mémoire est bonne.

**Une voix:** Trois mille.

**M. Yvan Loubier:** On me dit trois mille emplois. À l'heure actuelle, c'est moins que la moitié de ce nombre. Il faut une véritable politique de construction navale avec des retombées économiques? Les libéraux sont muets là-dessus. Cela fait l'unanimité, mais ils sont muets là-dessus.

Parlons des logements sociaux. Quel ridicule! Il n'y a rien là-dedans. On dit qu'on attend éventuellement un rapport de la ministre des itinérants, qui ne fait justement qu'«itinérer», qui se promène partout et qui recueille des commentaires. On vient d'annoncer que possiblement on pourrait mettre 500 millions de dollars pour des gîtes communautaires pour que les itinérants puissent passer les nuits.

On met un pauvre 500 millions de dollars. On oublie toute la problématique des logements sociaux et on oublie aussi qu'il y a des façons de faire. Il ne s'agit pas uniquement d'ouvrir des gîtes, mais il faut appuyer ces gens pour les sortir de l'itinérance.

D'ailleurs, je profite de l'occasion pour féliciter ma collègue de Québec, qui a fait un excellent travail d'analyse au niveau de la pauvreté, de l'itinérance et des politiques du gouvernement fédéral. Depuis 1994, ce gouvernement irresponsable aurait dû appliquer des politiques et augmenter sa contribution au cours des années avec les immenses surplus qu'il a débloqués depuis l'année dernière et encore plus au cours des prochaines années.

J'en profite pour saluer les gens de la chorale de l'Accueil Bonneau qui nous ont fait honneur de leur visite au cours du 10e anniversaire de la motion sur la lutte contre la pauvreté adoptée par cette Chambre. Ils ont fait un concert admirable. Je tiens à rappeler encore une fois que c'est à cause du travail admirable de ma collègue de Québec dans sa lutte et dans la lutte du Bloc québécois contre la pauvreté au Canada. Nous luttons contre la pauvreté et eux créent la pauvreté. Les libéraux créent la pauvreté.

### *Initiatives ministérielles*

Au niveau des baisses d'impôts, je m'aperçois que la majorité libérale du Comité permanent des finances est à l'image du gouvernement. Ce sont des gens qui font beaucoup de fumée, qui présentent des suggestions qui semblent spectaculaires à première vue, des suggestions qui semblent généreuses. À un moment donné, on se demandait même si on n'irait pas en élections dans les prochains mois avec de telles propositions.

Toutefois, quand on y regarde de plus près, on a un gros problème avec les propositions qui sont faites dans le rapport de la majorité libérale concernant la fiscalité. Lorsqu'on a consulté les Québécois et les Québécoises, ils nous ont dit: «Il faut avoir des baisses d'impôt substantielles, mais il faut d'abord indexer totalement les tables d'impôt, toute la structure de la fiscalité». L'indexation des tables d'impôt et de la structure d'impôt n'existe plus depuis 1985.

Tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas réglé ça, il n'y aura pas de solution durable pour assurer l'équité du régime fiscal pour l'ensemble des contribuables. Ce ne sont pas des petites choses. Depuis 1994, considérant l'inflation, le fait de ne pas indexer les tables d'impôt a permis au gouvernement fédéral de recueillir 17,6 milliards de dollars d'impôts supplémentaires qui autrement, avec une telle indexation, ne seraient pas entrés dans ses coffres. C'est une injustice.

J'aimerais prendre les quelques minutes qui me restent pour expliquer ce qu'est l'indexation.

• (1300)

Je vais simplifier les choses; il faut toujours simplifier les choses dans ce genre de démonstration. Si un contribuable gagne 100 \$ par semaine, et qu'il a une augmentation de son patron d'un montant de 2 \$, cela lui fait un nouveau revenu de 102 \$. Par contre, on regarde dans l'économie et on s'aperçoit que les prix, de façon générale, ont augmenté de 3 \$, ce qui fait que la personne en question s'est appauvrie.

Même avec une augmentation de 2 \$ de son revenu, si les prix, de façon générale, ont augmenté de 3 \$, cette personne s'est appauvrie de 1 \$. Si vous avez une pleine indexation des tables d'impôt et de la structure fiscale en général, cette dernière tient compte du fait que le contribuable s'est appauvri et ne s'est pas enrichi, même si son revenu affiché est à 102 \$ plutôt qu'à 100 \$ l'année précédente.

Alors, on tient compte de l'appauvrissement et on ajuste l'impôt à la baisse pour tenir compte de cet appauvrissement dû à l'inflation. On a éliminé ce mécanisme-là. On l'a éliminé, ce qui fait qu'on recueille, depuis 1994, 17 milliards de dollars en nouvelles taxes et en nouveaux impôts. Le gouvernement ne peut pas être accusé de faire quoi que ce soit pour augmenter les impôts comme cela, mais il peut être accusé par contre de ne pas réformer la fiscalité pour revenir à la pleine indexation qui est disparue depuis 1985.

Savez-vous ce que cela représente, 17 milliards de dollars? C'est de l'argent cela aussi. Dix-sept milliards de dollars, cela donnerait à chacun des sept millions de Québécois autour de 2 400 \$, si on les remboursait pour le vol qu'on leur a fait. Cela donnerait à peu près deux fois le budget de l'éducation du Québec, 100 fois le budget de l'environnement. C'est de l'argent, ça!

On ne retrouve pas dans ce rapport de telles considérations, mais par contre, on parle de l'élimination de la surtaxe 5 p. 100. Cela va encore donner des bénéfices extraordinaires, avec l'abolition de la surtaxe de 3 p. 100 du dernier budget, pour ceux qui gagnent 250 000 \$ et plus. Cela va leur donner 9 300 \$.

Mais ceux qui gagnent entre 30 000 \$ et 70 000 \$ vont obtenir des économies d'impôt de seulement 200 \$. Même en relevant le plafond de 15 p. 100 au niveau du seuil imposable, cette solution pour les contribuables ne va durer que jusqu'en 2001. Après 2001, les injustices de la fiscalité, en l'absence d'une totale indexation, vont revenir, et les contribuables vont continuer à se faire taxer plus qu'ils le devraient normalement.

Pour toutes ces raisons, nous avons déposé un rapport minoritaire, une opinion dissidente, qui fait état des véritables consensus que nous, du Bloc québécois, sommes allés chercher dans le champ, en n'ayant pas peur de rencontrer les gens, en confrontant nos idées avec les leurs et en rassemblant des priorités et des consensus que nous avons présentés, le chef du Bloc québécois et moi-même, au Comité permanent des finances, au nom de tous les Québécois et de toutes les Québécoises.

[Traduction]

**M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député très attentivement. Il m'a rappelé que nous avons été élus au Parlement pour représenter toutes les régions du Canada lorsqu'il y a une crise et pas uniquement notre propre collectivité.

Les problèmes qu'a posé la transformation de notre régime fiscal n'ont pas frappé uniquement le Québec. Dans ma collectivité aussi, en plein cœur de Toronto, il y a des problèmes, notamment un manque de logements abordables. Nous avons eu de nombreux problèmes, mais lorsque nous prenons la parole, de ce côté-ci de la Chambre, comme les néo-démocrates et les conservateurs, nous parlons au nom de tous les Canadiens.

Les critiques que le député adresse au gouvernement sont terriblement injustes. En passant, certaines de ces critiques sont peut-être vraies, mais elles sont attribuables à une période économique très difficile. En formulant ses critiques, le député devrait reconnaître que, depuis 10 ou 12 ans, les formules de calcul placent le Québec au rang des provinces défavorisées, ce qui fait que les provinces plus avantagées lui ont transféré plus de 100 milliards de dollars. Je n'ai jamais vu aucun député exprimer de ressentiment au sujet de ces transferts parce qu'ils sont une caractéristique de notre fédération. J'invite le député à voir la Chambre des communes comme le conseil d'administration du Canada. Ainsi, il comprendrait qu'il ne doit pas venir ici uniquement pour parler des Québécois qui souffrent.

• (1305)

Il devrait commencer à se rendre compte que les privilèges et les responsabilités particulières des députés font que je dois tout autant que lui me soucier des électeurs de sa circonscription et que lui doit se soucier des électeurs de la mienne autant que moi. Il ne faut pas perdre de vue et il faut rappeler aux Québécois qu'ils ne sont pas une collectivité ou une province persécutée et que tous les Canadiens partagent avec eux avec enthousiasme depuis un certain nombre



*Initiatives ministérielles*

d'années et continueront de le faire encore longtemps après que les séparatistes seront disparus de la surface de la terre.

[Français]

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le Président, il y a trois volets à sa question. Le premier, oui, cela a été plus difficile pour le Québec, parce que le Québec a absorbé à lui seul 37 p. 100 des coupures au Transfert social canadien, plus que sa population dans le Canada, c'est-à-dire 24,5 p. 100.

[Traduction]

**M. Dennis J. Mills:** Vous ne vous souciez que des Québécois, n'est-ce pas?

[Français]

**M. Yvan Loubier:** Deuxièmement—s'il peut arrêter de crier, je vais répondre—les consensus que j'ai exprimés au nom des Québécois et des Québécoises, comme le Bloc québécois est appelé à le faire et va continuer à le faire, il va se battre pour les Québécois et les Québécoises et au cours des prochaines années aussi, jusqu'à ce qu'on sorte de cette fédération-là—ces consensus, ce sont les mêmes qu'on a rencontrés au Canada. Et s'ils ne se retrouvent pas dans le rapport de la majorité libérale, c'est parce que lui et ses collègues n'ont pas fait leur job. C'est ça, le problème.

Troisièmement, on va arrêter de nous rebattre les oreilles avec des singeries comme celles qu'on vient de nous présenter. L'ajustement en péréquation, récemment, c'est de l'argent qu'on nous devait et qu'on ne nous avait pas donné au cours des deux dernières années, parce qu'on avait mal évalué les paramètres liés à la péréquation. C'est ça, la réalité. On nous devait cet argent-là, et on nous en doit encore beaucoup.

Je vais vous donner juste un exemple. L'harmonisation de la TPS avec les taxes de vente provinciales dans les Maritimes, si on tient compte du fait que nous, depuis le début des années 1990, on a harmonisé la TPS avec la TVQ, on nous devrait 2 milliards de dollars. Mais on refuse de nous remettre cet argent-là.

Comme je le mentionnais plus tôt, l'effort qu'on nous demande de faire dans les coupures, c'est 2 milliards de dollars trop élevé depuis 1994. C'est un autre 2 milliards de dollars qui s'ajoute à ce qu'on nous doit.

Et on pourrait en mettre beaucoup comme cela: les laboratoires, la recherche et développement, les dépenses structurantes en achats de biens et de services. De toute façon, cela ne donne rien. Cela fait 20 ans qu'on le répète et ils ne nous croient pas, même à partir de leurs propres statistiques.

[Traduction]

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, dans le rapport minoritaire du Bloc québécois, et en fait dans le discours du député, on traitait brièvement la question de la désindexation. Il relève dans le rapport dissident que le gouvernement fédéral percevra quelque 17,6 milliards de dollars en recettes fiscales complémentaires, grâce à la désindexation.

J'accepterai les chiffres énoncés sous réserve de vérification, mais l'excédent budgétaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999 a été de 2,9 milliards de dollars. Depuis que nous avons équilibré le budget, les excédents ont été fort modestes. Si la désindexation n'avait pas été en place, à l'évidence, le gouvernement aurait continué à déclarer une situation déficitaire d'année en année en raison de l'ampleur même de la dette.

Le député reconnaît-il que la désindexation, ou l'indexation, n'est qu'une forme de réduction des impôts? Le député est-il favorable à la réduction des impôts dans la mesure où cela pourrait replonger le Canada dans une situation déficitaire?

[Français]

**M. Yvan Loubier:** Absolument pas, monsieur le Président. Mais j'aimerais corriger les chiffres que le député a cités.

Pour le dernier exercice financier 1998-1999, l'excédent n'est pas de 2,9 milliards de dollars, c'est plus de 9 milliards de dollars. Mais le ministre des Finances, en cours d'exercice, a pris les 6 milliards qui étaient imprévus et les a appliqués immédiatement sur la dette.

On peut corriger des situations, et il faut corriger des situations, il faut assainir les finances publiques, mais lorsqu'on le fait sur le dos d'une catégorie de contribuables et qu'on laisse les autres avec des bénéfices indus au niveau de la fiscalité—et je parle des très hauts revenus—là, ça ne marche pas.

On n'est pas obligés de corriger des problèmes en créant de l'injustice et en maintenant cette injustice. C'est bien de valeur, mais ceux qui ont payé, ce sont les gens qui gagnent de 25 000 \$ à 70 000 \$ par année, les familles qui ont ces revenus-là.

• (1310)

Les gens qui gagnent 250 000 \$ et plus n'ont rien payé. Deuxièmement, les millionnaires, comme le ministre des Finances, ne paient rien non plus. Troisièmement, cela fait depuis 1996 qu'on parle d'une réforme de la fiscalité. On avait même soumis des idées au ministre des Finances qui avait applaudi à ces suggestions. Depuis ce temps-là, il se met les deux mains dans les poches, il surveille son portefeuille d'abord et avant tout, mais il n'a rien foutu au niveau de la fiscalité.

[Traduction]

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans sa réponse, il a réfuté le chiffre de 2,9 milliards de dollars. Le rapport des comptes publics. . .

**Le vice-président:** Il n'y a pas là matière à rappel au Règlement.

[Français]

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son discours sur le consensus au niveau des consultations prébudgétaires. Je considère que c'est un consensus qui s'apparente à celui qui est intervenu à propos du Transfert social canadien au sein du comité qui s'est penché sur la question des enfants et des jeunes à risque, à savoir qu'il fallait remettre aux provinces les sommes d'argent manquantes.

*Initiatives ministérielles*

On a créé six ans de déficit social et cela a engendré de la pauvreté. Créer de la pauvreté, cela a des conséquences, par exemple, sur la qualité des services dans les hôpitaux, sur un appui de façon plus particulière aux enfants qui vivent dans des situations de pauvreté et sur le fait d'avoir un peu plus d'argent dans les poches pour les milliers de femmes qui se retrouvent à l'aide sociale. Cela veut dire avoir plus d'argent pour payer son loyer, son logement et son épicerie.

On a entendu plus tôt que la ministre des sans-abri va annoncer un programme de 500 millions de dollars pour ces personnes. Ce qui me fait peur, ce n'est pas l'argent que l'on va investir, mais c'est de savoir comment ce programme va s'adapter à la situation qu'on est en train de vivre au Québec? C'est vrai qu'il y a des particularités différentes. On disait tout à l'heure qu'il y avait des manques à gagner et que le Québec n'avait pas sa juste part. Dans le logement social, le Québec n'a jamais eu sa juste part. Je demande à mon collègue s'il est inquiet relativement à la flexibilité du gouvernement fédéral.

La ministre des sans-abri est justement mise à l'épreuve quant la façon dont cet argent va être remis aux provinces et dans sa flexibilité sur la distribution des millions de dollars qui vont être investis pour les mal logés. J'aimerais que mon collègue me fasse part de ses commentaires à cet égard.

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le Président, je trouve que c'est quand même une heureuse initiative d'avoir 500 millions de dollars mais, moi aussi, je suis inquiet.

On a vu ce gouvernement multiplier les initiatives, multiplier les structures et, en bout de ligne, les montants qu'on devait vraiment mettre au service de la population, on les retrouvait dans des immeubles et chez les fonctionnaires.

Cinq-cent millions de dollars, c'est une bonne nouvelle, mais c'est insuffisant. La plupart des témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des Finances ont demandé que 1 p. 100 du PIB canadien soit consacré au logement social et qu'on inscrive l'itinérance dans une problématique plus large, qu'on appelle le logement social.

Depuis 1990, j'ai pu observer, en lisant les chiffres que mon éminente collègue nous a fournis, que le nombre de ménages consacrant plus de 50 p. 100 au logement—ces ménages sont donc pratiquement pauvres—a augmenté de 41 p. 100. Les besoins sont criants. Il faut 1,3 milliard de dollars.

Je m'inquiète également du respect des prérogatives et des juridictions du gouvernement du Québec. Par l'entremise de la Société d'hypothèques du Québec, le gouvernement québécois pourrait administrer un véritable programme qui s'adresserait aux itinérants et aux personnes qui ont également besoin de logements sociaux en général. On va travailler fort pour faire augmenter ces montants et faire en sorte qu'on puisse les utiliser efficacement pour sortir les gens de l'itinérance, pour les accompagner et également les appuyer dans leur transition.

[Traduction]

**M. Dennis Gruending (Saskatoon—Rosetown—Biggar, NDP):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole

avec le député de Regina—Qu'Appelle. C'est un honneur de prendre la parole pour la première fois à la Chambre. Il n'y a pas de fonction plus noble que la fonction publique et d'endroit plus noble, pour servir, que la Chambre des communes.

Je commencerai en exprimant ma plus profonde gratitude aux résidants de Saskatoon—Rosetown—Biggar qui m'ont élu lors de l'élection partielle du 15 novembre. C'est un privilège d'avoir l'occasion de les servir. Je vais y consacrer toute mon énergie et mes compétences.

C'est une leçon d'humilité que de marcher sur les traces des grands parlementaires qui m'ont précédé dans cette vaste circonscription des Prairies. La liste de mes prédécesseurs compte des sociaux-démocrates tels que M. J. Coldwell, Woodrow Lloyd, Alf Gleave et Chris Axworthy. Elle compte également le très honorable Ray Hnatyshyn, un ex-ministre du Cabinet conservateur qui, plus tard, est devenu notre gouverneur général.

● (1315)

M. Coldwell a représenté cette circonscription au Parlement de 1935 à 1958. Il a dirigé le CCF dans les années 40 et 50. Il a travaillé inlassablement afin d'apporter les nombreux et grands progrès sociaux qui ont façonné notre pays. Ces derniers comptent les réformes sur les hôpitaux et l'assurance-automobile, sur les pensions, sur les allocations familiales, sur le travail et sur l'aide sociale.

Woodrow Lloyd a servi Biggar à l'Assemblée législative de la Saskatchewan pendant 20 ans, de 1944 à 1964. En 1961, il a succédé à Tommy Douglas au poste de premier ministre. En faisant preuve d'une grande patience et d'un grand courage, M. Lloyd l'a emporté sur la grève tumultueuse des médecins de la Saskatchewan l'année suivante. C'est à M. Lloyd que nous devons, du moins en partie, notre système d'assurance-maladie national, qui nous est si cher.

M. J. Coldwell avait un engagement constant face à la justice sociale. Woodrow Lloyd avait une opinion claire et percutante de la philosophie de la démocratie sociale. «Nous ne nous contentons pas de réclamer sans cesse pour nous même ou de chercher à piller les riches» a dit Woodrow, «nous allions demandes et réclamations, imposant à chacun d'entre nous une responsabilité individuelle plus grande que celle qu'imposent d'autres partis politiques.»

Je me fie également à l'héritage de Alf Gleave, qui a représenté la circonscription de Saskatoon-Biggar au Parlement de 1968 à 1974 et qui, avant cela, avait été un des pionniers de notre système de soins de santé. Lorsque Alf est décédé l'été dernier, le journaliste Barry Wilson a repris ses paroles dans son éloge funèbre pour résumer sa vie à titre de mari et de père de famille, d'agriculteur et d'élu du peuple. Il a écrit: «Au début du siècle, les gens qui sont venus s'installer dans les Prairies, comme ceux qui les ont suivis, ceux de la génération suivante comme moi-même, se sont assurés une vie plus sûre et plus libérale en s'alliant pour travailler ensemble et se partager la tâche.»

Ce besoin d'équilibrer les demandes et les obligations, de travailler ensemble et de partager la tâche n'a jamais été aussi pertinent qu'il ne l'est aujourd'hui, alors que le XX<sup>e</sup> siècle tire à sa fin et

qu'un nouveau siècle et un nouveau millénaire verront bientôt le jour.

Nulle part ce besoin de se serrer les coudes est-il plus évident que dans cette crise agricole qui envahit tout l'Ouest du Canada, une crise qui porte directement au coeur d'un si grand nombre des familles de Saskatoon-Rosetown—Biggar que je représente. Ce qu'ont dit mes collègues néo-démocrates à la Chambre est malheureusement vrai. Les agriculteurs de l'Ouest font face à la pire crise depuis les années 1930, et elle est même à certains égards pire que ce qui s'est produit à ce moment-là.

Les gens souffrent comme jamais auparavant, tant au point de vue économique qu'émotif. Dans les fermes, la tension a pris des proportions épidémiques. Les familles se désagrègent. La faillite force les gens à abandonner leur maison et leur style de vie.

Un total étonnant de 46 p. 100 des agriculteurs de l'Ouest envisagent maintenant avec sérieux la possibilité de quitter leur terre. C'est donc dire que si cela se réalise, il y aura en Saskatchewan et au Manitoba un exode massif qui pourrait prochainement atteindre les 16 000 agriculteurs. Les répercussions de cette calamité seraient inimaginables.

Qu'est-ce qui explique cette crise? Son existence est attribuable à notre gouvernement national qui, compte tenu du fait qu'il adhère à l'idéologie du libre-échange comme si c'était un culte, a réduit de 60 p. 100 le soutien consenti aux céréaliculteurs au cours des huit dernières années. Le gouvernement a accepté le mantra du libre marché mis de l'avant par le Conseil canadien des chefs d'entreprises et a adopté la bonne nouvelle mondiale que prêche l'organisation mondiale du commerce.

Le gouvernement libéral s'est livré à un jeu destructeur, cédant beaucoup plus qu'il n'a obtenu dans le cadre des négociations commerciales. Les agriculteurs de l'Ouest sont tombés dans une embuscade sur la route du libre marché. Ainsi, les agriculteurs européens touchent une subvention de 56¢ pour chaque dollar de vente de blé. Les agriculteurs américains obtiennent 38¢ et les agriculteurs canadiens, un maigre 9¢.

Cette situation survient à une époque de richesse sans précédent à l'échelon fédéral. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, notre gouvernement prévoit des excédents de près de 100 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. S'il le voulait, le premier ministre pourrait résorber la crise agricole et il remarquerait à peine le montant que cette tâche exige. Il refuse cependant d'agir. Il est figé comme un daim qui fixe les phares qui se dirigent vers lui sur la route du libre marché.

• (1320)

J'unis ma voix à celles de mes collègues du NPD pour demander un changement d'attitude. Je prie instamment le premier ministre de rendre au moins 1 milliard de dollars sur le montant que son gouvernement a soutiré à l'économie de la Saskatchewan au cours des dernières années. Cela ne représente que 1 p. 100 des excédents qu'il prévoit sur cinq ans. Les agriculteurs ont désespérément besoin d'aide, et il faut la leur fournir maintenant.

C'est là une mesure immédiate. À moyen terme, cependant, le gouvernement doit réexaminer le programme ACRA afin de déter-

### *Initiatives ministérielles*

miner s'il peut être corrigé. À long terme, un ensemble de mesures de soutien et de réduction des coûts et le recours à la diversification s'imposeront si l'on veut que l'agriculture de l'Ouest survive.

Malheureusement, le silence criant du gouvernement en réponse au plaidoyer des agriculteurs vaut également dans de nombreux cas pour la société en général. Cette attitude n'est que trop évidente dans le rapport majoritaire du comité permanent des finances qui a adopté la logique vide de sens de recommander des réductions d'impôt de 46 milliards de dollars principalement pour les salariés à revenu élevé au cours des prochaines années. C'est mauvais comme l'a souligné mon collègue de Regina—Qu'Appelle dans son rapport minoritaire.

Le rapport du Comité des finances perpétue la notion bidon de l'économie descendante qui a été défendue au cours des 20 dernières années par des dirigeants comme Ronald Reagan, Margaret Thatcher, George Bush et Brian Mulroney. Ce morne message est toujours le même et s'énonce à peu près ainsi: Donnons suffisamment d'avoine au cheval et les moineaux finiront par être nourris. Cela n'a jamais été vrai, et l'on ne fera qu'empirer la situation si l'on répète encore et toujours les mêmes erreurs.

Les baisses d'impôt qui profitent surtout aux riches ne feront que creuser davantage l'écart inacceptable qui existe déjà entre les riches et les pauvres dans notre société. De gênant qu'il était, cet écart est devenu choquant puis complètement obscène.

Les néo-démocrates préconisent une approche juste et raisonnable, une approche qui donnera des résultats si seulement le gouvernement veut bien l'adopter et la mettre en oeuvre. Nous croyons que les surplus prévus pour les années à venir donnent aux Canadiens une excellente occasion de revenir à l'idée de redistribuer la richesse à ceux qui en ont le plus besoin. Nous pouvons défaire les dommages que les vagues successives de coupes des dépenses publiques ont infligés aux familles, à la fonction publique et aux niveaux de vie au cours des années 1990.

Il n'y a qu'un seul critère d'appréciation d'une économie qui importe vraiment: sert-elle la population? Les néo-démocrates croient que le débat sur les surplus doit mettre surtout l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie pour tous les Canadiens. Nous pouvons remédier à la crise agricole, à la pauvreté chez les enfants et au problème des sans-abri. Nous pouvons assurer à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie. Nous pouvons préserver le système public de soins de santé et l'étendre aux soins à domicile et à l'assurance-médicaments, comme les libéraux avaient promis de le faire en 1993. Nous pouvons favoriser un enseignement et une formation de calibre mondial. Nous pouvons investir dans le réseau routier et le transport en commun. Nous pouvons offrir un allègement fiscal en réduisant d'abord de 1 p. 100 la TPS. Nous pouvons, comme les Églises du Canada l'ont demandé, faire en sorte que notre pays efface la dette que certains des pays les plus pauvres du monde ont envers nous.

Je m'engage, comme mes prédécesseurs socio-démocrates l'ont fait avant moi, à travailler inlassablement pour atteindre ces objectifs justes et immuables. Je n'aurai de repos, et mes prédécesseurs ne pourront reposer en paix, tant que nous n'aurons pas bâti la cité idéale en cette contrée fertile et agréable.

*Initiatives ministérielles*

**M. Scott Brison (Kings—Hants, PC):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de poser la première question au député depuis son élection à la Chambre des communes. Je le félicite pour le discours qu'il vient de prononcer.

● (1325)

Ma question au député est très simple. Il a parlé de l'héritage du mouvement social démocrate. Dans cette même veine, j'aimerais savoir ce qu'il pense des réalités actuelles auxquelles fait face ce mouvement ainsi que de ce qui est en train de se passer tant au Royaume-Uni qu'en Allemagne, deux pays dont le gouvernement est déterminé à réformer et à réduire l'impôt sur le revenu des sociétés.

Au Royaume-Uni, le chancelier de l'Échiquier a pris les mesures nécessaires pour réduire le taux de l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les gains en capitaux; en Allemagne, le ministre des Finances a réduit l'impôt sur les sociétés dans le dernier budget. Le député voit-il les choses comme ses camarades sociaux-démocrates de ces pays?

En fait, l'économiste du Congrès canadien du travail qui a récemment comparu devant le Comité des finances a reconnu que la croissance économique la plus importante due à une réforme fiscale viendrait de la réduction de l'impôt sur les sociétés.

Le député est-il d'accord avec ses camarades sociaux-démocrates que le Canada doit en fait réduire le fardeau fiscal des sociétés?

**M. Dennis Gruending:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je lui conseille de consulter un excellent ouvrage, un document préparé pour notre congrès national de l'été dernier et qui parle de responsabilité fiscale. Je suis certain qu'il voudra l'emporter chez lui pour le lire pendant les vacances de Noël et le garder comme livre de chevet.

Dans ce document, nous parlons d'accorder des réductions fiscales ciblées aux Canadiens à revenu moyen et aux plus pauvres de nos concitoyens. Comme je viens de le dire, nous disons qu'il faut commencer par diminuer la TPS.

**Une voix:** La taxe des conservateurs.

**M. Dennis Gruending:** Exactement, la taxe des conservateurs.

Nous croyons que les Canadiens à revenu faible ou moyen doivent bénéficier d'un allègement fiscal. Toutefois, nous n'étonnerions pas aveuglement une telle mesure aux grosses sociétés, comme l'ont fait le gouvernement conservateur précédent et le gouvernement libéral actuel.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, en ce qui concerne la TPS, le député saura que cette taxe a permis de recueillir environ 24 milliards de dollars au cours du dernier exercice. Cela représente un peu plus de 3,5 milliards pour chaque point de pourcentage.

Étant donné les conséquences d'une réduction des recettes du gouvernement et de l'utilisation de l'excédent qui existerait autrement, qu'est-ce que le député propose que nous fassions au juste:

renoncer à rembourser la dette, ou renoncer à accroître les dépenses en santé pour compenser le coût de cette importante réduction de la taxe?

**M. Dennis Gruending:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'y répondrai brièvement en faisant valoir deux arguments.

D'abord, je recourrais à l'excédent de près de 100 milliards de dollars dont le gouvernement libéral se vante en ce moment. Ensuite, je rappelle au député que c'est son propre parti qui, avant 1993, a promis de supprimer la TPS.

**M. Scott Brison:** Monsieur le Président, la deuxième question que je veux adresser au tout nouveau député de Saskatoon—Rose-town—Biggar est très simple.

Ce que je respecte à propos des néo-démocrates, c'est leur constance et leur attachement à certaines valeurs au fil des années. Franchement, cela présente tout un contraste avec les valeurs des libéraux.

Le député a eu tout à fait raison de souligner qu'il s'oppose à la TPS et qu'il voudrait qu'elle soit réduite, mais que les libéraux étaient du même avis avant 1993. Permettez-moi de proposer une solution de remplacement à ces recettes: une taxe sur l'hypocrisie. Si nous imposons une taxe sur l'hypocrisie aux politiciens qui n'honorent pas les promesses faites dans le livre rouge, nous pourrions peut-être remplacer les recettes provenant de la TPS.

J'aimerais avoir son opinion savante sur ma proposition d'imposer une taxe sur l'hypocrisie, qui aurait deux utilités. D'abord, elle obligerait les libéraux à tenir leurs promesses, pour changer. Ensuite, elle augmenterait les recettes, ce qui permettrait de réduire la TPS, comme le député juge important de faire.

**M. Dennis Gruending:** Monsieur le Président, encore une fois, je remercie le député pour sa question. Je suis certain que, si notre porte-parole en matière de finances avait eu son avis, il aurait inclus cette taxe sur l'hypocrisie dans son rapport minoritaire.

Incidentement, je viens de recommander au député de la lecture pour le temps des Fêtes. Je lui signale une biographie que j'ai écrite sur Allan Blakeney, qui vient aussi de la Nouvelle-Écosse, et qui s'intitule *Promises to Keep*. Il voudrait peut-être en parler également dans le rapport minoritaire.

● (1330)

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD):** Monsieur le Président, je félicite le député de Saskatoon—Rosetown—Biggar qui vient de prononcer son premier discours à la Chambre des communes, où je lui souhaite la bienvenue. Il suit la grande tradition des socio-démocrates des Prairies, notamment M. J. Caldwell, deuxième chef du CCF au Canada, Alf Gleave, ancien président national de l'Union des agriculteurs et député fédéral pendant six ans, et, bien sûr, l'honorable Chris Axworthy, procureur général et ministre de la Justice de la Saskatchewan, son prédécesseur immédiat. Je lui souhaite la bienvenue à la Chambre des communes.

*Initiatives ministérielles*

En fait, le rapport majoritaire du Comité des finances m'impressionne assez. Monsieur le Président, vous-même êtes probablement étonné que les députés libéraux recommandent que, sur le surplus de 95 milliards de dollars, 46 milliards, ou environ la moitié, servent à réduire les impôts.

Le député conservateur de la Nouvelle-Écosse a parlé de la taxe sur l'hypocrisie et des promesses du fameux livre rouge. C'est peut-être la raison pour laquelle vous occupez le fauteuil aujourd'hui, monsieur le Président, car vous pouvez rester impartial face à la rupture du grand principe d'équilibre des libéraux. La moitié du surplus devait être affectée aux dépenses des programmes et l'autre moitié devait servir à réduire le déficit et les impôts, mais voici que, craignant le chef de l'opposition, le Parti libéral est devenu une aile très à droite du Parti conservateur et préconise maintenant d'affecter la moitié du surplus à la réduction des impôts, surtout ceux des Canadiens nantis.

Qui donc au pays a payé pour la lutte contre le déficit et la dette? Est-ce les Conrad Black de ce monde? Est-ce les gens riches? Est-ce les banques les plus prospères ou les grandes sociétés? Non; ce sont les gens ordinaires qui ont payé pour la lutte au déficit, sous forme de compressions dans les soins de santé, l'éducation, les programmes sociaux et l'aide aux agriculteurs du pays. Voilà qui a assumé le coût de la lutte contre le déficit et la dette au Canada. Et maintenant, puisque nous sommes en situation excédentaire, ceux qui ont payé le prix, c'est-à-dire les gens ordinaires, devraient récolter le fruit de leurs efforts et bénéficier de l'excédent financier.

Le Parti libéral a peur du Parti réformiste, du chef de l'opposition et du programme de réduction des impôts. Je vois, de l'autre côté, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui tremble dans son siège parce qu'il a peur du Parti réformiste. On peut en dire autant du ministre des Finances, qui applique maintenant la politique du Parti réformiste, préconisant les compressions massives dans les programmes sociaux, comme jamais on ne l'a fait sous un Parti conservateur dans toute l'histoire du Canada, y compris le Parti conservateur de Brian Mulroney.

C'est exactement ce qui se passe; le meilleur exemple de cela est la compression de 60 p. 100 dans l'aide aux agriculteurs qu'a exercée le gouvernement libéral d'en face. Ici on réduit le soutien de 60 p. 100, alors que nos concurrents en Europe et aux États-Unis n'ont pas réduit, mais plutôt augmenté l'aide et les subventions aux agriculteurs de leurs pays.

Comme l'a affirmé le député de Saskatoon—Rosetown—Biggar, en Europe, pour chaque dollar de blé vendu, les agriculteurs reçoivent 56 cents du Trésor de Bruxelles. Aux États-Unis, ils reçoivent 38 cents du Trésor de Washington. Et ici? La proportion est de 9 cents pour chaque dollar.

Le Parti réformiste a réclamé l'élimination de toutes les subventions aux agriculteurs. Le Parti libéral a repris à son compte la politique réformiste qui consiste à abolir les subventions et les prix de soutien. Les agriculteurs quittent leurs terres. Ils font faillite. Nous avons entendu à de multiples reprises que les Prairies ont besoin d'une aide immédiate de 1,3 milliard de dollars si nous voulons que les agriculteurs puissent survivre, et cela ne leur

assurera même pas un niveau d'aide comparable à celui des Américains et des Européens. Qu'a fait le Parti libéral? Le message est tombé dans des oreilles de sourd.

Il y a quelques semaines, les premiers ministres du Manitoba et de la Saskatchewan sont venus ensemble à Ottawa, forts de l'appui des trois partis politiques de chacune des provinces, des organisations agricoles, de la Chambre de commerce et des syndicats, et ils ont présenté une position commune, demandant une aide de 1,3 milliard de dollars pour les agriculteurs des deux provinces. Qu'a répondu le gouvernement libéral? Il n'a pas dit un mot de la possibilité d'accorder une aide supplémentaire aux agriculteurs de nos provinces. Pas étonnant que les libéraux aient honte et baissent la tête.

• (1335)

Il y a eu un discours du Trône en octobre. Je l'ai étudié avec soin. Vous savez quoi? Je n'y a pas trouvé un traître mot sur la crise agricole. Dans quel monde ces gens-là vivent-ils donc? Ils ne savent rien des vrais pauvres qui ont des problèmes au Canada.

Un mois plus tard, nous avons eu droit à toute une mise en scène médiatique du ministre des Finances. Il s'est rendu à London, en Ontario, pour faire une déclaration aux médias. Bien des députés libéraux se demandent pourquoi on a dépensé tant d'argent pour l'envoyer en avion à London. Un programme chargé a été établi pour le ministre des Finances et celui-ci a fait une déclaration à la télévision nationale. Dans les 45 minutes qu'a duré son allocution, il n'a pas fait allusion une seule fois à la crise agricole, et cela, en dépit des souffrances et des peines endurées, des manifestations et des protestations, des lettres et des appels de détresse du front uni des agriculteurs de la Saskatchewan et du Manitoba.

Le ministre des Finances et le comité parlementaire des finances sont plus conservateurs que ne l'ont jamais été le gouvernement de Brian Mulroney ou d'autres gouvernements conservateurs avant lui. Il n'y a pas que la crise agricole. Regardez ce qu'ils ont fait aux soins de santé. C'est à fendre l'âme. On nous a imposé les pires compressions de l'histoire de notre pays en matière de soins de santé. C'est la réduction des transferts fédéraux relatifs au financement de la santé qui est à l'origine des problèmes qui assaillent aujourd'hui les hôpitaux et les salles d'urgence de tout le pays. Si des hôpitaux ferment et si les listes d'attente d'opérations chirurgicales s'allongent, c'est à cause des compressions imposées par le ministre des Finances.

Pourquoi les députés de l'arrière-ban restent-ils silencieux? La ministre des Territoires du Nord-Ouest ne se porte jamais à la défense des soins de santé. Je ne l'ai jamais entendue dire ici que le ministre des Finances devrait consacrer davantage d'argent aux soins de santé. Elle représente des Canadiens ordinaires et elle sait que les gens sont sur des listes d'attente parce que le gouvernement fédéral a réduit le financement des soins de santé.

Il y a donc la crise agricole et le problème des soins de santé. Où, dans ce rapport, recommande-t-on d'investir de l'argent dans les soins de santé? Nous affichons un excédent de 100 milliards de dollars et que recommande-t-on pour les soins de santé? Rien.

*Initiatives ministérielles*

Même l'Association médicale canadienne dit qu'il nous faut 1,5 milliard de dollars de plus chaque année pour les soins de santé.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Il est très difficile pour la Présidence de suivre le débat. Je sais que le député de Regina—Qu'Appelle, avec son style flamboyant, est peut-être un peu provocateur et qu'il suscite peut-être certaines protestations à la Chambre, mais le Président doit pouvoir entendre les observations du député qui a la parole.

**L'hon. Ethel Blondin-Andrew:** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Je suis profondément blessée par les propos qui ont été tenus à mon endroit. Que, sur le plan professionnel, on mette en doute mon mandat et mes fonctions, c'est une chose. Mais il est tout à fait inacceptable que je sois calomniée par ce député qui n'a rien fait pour les autochtones sauf les utiliser pour obtenir leur vote dans notre pays.

**Le vice-président:** Je n'ai entendu aucun argument qui justifie la question de privilège. Je propose que nous poursuivions le débat.

**L'hon. Lorne Nystrom:** Monsieur le Président, je n'ai même pas parlé des autochtones. Je ne sais pas d'où cela vient. Je disais que la députée d'en face, à l'instar de tous les autres députés libéraux, ne prend pas la parole à la Chambre des communes pour réclamer du ministre des Finances qu'il injecte davantage d'argent dans les soins de santé. Elle ne l'a pas fait. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Le Parti libéral met en oeuvre des politiques du chef de l'opposition et du Parti réformiste qui préconisent des compressions massives et une réduction du rôle de l'État. C'est exactement ce qu'il fait. Les réformistes établissent les priorités et le parti d'en face les met en oeuvre; il le sait d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle ses députés sont tellement susceptibles.

Il n'y a pas que le secteur de la santé et l'agriculture qui sont en crise. Je rappelle les compressions qui ont également frappé l'éducation au Canada. Le gouvernement n'investit pas dans l'éducation comme il le devrait. C'est pour cette raison que nous nous classons derrière presque tous les États américains pour ce qui est de l'aide publique à l'éducation. Voilà ce qui se produit au Canada. Si davantage de fonds fédéraux étaient versés aux provinces au titre de l'éducation, nous offririons une meilleure formation aux Canadiens. Notre économie serait plus concurrentielle et davantage productive. Mais ce n'est pas le cas à cause des réductions et des priorités du gouvernement.

• (1340)

Ce rapport du Comité des finances est censé être un cadre ou un guide pour les cinq années à venir. Que fera le gouvernement? Il maintiendra les mêmes politiques réactionnaires de droite du Parti réformiste, qui consistent à enrichir davantage les riches du pays. En fait, le député de Calgary-Sud-Ouest a déjà dit à la Chambre que Conrad Black méritait une réduction d'impôt. Ce n'est pas le Parti réformiste qui lui accorde cette réduction d'impôt, mais le Parti libéral.

C'est pourquoi il doit y avoir un débat public sur nos vraies priorités. Nos priorités devraient être d'investir dans les gens pour accroître l'égalité entre tous les Canadiens, d'investir dans le système de santé, d'aider les agriculteurs des Prairies et d'investir dans le système d'éducation du Canada. Telles devraient être nos priorités, mais elles ne le sont pas actuellement.

Nous entendons parler de baisses d'impôt. Je me souviens des libéraux quand ils étaient dans l'opposition. Vous vous en souvenez aussi, sans doute, monsieur le Président. Le député des Territoires du Nord-Ouest était à la Chambre à ce moment-là. Je me souviens lorsque Brian Mulroney a proposé l'adoption de la TPS. Les libéraux ont déclaré à la Chambre que si les Canadiens éalisaient le Parti libéral, il abolirait la TPS, et c'est écrit dans le livre rouge. Tout le monde s'en souvient-il?

La seule députée à avoir honoré sa promesse, c'est l'ex-vice-première ministre, qui a démissionné et s'est présentée à ses électeurs dans une élection partielle. Les libéraux ont promis de supprimer la TPS. Ils ont aussi promis d'annuler l'ALENA, l'accord de libre-échange. Ils ont fait une foule d'autres promesses dans le livre rouge, promesses qu'ils ont toutes violées.

Cela étant dit, monsieur le Président, j'espère que vous serez d'accord avec moi pour dire que le ministre des Finances applique un programme de droite en mettant en oeuvre les politiques du Parti réformiste.

**M. Leon E. Benoit:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de son intervention, le député a déclaré que le gouvernement libéral introduisait des mesures que le Réformistes ne désavoueraient pas. Je suis profondément offensé par ce commentaire.

**Le vice-président:** Peut-être bien, mais je ne pense pas que cela justifie un rappel au Règlement.

[Français]

**M. Odina Desrochers (Lothbinière, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de mon collègue néo-démocrate qui a fait un triste bilan de l'administration libérale actuelle.

J'aimerais qu'il nous précise davantage son opinion en ce qui concerne les transferts sociaux. Au Québec, on a énormément de difficulté; la ministre, M<sup>me</sup> Pauline Marois, tente par tous les moyens d'avoir l'argent nécessaire afin de donner des soins adéquats à la population.

J'aimerais savoir du collègue du NPD s'il n'est pas d'avis que cela est dû en grande partie à la mauvaise administration du gouvernement libéral depuis 1993.

**L'hon. Lorne Nystrom:** Monsieur le Président, c'est une bonne question. En 1995, l'actuel ministre des Finances a coupé plus de 6 milliards de dollars dans les budgets de la santé nationale au Canada. C'est précisément la politique du Parti réformiste au Canada.

*Initiatives ministérielles*

Le ministre des Finances, qui n'est pas un membre du Parti réformiste, a fait les plus importantes coupures de l'histoire de ce pays dans la santé au niveau national.

Je me souviens très bien quand le régime de santé national a été instauré sous M. Pearson. C'était une idée du CCF, de Woodrow Lloyd et de Tommy Douglas, dans ma province, la Saskatchewan. Ce fut fondé au niveau national par M. Pearson, qui était un vrai libéral, un vrai libéral avec un petit «l», pas avec un grand «L» comme aujourd'hui. À cette époque-là, il y avait un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral: le gouvernement fédéral devait dépenser 50 p. 100 du coût de la santé nationale et les provinces, 50 p. 100.

Mais maintenant, qu'est-ce que c'est? C'est 12 p. 100, 13 p. 100 seulement qui est dépensé par le gouvernement fédéral. Il n'y a pas d'unité nationale. Il n'y a pas de pays avec une grande vision. Où sont les anciens libéraux? Où est l'ancien Parti libéral de Pierre Trudeau, de M. Pearson, de Laurier et de King? Où est ce Parti libéral?

Ce Parti libéral est disparu, il n'est plus ici. Il n'y a pas une grande différence maintenant entre le Parti libéral et le Parti réformiste de M. Manning. C'est presque la même chose. Maintenant, nous avons ici un parti, un gouvernement qui est plus conservateur que celui de Brian Mulroney. Brian Mulroney, lui, n'a pas du tout fait une telle chose. C'est le gouvernement du premier ministre actuel qui le fait.

• (1345)

[Traduction]

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le député de même que le député de Saskatoon—Rosetown—Biggar ont parlé d'un excédent approchant les 100 milliards de dollars. Les députés savent très bien que c'est là le total des surplus projetés sur les cinq prochaines années, en supposant qu'il n'y ait aucun revirement de l'économie.

La mise à jour économique et financière montre que l'excédent rapporté du dernier exercice financier était de 2,9 milliards de dollars. On prévoit qu'il sera de deux milliards au cours du prochain exercice financier et de 5,5 milliards au cours de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001.

Étant donné que nous parlons du budget qui vient et que nous prévoyons pour l'an prochain un excédent de 5,5 milliards de dollars, j'aimerais que le député nous parle de la recommandation de réduire la TPS de un point de pourcentage, ce qui coûterait presque 3,5 milliards de dollars si l'on se fie aux prévisions de recettes. Cela signifierait que 3,5 milliards de dollars sur les 5,5 milliards iraient en réductions d'impôt.

Comment le député peut-il concilier cela avec sa demande d'aide financière pour les agriculteurs des prairies et de fonds supplémentaires pour la santé, l'enseignement postsecondaire et les enfants? Le député ne peut pas tout avoir. Veut-il dire que le gouvernement devrait agir imprudemment et revenir à l'époque des déficits?

**L'hon. Lorne Nystrom:** Monsieur le Président, je suis surpris que mon bon ami d'en face, qui est comptable, interprète les chiffres de cette façon.

Il sait que le surplus prévu tournera autour de 10 milliards de dollars au cours du prochain exercice. Si l'on tient compte du fonds pour éventualités du gouvernement, si on tient compte de l'argent qu'il met de côté au cas où il en aurait besoin et si l'on prend en considération les prévisions passées du ministre des Finances, cette somme pourrait être supérieure à plus de 10 milliards de dollars, car notre ministre des Finances sous-estime constamment les recettes du gouvernement. Cette somme pourrait donc être supérieure à 10 milliards de dollars.

Mon vis-à-vis le sait. Il est comptable. C'est un excellent membre du comité des finances. Malheureusement, il est devenu extrêmement conservateur pour ce qui est des réductions d'impôt pour les riches.

La réduction de 1 p. 100 de la TPS coûtera autour de 3 milliards de dollars. Cela représente environ 30 p. 100 du surplus. C'est un bon montant à affecter à l'allègement du fardeau fiscal à ce stade-ci, au niveau fédéral. Consacrons la majeure partie du reste de l'argent à des programmes dont les Canadiens ont besoin, qu'il s'agisse des soins de santé, de l'éducation, de la crise agricole, du problème des sans-abri et du programme des enfants. C'est ce que les Canadiens veulent.

**M. Scott Brison (Kings—Hants, PC):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir aujourd'hui que j'interviens pour parler du rapport sur les consultations prébudgétaires.

Nous sommes le 16 décembre 1999. Il reste 14 jours avant la fin de ce siècle, un siècle qui aurait dû appartenir au Canada. Je pense qu'il est important à ce stade-ci de réfléchir à ce qui se passe non seulement à l'intérieur de nos frontières, mais dans le monde entier.

Le taux de changement dans le monde auquel les Canadiens doivent maintenant faire face est sans précédent. Les Canadiens n'ont jamais dû relever des défis aussi grands et les débouchés qui leur sont offerts n'ont jamais été aussi importants. Comment nous en sortons-nous dans cette situation? Les libéraux disent que les bases de notre économie sont solides. L'ancien économiste canadien patriote John Kenneth Galbraith a déclaré un jour qu'on devrait se méfier des gouvernements qui prétendent que les bases de l'économie sont bonnes. Je pense que c'est un conseil dont il faut tenir compte à ce stade-ci.

Dans ce nouvel ordre mondial où la concurrence n'a pas de frontières, les éléments fondamentaux ne sont pas simplement des statistiques ésothériques ou des chiffres sans importance. Ce ne sont pas des détails superflus. On ne saurait passer sous silence ce que d'autres pays font pour créer des conditions favorables à la croissance économique.

Jetons un coup d'oeil aux éléments fondamentaux dont le gouvernement est si fier. Notre taux de chômage est 70 p. 100 supérieur à celui des États-Unis. Nous avons l'impôt sur le revenu des particuliers le plus élevé du G-7. En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, nos taux d'imposition arrivent au deuxième rang des 31 pays membres de l'OCDE. L'année dernière, nous étions troisième

*Initiatives ministérielles*

et nous sommes maintenant deuxième. L'Allemagne, un pays social-démocrate, des camarades de nos néo-démocrates, a cru bon d'alléger le fardeau de l'impôt sur le revenu des sociétés et d'instaurer des niveaux fédéraux de croissance économique et de possibilités.

Pour la première fois de l'histoire de notre pays, l'endettement personnel s'élève en moyenne à 43 200 \$. Pour la première fois, il dépasse le revenu disponible moyen des Canadiens. En fait, l'endettement personnel s'accroît plus rapidement ici que partout ailleurs dans les pays du G-7. Pendant que le gouvernement se targue d'avoir équilibré ses livres, un pourcentage sans précédent de Canadiens croulent sous les dettes.

• (1350)

Le revenu disponible des particuliers au Canada a diminué de 8 p. 100 depuis 1990. Durant la même période, il a augmenté de 10 p. 100 aux États-Unis. L'écart entre nous et nos voisins du Sud s'est creusé d'environ 10 p. 100.

C'est aux États-Unis que la croissance économique est la plus rapide. En tant que pays voisin des États-Unis, nous pouvons tirer parti de cette croissance de l'économie américaine à condition de ne pas nous en tenir aux politiques du passé et de ne pas laisser passer les occasions d'en élaborer de nouvelles fondées sur les réalités de l'avenir.

Regardons un peu les facteurs économiques fondamentaux. Les taux de croissance de la productivité au Canada sont en retard par rapport à ceux des États-Unis. Au Canada, le taux de croissance à la Bourse de Toronto a été relativement faible par rapport aux États-Unis. Au cours de la même période, le TSE a augmenté de 100 p. 100 alors que le Dow Jones Index a augmenté de 300 p. 100. Les Américains deviennent plus riches alors que les Canadiens deviennent plus pauvres.

Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement en 1993, le dollar canadien a affiché une baisse de 10¢ par rapport au dollar américain. Avec son intelligence habituelle, le premier ministre a dit que c'était bon pour le tourisme. Si l'on pousse cet argument à l'extrême, on pourrait dire qu'avec un dollar égal à zéro, le Canada pourrait devenir le plus grand pays exportateur du monde. Cependant, nous savons que ça ne marche pas ainsi, et la plupart des Canadiens se rendent compte que la dévaluation du dollar n'est pas la voie vers la prospérité.

L'exode des cerveaux est un autre facteur très important. Cette question porte sur les choix que font certains de nos jeunes Canadiens les plus brillants. Selon le rapport publié l'été dernier par le Conference Board du Canada, le nombre de personnes qui quittent le Canada pour tenter leur chance aux États-Unis est passé de 16 000 qu'il était il y a quelques années à peine à quelque 96 000 personnes par année.

C'est une tendance inquiétante pour les entreprises canadiennes. Le XX<sup>e</sup> siècle devait appartenir au Canada. Il est temps que nous nous arrêtons un instant pour réfléchir à ces choses. Il est triste de constater qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le Canada ne nous appartient plus vraiment. Cela est dû en grande partie au fait que ce gouvernement refuse de reconnaître certaines des réalités de notre environne-

ment concurrentiel menées par les forces du marché à l'échelle mondiale.

Je vais donner à la Chambre une idée des répercussions de cette attaque contre les entreprises canadiennes. En 1994, on estimait à 5,6 milliards de dollars la valeur des entreprises canadiennes achetées par des Américains. En 1998, ce chiffre était passé à 16,1 milliards de dollars, et cette année, il atteint les 25,6 milliards. Ce n'est pas une coïncidence. La diminution de la valeur du dollar canadien a certainement un important rôle à jouer à cet égard.

Étudions un peu certains des facteurs qui ont entraîné la chute du dollar canadien, sa baisse rapide de 10 cents et la réduction du revenu net des Canadiens depuis 1993. Une bonne partie de tout cela est reliée aux impôts.

Au cours des années 1970 et 1980, le Canada était en mesure de maintenir approximativement le même niveau de croissance économique que les États-Unis. Au cours de la même période, nous avons connu un fléchissement positif en ce sens que même si nos taux d'intérêt étaient légèrement plus élevés que ceux de nos voisins du Sud, nous avons réussi à maintenir un niveau équivalent de prospérité et de croissance économique.

Toutefois, dans les années 90 et particulièrement depuis l'élection du gouvernement actuel, l'écart entre les deux devises s'est agrandi et pour la première fois depuis longtemps, le Canada affiche un rendement négatif. Les taux d'intérêts sont plus faibles au Canada. Notre politique monétaire sert à compenser les failles de notre politique fiscale.

La Banque du Canada y est obligée en partie parce que, pour la première fois de notre histoire, les impôts représentent 38 p. 100 du PIB. Aux États-Unis, cette proportion est de 28 p. 100. Ça ne peut pas durer. À un moment, le gouvernement ne pourra tout simplement plus dévaluer le dollar canadien et la Banque du Canada ne pourra plus avoir continuellement recours à ce mécanisme. Nous avons besoin de mécanismes et de leviers fiscaux forts dans les plus brefs délais.

• (1355)

Parmi les victimes de cette vague d'achat des sociétés canadiennes: McMillan-Bloedell, ce symbole de l'industrie canadienne, Poco Petroleum Limited, MetroNet Communications, JDS Fitel, Club Monaco, Noma Industries, Newcourt Credit, Midland Walwyn, Peoples' Jewellers et Shoppers Drug Mart. Shoppers Drug Mart, la chaîne canadienne de pharmacies, est maintenant la propriété de K.K.R., Kohlbert, Kravis and Roberts, de New York. Cette tendance n'augure rien de bon pour le Canada.

Il est très facile pour nous d'agir comme le font habituellement les libéraux dans ce genre de situation et de chercher à diaboliser l'Amérique et le marché libre, puis de tenter de présenter comme des croquemitaines les gens qui tirent logiquement avantage de la situation existante. Dans un contexte de concurrence mondiale, c'est sur les épaules de chaque gouvernement que repose la responsabilité de créer des niveaux de croissance économique et des débouchés que permettent à leurs entreprises et à leurs particuliers de réussir et de soutenir la concurrence planétaire.



*Article 31 du Règlement*

Dans ce genre de contexte, le gouvernement échoue manifestement et expose les investisseurs, les gens d'affaires et les particuliers du pays à la férocité de la concurrence mondiale sans fournir les leviers de croissance économique et les mesures d'amélioration de la productivité dont ils ont besoin.

C'est un net contraste par rapport à l'attitude du gouvernement précédent qui a eu le courage et la vision de mettre en oeuvre un accord de libre-échange que le présent gouvernement a reconnu après-coup comme étant une bonne politique. Le gouvernement précédent a non seulement eu le courage d'éliminer la taxe sur les ventes des fabricants qui limitait la croissance et la capacité des entreprises canadiennes de soutenir la concurrence et de réussir sur les marchés mondiaux et de la remplacer par la TPS, mais il a aussi déréglementé les secteurs des services financiers, des transports et de l'énergie. Ce sont toutes là des politiques que le présent gouvernement applique et qui, selon des économistes, ont largement contribué à permettre au gouvernement d'éliminer le déficit.

Si nous nous arrêtons aux réalisations du gouvernement, la seule chose que peut prétendre le ministre des Finances, c'est d'avoir éliminé le déficit. Si nous reconnaissons, comme le font la majorité des économistes, que l'élimination du déficit est largement attribuable aux changements structureaux apportés à l'économie canadienne par le gouvernement précédent. . .

**Le vice-président:** J'hésite à interrompre le député, mais compte tenu de l'heure, je crois qu'il voudra conserver la moitié de son temps de parole pour le débat qui suivra la période des questions. Il lui restera alors dix minutes pour poursuivre ses observations.

Nous passons maintenant aux déclarations de députés.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### L'ENSEIGNEMENT DES ARTS

**Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.):** Monsieur le Président, la Conférence canadienne des arts et l'Université d'Ottawa ont annoncé récemment qu'elles collaboreraient à l'organisation du quatrième colloque national sur l'éducation artistique, qui aura pour thème le partage d'une vision et qui se déroulera à Ottawa, en juillet 2000.

Ce colloque annuel réunit des artistes, des enseignants et des étudiants qui discutent des meilleures façons d'accorder une place permanente aux arts dans le système scolaire canadien, au profit de tous les étudiants, dans toutes les écoles. Ils savent que les enfants et les jeunes adultes qui étudient la musique et les arts sont créatifs et pleins d'imagination, qu'ils ont une grande capacité de résoudre des problèmes et que, à l'examen d'admission dans les écoles, ils surpassent les étudiants qui ne sont pas exposés aux arts.

Le gouvernement s'est engagé à rehausser la qualité de vie de nos enfants. L'apprentissage des arts revêt une importance cruciale pour l'avenir de nos enfants. Nous devons poursuivre nos efforts pour garantir une éducation artistique de haute qualité à tous les enfants canadiens, au cours du nouveau millénaire.

\* \* \*

### LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN INTERNATIONAL

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, à l'approche des fêtes, il est honteux que les 16 000 employés des Lignes aériennes Canadien international se retrouvent encore une fois devant un avenir incertain. Non seulement leur carrière est en jeu, mais ils servent également de monnaie d'échange dans les négociations entre Air Canada et le gouvernement fédéral.

Les employés de Canadien international ignorent ce que l'avenir leur réserve, mais ils ne sont pour rien dans les problèmes qu'ils éprouvent actuellement. Éternels mal-aimés dans l'industrie canadienne du transport aérien, ces employés ont tout de même pu offrir un service de très haute qualité, dans des conditions souvent pénibles et défavorables.

● (1400)

Aujourd'hui, les employés de Canadien international continuent de faire montre de professionnalisme et de dévouement auprès des voyageurs.

L'opposition officielle saisit cette occasion pour souligner les efforts remarquables des employés des Lignes aériennes Canadien international. Nous exhortons le gouvernement fédéral et Air Canada à résoudre rapidement et équitablement leurs différends et à offrir à ces employés la stabilité qu'ils méritent vraiment.

\* \* \*

[Français]

### LES AFFECTIONS MUSCULOSQUELETTIQUES

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, des centaines de millions de personnes du monde entier souffrent d'affections musculosquelettiques, maladies invalidantes qui sont les causes les plus fréquentes de graves douleurs chroniques et d'invalidité.

Il est prévu que la souffrance humaine s'intensifiera alors que les gens vivent plus longtemps et qu'il y aura de plus en plus d'accidents.

Les problèmes de santé entraînés par cette situation créeront un important fardeau économique, ce qui obligera les gouvernements à dépenser plus d'argent et pourrait éventuellement priver les patients des traitements et de la réadaptation dont ils ont besoin.

Permettez-moi de souligner que les Nations Unies, par la voix de leur secrétaire général, M. Kofi Annan, ont appuyé la proposition pour que les années 2000-2010 soient désignées la décennie consacrée à l'amélioration de la qualité de vie pour les personnes souffrant de maladies et de blessures des os et des articulations dans le monde entier.

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

**LE DON DE VIE DE SANDRINE**

**Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.):** Monsieur le Président, en ma qualité de co-présidente nationale, avec la mère de Sandrine et le communicateur Don Cherry, j'aimerais remercier mes collègues qui ont si gentiment appuyé la campagne du don de vie de la famille de Sandrine en faveur des dons d'organes.

Peu importe qu'on signe ou non la carte de donneur, notre famille peut toujours déroger à nos volontés. Cependant, il a été démontré que d'en parler avec des membres de la famille double les chances de voir nos dernières volontés respectées.

Je suis convaincue que mes collègues se joindront à moi pour demander à tous les Canadiens de discuter de cette importante décision avec leur famille. Ce faisant, ils rendront hommage à la mémoire de Sandrine Craig, une fillette de 11 ans dont le décès a inspiré cette campagne nationale.

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ WESTJET**

**M. Eric Lowther (Calgary-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, l'esprit d'entreprise est bien vivant dans l'Ouest et il avance vers l'Est à la vitesse d'un avion à réaction.

J'interviens aujourd'hui pour féliciter la société WestJet Airlines de Calgary qui a annoncé l'expansion vers l'Est de son entreprise fort bien gérée.

WestJet est née il y a trois ans à peine, mais elle a déjà servi 1,6 millions de Canadiens; sa réussite découle d'une véritable vision. Elle offre un service familial, simple et amical, à la façon des gens de l'Ouest, et c'est ainsi qu'elle fidélise sa clientèle.

Avec l'arrivée de WestJet dans l'Est, les Canadiens auront accès à un nouveau service de transport aérien.

Vers quelle ville canadienne centrale les vols de WestJet seront-ils destinés? Hamilton, Montréal, Ottawa ou Toronto?

Au nom des collègues de mon groupe et de tous les parlementaires, je peux vous dire que si WestJet choisit Ottawa, il se pourrait que nous nous rencontrions beaucoup plus souvent à bord des vols de WestJet vers l'Ouest ou vers l'Est.

\* \* \*

**LE PROJET DE LOI SUR LA CLARTÉ**

**M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord—St. Paul, Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi sur la clarté touche l'essence même de notre pays et représente la pleine expression de la démocratie responsable. Il englobe la décision consultative de la Cour suprême du Canada au sujet des droits et obligations des gouvernements fédéral et provinciaux et des gouvernés. Il précise clairement les liens obligatoires qui existent entre eux, y compris lorsqu'une province envisage de se séparer du Canada.

Notre pays est fondé sur les valeurs communes que sont le fédéralisme, la démocratie, le constitutionnalisme, la primauté du droit et le respect des minorités. Il est basé sur un consentement mutuel à partir de la diversité de notre peuple pour ce qui est de la culture, de la langue, des origines et de la foi et il continue de tirer sa force de cette situation.

Je suis persuadé que le projet de loi sur la clarté qui parle de nos valeurs et de notre identité canadienne réaffirmera notre foi en tant que Canadiens dans un Canada fort et uni.

\* \* \*

[Français]

**CAROLINEBRUNET**

**M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ):** Monsieur le Président, la Québécoise Caroline Brunet, la meilleure kayakiste au monde, vient de se mériter le trophée Lou Marsh, remis annuellement à l'athlète canadien par excellence au cours de l'année.

Depuis plusieurs années, cette athlète se distingue par des exploits exceptionnels. Lors des championnats mondiaux de kayak à Milan, en août dernier, elle a remporté trois médailles d'or et une d'argent. Au cours des trois dernières années, Caroline Brunet a remporté pas moins de huit médailles d'or lors des épreuves individuelles aux championnats mondiaux de sa discipline.

● (1405)

Caroline Brunet a également remporté la médaille d'argent en sprint aux Jeux olympiques d'Atlanta. Cette athlète a toutes les chances de décrocher la médaille d'or aux Jeux olympiques de Sydney, ce que nous lui souhaitons vivement. Tout le Québec est fier de Caroline Brunet. Elle est un exemple d'excellence pour les jeunes.

Caroline, félicitations pour cette nouvelle distinction et continuez de nous éblouir avec vos performances.

\* \* \*

**JEROME LAPER**

**Mme Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.):** Monsieur le Président, je désire souligner les accomplissements d'un commettant de mon comté de Ahuntsic, M. Jerome Laper.

M. Laper a consacré son temps et son expertise pour aider l'économie d'un autre pays. Il a travaillé pour l'organisation bénévole CESO.

[Traduction]

Il a terminé deux affectations en Guyane. Il a accru les ventes d'un fabricant du détergeant à lessive et d'un fabricant de savon à l'huile de coco. Ses compétences et ses recommandations ont aidé à accroître les ventes des deux fabricants.

Je souhaite profiter de cette occasion pour féliciter M. Laper de ses réalisations. Je suis fier que des Canadiens comme lui travaillent pour améliorer non seulement notre pays, le monde entier. Ses réalisations méritent d'être soulignées par tous les parlementaires.

## Article 31 du Règlement

[Français]

Félicitations, monsieur Laper, et bon succès dans vos projets d'avenir.

\* \* \*

**LA COMMUNAUTÉ PORTUGAISE DE L'OUTAOUAIS**

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, en 1974, la communauté portugaise de l'Outaouais québécois construisait, à Hull, son centre communautaire Les amis unis. Depuis ce temps, Les amis unis ont favorisé l'insertion de la communauté portugaise à la vie de l'Outaouais tout en préservant et fêtant ses belles traditions.

Ce centre a joué un rôle de ciment social dans notre région, tout en contribuant à une meilleure compréhension entre les individus et les communautés.

Nous nous associons à la célébration de ce 25<sup>e</sup> anniversaire qui, non seulement témoigne de l'utilité du centre portugais Les amis unis à sa communauté, mais également de l'apport exceptionnel des ressortissants portugais à la vie de notre région.

C'est avec plaisir que j'offre, à titre de député du comté de Hull—Aylmer, mes salutations distinguées aux membres du centre communautaire portugais Les amis unis dont j'admire le travail.

Je leur souhaite de connaître de nombreux autres succès. *Viva o Centro português.*

\* \* \*

[Traduction]

**LE BILINGUISME**

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, le premier ministre veut imposer le bilinguisme officiel à la nouvelle ville d'Ottawa née de la fusion de plusieurs municipalités. Cette ville est, en fait, bilingue à l'heure actuelle, car la demande de services fait qu'il est avantageux pour les citoyens de pouvoir parler et comprendre deux langues.

Pour ma part, j'essaie de devenir bilingue, car je le souhaite et non parce que qui que ce soit veut m'y forcer. Lorsque les avantages qu'il y a à parler plus d'une langue sont oubliés et qu'on veut imposer le bilinguisme aux gens, ils se rebiffent.

Je m'oppose aux tentatives maladroites des libéraux fédéraux tendant à ordonner au gouvernement ontarien de désigner Ottawa comme une ville officiellement bilingue. Ottawa est effectivement bilingue comme elle devrait l'être.

Si le premier ministre veut imposer le bilinguisme à Ottawa, il devrait également essayer d'en faire autant avec Hull. Ce qui s'applique en Ontario devrait également s'appliquer au Québec.

J'invite donc le premier ministre à laisser tomber s'il n'est pas prêt à le faire.

**LES TRAVAILLEURSHUMANITAIRES**

**M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.):** Monsieur le Président, au moment même où les représentants de Médecins sans frontières acceptaient leur Prix Nobel à Oslo, la semaine dernière, deux membres de cette organisation étaient détenus en otage par les combattants du FRU en Sierra Leone. Les deux bénévoles, un médecin belge, Patrick Cloos, et un logisticien allemand, étaient détenus depuis le 6 décembre, dans le district de Kailahun, par le commandant des opérations du FRU, le renégat Sam Bockarie.

Les deux otages ont été libérés il y a quelques heures à peine et ils rentrent actuellement à Freetown par hélicoptère. Un des otages, Patrick Cloos, entretient des liens étroits avec le Canada. En fait, le poste d'attache de M. Cloos est à Montréal et il rentrera au Canada au début de janvier. Sa fiancée, qui vit à Montréal, partira le rejoindre à Bruxelles dans quelques jours.

Cet incident fait ressortir encore plus le courage et le dévouement exceptionnels de ceux qui travaillent pour l'organisation MSF. Cela prouve aussi que les pays comme le Canada doivent poursuivre leurs efforts pour continuer d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires dans des zones de conflit comme le Sierra Leone.

\* \* \*

[Français]

**LE PROJET DE LOI C-20**

**M. Yvan Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok, BQ):** Monsieur le Président, avec son projet de loi C-20, le ministre des Affaires intergouvernementales me rappelle le livre de la Genèse.

Au commencement, le ministre créa la rumeur, la bisbille et la division au sein du caucus libéral. Ce dernier était informe et vide; il y avait des ténèbres à la surface de l'abîme, mais heureusement l'esprit du ministre planait au-dessus des eaux.

● (1410)

Se levant à la Chambre, le ministre dit: «Que la clarté soit!». Et au milieu du tonnerre et des éclairs, le projet de loi C-20, tel un astre brillant, émergea de l'obscurité.

Seul détenteur de la clarté, le ministre des Affaires intergouvernementales devenait le Créateur.

Dans la Genèse, au septième jour, le Créateur regarda l'univers et fut heureux de son oeuvre. Il choisit de se reposer.

Le ministre des Affaires intergouvernementales ne pourra se reposer qu'à une seule condition: que son projet de loi qui est poussière retourne à la poussière et qu'il le chasse de. . .

**Le Président:** L'honorable député de Regina—Qu'Appelle a la parole.

*Article 31 du Règlement*

[Traduction]

### L'ÉCONOMIE

**L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NDP):** Monsieur le Président, le *Globe and Mail* publie aujourd'hui un article rédigé par l'ex-juge de la Cour suprême Willard Estey, article dans lequel l'auteur s'inquiète de la vente d'entreprises canadiennes à des intérêts étrangers.

C'est ce qui m'amène aujourd'hui à remettre le prix du mois de décembre décerné pour la plus importante vente d'entreprise canadienne à des intérêts étrangers.

La première entreprise en nomination est la MacMillan Bloedel, cédée au géant forestier américain Weyerhaeuser pour la somme de 2,4 milliards de dollars américains. La deuxième entreprise en nomination est la Unihost, une société du secteur hôtelier vendue au U.S. Westmount Partnership pour 377 millions de dollars. La troisième entreprise en nomination est nulle autre que People's Jewelers, vendue à la société U.S. Zale pour 75 millions de dollars.

Je vais maintenant ouvrir l'enveloppe et vous annoncer le nom du gagnant. Le gagnant du prix de décembre décerné pour la plus importante vente d'entreprise à des intérêts étrangers est la société Weyerhaeuser, qui a absorbé la MacMillan Bloedel, une des principales entreprises forestières du Canada.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

**M. Rick Limoges (Windsor—St. Clair, Lib.):** Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les députés se joindront à moi pour remercier tous les employés dévoués qui s'efforcent de faire des Communes une institution efficace.

Ce n'est pas une mince besogne de faire fonctionner cette institution. Merci aux pages qui répondent avec empressement dès que nous faisons appel à eux, aux sténographes qui consignent la moindre parole, au personnel de la restauration et de l'entretien, au personnel des impressions et du service postal qui nous aide à communiquer.

Merci également au personnel de sécurité qui nous protège pour que nous puissions continuer à tenir des propos qui peuvent choquer.

[Français]

À tous ces héros de l'ombre dont on ne chantera jamais assez l'efficacité et le dévouement, nous présentons nos meilleurs vœux à l'aube de ce nouveau millénaire.

\* \* \*

[Traduction]

### LES ITINÉRANTS

**M. Gilles Bernier (Tobique—Mactaquac, PC):** Monsieur le Président, le 25 mars, la ministre chargée du problème des sans-abri a promis de trouver une solution dans les 30 jours.

Demain, lorsqu'elle fera une annonce, 267 jours se seront écoulés depuis cette promesse. Elle annoncera une injection de fonds

sans la participation des provinces ni des municipalités. Elle fera son annonce à l'extérieur du Parlement, de sorte que les députés ne pourront pas examiner de près son travail, et elle a choisi pour la faire l'une des journées les plus calmes au plan médiatique. Elle espère sans doute que personne n'écouterà.

Depuis mars, la ministre a dépensé plus d'un million de dollars pour engager 18 nouveaux employés. D'après des documents obtenus au moyen de la Loi sur l'accès à l'information, elle a également dépensé 54 000 \$ pour redécorer son bureau. Elle a dépensé 17 000 \$ pour aller en Chine, au Mexique et se déplacer en avion partout au Canada. Elle a dépensé 30 000 \$ en frais d'hôtel et plus de 16 000 \$ en repas et consommations. Son seul voyage en Chine a coûté plus de 19 000 \$.

J'ignore ce que la ministre annoncera demain, mais j'espère bien qu'elle traitera les itinérants au moins aussi bien qu'elle s'est traitée elle-même cette année.

\* \* \*

### L'ENTRAÎNEMENT AÉRIEN

**M. George Proud (Hillsborough, Lib.):** Monsieur le Président, il y a soixante ans, soit le 17 décembre 1939, des représentants des gouvernements du Canada, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande signaient ici, à Ottawa, un accord aux termes duquel était créé le Programme d'entraînement aérien du Commonwealth.

Important jalon pour le Canada, le Programme d'entraînement aérien du Commonwealth est devenu l'un des premiers symboles de la participation de notre pays à la Seconde Guerre mondiale et a certes été l'une des plus importantes contributions du Canada à la victoire finale.

Entre 1940 et 1945, le Canada a été surnommé l'aérodrome de la démocratie, car 107 centres d'entraînement aérien ont été établis dans tout le pays pour former plus de 130 000 membres du personnel navigant et employés au sol. Beaucoup de ces personnes ont défendu au prix de leur vie la liberté, la paix internationale et la dignité humaine.

À bien des égards, le programme d'entraînement a posé les bases de notre collaboration de longue date avec nos alliés, européens et autres.

Aujourd'hui, la tradition d'entraînement des meilleurs aviateurs au monde se maintient dans l'engagement du gouvernement à l'égard du programme novateur de formation des pilotes de l'OTAN au Canada.

\* \* \*

[Français]

### LE PROJET DE LOI C-20

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale de l'enseignement du Québec, la Fédération des femmes du Québec, le Front d'action populaire en réaménagement urbain, les fédérations étudiantes, le Front commun des assistés sociaux du Québec, tout le

*Questions orales*

Québec trouve intolérable que le gouvernement fédéral veuille imposer une tutelle sur son avenir.

• (1415)

Tout le monde au Québec veut que le vote d'un souverainiste ait le même poids que celui d'un fédéraliste. Qu'on se le tienne pour dit, le peuple québécois peut, en fait et en droit, disposer de lui-même.

\* \* \*

[Traduction]

### LE HOCKEY

**M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD):** Monsieur le Président, une question très grave préoccupe au plus haut point les libéraux. Des comités ont été chargés de l'étudier. Des experts-conseils ont été engagés pour trouver des solutions. Des ministres et des députés de l'arrière-ban profitent de toutes les occasions pour proposer des idées. Tout cela pour sauver une industrie qui a déjà été au cœur de l'identité canadienne, mais qui est désormais dominée par les Américains et les Européens.

De quoi s'agit-il? De l'agriculture? De la crise agricole? Non. Il s'agit du hockey professionnel et de la campagne visant à réduire encore les impôts de joueurs et de propriétaires d'équipe millionnaires. Quelle honte!

Des milliers d'agriculteurs n'ont plus les moyens de cultiver leur terre, mais le budget libéral alloue aux joueurs canadiens de la LNH une baisse d'impôt moyenne de 16 000 \$ pour la seule année en cours. En permettant aux acheteurs de loges d'affaires et de billets de saison de déduire ces dépenses, le Trésor fédéral subventionne déjà substantiellement les équipes de hockey professionnel.

Le Canada a d'autres priorités, dont la crise agricole, l'assurance-maladie, la clochardise, le chômage et le sport amateur. Pourquoi les libéraux ne cessent-ils pas d'être nonchalants et ne s'attaquent-ils pas à ces problèmes très importants?

---

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LE FONDS TRANSITOIRE POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.):** Monsieur le Président, nous savons que le premier ministre a été impliqué dans des infractions aux règles régissant l'octroi de subventions fédérales dans sa circonscription.

Les fonctionnaires du ministère ne voulaient pas accorder les subventions, mais, dans une note de service adressée à un de ces fonctionnaires, un des membres du personnel du ministre du Développement des ressources humaines a ordonné que les montants accordés aux deux hôtels dans la circonscription du premier ministre soient artificiellement haussés. Pourquoi? La note de service

disait que c'était pour que les montants soient conformes à ceux suggérés par le premier ministre lors de discussions avec les promoteurs.

Le premier ministre a dit qu'il ne faisait que bien faire son travail de député, mais qui en profite vraiment lorsqu'un député enfreint les règles, force la main des bureaucrates et oblige les fonctionnaires du ministère à trafiquer les chiffres?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la prémisse de la question de mon collègue est totalement fausse.

Le premier ministre n'est pas impliqué personnellement dans cette affaire. Les subventions ont été accordées par les fonctionnaires en respectant la structure du programme. Mon collègue devrait donc retirer ses allégations non fondées à l'endroit du premier ministre.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai dit que le premier ministre était impliqué, et je vais expliquer pourquoi.

Les membres du personnel du ministre du Développement des ressources humaines étaient préoccupés parce que les annonces du premier ministre les forçaient à enfreindre les règles. Robert Thériault a écrit que c'était une décision difficile parce qu'elle allait à l'encontre des lignes directrices régionales et qu'il aurait bien voulu donner une autre réponse, mais qu'il n'avait pas le choix. Il n'avait pas le choix parce que le premier ministre avait promis cet argent aux promoteurs. Le ministre du Développement des ressources humaines a reçu des instructions.

Pourquoi le premier ministre croit-il qu'il faut trafiquer les chiffres ou enfreindre les règles pour être un bon député?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, les affirmations du député sont absolument fausses.

Regardons ce qui s'est passé. Le Fonds transitoire de création d'emplois est là pour aider à créer des emplois dans les régions où le chômage est élevé. Ces projets étaient très bien vus par la population. Aucune somme n'a été versée avant que les approbations nécessaires aient été données. Des emplois ont été créés.

Voilà ce qui s'est passé. C'est aussi simple que cela.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.):** Monsieur le Président, ce n'est pas aussi simple que cela. Le problème, ce n'est pas la création d'emplois, mais bien des marchés conclus avec certains individus très louches dans la circonscription du premier ministre.

Pierre Thibault était parmi ceux à qui le premier ministre avait promis de l'argent. M. Thibault est un escroc, de son propre aveu, et un suspect dans des enquêtes criminelles en cours.

René Fugère a aidé le premier ministre à conclure ces marchés. Il fait l'objet d'une enquête de la GRC pour avoir fait du lobbying de façon illégale. Il a également reçu un pot-de-vin de 11 500 \$ pour son rôle dans l'octroi de la dernière subvention fédérale.

Pourquoi le premier ministre croit-il qu'être un bon député veut dire notamment conclure des marchés avec des criminels, des

personnes soupçonnées d'actes criminels, enfreindre les règles du gouvernement concernant l'octroi de subventions et permettre aux membres de sa propre association de circonscription de recevoir des pots-de-vin?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, les affirmations du député ne sont absolument pas fondées.

Le premier ministre n'a pas personnellement conclu de marchés avec des gens louches. Encore une fois, je demande au député, s'il a le moindre honneur, de retirer ces allégations non fondées à l'endroit du premier ministre.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, l'honneur du premier ministre est mise en doute. Le premier. . .

• (1420)

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande à tous les députés de bien choisir les mots qu'ils utilisent.

**M. Monte Solberg:** Le premier ministre avait promis à deux propriétaires d'hôtels des montagnes d'argent provenant des coffres du gouvernement fédéral. Ils ont tous deux reçu cet argent en dépit du fait que les subventions accordées allaient à l'encontre des règles du gouvernement. Fait également intéressant, ces deux hommes avaient tous deux un passé trouble.

Réfléchissez un peu à cela, monsieur le Président. Le premier ministre avait donné l'assurance à ces deux individus qu'ils recevraient des subventions. Il a ensuite forcé le ministre du Développement des ressources humaines à enfreindre les règles pour que cela se fasse.

Pourquoi le programme de création d'emplois du premier ministre dans Shawinigan se résume-t-il à exercer des pressions sur des ministres et à comploter avec des individus louches?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, voyons un peu les gens qui ont appuyé ces programmes: le maire de Shawinigan; le député provincial, M. Pinard, un péquiste et pas vraiment un ami du gouvernement fédéral; les membres de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre; le ministre de l'Emploi du Québec.

Le député veut-il donner à entendre que tous ces gens sont des individus louches?

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, ces gens n'ont pas obtenu d'argent. Nous savons qui sont les individus louches.

Le premier ministre avait promis des centaines de milliers de dollars en subventions à un individu reconnu coupable d'infractions à la loi qui était propriétaire de l'Auberge Grand-Mère. Le premier ministre a ensuite contraint par la force le ministre du Développement des ressources humaines à ne pas tenir compte des règles du gouvernement pour garantir l'octroi des subventions. Étrange coïncidence qui n'en est pas une, le premier ministre était propriétaire d'une bonne part des actions du terrain de golf situé à côté de l'Auberge Grand-Mère. En d'autres mots, si l'auberge va bien, le terrain de golf va bien aussi.

Est-ce que ce sont les propres intérêts financiers du premier ministre qui ont conduit à accorder des subventions irrégulières à l'Auberge Grand-Mère?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je peux vous donner une liste d'un certain nombre de gens et d'organisations qui ont appuyé ces programmes.

Les questions posées par les députés de l'opposition permettent de croire qu'ils n'acceptent pas qu'il y a des régions au Canada où le taux de chômage est très élevé. Ils n'acceptent pas, contrairement aux autres Canadiens, que nous avons le devoir de redoubler d'efforts dans ces régions, qu'elles se trouvent dans le Canada atlantique, au Québec, en Ontario ou même dans le nord de la Colombie-Britannique.

Ils n'acceptent pas qu'il y a moyen pour les Canadiens d'aider leurs concitoyens qui n'ont pas la chance de participer pleinement à la réussite économique de notre grand pays. Nous croyons de notre côté que l'on peut aider.

\* \* \*

[Français]

## LE PROJET DE LOI C-20

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales, avec son projet de loi, dénature la décision ou l'avis de la Cour suprême quant à la majorité requise.

On a cité hier un jugement de la Cour suprême dans lequel il est affirmé que tous les votes doivent être égaux.

Le ministre se rend-il compte qu'avec son projet de loi, il s'arroge le droit, indéfendable en démocratie, de décréter qu'un vote est supérieur à un autre?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** J'ai répondu à cette question hier, monsieur le Président.

Un référendum est une consultation. Une consultation doit être évaluée par les autorités politiques, et les autorités politiques l'évaluent selon différents critères, dont la clarté de la question et la clarté de la majorité.

Pour un enjeu aussi grave et irréversible qu'une sécession, il est de coutume en démocratie de faire un tel changement quand il y a un consensus au sein de la société.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Très clairement, monsieur le Président, ce que le ministre nous dit, c'est que 50 p. 100 plus un, il ne respectera pas cela. Le premier ministre a dit la même chose. Et il fait signe que oui également.

Quand on dit cela, ce qu'on dit, c'est que son vote à lui compte plus que le mien, qu'un vote d'un fédéraliste est supérieur à un vote d'un souverainiste. Clairement, c'est ça qu'il dit à la population.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gilles Duceppe:** D'ailleurs, dans tous ses beaux discours, il nous dit que lui et son gouvernement détermineront les règles une

fois la partie terminée. Il appelle cela de la démocratie? Sérieusement?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas de changement de règle, pour la simple raison qu'il n'y a aucune règle touchant le seuil de majorité requis dans un référendum, ni dans la Loi sur les consultations populaires du Québec, ni dans le droit fédéral canadien.

Un référendum est une consultation, et on en évalue le résultat. Si la Cour a insisté à 13 reprises sur la majorité claire, c'est qu'une majorité simple de 50 p. 100 plus un ne suffit pas pour briser un pays.

• (1425)

**M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, alors que le ministre des Affaires intergouvernementales prétend qu'il fait oeuvre de clarté, tout ce qu'il touche devient confus. Alors qu'il accuse les autres d'ambiguïté, il menace de bafouer les règles élémentaires de la démocratie.

Le ministre admet-il que la disposition la plus antidémocratique de son projet de loi est celle qui permet au Parlement fédéral d'évaluer la majorité, une disposition au sujet de laquelle Claude Ryan dit qu'elle est d'un ridicule consommé?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, ce n'est pas la première ni la dernière fois que le gouvernement du Canada se trouve dans un mélange d'accord et de désaccord avec M. Claude Ryan. M. Ryan a ses idées à lui.

Pour ce qui est de la question, M. Ryan a suggéré qu'elle soit adoptée par les deux tiers des députés de l'Assemblée nationale. En ce qui concerne la majorité, le 21 août 1998, M. Claude Ryan a dit: «Ce serait en effet 50 p. 100 plus un, non pas des voix exprimés, mais des électeurs éligibles que l'on devrait faire.»

Si le Bloc veut accepter ces deux propositions de M. Ryan, qu'il en informe la Chambre. Sinon, qu'il cesse d'essayer de récupérer Claude Ryan. C'est impossible.

**M. Daniel Turp (Beauharnois—Salaberry, BQ):** Monsieur le Président, il reste que M. Claude Ryan a dit du projet de loi du ministre que la disposition sur la majorité était d'un ridicule consommé. C'est ce qu'il a dit hier.

Alors que la période du temps des Fêtes approche, le ministre sait très bien que son projet de loi va être débattu dans les chaumières et dans les familles du Québec. Avant de partir, est-ce que le ministre peut dire clairement qu'un vote souverainiste est égal à un vote fédéraliste? Peut-il enfin le dire dans cette Chambre?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, ce fut 1-0 et ensuite 2-0. Qu'ils alignent trois victoires de suite et on en reparlera.

### Questions orales

En attendant, les Québécois estiment qu'une question claire, c'est sur la séparation plutôt que sur des notions vagues comme la souveraineté-partenariat. En grande majorité, ils estiment aussi qu'on ne brise pas un pays à 50 p. 100 plus un.

Enfin, ils pensent, comme le député quand il était un universitaire, qu'il serait mal de transposer les autochtones du Nord du Québec d'un pays à un autre sans même leur demander leur avis.

\* \* \*

[Traduction]

### LE PORT DE HALIFAX

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, le port de Halifax constitue le moteur économique de la ville, de la province, voire de toute la région de l'Atlantique. Mais une menace pèse sur tout cela.

En effet, les autorités portuaires nommées par le ministre des Transports viennent d'augmenter de pas moins de 900 p. 100 le loyer de l'exploitant d'un important terminal. Cette hausse faramineuse se traduira par des pertes d'emplois, l'exode de transporteurs internationaux vers d'autres ports et, enfin, un ralentissement économique dans toute la région.

Ma question est simple. Le ministre des Transports s'engagera-t-il aujourd'hui même à contribuer au règlement de ce différend aux effets dévastateurs?

**L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je suis au courant de ce différend et je tiens à informer la députée que les tribunaux en ont été saisis. Puisque des poursuites judiciaires ont été intentées, je ne peux rien dire de plus.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, le gâchis dans lequel nous sommes est attribuable aux orientations publiques.

Permettez-moi de traduire la réponse du ministre. L'économie de la Nouvelle-Écosse est menacée, mais les libéraux n'en ont que faire. Voilà ce que vient de dire le ministre. C'est inacceptable parce que 7 000 emplois dépendent du port de Halifax. Nous savons que, dans les années à venir, le nombre d'emplois n'augmentera que si les autorités portuaires prennent des décisions en fonction des intérêts de la collectivité d'abord.

Je pose de nouveau la question au ministre: cessera-t-il de jouer à l'autruche et assumera-t-il ses responsabilités, qui consistent à contribuer au règlement du différend?

• (1430)

**L'hon. David M. Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, la députée semble ne pas saisir du tout l'objet de la Loi maritime du Canada, qui consiste à transférer les activités de ces ports à des entreprises et organismes locaux reflétant mieux les collectivités locales, y compris des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des municipalités.

*Questions orales*

Le personnel des administrations portuaires en cause est composé de gens exceptionnels. Il peut gérer le port et en maximiser les avantages, pour le plus grand bien non seulement de la population de la Nouvelle-Écosse, mais encore de celle de l'ensemble du pays. Je ne doute pas que c'est ce qu'il fait. Cependant, l'enceinte de la Chambre des communes n'est pas l'endroit où discuter d'un différend qui sera réglé par les tribunaux.

\* \* \*

**POSTES CANADA**

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, il y a trois mois, le gouvernement a dit que, d'ici 2004, il donnerait aux Canadiens accès à toute l'information et à tous les services gouvernementaux grâce à Internet. Le projet de canal protégé, qui constitue un contrat d'établissement de portail électronique d'une valeur de 5 milliards de dollars, sera l'un des plus gros contrats jamais accordés par le gouvernement fédéral.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sait-il que André Ouellet, le président de Postes Canada, est en train de négocier derrière son dos avec des hauts fonctionnaires et avec des ministres pour que le contrat soit accordé à Postes Canada sans avoir fait l'objet d'un appel d'offres?

**L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, Postes Canada a lancé son service de messagerie électronique il y a deux semaines à Toronto. Oui, le projet fait l'objet de négociations, qui portent notamment sur la question de savoir si le gouvernement devrait utiliser une partie de son système.

Postes Canada est une société d'État et appartient au gouvernement du Canada. Il est normal qu'il y ait des discussions.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, comme d'habitude, cela n'explique rien. Le ministre est sûrement au courant de l'existence des lignes directrices du Conseil du trésor exigeant que tous les contrats publics fassent l'objet d'un appel à la concurrence à moins qu'ils ne respectent un critère très étroit, ou à moins que le nom du soumissionnaire soit André Ouellet.

Le ministre des Travaux publics ordonnera-t-il au président de Postes Canada de cesser d'essayer de saboter le processus d'appel à la concurrence et garantira-t-il que toutes les autres sociétés canadiennes auront également l'occasion ou des chances égales de soumissionner pour obtenir ce contrat de 5 milliards de dollars?

**L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a pas d'appel d'offres en cours. Il n'y a que des discussions.

Au lieu de me demander de donner des ordres au président de Postes Canada qui tâche de fournir de bons services aux Canadiens, le député devrait dire à son lobbyiste d'éviter les ennuis.

[Français]

**LESSUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT**

**M. Grant Hill (MacLeod, Réf.):** Monsieur le Président, les subventions accordées aux amis du premier ministre sont en contradiction directe avec les règlements.

Il est évident que le premier ministre a forcé son propre ministre du Développement des ressources humaines à violer les règles et à manipuler les chiffres.

Le premier ministre croit-il vraiment qu'il a dupé les Canadiens quand il dit ne jamais avoir bénéficié de cette affaire?

[Traduction]

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, malheureusement, encore une fois, le député a tout faux. Il s'agit en effet d'une affaire dans un secteur où le chômage est très élevé et dont les projets ont généré des emplois.

À cet égard, je citerais un député provincial, M. Pinard, un péquiste, qui a dit:

Je trouve déplorable qu'on lance la pierre à M. Chrétien pour avoir oeuvré dans le cadre des programmes gouvernementaux.

**Le Président:** Je rappelle aux députés qu'il ne convient pas de citer le nom de députés qui siègent à la Chambre.

**M. Grant Hill (MacLeod, Réf.):** Monsieur le Président, on cite un tas de gens, mais je demande si ceux-ci savaient ce qui se passait dans les coulisses. Les gens qui ont accepté cette proposition savaient-ils ce qui se passait? Comment le gouvernement peut-il encore oser défendre l'indéfendable?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler encore au député les gens de la communauté qui ont appuyé ces programmes: le maire de Shawinigan, le député provincial, comme je viens de le dire, les membres de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre et les membres des Caisses populaires. Oui, ils connaissent leur région. Oui, ils savent quels sont les projets qui créeront des emplois dans leur région. Oui, ils ont écrit à notre ministère et confirmé que c'était un bon investissement.

\* \* \*

[Français]

**LE PROJET DE LOI C-20**

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Celui-ci peut bien affirmer que son projet de loi C-20 en est un sur la clarté, le fait est que les dispositions sur l'évaluation des



résultats nous plongent dans le flou, dans l'obscurité et remettent en question le principe universellement reconnu qu'un vote égale un vote.

• (1435)

Le ministre ne comprend-il pas que les 93,52 p. 100 des électeurs inscrits et qui vont voter lors du dernier référendum au Québec l'ont fait notamment parce qu'ils étaient convaincus que tous les votes étaient égaux?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, bien sûr, tous les votes sont égaux, et après, on évalue le résultat.

Est-ce que, par hasard, le député suggère qu'au Québec, chaque référendum où une majorité de 50 p. 100 plus un est obtenu devrait être suivi d'effets? Si tel est le cas, il devrait téléphoner tout de suite au ministre des Affaires municipales du Québec.

**M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ):** Monsieur le Président, il n'y a qu'une chose qui n'est pas claire pour le Québec, ce sont les arguments tordus du ministre des Affaires intergouvernementales.

Je lui poserai, par votre intermédiaire, une seule question: est-ce que mon vote est égal à son vote?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, bien sûr que nos votes sont égaux, et c'est ce qui a donné, la dernière fois, 49,4 p. 100 pour le oui. À ce que je sache, le gouvernement péquiste s'est empressé de dire: «À très bientôt». Et si la prochaine fois, malheureusement, il y avait un référendum et qu'il le perdait, il dirait: «À très bientôt». Il recommencerait.

Mais le fond du problème, c'est que si jamais, malheureusement, après un oui, on faisait la séparation, les électeurs du non ne pourraient pas dire «À très bientôt». Ce geste serait irréversible et engagerait nos enfants, les enfants de nos enfants et les futures générations.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je ne sais pas d'où ça vient, mais j'ai entendu le mot «menteur».

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. L'autre jour, le député de Roberval, entre autres, nous a dit qu'il fallait toujours protéger le droit de parole, ici, à la Chambre. Il faut le protéger pour tous les députés.

Je demande donc à tous les députés de ne jamais utiliser ces mots pendant la période des questions orales ou pendant les débats.

### Questions orales

[Traduction]

#### LESSUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement se cache derrière un miroir aux alouettes quand il répond à des questions sur les affaires louches de Shawinigan en pointant une poignée d'individus qui y sont favorables. Des millions de Canadiens ne sont pas d'accord.

Revoyons les faits. Le premier ministre a promis à un criminel reconnu et fraudeur avoué des centaines de milliers de dollars en subventions de l'État. L'accord a été facilité par René Fugère sur lequel la GRC enquête pour motif de lobbying illégal. Et ce n'est pas par hasard que le premier ministre possède une large part du terrain de golf voisin de l'auberge Grand-Mère.

N'est-il pas vrai que l'intérêt du premier ministre dans cette affaire va au-delà de la simple création d'emplois dans sa circonscription?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, non, ce n'est pas vrai.

• (1440)

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.):** Monsieur le Président, je recommence. Le premier ministre est intervenu pour donner à un criminel reconnu accès à des centaines de milliers de dollars appartenant aux contribuables canadiens. Il a discuté de l'affaire avec deux individus louches, dont l'un est propriétaire de l'auberge voisine de l'ancien terrain de golf du premier ministre.

Pourquoi le premier ministre insiste-t-il pour nous faire croire qu'il se comportait en bon député, alors qu'il est évident que ses combines lui ont rapporté du capital politique?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député est aveuglé par les brumes de son esprit, car il est le seul à penser que le premier ministre aurait mal agi. Il n'en est rien. Ce n'est pas vrai.

\* \* \*

[Français]

#### LE PROJET DE LOI C-20

**M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, comme le soulignait Trudeau en 1958, et je le cite:

Les Canadiens anglais se sont pendant longtemps comportés, en politique nationale, comme s'ils croyaient que la démocratie n'était pas faite pour les Canadiens français.

Le ministre des Affaires intergouvernementales va-t-il admettre que son projet de loi sur la clarté entretient le même préjugé à l'égard de la capacité des Québécois de se prononcer démocratiquement sur leur avenir?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, nous, les Québécois, avons la chance d'avoir deux gouvernements et deux Parlements dotés de pouvoirs

*Questions orales*

constitutionnels, l'un à Québec et l'autre à Ottawa, et ces deux Parlements ont pour responsabilité de ne jamais nous faire perdre le Canada dans la confusion.

Tant que nous voudrions rester dans le Canada, nous y resterons, car ce pays, nous l'avons construit, et cette responsabilité, l'Assemblée nationale l'honorera à sa façon et le Parlement du Canada l'honorera à la sienne.

**M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, nous sommes à la veille des Fêtes. Les Québécois vont discuter dans leurs réunions de famille du projet de loi du ministre.

Est-ce que celui-ci ne doit pas être clair et, pour leur faire un beau cadeau, affirmer sans détour aujourd'hui que dans un prochain référendum, aucun vote ne pèsera plus qu'un autre et que, par conséquent, il reconnaît la légitimité de la règle du 50 p. 100 plus un?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, cette règle n'existe pas. Elle n'est inscrite dans aucun texte de la Loi des consultations populaires du Québec. De fait, quand on lit le Livre blanc qui a mené à cette loi, on dit bien que la raison pour laquelle on n'a pas besoin de fixer de seuil de majorité, c'est que les autorités politiques pourront évaluer le résultat en fonction des enjeux et en fonction de la clarté.

Par dessus tout, si je peux dire une chose, nous, les Québécois, aimons la clarté. Les questions confuses, comme celle de 1995, les Québécois disent clairement qu'ils n'en veulent plus.

\* \* \*

[Traduction]

#### LESSUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.):** Monsieur le Président, les temps changent. Quand Brian Mulroney était aux prises avec un scandale, les libéraux membres du «rat pack» ne le ménageaient pas. Aujourd'hui ils applaudissent et félicitent un premier ministre qui a négocié des subventions à partir de fonds publics pour des criminels et qui a permis à un ministre d'État de contrevenir aux règles de son propre gouvernement en s'associant à de présumés criminels qui ont touché des commissions pour ces subventions.

Le leader du gouvernement à la Chambre ou la ministre du Patrimoine pourrait-il expliquer la différence entre cette situation et celles qui les incitaient à chahuter à la Chambre?

**Le Président:** J'aimerais que l'on évite, en anglais, les termes «hell» et «damn». Nous n'en avons pas besoin. Nous pouvons en utiliser d'autres.

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, regardons la situation autrement. Dans le cas de ces projets, seulement 10 p. 100 du financement provenait du Fonds transitoire de création d'emplois. Le reste a été fourni par des investisseurs du secteur privé, par des institutions financières privées et publiques, des collectivités locales et même d'un fonds de placement d'un syndicat.

Le député voudrait-il laisser entendre que ces gens ne savaient pas ce qu'ils faisaient ou qu'ils ne connaissaient pas leurs partenaires? Voudrait-il laisser entendre que ces gens n'étaient pas convaincus que les projets seraient bénéfiques pour leur région? Ils ont convenu que leurs investissements et ceux du gouvernement fédéral permettraient de créer des emplois dans cette région où le taux de chômage est très élevé.

• (1445)

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.):** Monsieur le Président, il est renversant de voir que la ministre du Patrimoine canadien garde le silence, mais regardons un peu les faits.

L'agent de dotation du ministère du Développement des ressources humaines, M. Thériault, a expliqué très clairement aux employés du ministère la situation à laquelle ils faisaient face. Il a dit que les subventions proposées contrevenaient aux règles, qu'elles devaient être artificiellement gonflées pour correspondre aux montants en argent qui avaient été promis par le premier ministre et qu'il fallait aller de l'avant de toute façon.

Je vais reformuler ma question. Est-ce que la ministre du Patrimoine canadien ou le leader à la Chambre pourrait expliquer comment cela diffère de ce qu'a fait Brian Mulroney pour que les conservateurs se retrouvent avec seulement deux sièges à la Chambre? Quelle est la différence entre les actions de votre premier ministre et celles de Brian Mulroney?

**L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je suis absolument renversée de voir le député se plaindre de ce que les députés font pour leurs électeurs dans leurs circonscriptions, étant donné que, chaque jour cette semaine, le député a traversé le parquet pour venir me parler d'un projet particulier dans sa circonscription. Ce projet suppose des dépenses considérables de fonds publics, mais, bien sûr, je veux le prendre en considération parce que je respecte l'intégrité du député.

\* \* \*

[Français]

#### LE PROJET DE LOI C-20

**Mme Maud Debien (Laval-Est, BQ):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales prétend piloter un projet de loi sur la clarté référendaire, affirmant du même souffle que l'exercice de 1995 ne l'était pas.

Comment le ministre peut-il faire une affirmation aussi fautive que celle-là, quand on sait que 93 p. 100 des électeurs inscrits ont voté, que des milliers de Canadiens ont participé à un rassemblement pour nous dire de rester Canadiens, et que le premier ministre lui-même a affirmé que le choix était définitif, rester ou partir?

Comment peut-il prétendre maintenant que les enjeux n'étaient pas clairs?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, la députée sait fort bien que si la question avait porté sur la séparation ou l'indépendance, l'appui n'aurait jamais été de 49 p. 100, et qu'il n'y avait pas, le 30 octobre 1995. . .

*Questions orales*

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre des Affaires intergouvernementales a la parole.

**L'hon. Stéphane Dion:** Il n'y avait pas, le 30 octobre 1995, 49 p. 100 de séparatistes au Québec, tout le monde le sait. Soyons donc francs, soyons donc honnêtes. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** L'honorable députée de Essex a la parole.

\* \* \*

[Traduction]

### L'AN 2000

**Mme Susan Whelan (Essex, Lib.):** Monsieur le Président, l'an 2000 approche à grands pas et certains Canadiens craignent encore la possibilité de problèmes informatiques. La présidente du Conseil du Trésor pourrait-elle assurer les Canadiens que le gouvernement est prêt à faire face à tout problème potentiel?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie ma collègue d'Essex de sa question. Je sais qu'en tant que présidente du comité de l'industrie, elle a suivi cette question de très près.

La santé, la sécurité et le bien-être des Canadiens reste notre principale priorité. Je tiens donc à dire et j'en suis ravie que les systèmes gouvernementaux essentiels sont prêts à plus de 99 p. 100. Même si nous ne nous attendons à aucune perturbation majeure, nous avons établi des plans d'urgence de façon à pouvoir continuer d'assurer les services essentiels aux Canadiens. En fait, nous travaillons en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé.

\* \* \*

### LESSUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.):** Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine canadien essaye de parer les accusations en disant que le premier ministre n'a fait que ce que ferait tout bon député. Dans le passé, le premier ministre a comparé les subventions qu'il a distribuées à Shawinigan à la subvention qu'a reçu l'un de mes électeurs.

• (1450)

Mais il y a une différence. Que ce soit clair. Je n'ai pas vendu une entreprise qui perdait de l'argent au bénéficiaire de cette subvention. Je ne le connaissais même pas personnellement. Aucun membre de mon association de circonscription n'a reçu 11 000 \$ pour lui avoir obtenu une subvention.

Le premier ministre va-t-il arrêter de nous raconter des histoires et admettre que cette affaire n'avait pas grand chose à voir avec la création d'emplois dans sa circonscription, mais qu'elle avait plutôt tout à voir avec sa réélection à Ottawa?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député est-il en train de dire qu'il a recommandé un projet et qu'il n'a rien fait? Qu'y a-t-il de si honnête là-dedans? Il se doit d'expliquer plus clairement à la Chambre ce qu'il a fait à l'égard de ce projet. A-t-il recommandé quelque chose sans rien avoir vérifié au préalable?

**M. Werner Schmidt (Kelowna, Réf.):** Le problème, Monsieur le Président, c'est que René Fugère représentait le premier ministre dans sa circonscription quand il était absent. Il parlait même en son nom. Pour avoir aidé le premier ministre à conclure un marché avec des hôteliers douteux, René Fugère a reçu 11 500 \$ et le premier ministre n'en saurait rien? Pourquoi le premier ministre a-t-il fermé les yeux là-dessus?

**L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député porte une accusation sans fondement quand il dit que le premier ministre était au courant de tous les faits et gestes de M. Fugère. Plusieurs enquêtes sont en cours. Nous n'en avons pas encore les résultats. Je pense que le député devrait retirer ses insinuations sans fondement.

\* \* \*

### LA SANTÉ

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, dans une lettre en date du 9 avril 1998, le ministre de la Santé reconnaît qu'il est difficile d'exiger que les sociétés pharmaceutiques contrôlent l'innocuité et l'efficacité des médicaments si ces derniers font l'objet d'une approbation conditionnelle. Il disait alors «À mon avis, nous ne devrions pas attendre qu'une telle situation se présente. Nous devrions plutôt mettre en place une nouvelle politique et adopter par la suite les règlements pertinents dans les meilleurs délais.» Vingt mois plus tard, nous n'avons toujours pas de règlements et six nouveaux médicaments au statut douteux sur le plan de l'innocuité ont été approuvés.

Pourquoi le ministre de la Santé ferme-t-il les yeux sur une politique illégale? Pourquoi a-t-il négligé d'exercer son rôle de gardien du régime canadien de protection de la santé dont nous avons tant besoin?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, Santé Canada voit à ce que les patients puissent se procurer les produits pharmaceutiques dans les meilleurs délais après avoir reçu l'assurance qu'ils sont sûrs et efficaces.

Parce que nous avons trouvé dans la loi les moyens de le faire, nous procédons maintenant plus rapidement que par le passé par compassion pour les gens qui souffrent ou qui sont au dernier stade d'une maladie. Nous agissons de la sorte parce que nous voulons que les traitements soient accessibles aux médecins et aux patients dans les meilleurs délais et en conformité avec les dispositions en matière de sécurité publique.

**Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, il n'a pas répondu à la question. Pourquoi ne respecte-t-il pas la loi? Si c'est un souci de compassion qui l'anime, il aurait dû veiller à ce que la politique soit assortie de la réglementation nécessaire pour en assurer l'exécution. Au lieu de cela, tout baigne dans l'incertitude et se prête à des abus.

### Questions orales

En réalité, le chaos règne au sein du ministère du ministre. Les capacités scientifiques sont insuffisantes. Il y a un arriéré de demandes, et le ministère est vulnérable aux pressions des sociétés pharmaceutiques.

Quand le ministre de la Santé va-t-il cesser de chercher et d'adopter des solutions simplistes et illégales et prendre le contrôle de son ministère afin de veiller à ce que le personnel, les ressources et la réglementation voulus soient en place pour protéger les Canadiens?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la Direction générale de la protection de la santé respecte entièrement la loi. Nous sommes motivés par un souci de compassion à l'égard des gens qui ont besoin des traitements. Nous agissons toujours de façon à garantir la sécurité publique et à mettre sur le marché des médicaments efficaces.

\* \* \*

### LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

**M. Gilles Bernier (Tobique—Mactaquac, PC):** Monsieur le Président, le ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux a admis que des discussions privées étaient en cours entre le gouvernement et Postes Canada en ce qui a trait au projet de canal protégé. Le ministre confirme-t-il du même coup que ce contrat de 5 milliards de dollars ne sera pas adjugé par voie de soumissions publiques?

**L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons bien sûr eu des entretiens avec Postes Canada. Travaux publics, le Conseil du Trésor et les autres ministères communiquent ensemble tous les jours. Postes Canada est une société d'État. Elle appartient au gouvernement du Canada et au peuple canadien.

• (1455)

À l'heure actuelle, nous discutons d'un projet très important qui coûtera des centaines de millions de dollars. Avant de passer aux appels d'offres, nous voulons être bien certains d'avoir un bon programme et une juste mesure. C'est un contrat très important. Je n'accepterai aucune directive des sociétés privées qui voudraient soumissionner.

\* \* \*

### L'IMMIGRATION

**M. David Price (Compton—Stanstead, PC):** Monsieur le Président, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a annoncé le 3 décembre à une réunion des ONG et plus tard en réponse à une question des libéraux à la Chambre que son ministère lance un projet pilote dans le cadre duquel tous les demandeurs du statut de réfugié recevront une carte d'identité avec photo pour avoir un meilleur accès aux services sociaux. Est-ce également un projet pilote sur le contrôle des sorties? Quand ce projet a-t-il été discuté au comité permanent?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de confirmer que depuis le 1<sup>er</sup> décembre, un projet pilote qui va faciliter

l'accès des demandeurs du statut de réfugié aux services dont ils ont besoin est en vigueur. Il fait suite à des conversations, surtout avec la municipalité de Toronto, pour comprendre le stress et les pressions sur les réseaux de maison d'hébergement et de refuges. Nous allons réévaluer cette situation et après une période de trois mois, nous saurons si oui ou non il s'agit d'une mesure efficace pour répondre aux besoins des municipalités.

Je remercie le député de sa question. Je pense que c'est très important.

\* \* \*

### LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

La Commission d'enquête Sharpe examine les graves problèmes de santé dont souffrent les membres des Forces canadiennes. Aujourd'hui, dans ses conclusions provisoires, la commission a indiqué que le stress de combat est la cause la plus probable des symptômes dont souffrent les membres des Forces canadiennes qui ont servi en Croatie et qui sont maintenant malades.

Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures son ministère prend pour aider les membres des Forces canadiennes qui souffrent du stress de combat?

**L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, ce rapport constitue un pas important pour ce qui est d'aider à s'assurer que des mesures correctrices sont prises dans le but de répondre aux besoins de nos militaires en matière de santé.

Lorsque des militaires en santé sont envoyés à l'étranger et qu'ils reviennent malades, nous devons nous occuper d'eux et leur offrir tout l'appui dont eux et leur famille ont besoin pour recouvrer la santé. C'est l'engagement du gouvernement. Je m'engage à mettre en oeuvre les recommandations de ce rapport le plus rapidement possible.

\* \* \*

### LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.):** Monsieur le Président, en ce qui concerne les subventions accordées à la circonscription du premier ministre, le gouvernement a dit que tout était en ordre.

Nous avons obtenu, grâce à l'accès à l'information, des documents montrant que les fonctionnaires de DRHC doivent gonfler les coûts des travaux, mais aussi déroger à leurs lignes directrices. Ils n'ont pas eu le choix. Ils ont été forcés d'accorder les subventions annoncées par le premier ministre lors de points de presse et de rencontres privées avec les promoteurs.

Après la période des questions, je demanderai la permission de déposer ces documents. Le gouvernement va-t-il aussi déposer tous les documents qu'il possède concernant ces opérations douteuses de Shawinigan?

**L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai expliqué à la

*Questions orales*

Chambre aujourd'hui le nombre de partenaires qui ont appuyé ces projets dans une circonscription au taux de chômage élevé. Je peux seulement supposer que les députés du Parti réformiste refusent de voir qu'il existe des régions où le chômage est élevé, qu'ils n'acceptent pas le rôle que le gouvernement fédéral doit jouer pour veiller à ce que les Canadiens de ces régions trouvent du travail. Les réformistes ne partagent tout simplement pas l'avis des Canadiens sur le mandat du gouvernement. Ils veulent que ces régions restent aux prises avec des taux de chômage que nous refusons d'accepter.

\* \* \*

[Français]

**LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE**

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, ô surprise, ce matin, on apprend que le gouvernement fédéral refuse que le statut du français soit nettement prioritaire lors des Jeux de la Francophonie qui se tiendront à Ottawa et à Hull en 2001.

À ce qu'on sache, les Jeux de la Francophonie se sont déroulés en français au Maroc et à Madagascar où le français n'est même pas la langue officielle.

Est-ce trop demander au ministre responsable que les Jeux de la Francophonie se déroulent en français, s'il vous plaît?

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, la question est ridicule. C'est évident que les Jeux de la Francophonie auront lieu en français. En ce qui a trait à l'allégation que les Jeux ont eu lieu uniquement en français à Madagascar, c'est faux.

\* \* \*

• (1500)

[Traduction]

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, le ministre des Anciens combattants a deux dossiers importants sur son bureau. Demandra-t-il à son cabinet de les examiner aujourd'hui?

Le premier vise à approuver les indemnités sur lesquelles les anciens membres de la marine marchande se sont entendus. Ensuite, il semble que le gouvernement allemand ait décidé d'indemniser certains prisonniers de guerre.

Le ministre est-il au courant et veillera-t-il à ce que ces courageux soldats canadiens qui ont été envoyés injustement au camp de concentration de Buchenwald reçoivent enfin une indemnisation équitable, en plus de la somme dérisoire et insultante qu'ils ont reçue il y a un an? Le ministre et son cabinet apporteront-ils de la joie, pendant les fêtes, aux anciens membres de la marine marchande et aux survivants de Buchenwald?

**Le Président:** Nous voulons sûrement tous entendre ce qui sera probablement ou peut-être la dernière question du millénaire.

**L'hon. George S. Baker (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique), Lib.):** Monsieur le Président, je félicite les représentants des organismes d'anciens combattants qui sont parvenus à une entente, hier soir, et qui m'ont présenté aujourd'hui un document dans lequel ils disent s'être entendus pour représenter tous nos anciens combattants.

Je rappelle au député qui a posé la question que nous en sommes arrivés là parce que nous avons examiné la situation attentivement et à fond. Le député dit à la Chambre aujourd'hui que, puisque les fêtes approchent, je devrais me joindre à ceux qui chantent *Voici venir le Père Noël*.

Mais ce n'est pas ainsi que fonctionnent les libéraux. Les libéraux veulent bien faire les choses, puis ils se joignent à tous ceux qui entonnent l'*Alléluia*.

[Français]

**M. Maurice Dumas:** Monsieur le Président, conformément à l'article 34.1 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada à la 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à New York, du 25 au 27 octobre 1999.

Je demande le consentement unanime de cette Chambre pour déposer ce rapport.

**Le Président:** Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

• (1505)

[Traduction]

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai fait plusieurs fois allusion à des documents que j'ai reçus il y a quelque temps, à la suite de demandes d'accès à l'information, et j'en ai cité des extraits.

Le gouvernement a mis en doute la validité de certaines des déclarations que j'ai faites. Je voudrais déposer maintenant ces documents à la Chambre pour que des extraits de ces derniers puissent être cités avec exactitude.

**Le Président:** Il faut que le député ait le consentement unanime de la Chambre. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dois-je comprendre que lorsque vous demandez le consentement unanime pour le dépôt d'un document, vous attendez jusqu'à ce qu'on obtienne un non? Parce qu'à ma connaissance, vous aviez obtenu le consentement.

**Le Président:** Il y avait un non, je l'ai vu, je l'ai entendu. Mais la réponse à votre question, c'est non.

*Recours au Règlement*

[Traduction]

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.):** Monsieur le Président, nous pourrions peut-être poser quelques questions de plus au cours de ce millénaire, mais en voici en tout cas une à laquelle le leader du gouvernement à la Chambre est peut-être prêt à répondre.

L'opposition officielle voudrait savoir quels travaux le gouvernement envisage pour le reste de la semaine. A-t-il des idées ou des plans pour la semaine de notre retour, dans la nouvelle année?

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Des négociations sont en cours entre les partis, mais, cet après-midi, nous poursuivrons les débats prébudgétaires.

Si la Chambre siège demain, nous mettrons à l'étude le projet de loi C-10, qui sera suivi des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-7. Que nous ajournions aujourd'hui ou demain, selon l'issue des négociations, la Chambre sera ajournée jusqu'au 7 février.

Un certain nombre de projets de loi retiendront alors notre attention, plus particulièrement le projet de loi C-2, sur la Loi électorale. Le projet de loi C-20 est une autre possibilité, mais il est trop tôt pour se prononcer sur l'ordre exact.

Un autre projet de loi a été déposé aujourd'hui, mais je m'engage à communiquer avec les leaders de tous les partis au préalable pour les informer du programme, au moins pour la première semaine. Il est possible que je fasse une déclaration le premier jour, à notre retour, pour donner l'ordre exact des travaux de la première semaine.

Si cette journée-ci est la dernière journée de séance du millénaire, je profite de l'occasion pour adresser mes meilleurs vœux à tous. Si nous sommes là demain, je récidiverai.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

## LE COMITÉ PERMANENT D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Réf.):** Monsieur le Président, je suis certain que, au cours des derniers jours avant la fin de l'année, tous les députés sont d'avis que la Chambre devrait fonctionner plus efficacement et que nous devrions examiner les problèmes plutôt que les affiliations politiques.

● (1510)

Je veux porter à l'attention de la Chambre un incident concernant le Comité d'examen de la réglementation. C'est un comité mixte unique et important de la Chambre des communes et du Sénat. Vendredi dernier, j'ai déposé un rapport, puis j'ai dû demander le

consentement unanime afin que le rapport soit adopté. Comme le consentement unanime a été refusé, le rapport n'a pas pu être adopté.

Aujourd'hui, le comité n'a pas pu se réunir, parce que nous n'avons pas pu avoir le quorum réduit. Le budget n'a donc pas pu être approuvé. Ainsi, en cette période des Fêtes, le traitement des conseillers juridiques qui sont des employés du comité n'a pas pu être approuvé.

Lorsqu'on demande le consentement unanime, il ne devrait pas être refusé parce que certains députés se dressent les uns contre les autres, parce qu'ils poursuivent des objectifs différents ou qu'ils sont animés de motifs différents. Je voudrais que la présidence nous conseille sur la manière dont nous pouvons résoudre ce problème.

**Le Président:** La Chambre trouve habituellement une façon de contourner certains dilemmes. Je n'ai pas réponse à tout, mais est-ce que je comprends bien le député? Demande-t-il le consentement unanime afin de déposer un document aujourd'hui? Le cas échéant, je l'invite à me le dire tout simplement en précisant de quel document il s'agit. Je ne veux pas poursuivre le débat sur cette question. Le député demande-t-il le consentement unanime?

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Réf.):** Oui, monsieur le Président. En accord avec l'esprit des Fêtes et avec la permission de la Chambre, je propose: Que le premier rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui a été présenté à la Chambre au début de la semaine, soit adopté.

**Le Président:** Nous pourrions ici faire d'une pierre deux coups. Si je ne m'abuse, lorsque le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel a demandé à déposer son document, il y a eu un «non», là-bas—et, je le répète, je n'en ai pas entendu d'autres. Dois-je comprendre alors que le député d'Argenteuil—Papineau—Mirabel est disposé à se ressayer après ceci?

**M. Maurice Dumas:** Oui, monsieur le Président.

**Le Président:** Nous allons nous occuper de celui-ci d'abord.

[Français]

**M. Michel Gauthier:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le Président:** Je vais tout d'abord régler ce premier point.

**M. Michel Gauthier:** Je veux seulement une information, monsieur le Président.

**Le Président:** Je crois que j'ai une bonne idée pour faire tout ce qu'il faut aujourd'hui, si vous voulez me laisser ça entre les mains.

[Traduction]

Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer aujourd'hui son document? Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

**M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada à la 54<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue à New York, du 25 au 27 octobre 1999.

Je demande le consentement de la Chambre pour déposer ce document.

**Le Président:** Consent-on à ce que le député dépose ce document?

**Des voix:** D'accord.

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, selon les informations que j'obtiens, et elles sont contradictoires, dans le cas de mon collègue d'Argenteuil—Papineau, il s'agit du dépôt d'un rapport.

Dans le cas de notre collègue de Surrey-Centre, il s'agit de l'adoption d'un rapport. Ce n'est pas la même chose. Si je me trompe, vous me le dites.

S'il veut effectivement faire adopter un rapport plutôt que de le déposer seulement, la réponse est non, il n'y a pas de consentement. C'est ce que je voulais vous dire plus tôt, mais vous ne m'écoutez pas, monsieur le Président. À la fin du millénaire, vous me laissez choir! C'est mon dernier recours au Règlement.

• (1515)

[Traduction]

**Le Président:** Il n'y a pas d'autre façon de le dire. J'ai fait une erreur. Je voudrais bien que la Chambre m'aide à me sortir du pétrin. J'ai cru qu'il s'agissait simplement d'une demande de consentement unanime faite par le député de Surrey-Centre pour déposer ce document. En toute bonne foi, j'ai cru que les deux demandes étaient la même, mais elles ne l'étaient pas.

Je ne sais franchement pas comment me sortir de ce pétrin à cause de ma décision. J'invite les whips à se réunir pendant quelques instants afin d'en arriver à une solution. S'ils en trouvent une, je leur en saurai gré. J'attendrai leur décision.

• (1520)

Les whips se sont penchés sur la question. Heureusement que nous avons des whips. Essayons de faire les choses correctement cette fois-ci.

Je vais donc tout recommencer, si vous le voulez bien. Le député de Surrey-Centre, à ma connaissance, veut que le rapport soit adopté. Je vais poser cette question d'abord. La Chambre est-elle d'accord pour que le rapport soit adopté?

### Initiatives ministérielles

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Maintenant je vais traiter de la question du député d'Argenteuil—Papineau.

[Français]

Il voulait tout simplement déposer un rapport d'une délégation interparlementaire.

[Traduction]

Je vais mettre cette question aux voix. Y a-t-il consentement unanime pour que le député dépose le rapport?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Scott Brison (Kings—Hants, PC):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je conclus mes remarques après la période des questions.

L'éditorial du *Globe and Mail* d'aujourd'hui est très perspicace. Il est intitulé «L'héritage surprenant du ministre des Finances». Il dit que l'élimination du déficit a été l'unique accomplissement du ministre des Finances.

Il explique de façon précise que la réussite du ministre des Finances en matière de déficit est assombrie par ses mauvaises politiques dans les autres domaines. Bien entendu, comme l'a signalé le magazine *The Economist*, nous avons déjà établi que le crédit de la baisse du déficit au Canada était en grande partie attribuable aux réformes structurelles mises en place par le précédent gouvernement. Le ministre des Finances ne peut donc pas vraiment s'approprier cet exploit parce qu'il n'en est pas vraiment l'auteur. Il aimerait le faire, mais il ne peut même pas s'attribuer ce mérite-là.

• (1525)

Voyons certaines des politiques qu'il a mises en place. Bien qu'il soit terrible que les libéraux s'approprient sans vergogne les politiques des conservateurs, qu'ils les mettent en oeuvre et qu'ils s'attribuent le mérite des résultats de ces politiques, ce qui serait pire encore serait que les libéraux mettent en oeuvre leurs propres politiques. C'est ce qui me préoccupe parce que nous commençons à en voir certaines faire leur apparition dans toute leur horreur.

Il y a un an, le ministre des Finances a dit non aux fusions bancaires. Quel a été l'impact de cette décision? J'ai déjà évoqué les complexités et les défis que présente le nouvel ordre mondial où la concurrence n'a plus de frontières. Dans un tel contexte, à cause de

### *Initiatives ministérielles*

la décision du ministre, les banques canadiennes ont perdu environ 9 milliards de dollars en valeur du capital des actionnaires. Dans l'intervalle, les banques américaines ont enregistré un gain de 10 p. 100 à ce chapitre. Encore une fois, les Américains s'enrichissent et les Canadiens s'appauvrissent.

En prenant sa décision qui manque de vision concernant les fusions bancaires et en refusant d'affronter les banques pour défendre les intérêts à long terme des Canadiens en négociant une meilleure entente au nom des Canadiens, par exemple en acceptant les fusions en contrepartie d'avantages tels que les emplois, les services aux collectivités rurales, et ainsi de suite, en disant non unilatéralement et de façon arbitraire, le ministre a tout simplement fait passer ses propres intérêts politiques et ses aspirations à la direction avant les intérêts des 7,5 millions de Canadiens qui possèdent des actions du secteur bancaire.

Oui, 7,5 millions de Canadiens possèdent directement ou indirectement des actions du secteur bancaire et dépendent du rendement de ces actions pour s'assurer une retraite décente.

Le ministre n'a pas réussi à résoudre quelques-unes des grandes crises que traverse actuellement le Canada et il n'a pas procédé à une réforme fiscale en profondeur et aux allègements fiscaux généraux qui sont nécessaires. À titre personnel, il nous faut d'importantes modifications au chapitre des taux d'imposition. En ce qui concerne les sociétés, comme je l'ai déjà dit, nous sommes sur les 31 pays de l'OCDE le deuxième à avoir les taux d'imposition les plus élevés. L'an dernier l'Allemagne était deuxième et nous étions troisième. Aujourd'hui, l'Allemagne est en troisième position car elle a réduit l'impôt sur les sociétés. Ce pays continue de s'accrocher à l'idée que nous pouvons imposer les compagnies et les particuliers à mort et avoir un certain degré de croissance économique.

Dans la conjoncture actuelle, nous devrions entreprendre une importante réforme fiscale. Nous devrions faire preuve à l'égard des politiques du même courage et de la même vision dont a fait preuve le gouvernement précédent à l'égard de politiques comme le libre-échange, la TPS et la déréglementation. Dans notre rapport dissident, nous discutons de la nécessité de procéder à une réforme générale et prospective de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers.

Le gouvernement a reçu un excellent rapport produit par la commission Mintz sur l'imposition des sociétés. Ce rapport traite des grandes faiblesses de notre système d'imposition sur le revenu des sociétés. S'il y était donné suite, cela permettrait d'éliminer la tendance de notre système à créer des distorsions, les impôts sur les profits qui créent des d'importantes distorsions et nuisent à la productivité au Canada.

Le rapport Mintz a aussi fait état de la nécessité de mieux aligner notre système d'imposition sur le revenu des sociétés avec ceux d'autres pays. Alors que les autres pays, y compris l'Irlande et les pays scandinaves, se servent de la réforme du système d'imposition sur le revenu des sociétés et de la réforme du système d'imposition sur le revenu des particuliers comme instruments et comme leviers pour promouvoir la croissance économique, ce pays continue à s'accrocher au passé.

Dans notre rapport minoritaires, nous avons dit que les tranches d'imposition devraient être réindexées. En fait tant à gauche qu'à droite, on convient que nous devrions revenir à l'indexation intégrale des tranches d'imposition. L'Institut Fraser est d'accord avec l'Institut Caledon sur ce point. La désindexation des tranches d'imposition a été mise en place à une époque où il s'agissait de financer le déficit, lors d'un exercice très pénible. Aujourd'hui plus jamais, en cette période de l'après-déficit, il convient de rétablir l'indexation des tranches d'imposition pour éviter cette dérive fiscale.

Nous devons diminuer le taux d'impôt applicable aux gains de capital. Je me suis félicité de voir que la question avait été envisagée dans le rapport du Comité des finances. Mais nous devrions aller plus loin. Nous devrions ramener de 75 p. 100 à 50 p. 100 le taux d'inclusion des gains en capital. Le fait est que nous pourrions réduire le taux d'impôt sur le revenu des particuliers applicable aux gains de capital, et le ramener à un niveau équivalent à celui en vigueur aux États-Unis. Il nous en coûterait près de 240 millions de dollars par an. Une note de 240 millions de dollars par an, ce n'est pas cher payer pour la libération sans précédent des capitaux dont nous serions témoins et la croissance économique qui s'ensuivrait du fait d'une telle politique visionnaire.

• (1530)

Malheureusement, la politique officielle, notamment dans le cas du gouvernement libéral, se préoccupe davantage des impressions que de la réalité. Le gouvernement persiste dans une intransigeance opiniâtre en ce qui concerne la réforme de la taxe sur les gains en capital et de l'impôt des sociétés. C'est ce qui explique que le gouvernement ait classé le rapport Mintz et jeté aux orties bon nombre de ses recommandations.

Nous voudrions que le gouvernement établisse des objectifs fermes de réduction de la dette et qu'il les respecte. C'est très important. Notre pays affiche maintenant un ratio de la dette au PIB pire que celui des pays de l'Union européenne. Nous ne pourrions pas répondre aux critères du traité de Maastricht pour participer à la monnaie commune de l'Europe. C'est comparer le Canada à des bastions de fermeté budgétaire, comme la France. Le fait que nous n'avons pas réussi à maintenir le même ratio de la dette au PIB que nos cousins d'Europe n'est pas exactement un indice positif.

Nous suggérons de hausser immédiatement à 50 p. 100 la limite de contenu étranger, pour finir pas la supprimer une fois que nous aurons eu l'occasion d'en évaluer l'impact. Le comité des finances recommande un certain niveau de hausse graduelle au cours d'une certaine période de temps.

À ce stade-ci, avec l'injection spectaculaire de capitaux dans les bourses canadiennes, avec les fonds du Régime de pensions du Canada et les caisses de retraite que nous allons voir, le moment n'a jamais été aussi propice pour mettre fin maintenant à cet emprisonnement économique qui oblige les Canadiens à se contenter de rendements inférieurs, qui ont coûté environ 32 000 \$ au REER moyen au fil des années.

Alors que l'indice Dow Jones augmentait de 300 p. 100, celui de la Bourse de Toronto connaissait une croissance à certains égards anémique, en augmentant d'environ 100 p. 100. J'ai parlé plus tôt



d'emprisonnement fiscal ou économique. Alors que le gouvernement s'accroche à des types d'impôts et à des politiques de réglementation qui nuiront aux initiatives au Canada, il est très important qu'il libère les Canadiens et leur donne la possibilité d'investir une partie de leur revenu durement gagné pour faire en sorte qu'ils puissent jouir plus tard d'une qualité de vie relativement bonne.

Selon nous, le gouvernement devrait prendre très au sérieux la proposition de programme routier national et accroître la part des recettes tirées des taxes sur l'essence qui est versée aux provinces pour les travaux routiers. Au lieu des 5 p. 100 qu'il accorde en ce moment, ce qui est le taux le plus faible de tous les pays industrialisés, il devrait verser environ 15 p. 100.

C'est une question de la plus haute importance. Certes, il faut consentir de nouvelles dépenses dans certains secteurs traditionnels comme la santé, l'agriculture qui est en crise, et les routes, mais le gouvernement doit absolument s'abstenir de tout nouveau programme de dépenses, y compris l'initiative de garderies que certains députés libéraux réclament.

Le Canada n'a jamais eu à affronter une concurrence mondiale aussi acharnée. Nous devons donc prendre du recul et évaluer ce qui se passe dans les autres pays. On y a largement recours à des politiques fiscales innovatrices pour stimuler la croissance économique. D'autres pays réduisent ou maintiennent à un faible niveau les dépenses de l'État et réduisent leur dette pour créer un contexte économique propice à la croissance.

D'autres encore allègent le fardeau de la réglementation. Nous avons proposé entre autres choses un budget de la réglementation qui permettrait aux députés élus de discuter des divers règlements pour éviter la prolifération occulte de la réglementation.

Il s'agit de ma dernière intervention du millénaire à la Chambre. J'espère que, à l'avenir, au cours du prochain millénaire, nous pourrions prendre plus au sérieux les problèmes de compétitivité du Canada, que nous serons à l'avant-garde dans le monde et que nous créerons un meilleur environnement au lieu de suivre les autres ou d'essayer de les rattraper, comme le gouvernement semble vouloir que nous le fassions.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon ami pour son discours réfléchi. Il est un atout précieux au Comité des finances. Il réfléchit beaucoup sur ces sujets.

• (1535)

J'ai une question pour lui. Plusieurs de ses collègues conservateurs prônent des prestations d'assurance-emploi plus généreuses. Pourrait-il me dire quelle est sa position personnelle à ce sujet et quelle est la position de son parti?

Au cas où je n'en aurais pas l'occasion à un autre moment, j'aimerais également souhaiter un joyeux Noël et une bonne année à tous les députés.

**M. Scott Brison:** Monsieur le Président, je remercie le député de Medicine Hat, mon ami et collègue du Comité des finances, pour sa question.

### *Initiatives ministérielles*

La question des prestations d'assurance-emploi, et plus particulièrement des prestations aux travailleurs saisonniers, est très importante. Après 1995, les libéraux les ont réduites de façon considérable, créant une situation à laquelle même le gouvernement ne s'attendait pas, je crois. C'est ce qu'on appelle la loi des conséquences secondaires non voulues.

Dans de nombreux cas, la réduction des prestations d'assurance-emploi a contraint des personnes qui travaillaient de façon saisonnière à s'inscrire sur les listes provinciales de l'assistance sociale, le réfectif étant qu'elles ne travaillent plus du tout. Je suppose que le député conviendra avec moi que cela a entraîné un plus grande réduction de la productivité et de l'enrichissement qu'auparavant.

Ceci dit, mon opinion personnelle est que nous devrions reprendre l'idée de comptes individuels d'assurance-emploi et étudier la possibilité de créer de tels comptes. Il y a deux ans environ, on a effectué une étude au Royaume-Uni. On en a fait état dans le magazine *The Economist* à l'automne de 1997. On a étudié l'idée de mettre sur pied des caisses individuelles d'assurance-emploi auxquelles les gens contribueraient durant leur vie. Certaines de leurs contributions seraient prélevées sur ces comptes individuels pour venir en aide à ceux qui touchent plus souvent des prestations d'assurance-emploi.

Ce type de modification encouragerait les gens à ne pas faire appel trop souvent à l'assurance-emploi. Je crois qu'il y aurait certains des effets que les libéraux essayaient d'obtenir pour ce qui est de réduire les abus du système d'assurance-emploi en encourageant les gens plutôt qu'en prévoyant simplement des sanctions ou des punitions qui en fin de compte n'ont pas eu l'effet escompté par les libéraux.

Je suis persuadé que le député est d'accord avec moi pour dire que le fait de transférer le fardeau de l'assistance sociale aux provinces n'a certes absolument pas aidé. En fait, cela a empêché beaucoup de ces gens d'entrer sur le marché du travail.

C'est une question complexe. Il n'y a aucune solution rapide. Cependant, je serais heureux d'examiner la question avec le député n'importe quand à l'avenir.

**M. Dan McTeague:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je comprends que la Chambre va bientôt s'ajourner pour les vacances de Noël.

Au comité, les députés de tous les côtés ont déployé beaucoup d'efforts pour parvenir à une entente sur le projet de loi C-202, qui en est rendu à l'étape du rapport. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire portant sur les poursuites à grande vitesse. Étant donné qu'il y a unanimité parmi les partis et les membres du comité, j'aimerais demander le consentement unanime pour que le projet de loi soit maintenant considéré comme lu en troisième lecture afin qu'on puisse le renvoyer au Sénat?

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député de Pickering—Ajax—Uxbridge demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'on considère que le projet de loi C-202 est lu en troisième lecture. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

*Initiatives ministérielles*

**Des voix:** Non.

**Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir participer au débat prébudgétaire. Je vais partager mon temps de parole avec le député de Leeds—Grenville.

À titre de députée de Vancouver Kingsway, j'ai tenu une consultation prébudgétaire fructueuse dans ma circonscription. Je voulais connaître les préoccupations et les idées des habitants de la Colombie-Britannique sur la manière d'utiliser le surplus. Les participants ont discuté et échangé sur ce qui, à leur avis, devraient être les priorités pour le prochain exercice.

Il est ressorti clairement de cette consultation que la priorité était la réduction des impôts. Cependant, les baisses d'impôt ne doivent pas se faire au détriment d'importants programmes sociaux concernant notamment la santé, l'éducation et la pauvreté.

Vancouver est également aux prises avec un grave problème de sans-abri. Un grand nombre de mes électeurs ont exprimé de grandes inquiétudes à cet égard.

• (1540)

Je ne me suis pas contentée d'écouter les gens de ma circonscription. En tant que membre du Comité permanent des finances, qui comprend des députés de tous les partis, j'ai pu échanger avec de nombreux Canadiens de la Colombie-Britannique, des provinces de l'Ouest et, en fait, de tout le pays. Au cours de ce processus consultatif très public, nous avons entendu parler des besoins et des souhaits de bien des Canadiens.

Ces derniers ont indiqué clairement l'orientation que devrait avoir le prochain budget. Ils veulent des baisses d'impôt et une réduction de la dette. Ils veulent développer et améliorer l'infrastructure dans toutes les provinces. Ils veulent que l'on s'attaque au problème des sans-abri et que l'on satisfasse le besoin de logements sociaux abordables. Ils veulent que l'on comble l'insuffisance du financement de base des universités et des collèges. Les Canadiens, qu'ils soient de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve, savent ce qu'ils veulent et nous les avons écoutés.

Pendant de longues heures, les membres du comité se sont livrés à une analyse et à une discussion attentives des commentaires reçus. Les recommandations fondées sur ce que nous avons appris dans le cadre des consultations et réunions publiques tenues dans de nombreuses circonscriptions, y compris dans Vancouver—Kingsway, figurent dans le rapport du comité déposé à la Chambre des communes il y a à peine quelques jours.

Je profite de l'occasion pour féliciter le président et les membres du Comité des finances pour tout le travail et le dévouement dont ils ont fait preuve au cours des derniers mois dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire. Je tiens aussi à remercier les centaines de particuliers et d'organismes canadiens qui ont pris le temps de participer au processus de consultation budgétaire et qui ont consenti l'effort voulu à cette fin. Tous ont apporté des contributions fort précieuses à l'établissement du rapport et des recommandations du comité.

Une importante partie des recommandations du comité ont trait à des réductions d'impôt. Nous suggérons qu'une haute priorité soit accordée à la réforme du régime d'impôt sur le revenu des particuliers. Une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers permettrait aux Canadiens de garder une plus grande partie de l'argent qu'ils ont durement gagné et de l'investir ou de le dépenser dans l'économie. Nous voulons que la surtaxe personnelle de 5 p. 100 soit éliminée. Dans le même ordre d'idée, le crédit d'impôt pour enfants devrait être plus accessible.

Une réduction s'impose également dans le système d'imposition des entreprises. Les entreprises canadiennes soutiennent la concurrence à l'échelle mondiale et elles doivent avoir la marge de manœuvre leur permettant de le faire. Au cours des consultations publiques, on nous a clairement dit à quel point une revitalisation des infrastructures s'impose. Des citoyens de toutes les régions du Canada nous ont dit à quel point les routes et autoroutes ont absolument besoin de réparations.

En tant que pays qui compte beaucoup sur le transport routier, qu'il s'agisse de transporter des automobiles de l'Ontario ou des fournitures destinées à Fort Nelson en Colombie-Britannique, nous devons investir dans l'infrastructure. Par conséquent, nous avons recommandé l'établissement d'un programme fédéral d'infrastructure de l'ordre de 2,5 milliards de dollars. Ce programme contribuerait non seulement à améliorer de façon importante le bien-être et la sécurité de tous les Canadiens, mais il créerait aussi des centaines de nouveaux emplois et stimulerait l'économie locale dans de nombreuses régions du pays.

En ce qui concerne la question des sans-abri et du logement social à prix abordable, les Canadiens réclament une intervention. Le ministre du Travail a entrepris une enquête nationale visant à déterminer les problèmes et le . . .

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, je crois que vous constaterez, en regardant le nombre de députés présents, que nous n'avons pas quorum. Pour que notre collègue puisse avoir toute l'audience à laquelle elle a droit, je vous demande de convoquer les députés pour que nous ayons quorum à la Chambre.

• (1545)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. McClelland):** Nous n'avons pas le quorum. Convoquez les députés.

*Et la sonnerie s'étant arrêtée:*

**Le président suppléant (M. McClelland):** Nous avons maintenant le quorum.

**M. Joe Jordan:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous prie de demander le consentement unanime de la Chambre pour approuver la motion que mon collègue, le député de Pickering—Ajax—Uxbridge, a présentée plus tôt à la Chambre, au sujet du projet de loi C-202.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Je suis désolé, mais je ne peux demander le consentement unanime, à moins de savoir précisément de quoi il s'agit.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Sophia Leung:** Monsieur le Président, la ministre du Travail a décidé de mener un sondage national pour cerner les défis et aider à trouver des solutions valables. Nous devons l'appuyer dans ses efforts.

Je me suis rendue à la Portland Hotel Society, dans l'est du centre-ville de Vancouver, le coin le plus pauvre du Canada. Cet organisme remarquable se charge d'offrir des logements et des services aux pauvres et aux familles à faible revenu. Il tente de répondre aux besoins d'un groupe qui doit faire face à de nombreux défis, comme la surconsommation de drogues et d'alcool, la séropositivité, les maladies mentales, la pauvreté et l'isolement social.

Chaque jour, le personnel de la Portland Hotel Society cherche à venir en aide à ceux que notre réseau de sécurité sociale a laissés pour compte. La directrice de ce programme de logements à coût abordable a clairement exprimé ses préoccupations à l'égard de la situation des sans-abri. Nous devons nous efforcer d'établir des partenariats dans tout le pays pour nous attaquer à ce problème urgent.

Il faut accroître les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire. L'éducation est indispensable pour que nos enfants puissent acquérir les connaissances leur permettant de concurrencer sur un pied d'égalité dans la nouvelle économie mondiale. Le savoir est la clé pour le XXI<sup>e</sup> siècle, et les universités et collèges canadiens doivent bénéficier d'un niveau soutenable de financement de base.

Je suis heureuse que le Comité des finances recommande une approche équilibrée à l'égard de notre budget, pour garantir la santé financière de notre pays à l'avenir. Il est clair que, non seulement le gouvernement libéral écoute les Canadiens pour répondre à leurs intérêts et leurs besoins financiers, mais il assurera également un avenir meilleur à la jeune génération.

Je profite de cette occasion pour souhaiter de très joyeuses fêtes à mes collègues de tous les partis.

**M. Scott Brison (Kings—Hants, PC):** Monsieur le Président, la question que j'aimerais poser à ma collègue du Comité des finances a trait aux condominiums en mauvais état en Colombie-Britannique.

Au cours d'une visite que j'ai effectuée récemment là-bas, j'ai rencontré certains des groupes communautaires et j'ai été très troublé d'apprendre que 50 000 propriétaires de condominium de la Colombie-Britannique avaient été très mal traités en raison d'une défaillance gouvernementale institutionnelle au niveau fédéral, provincial et municipal qui a laissé ces 50 000 propriétaires se débrouiller seuls avec des factures de réparations de 24 000 \$ à 25 000 \$ en moyenne.

Le Parti conservateur du Canada serait d'accord pour permettre aux propriétaires admissibles de retirer jusqu'à 20 000 \$ de leur REER, qu'ils pourraient rembourser sur 15 ans, pour effectuer des réparations. De plus, nous serions d'accord pour que le gouvernement suive l'exemple du gouvernement provincial qui a consenti un allègement fiscal concernant la taxe de vente en accordant un remboursement de TPS pour les réparations et rénovations autorisées aux condominiums en mauvais état. Nous permettrions également une déduction fiscale pour les dépenses relatives aux réparations pour les propriétaires de condominium.

• (1550)

La députée serait-elle prête à appuyer ces mesures fiscales qui permettraient d'aider les propriétaires de condominium en mauvais état?

**Mme Sophia Leung:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. C'est un sujet d'inquiétude en Colombie-Britannique et à bien d'autres endroits. En fait, les députés du groupe parlementaire de la Colombie-Britannique ont à maintes reprises essayé d'aborder cette question. Entre temps, nous essayerons d'obtenir une augmentation de l'aide au logement. Pour le moment, nous disposons de 75 millions de dollars. Nous essayons d'obtenir que ce montant soit accordé sans intérêt. Voilà dans quel sens nous orientons nos efforts; cela aidera certains locataires dans le besoin.

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Réf.):** Monsieur le Président, je suis particulièrement en désaccord avec les propos que je viens d'entendre.

La députée a parlé des députés libéraux de la Colombie-Britannique. J'ai vraiment essayé de tenir une réunion à huis clos entre les députés de tous les partis pour que la Colombie-Britannique parle d'une seule voix et que nous ne nous affrontions pas au sujet des condos ravagés par l'infiltration d'eau. J'ai reçu une lettre très laconique du président du groupe parlementaire libéral de la Colombie-Britannique disant que les députés de son groupe ne voulaient pas se mêler de cette affaire.

J'aimerais que la députée me dise pourquoi, lorsqu'on essaie de venir en aide aux propriétaires de condos ravagés par des infiltrations d'eau de la Colombie-Britannique, c'est le gouvernement libéral qui semble faire défaut. Nous voulons que le gouvernement fasse preuve de leadership et regroupe tous les joueurs car il s'agit d'une défaillance de tout le système. C'est un désastre comparable à la tempête de verglas qui a frappé dans ce coin du pays.

J'aimerais que la députée nous fournisse quelques éclaircissements sur ce point. Pourquoi le groupe parlementaire libéral de la Colombie-Britannique a-t-il rejeté une approche qui visait sincèrement à réunir tous les intervenants de la Colombie-Britannique pour qu'on aborde ce dossier en toute collégialité?

**Mme Sophia Leung:** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour ses efforts. Je tiens à préciser aux fins du compte rendu que je reconnais les efforts qu'il a déployés pour résoudre le problème des condominiums défectueux. Nous ne baissons pas les bras. Nous continuons à chercher la meilleure solution possible. Je remercie le député pour l'intérêt qu'il ne cesse de porter à cette affaire.

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.):** Monsieur le Président, ma collègue parle du budget et je voudrais savoir comment, en tant que députée de la Colombie-Britannique, elle peut défendre la politique de réduction aveugle des dépenses que le gouvernement applique depuis 1996 dans les secteurs de la santé et de l'éducation? Le gouvernement réinvestit, comme se plaisent à dire les libéraux, 11 milliards de dollars dans ces domaines après y avoir supprimé quelque 21 milliards. Il manque donc 10 milliards de dollars. Comment la députée peut-elle justifier cela?

**Mme Sophia Leung:** Monsieur le Président, comme nous le savons tous, le gouvernement a fourni 11,5 milliards de dollars au

*Initiatives ministérielles*

cours des cinq prochaines années. Nous sommes en train d'accroître les paiements de transfert. Entre-temps, nous voulons que toutes les provinces s'y mettent et collaborent entre elles.

**M. Joe Jordan (Leeds—Grenville, Lib.):** Monsieur le Président, je veux tout d'abord dire que vous n'avez pas à vous excuser pour la confusion concernant mon recours au Règlement. J'étais un peu mêlé moi-même. C'est l'idée de devoir agir précipitamment qui m'a perdu.

Je suis très heureux de participer au débat prébudgétaire. Ayant suivi le débat sur cette question ce matin et une partie de l'après-midi, quelques points m'ont frappé et je veux souligner certaines choses. Je ne fais pas partie du Comité des finances. Je ne m'en excuse pas, mais j'essaie plutôt de présenter la question dans une perspective différente.

J'ai examiné rapidement le document dont nous discutons ainsi que les rapports minoritaires des différents partis. Il est très clair que ce comité accomplit un travail colossal. Les différents partis adoptent évidemment leurs positions traditionnelles sur la question, et c'est bien compréhensible. Je pense toutefois que si nous considérons l'ensemble des documents, y compris les rapports minoritaires, nous avons une bonne idée de ce qui permet à notre économie de fonctionner rondement.

• (1555)

Nous avons abordé la question des baisses d'impôt de nombreuses fois. Cet argument est usé. Il est bien évident que le gouvernement doit s'occuper du niveau d'imposition dans notre pays.

C'est toutefois une erreur de penser que les baisses d'impôt sont la solution miracle. Je ne dis pas qu'elles ne font pas partie de la solution, mais je dis qu'elles ne régleront pas tous les problèmes. Certains participants au débat semblent dire que c'est là une panacée qui permettra à l'économie de fonctionner comme par magie. Ils préconisent d'éliminer du même coup les interventions gouvernementales. Ils proposent de réduire les impôts à tel point que l'on donnera de l'argent aux gens pour qu'ils soient Canadiens. Je ne sais pas où s'arrêtent ces arguments ridicules. Si on considère les forces qui sont en jeu dans l'économie aujourd'hui, comme la mondialisation, le démantèlement et la dévolution du gouvernement fédéral à l'heure actuelle ne sont que pure folie.

C'est faire preuve d'un opportunisme politique crasse que de demander un peu partout aux gens s'ils pensent qu'ils paient trop d'impôts. Il faudra entrer dans bien des cafés avant de trouver quelqu'un qui dira: «Non, et je veux en payer davantage.»

Il est fondamentalement trompeur de parler des niveaux d'imposition américains sans parler en même temps du niveau de dépenses sociales aux États-Unis. Si on rappelle cette réalité aux Canadiens, ils diront sûrement qu'ils aimeraient bien payer moins d'impôts, mais ce qu'ils veulent vraiment, c'est en avoir pour leur argent. Je voudrais maintenant laisser les chiffres de côté parce qu'il n'y a pas que cela.

J'ai écouté avec grand intérêt le député réformiste et je voudrais lui faire remarquer que ce n'est pas en ne pensant qu'aux questions d'argent que nous allons fournir aux Canadiens la vision dont ils ont

besoin de la part du gouvernement fédéral à la veille du prochain millénaire. Nous devons rechercher ce genre d'équilibre.

Nous avons certainement été aux prises avec une crise à court terme, un déficit de 42 milliards de dollars n'étant pas une situation bien agréable. Mais cette crise est maintenant derrière nous. Grâce à la bonne gestion budgétaire et à la détermination de tous les Canadiens ainsi qu'au bon travail du comité, nous sommes maintenant à un carrefour. Nous devons maintenant décider soit de continuer de faire coïncider notre horizon de planification avec le cycle électoral, soit de penser trois, quatre, cinq, six ou sept générations à l'avance et de commencer à prendre des décisions qui stimuleront l'économie.

Le nombre de personnes qui participent à ce débat est très intéressant. Il a fallu au premier ministre de l'Ontario 24 heures pour violer la règle qu'il s'était imposée de ne pas commenter les questions de compétence fédérale. Il demande au gouvernement fédéral de présenter une loi sur l'équilibre budgétaire qui rendrait fondamentalement illégale l'accumulation d'un déficit. C'est le pire exemple de Grand frère. Il est question d'en arriver à certains algorithmes en matière de prise de décisions pour éliminer le côté humain du gouvernement complètement. Nous pouvons mettre toutes ces données dans une formule et les ordinateurs gouverneront le pays pour nous.

Chose surprenante, je suis d'accord avec M. Harris. Nous ne devrions pas accumuler de déficit au Canada, mais je prétends que sa définition de déficit est beaucoup trop étroite. Je serais heureux d'appuyer des dispositions légales nous empêchant d'accumuler des déficits sociaux et environnementaux également, car c'est dans ces domaines que nous éprouvons de graves problèmes. Je voudrais que les problèmes d'alphabétisation attirent autant notre attention que certaines réformes fiscales dont les députés parlent aujourd'hui.

En ce qui concerne les aspects précis de la réforme fiscale, en tant que membre du Sous-comité sur la condition des personnes handicapées je vais proposer une suggestion qui malheureusement n'a pas été insérée dans le rapport. Je pense que nous devons examiner la façon dont le régime fiscal traite les personnes handicapées. Elles doivent utiliser de façon courante l'exemption pour fins médicales qui est conçue pour des problèmes de santé catastrophiques dans la vie d'une personne. C'est une déduction extrêmement difficile à obtenir pour les personnes handicapées.

Étant donné que le prochain budget devrait être celui des enfants, j'espère que notre gouvernement s'assurera d'englober les enfants handicapés, car il est important que tous les Canadiens profitent de la croissance économique dont nous jouissons depuis quelques années.

J'ai écouté avec intérêt mon collègue conservateur qui, sauf erreur, est un économiste. Ce n'est pas mon cas, même si je dois dire que je m'en suis assez bien sorti dans les quelques cours d'économie que j'ai suivis. Il a parlé de façon plutôt désinvolte de l'imposition aux libéraux d'une taxe à l'hypocrisie qui pourrait nous permettre de nous sortir de notre endettement. Sérieusement, je dirais que nous devrions peut-être plutôt mettre en place une taxe sur l'incapacité de tirer des leçons de nos propres erreurs en raison de la position des conservateurs sur la loi sur le référendum. Les conservateurs doivent apprendre ce que c'est que d'avoir affaire aux séparatistes lorsque l'on essaie d'administrer le pays. Il n'est pas trop tard pour

changer d'idée. Le Parti réformiste a changé et cela semble avoir marché. Les conservateurs doivent maintenant se rendre à la raison, mais je passe à autre chose, car c'est tourner le couteau dans la plaie.

• (1600)

Je tiens à féliciter le député néo-démocrate de Saskatoon—Rose-town—Biggar pour son premier discours à la Chambre. C'était un excellent discours. Ensuite, le député de Regina—Qu'Appelle a pris la parole et a de nouveau abordé quelques thèmes très positifs. Je veux revenir sur certains parce qu'ils ont bien plus qu'une dimension économique. Il y a autre chose que les chiffres.

Le député de Regina a fait une erreur fatale lorsqu'il a dit que la moitié des excédents seraient consacrés aux dépenses, la moitié à la réduction de la dette et la moitié aux réductions d'impôt. Tout d'abord, d'un point de vue strictement géométrique, cela est impossible. Le NPD n'a aucun sens des réalités quand vient la troisième moitié de l'excédent. L'invention d'une troisième moitié, en plus de défier les lois de la physique, n'est pas un gros vendeur auprès de la population. Après avoir connu la dette et le déficit et le cycle des dépenses et des impôts, les électeurs savent bien que, au bout du compte, il faut payer la note. On ne peut pas dépenser de l'argent que l'on a pas. C'est devenu un peu cliché de dire cela, mais il n'est pas mauvais de le rappeler de temps à autre.

J'arrive maintenant aux mentions du PIB. C'est une erreur que de lier, dans notre pays, notre bien-être au produit intérieur brut. Les indicateurs économiques sont importants, mais ils ne fournissent pas tous les éléments.

Considérons que, lorsque les enfants souffrent d'asthme à cause de la pollution, le prix de leurs inhalateurs est ajouté au PIB. Lorsque les puits présentent des problèmes dans le Canada rural à cause de problèmes d'eau souterraine, les Canadiens des zones rurales achètent de l'eau embouteillée et cela s'ajoute au PIB. Lorsque les gens remplacent des biens volés ou font installer des systèmes de sécurité dans leur habitation, notre PIB augmente. Lorsque l'industrie de l'assurance doit dépenser des milliards de dollars—comme cela a été le cas dans l'est de l'Ontario après la tempête de verglas—en raison des événements météorologiques violents de plus en plus nombreux, notre PIB augmente. Lorsqu'un avion s'écrase au large de Peggy's Cove, notre PIB augmente. En tant que pays et à l'arrivée du nouveau millénaire, nous avons besoin de chiffres, mais on ne gouverne pas avec des chiffres.

C'est en quelque sorte comme si on conduisait un autobus plein de Canadiens fonçant sur la route et qu'on gardait les yeux fixés sur le compteur de vitesse. D'après les nombreuses consultations que j'ai faites auprès de groupes dans tout le pays, les Canadiens regardent par les fenêtres. Ils s'attendent à ce que le gouvernement fasse preuve de leadership, certainement dans le domaine de l'économie durable, mais ils souhaitent également nous voir nous diriger vers des systèmes sociaux durables dont tous partagent les avantages générés, et certainement dans les politiques environnementales durables. En fin de compte, l'air, l'eau et la terre sont fondamentalement importants pour le bien-être des Canadiens.

[Français]

**Le président suppléant (M. McClelland):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la

### Initiatives ministérielles

Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: L'honorable député de Cumberland—Colchester, La défense nationale; l'honorable député de Halifax-Ouest, L'égalité; l'honorable député de Dauphin—Swan River, Le contrôle des armes à feu.

[Traduction]

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Réf.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec un collègue. C'est pour moi un plaisir de participer à ce débat prébudgétaire, mais je me dois de poser certaines questions sur ce processus qui dure depuis des mois. Le Comité des finances a parcouru tout le pays pour entendre des groupes représentant tout l'éventail des opinions politiques. J'ai pris part à certains de ces déplacements et j'ai assisté à beaucoup d'audiences sur la colline du Parlement.

Le Comité permanent des finances a remis son rapport prébudgétaire à la Chambre. Il s'intitule: «Budget 2000: nouvelle ère, nouveau plan», et il est assorti de 45 recommandations. Je parie que le budget du ministre ne ressemblera pas en rien aux recommandations du comité. Ce sera comme toutes les autres années depuis que les libéraux sont au pouvoir.

Les opinions que j'ai entendues partout au Canada concernent surtout l'allègement de la charge fiscale. Mais tous les groupes qui ont témoigné ne l'ont pas réclamé, car de nombreux libéraux et socialistes ont plutôt demandé de nouvelles dépenses. En réalité, je suis convaincu que certains voudraient que tout l'excédent soit consacré à de nouvelles dépenses, et ils nous feraient crouler sous un lourd appareil gouvernemental. Je dirais cependant que la majorité des témoins ont réclamé avec conviction un allègement des impôts, qu'il s'agisse de l'impôt sur les gains en capital, de l'impôt sur le revenu ou des impôts en général. Le thème était toujours le même.

• (1605)

Revenant aux comités, les députés des deux côtés de la Chambre ont passé de nombreuses heures à écouter les simples citoyens leur parler de ce que devrait contenir le prochain budget fédéral. En fin de compte, les députés se demanderont si cela a valu la peine. Nous, à la Chambre, savons que le comité avait adopté un amendement controversé concernant le plan peu judicieux consistant à utiliser la moitié des surplus à de nouvelles dépenses et l'autre moitié pour alléger les impôts et réduire la dette, mais que l'amendement a été annulé le lendemain quand le mot d'ordre est venu d'en haut.

Les comités fonctionnent sous un régime dictatorial. Le gouvernement impose tout simplement sa volonté. Il faut que les Canadiens sachent que leurs opinions ne pèsent pas lourd pour le gouvernement actuel, comme on a pu le constater au fil des années d'après les politiques qu'il a adoptées. Walter Robinson, de la Fédération des contribuables, fait un parallèle entre le processus prébudgétaire et un film de Hollywood. La bande annonce à l'air excellente, mais une fois assis dans la salle après avoir payé notre billet, nous sommes vraiment déçus.

Le Parti réformiste a toujours réclamé, depuis sa création, un allègement des impôts. Les réformistes ne sont pas les seuls de cet avis. L'Institut canadien des comptables agréés a dit qu'une rédu-

### *Initiatives ministérielles*

tion des impôts stimulerait vraiment la croissance économique et la création d'emplois. L'Association des comptables généraux agréés est également de cet avis. Le Fonds monétaire international fait des pressions pour que le Canada abandonne son plan moitié-moitié et commence à s'attaquer plus résolument à sa dette de 570 milliards de dollars, en plus d'accorder des baisses d'impôt substantielles.

La Chambre de commerce du Canada ne veut pas que les réductions d'impôt le cèdent en importance aux nouvelles dépenses de programmes. Le C.D. Howe Institute dit que les Canadiens sont sous-employés, surtaxés et non productifs par rapport à beaucoup de nos partenaires commerciaux. L'OCDE dit qu'Ottawa devrait avoir pour priorité absolue de réduire les impôts des particuliers, d'accélérer la réduction des excédents de la caisse d'assurance-emploi et de travailler avec les gouvernements provinciaux à réduire les impôts des sociétés.

Il s'agit là de groupes respectables dans le monde des finances. Ils disent tous la même chose à propos de ce qui constitue une ligne de conduite judicieuse pour bâtir un pays meilleur pour tout le monde, et spécialement pour les gens à faible revenu ou sans aucun revenu. Comment le ministre des Finances, le premier ministre et les députés libéraux peut-ils être aussi décrochés de la réalité? Pour en revenir au comité, des députés des deux côtés de la Chambre ont passé beaucoup de temps à écouter les simples citoyens leur expliquer ce qu'ils attendaient du prochain budget fédéral. Au bout du compte, les députés se demanderont si cet effort valait vraiment la peine.

Les Canadiens connaissent le plan des libéraux et ils savent que les libéraux ont surtout soigné les apparences, favorisé les secteurs qui les appuient et voulu montrer leur grande générosité envers des électeurs qui sont censés être très reconnaissants à leur égard. En d'autres termes, plus le surplus est imposant, plus les ministres peuvent distribuer des cadeaux à leurs amis dans leurs circonscriptions. Un bon exemple est le Fonds transitoire de création d'emplois qui, à lui seul, suscite chez les libéraux un comportement qui devrait suffire à leur faire plier bagage au lendemain des prochaines élections.

Le Parti réformiste a un plan formidable qui permettra au Canada de s'appuyer fermement sur une saine économie et sur une responsabilité financière capables d'assurer la protection des Canadiens contre les troubles qui secouent les autres pays. Ce plan est en grande partie exposé dans le rapport minoritaire du comité dont je recommande la lecture à tous.

Plusieurs de mes collègues ont parlé longuement de notre plan, de sorte que je vais en tracer les grandes lignes.

Premièrement, nous allons éliminer la promesse du 50-50. Je crois que si nous le demandions aux députés libéraux aujourd'hui, la plupart d'entre eux seraient d'accord. Nos vis-à-vis peuvent bien se moquer, mais un amendement en ce sens n'a-t-il pas été adopté au comité la semaine dernière? Ils sont dans l'embarras, parce qu'ils savent que nous avons raison. Ils savent que les députés libéraux qui ont voté pour qu'on élimine la règle du 50-50 ont raison. Le genre de manigance qui s'est produite au Comité des finances pour changer cela à la dernière minute est déplorable.

Deuxièmement, le Parti réformiste réduirait l'impôt sur les gains en capital. Permettez-moi de rappeler brièvement ce qui s'est passé aux États-Unis quand ils ont modifié le taux de l'impôt sur les gains en capital. Entre 1970 et 1977, cet impôt a augmenté aux États-Unis et les recettes provenant de cet impôt ont chuté. En 1978, le taux a été réduit radicalement et les recettes ont grimpé en flèche. En 1987, le taux a encore été augmenté et les recettes ont stagné. En 1997, le taux se situait entre 10 et 20 p. 100 et les recettes à la suite à ces rajustements ont augmenté de 40 p. 100. Les chiffres ne mentent pas. Pourquoi le ministre et le gouvernement ne tiennent-ils pas compte de ce qui est si évident et si simple aux yeux de tous les autres?

Troisièmement, le Parti réformiste éliminerait la non-indexation des tranches d'imposition. Je vais vous lire ce que l'OCDE a dit à ce sujet.

Le fardeau des contribuables canadiens a augmenté au cours des dernières années en grande partie à cause d'un régime d'imposition non indexé. L'absence d'une indexation intégrale a fait passer quelque 20 p. 100 des déclarants dans des tranches d'imposition supérieures au cours des dix dernières années, phénomène qui s'est traduit par la hausse des taux d'imposition moyens à tous les paliers de revenus (quoique les augmentations aient été proportionnellement plus élevées pour les personnes à revenus faible et moyen.)

Disons qu'un travailleur moyen reçoit une augmentation correspondant au coût de la vie. Cette personne pourrait passer dans une tranche d'imposition supérieure, payer des impôts plus élevés et, de fait, probablement ne jamais se rendre compte qu'elle a eu une augmentation. Cette personne pourrait même voir son revenu baisser.

Au cours des 12 dernières années, la non-indexation des tranches d'imposition a fait passer plus d'un million de Canadiens à faible revenu dans les filets de l'impôt sur le revenu. La majorité d'entre eux sont des travailleurs à faible salaire qui, en vertu du plan du Parti réformiste, ne paieraient pas d'impôt.

#### • (1610)

Il est intéressant de constater que les libéraux, qui ont toujours prétendu prendre le parti des gens défavorisés, ne font pas tout en leur pouvoir pour éliminer la non-indexation des tranches d'imposition. D'autre part, les réformistes préconisent l'équité pour les Canadiens. Pourquoi les libéraux ne font-ils pas de même? Ils augmentent les revenus par la porte d'en arrière. C'est sournois et c'est tout simplement mal.

Quatrièmement, le Parti réformiste ne laisserait pas aller les dépenses. En effet, le désir de dépenser est quelque chose qui tient beaucoup à coeur aux libéraux. Après le NPD, nul autre parti politique au pays ne dépense comme le Parti libéral. Les dépenses permettent à des ministres du Cabinet de consentir de belles petites ententes à leurs partisans. Nous n'avons pas besoin d'aller plus loin que le Programme d'aide ciblée pour la création d'emplois, programme qui s'applique dans les circonscriptions fédérales où le taux de chômage est censé être supérieur à 12 p. 100. Selon les comptes nationaux du Canada, les dépenses de programmes du gouvernement n'ont jamais été aussi élevées qu'aujourd'hui.

Analysons les chiffres. En 1997-1998, les libéraux ont dépassé de 2,95 milliards de dollars ou 2,79 p. 100 le plafond des dépenses. Les dépenses prévues dans le budget de 1997 étaient de 105,8 milliards

de dollars, alors que les dépenses réelles ont atteint 108,8 milliards de dollars. Ce n'est pas fini. En 1998-1999, le gouvernement a dépassé de 6,9 milliards de dollars ou 7 p. 100 le plafond des dépenses. Les dépenses prévues dans le budget de 1998 s'établissaient à 104,5 milliards de dollars alors que les dépenses réelles se sont chiffrées à 111,4 milliards de dollars.

En 1999-2000, tout semble indiquer qu'il y aura encore un excédent de dépenses et un plan budgétaire qui comprend déjà des catégories juteuses qui peuvent être remises en question.

Les agriculteurs des Prairies souffrent, mais le gouvernement dit qu'il n'a pas d'argent. En Colombie-Britannique, la GRC manque de personnel, or le gouvernement engloutit des millions dans un programme d'enregistrement des armes à feu qui laisse à désirer. Dans cette même province, les propriétaires de condominiums qui prennent l'eau de partout crient à l'aide, mais les libéraux font la sourde oreille.

Le Parti réformiste ne prétend pas que le gouvernement ne devrait pas dépenser d'argent. Ce que nous réclamons, c'est qu'on contrôle les dépenses et qu'elles soient réparties de façon plus raisonnable. Où est passé le programme de gestion des dépenses qui était jadis en place? Il devrait exister de façon permanente, qu'il y ait un surplus budgétaire ou non.

Je pourrais parler sans interruption de la mauvaise gestion financière des libéraux depuis leur arrivée au pouvoir en 1993. Ce ne sont réellement pas de bons gestionnaires des finances publiques. La direction du pays doit changer. Je ne parle pas du départ du premier ministre actuel car, quand je regarde les banquettes ministérielles, je me dis que les successeurs possibles ne seraient pas d'un grand secours. Ce que veulent les Canadiens c'est un changement fondamental dans l'orientation du pays; ils ne veulent pas de la version libérale d'un soi-disant équilibre.

Réformons le budget pour qu'un jour les petits salariés n'aient pas à payer d'impôts, pour qu'un jour les personnes âgées qui ont un revenu fixe n'aient plus peur que le fisc les dépouille, pour qu'un jour tous les contribuables paient le même pourcentage d'impôts, pour qu'un jour le gouvernement fédéral vive de façon modeste, qu'il aide au lieu de faire du mal, et pour qu'un jour nous ayons un système de santé viable.

Le message du Parti réformiste concernant la responsabilité financière est demeuré presque inchangé depuis le début. Je ne peux qu'imaginer à quel point le Canada serait aujourd'hui un pays fort si on avait mis en place nos politiques. L'histoire du Canada est celle d'une occasion manquée, mais nous sommes prêts et nous avons un plan. Nous avons une vision, montrer la voie, nous avons les compétences nécessaires pour gérer et la compassion voulue pour prendre soin de nos concitoyens.

\* \* \*

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Prési-

#### Initiatives ministérielles

dent, j'invoque le Règlement. À la suite de consultations entre les partis, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

Je propose:

Que, pendant le reste de la séance d'aujourd'hui, la Présidence ne reçoive pas de motions dilatoires, d'appels de quorum ou de motions en vue de prolonger les heures de séance.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le secrétaire parlementaire a présenté une motion à la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

#### LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec un grand intérêt l'allocation du député d'en face. Je dois avouer que ses propos m'ont complètement dérouté.

J'ai lu différents communiqués de presse que le Parti réformiste a diffusés, et ils se contredisent tous. Les réformistes voudraient que tous les contribuables bénéficient d'un allègement fiscal de 2 500 \$. Ils voudraient que de nouvelles dépenses soient engagées dans la défense, l'éducation, la santé et les services sociaux. Mais examinons bien ce qu'ils disent, puis je poserai une question au député.

Le Canada compte 30 millions d'habitants. De ce nombre, 14 millions sont des contribuables. Si nous remettons à chaque contribuable un allègement fiscal de 100 \$, il en coûterait 1,4 milliard de dollars au gouvernement fédéral.

● (1615)

Qu'est-ce que 100 \$? Bien peu. Le contribuable voudra probablement 1 000 \$ ou un montant se rapprochant des 2 500 \$ que le Parti réformiste propose. Ces 1 000 \$ coûteraient 14 milliards au gouvernement du Canada. Les 2 500 \$ dont parle nonchalamment le Parti réformiste représenteraient près de 40 milliards.

Si le député faisait toutes ces dépenses et retranchait tout cet argent des recettes fiscales, cela veut-il dire que le Parti réformiste entraînerait de nouveau le Canada dans un déficit?

**M. Paul Forseth:** Monsieur le Président, les libéraux ont cette idée rétrograde selon laquelle l'augmentation régulière des impôts engendre une augmentation des recettes. C'est exactement le contraire. Je viens de le démontrer en utilisant l'exemple des Américains.

Les dépenses dans cette enveloppe sont irresponsables. Le libéral ne sont même pas capables de s'en tenir à leurs prévisions budgétaires. Les dépenses dans cette enveloppe doivent être revues.

*Initiatives ministérielles*

L'économie de ce pays ne peut pas croître à cause des impôts qui sont trop élevés. La question, ce n'est pas de savoir comment partager le gâteau, la question c'est de savoir comment avoir un plus gros gâteau.

Si l'on regarde l'économie mondiale, le Canada est un pays où les gens sont surimposés et la priorité primordiale est de réduire les impôts pour les Canadiens moyens.

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, Réf.):** Monsieur le Président, encore une fois, le fait que mon collègue libéral n'arrive pas à comprendre que les dépenses du gouvernement sont irresponsables me déconcerte.

Il semble croire que nous ne pouvons pas réduire les impôts des particuliers parce nous devons continuer de dépenser plus. C'est le faux raisonnement de la part des libéraux, qui veulent partager l'excédent moitié-moitié. Ils s'obstinent à vouloir consacrer 50 p. 100 de l'excédent à des dépenses qui sont un véritable gaspillage.

J'aimerais que mon collègue s'explique. Le gouvernement libéral ne semble pas saisir.

**M. Paul Forseth:** Monsieur le Président, je vais utiliser l'exemple du régime de couverture médicale auquel les Canadiens tiennent beaucoup. Quand ils se comparent à leurs voisins américains, les Canadiens reconnaissent sans hésitation que nous avons un excellent programme de soins de santé.

Comment garantir la sécurité et la sûreté à long terme de ce régime? La demande croissante et l'évolution démographique observées dans la société canadienne en alourdissent le fardeau financier.

Le plan financier de quel parti de la Chambre est effectivement susceptible de nous garantir la viabilité et l'universalité de ce régime? C'est le plan financier des réformistes, qui commence par réduire la charge fiscale des contribuables. Voilà comment nous garantissons d'avoir les ressources nécessaires pour payer cette couverture médicale. En d'autres mots, nous devons dynamiser l'économie pour créer des richesses qui permettront de payer les programmes sociaux que nous souhaitons vivement.

**M. Jim Hart (Okanagan—Coquihalla, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de participer à ce débat prébudgétaire au nom des électeurs d'Okanagan—Coquihalla.

Avant de commencer, il convient de rappeler, à la veille de l'ajournement de fin d'année, que quelque 4 500 Canadiens, membres des forces armées, sont en mission à l'étranger et seront donc loin des leurs pendant cette période. La Chambre n'hésitera pas à se joindre à moi pour féliciter les membres des forces armées du Canada pour le travail accompli en 1999 et leur présenter tous nos vœux pour les fêtes.

Pour en revenir au débat prébudgétaire, je compte parler aujourd'hui de la défense nationale. En 1994, le gouvernement fédéral a formé un comité spécial mixte chargé d'étudier la politique de défense du Canada pour pouvoir déterminer quels principes, buts et objectifs devraient guider notre gouvernement pour établir sa politique de défense dans un monde en évolution rapide.

• (1620)

Le comité spécial mixte dont je faisais partie s'est penché sur la question pendant huit mois et a entendu des centaines de témoins d'un bout à l'autre du pays et à l'étranger. Le comité spécial mixte en est arrivé à la conclusion qu'il y avait une limite aux compressions des dépenses et aux réductions de personnel que l'on pouvait effectuer dans le domaine de la défense sans compromettre le potentiel de combat des forces armées canadiennes.

Nous avons alors recommandé—c'était en 1994—au gouvernement libéral que le budget central du ministère de la Défense nationale soit maintenu à au moins 10,5 milliards, et que le niveau des troupes régulières ne baisse pas en bas de 66 700. Je précise que, à cette époque, ces chiffres constituaient des planchers absolus. Toute compression supplémentaire devait signifier une diminution correspondante des engagements de nos troupes et une augmentation au chapitre de nos engagements exigeait un financement additionnel.

En réponse, le gouvernement libéral a préparé son livre blanc de 1994 qui établissait le fondement de sa politique officielle en matière de défense. Dans ce document, le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour affirmer officiellement que le gouvernement libéral avait pour politique de maintenir des troupes aptes au combat. Voici quelques extraits du livre blanc de 1994:

Le gouvernement a conclu qu'il y va de l'intérêt national de maintenir des forces polyvalentes et aptes au combat. Ce n'est qu'à condition de disposer de telles forces que notre pays pourra faire preuve de la souplesse et de la latitude nécessaires pour défendre ses intérêts et projeter ses valeurs à l'étranger.

On y précise de plus:

Il faut au Canada des forces armées en mesure de combattre contre un ennemi puissant, côte à côte avec les forces modernes de nos alliés et des pays dont nous partageons les valeurs. Cela implique une force capable de se battre aux côtés des meilleurs, contre les meilleurs.

Depuis qu'il a fait ces nobles proclamations, le gouvernement a violé sa politique avouée en matière de défense, poursuivant sciemment une politique de défense qui a littéralement dépouillé les forces armées canadiennes de leur potentiel de combat.

Les libéraux ont réussi cela de plusieurs façons. D'abord, ils ont adopté une politique étrangère fondée sur la notion échevelée et rassurante de puissance souple et de sécurité humaine. Je cite ici le ministre des Affaires étrangères, le mentor du ministre de la Défense, qui accorde peu de valeur à la notion de forces capables de combattre. Dans le numéro de 1997 de l'*International Journal*, il déclare ceci:

L'image d'un pays est cruciale lorsqu'il s'agit de recourir à la puissance souple. Un ensemble intéressant de valeurs et une image de partenaire fiable encouragent les autres pays à examiner et à peser nos valeurs.

Il parlait de notre puissance souple en disant qu'elle

...atténue et efface même la perception de pouvoirs traditionnels tels que la force militaire.

Le problème, c'est que cette idée d'influencer les autres pays en se servant de l'image qu'a le Canada d'un pays peuplé de bonnes gens et plein de belles valeurs ne fonctionne tout simplement pas.



*Initiatives ministérielles*

Regardons l'influence que notre ministre des Affaires étrangères a eue auprès de la junte militaire qui a renversé récemment le gouvernement au Pakistan. Le ministre des Affaires étrangères croit-il vraiment que Saddam Hussein ou Slobodan Milosevic vont s'amender après avoir entendu parler des valeurs magnifiques du Canada? Il n'y a pas la moindre chance que cela arrive.

Ce qui est paradoxal, c'est que le créateur lui-même de la notion de puissance souple, Joseph Nye, a compris que la puissance souple ne voulait rien dire si elle n'était pas appuyée par une puissance dure ou une force militaire. Ensuite, le gouvernement libéral a réduit les dépenses de défense de 24 p. 100, ce qui est énorme, les ramenant à un peu plus de 9 milliards de dollars seulement, soit à beaucoup moins que ce que le comité mixte spécial recommandait, en 1994, dans son rapport. Cela a littéralement pillé les forces armées canadiennes.

Je pense que de nombreux députés libéraux, notamment ceux qui font partie du comité de la défense, s'entendent là-dessus. Les députés libéraux, réformistes et conservateurs ont appuyé le premier rapport du comité de la défense qui demandait à la Chambre d'augmenter considérablement le pourcentage du PIB consacré aux dépenses de la défense pour les cinq prochaines années. Le comité des finances a reconnu l'urgence de la situation et a recommandé une hausse du budget de la défense nationale pour cinq ans.

Les effets des compressions de dépenses massives visant le budget de la défense étaient très prévisibles. Il a fallu ramener les effectifs à 60 000 membres, ce qui est nettement inférieur à ce que le comité mixte spécial a recommandé et ce qui constitue une baisse spectaculaire par rapport à l'effectif de 87 000 membres de 1987.

• (1625)

Selon le Congrès des associations de la défense, qui a comparu devant le comité de la défense aujourd'hui, l'effectif a chuté à environ 56 000 ou 57 000 membres parce que la Défense nationale ne peut plus se permettre de remplacer les militaires qu'elle perd par attrition.

Comme chacun le sait, la main-d'œuvre est essentielle à notre capacité de combat. L'armée est touchée particulièrement durement, avec seulement 65 p. 100 du personnel dont elle a besoin pour réaliser son potentiel de combat. Le Congrès des associations de la défense a dit aujourd'hui aux membres du comité de la défense que les forces canadiennes auraient bien du mal à respecter l'engagement que le gouvernement libéral a pris dans le livre blanc de 1994, celui de mettre en service une force apte au combat qui serait de la taille d'une brigade. Les témoins ont fait valoir que l'armée canadienne a un potentiel de combat dont l'envergure se limite à celui d'une compagnie, c'est-à-dire à environ 150 soldats.

Au Canada, avec une population de près de 30 millions d'habitants, nous ne pouvons mettre en service qu'une compagnie de 150 soldats aptes au combat. Nous avons vu à quel point nos deux bataillons au Kosovo et en Bosnie sont mis rudement à contribution. Nous devons rapatrier notre bataillon de 1 300 soldats qui se trouve au Kosovo parce que nous ne pouvons assurer efficacement le maintien de deux bataillons dans la région.

L'armée est si désespérée qu'il y a deux semaines—les députés ont peut-être lu cela dans les quotidiens—le colonel Howard Marsh a dit au gouvernement que, contrairement à son propre livre blanc sur la Défense, il devrait réduire les effectifs de 10 000 par rapport au nombre actuel de 20 000 et compenser l'absence de personnel par des accessoires électroniques. L'idée est tout à fait farfelue.

Le Congrès des associations de la Défense a déclaré aujourd'hui que même l'effectif actuel de 20 000 personnes ne suffit pas. Les instruments de haute technologie ne pourront jamais remplacer le personnel hautement qualifié qui joue un rôle crucial au sein de l'armée.

Le mois dernier le Congrès des associations de la Défense a déclaré, durant les audiences du Comité des finances, que les Forces canadiennes étaient au bord d'un effondrement général de leur potentiel de combat à moins que le budget de la Défense ne soit augmenté d'au moins 500 millions de dollars et qu'il soit porté à 1,5 milliard de dollars au cours des prochaines années.

Il importe que je mentionne à nouveau la mauvaise gestion de ce gouvernement libéral dans le dossier des hélicoptères Sea King. Nous attendons depuis six ans le remplacement de ces hélicoptères. Les Canadiens attendent encore et c'est inacceptable. Nous n'aurons probablement pas les appareils de remplacement avant l'an 2008. Les hélicoptères Sea King tombent en morceaux et perdent des pièces dans les air. Ils doivent être remplacés et ils doivent être remplacés dès maintenant.

Le gouvernement libéral a enfreint ses propres règles sur la Défense car sa politique stipule que le Canada doit maintenir des forces aptes au combat. Au lieu de cela, le gouvernement libéral a, en toute connaissance de cause, appliqué une politique de défense qui a retiré une bonne partie du potentiel de combat de nos Forces canadiennes.

Avant que l'on n'atteigne le point de non retour, l'opposition officielle demande au gouvernement libéral d'augmenter les dépenses de la Défense d'au moins deux milliards de dollars au cours des deux prochaines années afin de renverser cette tendance à la baisse du potentiel de combat des Forces armées canadiennes.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, le député d'Okanagan—Coquihalla a prononcé un discours très sérieux. Ma question a trait à l'une des réponses qu'a reçues le député de la part du ministre de la Défense concernant le manque de ressources des forces militaires canadiennes.

En réponse aux questions relatives à nos capacités de maintien de la paix et à notre aptitude à garder nos hélicoptères Sea King en état de voler, le ministre a toujours assuré le public que tout allait bien et qu'on ne poussait pas les forces militaires au-delà de leurs capacités.

Je me demande si mon collègue souhaiterait parler de cela. Il me semble qu'il y a là une contradiction. Mon collègue déclare qu'il y a un problème et le ministre de la Défense nationale affirme qu'il n'y en a aucun.

**M. Jim Hart:** Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. Le ministre de la Défense nationale incite toujours les

*Affaires courantes*

Canadiens à croire qu'il n'y a aucun problème dans les forces et que le Canada est toujours prêt à réagir très rapidement quand survient une mission. Le problème auquel nous sommes confrontés exerce une énorme pression sur nos troupes. En ce moment même, quelque 4 500 militaires canadiens sont en mission à l'extérieur du pays. Cela signifie qu'il en faut trois fois plus pour maintenir ce nombre de 4 500 militaires. Cela s'explique par le fait qu'il faut entraîner 4 500 nouveaux militaires pour relayer les 4 500 qui sont déjà en mission, et prévoir une période de récupération pour les 4 500 militaires qui viennent tout juste de revenir de mission et qui passent du temps avec leur famille et suivent des séances d'information et de formation.

• (1630)

En voulant que le Canada participe à toutes les missions, en déployant toujours plus de troupes en dépit d'un budget déclinant sans cesse et en imposant d'autres missions aux forces armées, le gouvernement nous entraîne vers une situation désespérée. Nous aimons à faire remarquer cela constamment aux Canadiens, mais nous entendons toujours le contraire de la part des ministres de la Défense et des Affaires étrangères, pour qui tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Or, les Canadiens doivent prendre conscience du fait que la situation est désespérée.

Les Canadiens appuient les Forces canadiennes dans leurs missions partout dans le monde. Il est temps que le gouvernement donne aux forces armées les outils dont elles ont besoin pour faire leur travail, qu'il s'agisse de maintien de la paix ou d'interventions militaires dans les points chauds du monde.

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je sais gré à tous les députés de leur apport à ce débat qui se poursuit.

La position du Parti réformiste m'intrigue. Dans leur programme, les réformistes parlent de réductions d'impôt, mais seulement à compter de l'an 2000. Nous n'aurions donc eu aucune réduction des impôts jusqu'à maintenant. Or, le gouvernement fédéral a déjà appliqué des réductions de 10 p. 100.

Dans leur programme, ils parlent d'un ensemble de réductions d'impôt qui, dans la troisième année de leur proposition, coûterait au Trésor fédéral 26 milliards de dollars. Ils disent qu'un montant comparable serait affecté à la réduction de la dette. Cela fait donc 26 milliards en réductions d'impôt et autant en remboursement de la dette, ce qui donne 52 milliards, si mes calculs sont justes. Si on considère le document publié par le ministre des Finances il y a un mois et les excédents prévus par 11 des plus éminents économistes du Canada, on constate que, dans la troisième année, l'excédent sera de l'ordre de 12,5 milliards de dollars.

Puis, nous avons un autre député réformiste qui parle d'accroître les dépenses consacrées à la défense. D'autres députés réformistes veulent aussi qu'on augmente les secours aux agriculteurs. Comment est-ce qu'on arrive à concilier tout cela?

**M. Jim Hart:** Monsieur le Président, le député a tout faux. Comme il a été souligné, nous aurions accordé des allègements fiscaux dès 1997, avec les sept milliards de dollars de la caisse

d'assurance-chômage. Mais je vais droit au but et nous pouvons dire que nous augmenterions le budget de la défense parce que nous ne gaspillerions pas autant que les libéraux pour des programmes qui ne sont pas nécessaires.

Pas besoin de chercher bien loin, prenons seulement le programme de 25 millions de dollars qui a servi à distribuer gratuitement des drapeaux aux Canadiens pendant que les Bosniaques et les Croates n'avaient même pas de vêtements à se mettre. Le gouvernement a gaspillé 25 millions de dollars pour ces drapeaux tandis qu'un contingent de nos militaires qui partait pour l'ancienne Yougoslavie a dû littéralement échanger ses casques et ses gilets pare-balles avec le contingent qui débarquait de l'avion.

Je dirais que les priorités du gouvernement en matière de dépenses sont totalement confuses et qu'elles le sont depuis des années. La population canadienne a financé la réduction du déficit dont le gouvernement s'attribue tout le crédit et il est temps de remettre leur argent aux Canadiens et d'adopter les priorités que nous, l'opposition officielle, avons suggérées pour refinancer la défense, notamment.

\* \* \*

• (1635)

**MESSAGE DU SÉNAT**

**Le président suppléant (M. McClelland):** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-3, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Kirghizistan, le Liban, l'Algérie, la Bulgarie, le Portugal, l'Ouzbékistan, la Jordanie, le Japon et le Luxembourg, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts dur le revenu, qu'il la prie d'approuver.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**COMITÉS DE LA CHAMBRE****EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION**

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh, Lib.):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une intervention qu'a faite plus tôt aujourd'hui un membre de l'opposition officielle, le député de Surrey-Centre.

Après discussion avec les whips de tous les partis, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

Que la Direction des comités et des services législatifs de la Chambre des communes effectue le paiement des salaires des employés engagés à contrat par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation pour le compte du Comité jusqu'à ce que le Comité soit en mesure d'effectuer ledit paiement ou au plus tard jusqu'au 31 mars 2000.

*Initiatives ministérielles*

**Le président suppléant (M. McClelland):** La Chambre a entendu la motion qu'a présentée le whip en chef du gouvernement. Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement de la Chambre pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour parler du premier rapport du Comité permanent des finances.

Tout d'abord, je voudrais parler du processus car c'est de la qualité du processus que dépend la qualité du rapport lui-même. Étant donné que je viens du Women's College Hospital, à Toronto, dont la devise était *non quo sed quomodo*, c'est-à-dire ce qui importe ce n'est pas ce que nous faisons, mais comment nous le faisons, je voudrais célébrer le fait que c'est un processus dont notre gouvernement libéral peut être extrêmement fier.

Contrairement à ce qui se faisait sous les gouvernements précédents, le budget n'est plus rédigé en secret après une série de rencontres individuelles avec le ministre des Finances, qui était clairement influencé par ceux qui étaient en mesure d'obtenir une telle rencontre, principalement parce qu'ils occupaient une place importante dans la société.

Avec toutes les audiences de comité et toutes les instances présentées ainsi que les assemblées publiques tenues par 62 de nos députés, nous pouvons avoir le sentiment que les Canadiens ont été bien consultés et il n'est donc pas surprenant que les budgets du ministre des Finances soient si bien accueillis lorsque les gens peuvent voir, en fait, dans le budget tel que déposé leurs propres avis.

En tant que députée de St. Paul's, je crois que le meilleur antidote au cynisme et à l'apathie qui menacent vraiment notre démocratie, est un engagement à l'égard de véritables consultations et la participation des citoyens au processus politique. Les citoyens doivent jouer un véritable rôle et il ne suffit pas que les gouvernements et les parlementaires les consultent. Les citoyens doivent avoir le sentiment qu'ils ont la chance d'influer sur la politique publique.

Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Oak Ridges.

Peter Newman a dit que la politique au Canada a toujours été l'art de rendre le nécessaire possible. Ainsi, le fait d'établir ce qui est nécessaire doit être une décision politique. Ce sont les politiques dans le cadre d'un véritable partenariat avec les citoyens qui doivent prendre cette décision.

Les consultations prébudgétaires sont un excellent exemple d'un processus dans lequel tous les Canadiens ont la chance de donner leur avis sur les priorités qui définissent notre pays. Le processus d'établissement du budget permet d'obtenir des avis qui viennent s'ajouter aux outils que nous avons à notre disposition pour nous assurer que le nécessaire devienne possible—la suppression de la dette, l'allègement du fardeau fiscal et des investissements stratégiques dans des dépenses de programmes.

Cette année, j'ai eu l'occasion de présider quatre consultations sur le budget: une assemblée publique et une table ronde restreinte dans la circonscription de St. Paul's, une rencontre spéciale du caucus des femmes libérales avec le ministre des Finances, et la table ronde d'hier du sous-comité sur la condition des personnes handicapées au sujet du traitement fiscal des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés.

• (1640)

La première consultation du genre dont les résultats ont été présentés au comité des finances s'est tenue le 8 novembre dans la circonscription de St. Paul's. D'après le consensus qui s'est clairement établi dans la salle, un logement à prix abordable était extraordinairement important par rapport à tous les enjeux centrés sur le véritable revenu net des Canadiens, et tous les niveaux de gouvernement doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour permettre à tous les Canadiens d'avoir un toit.

Un consensus s'est clairement établi également sur la nécessité d'un véritable allègement des impôts, de sorte que le montant d'argent dont les familles disposent après impôt serve à acheter des habits de neige et des bottes d'hiver pour les enfants. Les familles, spécialement les familles à faible ou à moyen revenu, ont besoin d'argent à dépenser, et puisque nous mettons l'accent sur les enfants cette année, l'argent devrait servir pour leurs enfants.

Quant à l'économie, tout le monde dans la salle s'est entendu sur la nécessité d'avoir un système de santé vigoureux et responsable, de se doter de stratégies d'emploi et de mettre l'accent sur l'environnement.

Même si le logement à prix abordable et les allègements d'impôt viennent en tête de liste des suggestions budgétaires de la part de l'assemblée, il est clair qu'il y a des questions sous-jacentes auxquelles il faut s'attaquer. Les électeurs de St. Paul's veulent avoir l'assurance qu'ils reçoivent des services sociaux de bonne qualité en retour de l'investissement de leurs impôts. Ils demandent au gouvernement fédéral de prendre l'initiative pour protéger ce à quoi ils tiennent le plus comme Canadiens: l'accès au logement, un système de soins de santé de qualité, l'emploi, et la protection de l'environnement pour les générations à venir.

### *Initiatives ministérielles*

En cette nouvelle ère de surplus, les électeurs aimeraient voir des résultats qui prouvent que leurs impôts sont bien dépensés. Ils voudraient avoir confiance que nous veillerons à ce que les besoins fondamentaux de tous les Canadiens soient satisfaits. Ils se rendent compte que de bonnes dépenses sociales sont bonnes pour l'économie et qu'elles signifient un avenir sûr pour tous les Canadiens.

Durant les discussions prébudgétaires, tout le monde est tombé d'accord sur le fait que le gouvernement devait exprimer une vision sociale et économique à long terme qui soit fondée sur les valeurs canadiennes et qui soit claire. Comme le Comité des finances, cette vision devrait, selon eux, porter sur plusieurs années. Les questions qui les préoccupent le plus sont la réduction des impôts, la réduction de la dette, la pauvreté, les sans-abri et le programme national pour les enfants.

Toutes les personnes présentes étaient d'avis que le gouvernement devait montrer l'exemple, qu'il devait planifier à long terme, fixer des objectifs et combler les lacunes à l'intérieur d'un cadre qui reflète les valeurs canadiennes. Elles voulaient s'assurer que l'on considère une bonne politique sociale comme une bonne politique économique. Elles sont tombées d'accord sur le fait qu'il était très important d'augmenter la taille du gâteau et de renforcer la croissance de notre économie si l'on voulait maintenir une infrastructure sociale décente.

Nous devons, selon elles, veiller à la croissance de la productivité, cela à long terme et de façon systémique. Si le gouvernement exposait ses plans à long terme, les gens verraient que l'on satisfait à leurs besoins. À leur avis, le gouvernement ne devait pas s'attendre à tout diriger, mais il doit reconnaître les questions sur lesquelles il a un impact à long terme et harmoniser ses actions avec les autres partenaires pour réussir à long terme. Elles ont demandé que les programmes gouvernementaux fassent l'objet d'examen réguliers afin de déterminer si, une fois mis en oeuvre, ils contribuent efficacement à la réalisation des objectifs.

Nous avons trouvé très encourageants les nouveaux efforts et les nouvelles initiatives du Conseil du Trésor pour tenir compte des résultats et des indicateurs de performance afin de garantir l'intelligence des dépenses futures et de nous assurer que nous ne finançons que les programmes dont il a été prouvé qu'ils produisent des résultats, ce qu'en médecine nous appelons une pratique fondée sur les résultats cliniques.

Lors de sa réunion, le caucus des femmes libérales a réfléchi sur ce qu'on avait dit dans les circonscriptions. Pour ce qui est du budget, les souhaits étaient très similaires. Bon nombre de ces choses se retrouvent dans le rapport du Comité des finances.

Il y a une chose qui n'est pas dans le rapport, mais à laquelle le caucus des femmes tient très fort, à savoir que tous les aspects de la politique gouvernementale, particulièrement les postes budgétaires, devraient être soumis à une analyse fondée sur l'égalité hommes-femmes. Nous devons nous assurer qu'aucune politique n'est discriminatoire à l'égard ni de l'un ni de l'autre sexe, et cet examen doit avoir lieu avant qu'on en soit arrivé au stade des allocations budgétaires. Nous avons été encouragées par l'engagement du ministre des Finances à rencontrer la secrétaire d'État responsable de la Situation de la femme et la présidente du Conseil du Trésor pour étudier comment cela peut se faire.

• (1645)

J'ai trouvé très intéressante la comparution hier des spécialistes de la question de l'imposition des familles ayant des enfants handicapés. J'aimerais attirer l'attention des députés sur certaines des choses qui ont été dites hier. Je suis ravie qu'une grande majorité de ces choses soient déjà dans le rapport du Comité des finances, mais j'aimerais souligner celles qui nous paraissent les plus importantes ou au sujet desquelles il semblait y avoir un consensus à la table ronde.

Défendre la déduction fiscale pour enfant accordée aux parents ayant des enfants handicapés profiterait clairement aux contribuables à faible et à moyen revenu. Les spécialistes voudraient que les divers crédits et déductions demandés par les personnes handicapées et leur famille soient indexés ou ajustés afin de remédier à la hausse des coûts qu'ils encourent du fait de l'absence de toute indexation. Les experts souhaitaient que des aides techniques et des services complémentaires soient ajoutés à la liste des dépenses en crédits d'impôt pour frais médicaux. À l'évidence, tout le monde s'accordait pour reconnaître l'utilité d'élargir les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Nous compatissons particulièrement avec les victimes de la fibrose kystique. Pour une raison que j'ignore, l'incapacité de respirer normalement dans le cadre des activités normales du quotidien ne figure pas au nombre des critères d'admissibilité à ce crédit d'impôt, ce qui fait que les personnes éprouvant de la difficulté à respirer n'ont pas droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cet ajout modeste aiderait sérieusement les 600 à 900 adultes atteints de cette maladie à mener une vie normale de citoyens canadiens.

Nous voulons que les subventions canadiennes pour études accordées à des personnes handicapées ne soient pas considérées au titre des revenus imposables.

Il a été question de la création d'un nouvel instrument d'épargne, sur le modèle du régime enregistré d'épargne-retraite, qui encouragerait l'épargne privée, pour aider les individus souffrant de troubles mentaux et de handicaps physiques.

Nous sommes d'avis que le traitement fiscal du coût des soins auxiliaires devrait être plus généreux et cohérent et que le guide d'impôt sur le revenu devrait être plus explicite afin que les contribuables handicapés et leurs familles puissent retrouver plus facilement les dispositions fiscales s'appliquant à leur cas et s'en prévaloir.

Nous avons été ravis du soutien enthousiaste, indiqué dans le rapport du Comité des finances, pour la reconduction du Fonds d'intégration, et nous espérons que seront mises en place des normes d'accès facile qui serviront de référence dans le programme national d'action pour les enfants.

Il est extrêmement réconfortant de voir qu'un si grand nombre des programmes d'équipements collectifs aient été clairement ciblés dans le rapport du Comité des finances.

**M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée de son intervention.

J'ai lu le rapport du comité avec intérêt et je voudrais certainement féliciter les membres du comité.

*Initiatives ministérielles*

Une partie du rapport traitait de la hausse de l'épargne des Canadiens. Nous essayons certainement d'encourager les Canadiens à accroître leurs épargnes en vue de leur retraite. Le rapport recommandait qu'on relève le plafond des REER de 2 000 \$. Il est actuellement prévu de le relever par tranches de 1 000 \$, ce qui signifierait une augmentation de 2 000 \$ par rapport au plafond actuel.

La députée pourrait-elle me confirmer que la recommandation du comité aurait pour effet d'élever le plafond à 17 500 \$ sur une période de cinq ans?

La députée parle souvent de dépenses intelligentes. J'aimerais qu'elle porte un instant son attention sur le dossier de la santé. L'Association canadienne des soins de santé parle d'investir les fonds de façon plus stratégique dans la prestation des services. J'aimerais qu'elle prenne un moment pour examiner les dépenses intelligentes et la prestation des services dans le domaine des soins de santé et qu'elle décrive en détail à la Chambre quelles sont les dépenses intelligentes qui sont faites dans le domaine des soins de santé.

**Mme Carolyn Bennett:** Monsieur le Président, pour avoir participé à un grand nombre de séances du Comité des finances, je tiens à affirmer au député que la hausse de 2 000 \$, je crois, vient s'ajouter aux hausses déjà prévues. Le député sera sans doute soulagé de l'apprendre.

Pour ce qui est d'investir intelligemment dans les soins de santé, j'ai été extrêmement intéressée de voir que, dans son mémoire, l'Association canadienne de la santé dit que la solution ne consiste pas à investir davantage d'argent, même si cela était possible, dans le système de soins de santé.

• (1650)

Nous sommes extrêmement inquiets de constater qu'on ne rend tout simplement pas de comptes dans le système de soins de santé. Comme on peut le lire dans des mémoires, 60 p. 100 de ce qui se fait en médecine ou en soins de santé à l'heure actuelle n'est fondé sur aucune preuve. Comme nous l'avons recommandé dans le rapport du comité des finances, il faut s'assurer qu'il y a des fonds pour la technologie de l'information et une pratique médicale fondée sur des preuves de même que pour la recherche sur la prestation des soins de santé. Nous avons besoin de données opportunes sur la façon d'offrir des soins de santé.

Nous avons été nombreux à être fort impressionnés par l'étude de l'Université d'Ottawa et de Queen's University sur la viabilité du système de soins de santé. Cette étude montre que, si l'on recourait à de meilleures pratiques ou si l'on offrait le bon niveau de soins aux gens, on épargnerait 7 milliards de dollars par année au Canada. Beaucoup de mémoires mettent davantage l'accent sur une saine gestion que sur l'argent. Il nous faut un vrai système plutôt que ce ramassis de simulacres de système.

**M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de participer à ce débat sur les budgets de l'an 2000.

Au cours des budgets qui se sont succédé, le gouvernement a continué de renforcer les bases financières qu'il avait commencé à jeter en 1993. À cette époque-là, notre économie se trouvait dans un

état lamentable. Le déficit atteignait 42 milliards de dollars, le chômage était élevé et la confiance des investisseurs laissait à désirer.

Depuis 1993, le gouvernement s'est attelé à la tâche et a présenté aux Canadiens une vision claire de la façon de rétablir la situation. Les Canadiens ont compris que, si nous n'agissions pas, des déficits élevés et une dette astronomique paralyseraient le Canada pendant des générations à venir. Nous avons agi. Les Canadiens ont accueilli favorablement les stratégies du gouvernement pour réduire le déficit et, ensemble, nous avons pu éliminer le déficit, équilibrer les budgets et prévoir d'autres budgets équilibrés.

En 1998-1999, le Canada a équilibré les budgets pour la première fois depuis 1951-1952. Le gouvernement a continué de fonctionner sans déficit. Dans le nouveau millénaire, nous continuerons de dépenser avec circonspection, d'équilibrer les budgets et d'offrir d'autres réductions d'impôt aux Canadiens. Je ne peux imaginer plus beau présent à offrir aux jeunes, aux générations à venir, qu'un gouvernement sans déficit, des impôts moins élevés et un solide climat économique et financier, qui favorise la croissance et le développement grâce à un investissement soutenu dans le talent de nos jeunes.

En février 2000, le ministre des Finances continuera sur cette lancée en annonçant d'autres réductions d'impôt pour le Canada. J'ai toujours été un ardent défenseur de la réduction des impôts. Bon nombre de mes électeurs désirent la même chose. J'ai récemment mené un sondage, dans ma circonscription, pour demander aux électeurs ce qu'ils aimeraient voir dans le prochain budget. Près de 75 p. 100 des répondants ont dit que le prochain budget fédéral devrait s'attaquer à deux questions qu'ils ont jugées prioritaires: la réduction des impôts et la diminution de la dette. Le maintien du financement des soins de santé au Canada suivait de près au troisième rang, avec 70 p. 100 des répondants.

Je voudrais aujourd'hui faire part à la Chambre d'observations faites par mes électeurs. En voici quelques-unes: «Une baisse des impôts des particuliers et des sociétés aiderait à créer et à préserver des emplois au Canada. Les baisses d'impôt devraient avantager surtout les personnes et les familles à revenus faibles et moyens.» «Je crois qu'une dette nationale moins élevée est le principal fondement d'une économie vigoureuse et favorise une croissance durable. Si nous pouvions éliminer la dette, le Canada deviendrait un pays plus fort.» «Comme M. Martin l'a démontré, il faut continuer à assumer notre responsabilité financière.» «Comme les enfants et les jeunes sont notre priorité, la seule mesure responsable dans le budget fédéral consiste à faire de la réduction de la dette la première et unique utilisation du surplus. Il serait injuste d'imposer aux générations futures le fardeau de la dette contractée par la génération actuelle.»

De toute évidence, les Canadiens savent ce qu'ils veulent. Ils veulent un gouvernement responsable prêt à prendre des mesures pour mettre fin aux dépenses excessives du passé et voir à ce que les générations futures héritent d'une situation financière saine. En mettant de l'ordre dans nos finances, nous pourrions nous concentrer sur d'autres questions. Nous pouvons créer un climat où la création d'emplois est dynamique et où les entrepreneurs canadiens peuvent faire leur marque dans l'économie mondiale.

*Initiatives ministérielles*

• (1655)

En novembre dernier, le ministre des Finances a déposé sa mise à jour économique et financière. Il a souligné que l'économie canadienne avait fait des progrès remarquables. Elle devrait d'ailleurs croître de 3,6 p. 100 cette année, d'après la moyenne des prévisions du secteur privé. C'est un bond important en comparaison du taux de croissance de 2 p. 100 que les économistes prévoient juste avant le budget de février dernier.

Pour 2000, la croissance moyenne devrait s'établir à 2,9 p. 100, encore une fois, une augmentation de plus de 2,5 p. 100 prévue à l'époque du budget. Cela a eu pour effet de réduire le taux de chômage en novembre 1999 de 0,3 point de pourcentage pour l'établir à 6,9 p. 100. C'est le taux le plus bas depuis août 1981.

Oui, l'avenir du Canada est prometteur. Le gouvernement respectera son engagement envers les Canadiens en assurant un financement solide et permanent de notre système de soins de santé reconstruit universellement. Nous réduirons les impôts.

Nous reconnaissons aussi que le Canada est un lieu favorable aux affaires. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour qu'il en soit ainsi. Nous reconnaissons la valeur de l'innovation, mais nous savons qu'elle ne survient pas par hasard. Elle exige des investissements de notre part. Elle demande une infrastructure. Nous sommes déterminés à former une société offrant la sécurité et des débouchés aux Canadiens, en aidant ceux-ci à s'instruire et à acquérir du savoir et des compétences.

Nous assurerons un financement stable pour aider nos jeunes à atteindre leurs objectifs et à réaliser leurs rêves, grâce à la Stratégie emploi jeunesse, à la stratégie Emplois au Canada et au régime d'épargne-études.

Enfin, je tiens à parler brièvement d'un autre programme que j'appuie entièrement, soit le programme fédéral-provincial-municipal d'infrastructures. Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à élaborer un plan quinquennal d'infrastructures, en collaboration avec les provinces et les territoires. C'est un exemple qui illustre bien comment les gouvernements peuvent travailler de concert pour le bien de tous les Canadiens.

J'attends avec impatience le prochain budget fédéral. Ce premier budget du millénaire sera le modèle à suivre pour tous les budgets subséquents. Il témoignera clairement de notre engagement à fournir aux Canadiens un gouvernement efficacement géré et financièrement responsable, et à assurer un financement permanent des programmes et services auxquels les Canadiens s'attendent et qu'ils méritent.

• (1700)

[Français]

**Le Président:** Il nous reste environ cinq minutes avant la période prévue pour la sanction royale. En attendant, nous pouvons passer à la période des questions et commentaires.

Comme il ne semble pas y en avoir, nous allons reprendre le débat. La parole est à l'honorable député de Lotbinière.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Est-ce qu'il y a une disposition qui nous permettrait de suspendre temporairement les travaux de la Chambre? Je trouverais désolant que mon collègue de Lotbinière entreprenne son discours—à moins qu'il ne le souhaite—et qu'il soit interrompu dans tout au plus une ou deux minutes.

[Traduction]

**M. Roy Cullen:** Monsieur le Président, s'il reste du temps pour une période de questions et d'observations, je voudrais poser une question au député d'Oak Ridges.

**Le Président:** Nous allons prendre quelques minutes pour une période de questions et d'observations, après quoi je donnerai la parole au député de Lotbinière.

**M. Roy Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député d'Oak Ridges de sa participation au présent débat et de sa contribution au processus de réflexion sur le budget de l'an 2000.

Je sais que le député a été très actif sur la scène politique municipale et qu'il s'est intéressé de très près au programme d'infrastructure. Dans le discours du Trône, le gouvernement annonçait son intention de proposer un programme d'infrastructure. La Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement de mettre en oeuvre un programme d'infrastructure et préconise en fait des infrastructures tant sociales que physiques.

J'aimerais que le député nous dise quelle forme devrait prendre, selon lui, le programme d'infrastructure si le gouvernement va de l'avant à cet égard.

**M. Bryon Wilfert:** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'un programme national d'infrastructure est essentiel sur les plans de l'économie, de l'environnement et de la santé des Canadiens.

En 1983, la Fédération canadienne des municipalités a proposé un programme d'infrastructure auquel étaient mêlés tous les paliers d'administration au pays. En 1993, le gouvernement a adopté le programme national d'infrastructure de la FCM.

Les volets traditionnels de l'infrastructure sont la voirie, les égouts, les ponts et les aqueducs. L'annonce faite dans le discours du Trône indique clairement de nouveau que les trois paliers d'administration participeront à cette initiative. J'aimerais personnellement que les municipalités y jouent un rôle de chef de file. J'aimerais voir une situation où nous mettons à contribution tous les paliers de gouvernement dans le cadre d'un processus ou à l'heure actuelle le déficit sur le plan de l'infrastructure dans les domaines que je viens de mentionner s'établit essentiellement à 40 milliards de dollars. Il ne fait aucun doute que le dernier programme national d'infrastructure a mené à la création de 125 000 emplois directs et indirects.

Les propositions figurant dans le discours du Trône varient par rapport à ce qui s'est produit dans le passé dans la mesure où nous avons maintenant un plan quinquennal. À notre avis, c'est essentiel lorsque l'on tient compte de la concurrence des États-Unis, de l'Europe et d'ailleurs. Je sais que chacun des députés a bénéficié du programme national d'infrastructure. Les maires des collectivités

situées dans les circonscriptions des députés, y compris mes bons amis d'en face du Parti réformiste, en ont beaucoup profité. Il y a là d'anciens maires.

Le programme a été efficace sur les plans de la création d'emplois et de l'établissement plus rapide de programmes d'infrastructure qui s'imposaient. Je dis à mon collègue qu'il n'y a aucun doute qu'en mettant à contribution tous les paliers d'administration, nous serons en mesure d'améliorer notre économie en permettant aux gens d'emprunter des routes qui auront été refaites. . .

---

## LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,  
Ottawa

Le 16 décembre 1999

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de la Gouverneure générale, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 16 décembre 1999, à 17 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire de la Gouverneure générale,  
Judith A. LaRocque

\* \* \*

• (1705)

## MESSAGE DU SÉNAT

**Le Président:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi, qu'il la prie d'approuver.

L'huissier du bâton noir apporte le message suivant.

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de la Gouverneure générale que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1720)

[Français]

*Et de retour:*

**Le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant de la Gouverneure générale de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-4, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord conclu entre le gouvernement du Canada, les gouvernements d'États membres de l'Agence spatiale européenne, le gouvernement du Japon, le gouvernement de la Fédération de Russie et le gou-

## Initiatives ministérielles

vernement des États-Unis d'Amérique sur la coopération relative à la Station spatiale internationale civile et apportant des modifications connexes à d'autres lois—Chapitre 35.

Projet de loi C-21, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2000—Chapitre 36.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole dans le cadre de ce débat très important. D'ores et déjà, j'aimerais vous indiquer que je vais partager le temps qui m'est alloué avec ma collègue de Jonquière.

Aujourd'hui encore, on réalise, à la suite de la lecture du rapport sur les tournées prébudgétaires qui a été déposé dans cette Chambre, qu'il existe beaucoup d'ambiguïté quant à la direction que veut prendre le ministre des Finances pour le budget qui devrait être déposé vers le 22 ou le 29 février 2000.

À chaque année, le Bloc québécois, statistiques à l'appui, dénonce ce que j'appelle toujours le trafiquage et le tripotage des chiffres, une spécialité de plus en plus fréquente du ministre des Finances.

Depuis plusieurs années, le Bloc québécois réclame un certain nombre de choses, et je pense que le Bloc québécois est le parti qui défend le mieux les intérêts du Québec. On réclame des réductions d'impôt, le retour à un véritable régime d'assurance-emploi, la restauration des transferts sociaux au Québec et aux provinces; on demande le soutien à des projets structurants, une réduction modérée de la dette et des efforts significatifs pour lutter contre la pauvreté.

On pourrait dire que ce sont les grandes lignes que le Bloc québécois ramène annuellement à cette période de l'année, au moment où le président du Comité permanent des finances fait part du rapport des travaux de ce comité.

Dans Lotbinière, comme partout ailleurs, on a participé à ce processus démocratique, dans le but de connaître les intentions de la population de Lotbinière. Comme l'ensemble des contribuables québécois et canadiens, chez nous, on désire une diminution d'impôt, mais pas une diminution d'impôt comme celle que préconise le ministre des Finances. On suggère une diminution d'impôt pour ceux et celles qui ont payé le plus pour l'atteinte du déficit zéro par le gouvernement fédéral.

Cela signifie une baisse d'impôt ciblée, une baisse d'impôt qui rejoindra la classe moyenne. Lorsqu'on parle de la classe moyenne, j'aimerais faire une précision. Dans les statistiques, au Canada, pour la classe moyenne, on parle de salaires de 30 000 \$ à 70 000 \$.

### *Initiatives ministérielles*

Dans une circonscription comme celle que je représente, Lotbinière, ou encore celle de Jonquière, ou d'autres qu'on retrouve avec les mêmes caractéristiques que la mienne, semi-urbaine, semi-rurale, la classe moyenne ne gagne pas de 30 000 \$ à 70 000 \$ par an, mais plutôt 15 000 \$, 20 000 \$ ou 25 000 \$.

• (1725)

Ce sont des gens qui travaillent souvent pour un salaire de 8 \$, 9 \$, ou 10 \$ l'heure, 40 heures par semaine, et qui ont beaucoup de difficulté à joindre les deux bouts. Ce sont également des gens qui sont à l'heure actuelle fortement pénalisés par le prix de l'essence.

Lorsqu'on se balade un peu partout au Québec, on remarque que dans les grands centres comme Québec ou Montréal, on retrouve un prix assez élevé. Par contre, si on va à 100 ou 150 kilomètres de ces grands centres ou encore dans des régions comme Jonquière, Rimouski ou l'Abitibi, on voit que le prix de l'essence est très élevé. Qu'est-ce que cela représente?

Depuis que la flambée inflationniste a commencé vers le milieu des années 1970, le prix de l'essence a une incidence sur celui de tous les produits de consommation. Si l'essence augmente, cela veut dire que le propriétaire du camion qui transporte des marchandises doit imposer un coût plus élevé pour le transport. Lorsque la marchandise arrive à l'épicerie, il faut que l'épicier vende plus cher son sac de provisions pendant que le consommateur qui achète ce même sac doit payer plus cher son essence.

C'est une situation qui touche fortement les régions. Avec le budget prévu pour l'an 2000, on réalise encore que ce gouvernement n'aura aucune mesure pour alléger la situation de ces gens et pour les aider, bien qu'on assiste actuellement à une inflation indirecte avec la complicité des compagnies pétrolières.

Nous allons y revenir parce qu'en l'an 2000, en tant que critique du développement régional et avec l'ensemble de mes collègues du Bloc québécois, nous allons prendre des axes d'actions fort importants. Celui qui concerne l'énergie sera fortement discuté.

On ne voudrait pas revivre la même situation qu'on a vécu au milieu des années 1970 alors qu'on a assisté à une flambée inflationniste. On sait tout le tort que cela a causé à l'économie québécoise et canadienne.

J'aimerais également parler d'un dossier qui me tient à coeur. On ne retrouve rien dans ce rapport qui a été déposé par le Comité permanent des finances sur la réforme de l'assurance-emploi. Depuis quelques semaines, dans la circonscription de Lotbinière, je mène une campagne de sensibilisation où j'invite les gens à signer une pétition pour dénoncer cette situation.

Actuellement, à l'intérieur des frontières du comté de Lotbinière, j'ai deux taux: le premier est de 6,2 p. 100, ce qui signifie que les personnes doivent travailler 660 heures avant d'avoir le droit de recevoir des prestations d'assurance-emploi. À l'autre extrémité du comté, j'ai un autre taux qui est de 11,2 p. 100. Cela signifie que les travailleurs doivent travailler uniquement 490 heures. Dans la même circonscription, j'ai donc un écart de 5 p. 100.

C'est difficile, lorsque les gens viennent nous voir dans nos bureaux de comté, de leur expliquer cette injustice, à savoir que le taux est fixé à partir du lieu de résidence. Cela signifie que si une

entreprise ferme ses portes ou a un ralentissement, dans le cas de deux personnes travaillant à cet endroit, l'une peut retirer des prestations pendant que l'autre est pénalisée.

Pourtant, avec les mêmes taux, avec les mêmes droits et en raison de la complexité de la carte établie par le ministère du Développement des ressources humaines, je me retrouve avec des gens fortement pénalisés.

Encore cette semaine, une personne qui croyait, avec ses 635 heures travaillées, pouvoir obtenir des prestations, a appris que le taux avait changé. Il est passé à 6,2 p. 100. Cette personne a dû repartir avec une nouvelle assez triste. Cela lui prenait 660 heures pour pouvoir obtenir des prestations. Elle n'a pas eu le choix et a dû aller frapper à la porte de la sécurité du revenu.

À l'occasion, ce gouvernement se targue de la diminution du nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi. C'est normal, puisque lorsque les chômeurs n'ont plus accès à l'assurance-emploi, ils vont frapper à la porte de la sécurité du revenu. Ces gens ne sont plus considérés comme faisant partie de la main-d'oeuvre disponible puisqu'ils sont complètement retirés des statistiques.

• (1730)

Il faut faire attention lorsqu'on parle de statistiques puisque, oui, l'économie va bien, mais il faut noter aussi toutes les conséquences néfastes du régime d'assurance-emploi. Il y a beaucoup de gens maintenant qui sont sur la sécurité du revenu. C'est un problème qu'on retrouve chez nous, dans Lotbinière et dans la majorité des circonscriptions du Québec.

Je tiens à remercier les gens qui ont contribué largement à cette opération dans ma circonscription, dont les caisses populaires qui ont affiché la pétition et également les municipalités qui ont envoyé des résolutions pour appuyer ma démarche. C'est par centaines que les gens continuent à signer la pétition qui dénonce cette injustice sociale.

Dans le temps des Fêtes, on va ralentir un peu, mais en l'an 2000, on revient à la charge et j'ai l'intention de déposer un dossier complet auprès de la nouvelle ministre du Développement des ressources humaines, afin de la sensibiliser et de lui faire comprendre l'injustice sociale avec laquelle la population de Lotbinière doit vivre.

Un autre facteur qui touche aussi les régions, ce sont les municipalités. Lorsque le discours du Trône a été prononcé par la nouvelle Gouverneure générale, tous s'attendaient à ce que le gouvernement fédéral annonce des mesures immédiates pour venir en aide aux municipalités. C'est la présidente du Conseil du Trésor elle-même qui nous a dit qu'il y avait un projet dans l'air et qu'on pensait que, possiblement, il y avait des négociations.

De toute façon, pour résumer, il va peut-être y avoir un projet qui sera déposé quelque part en novembre ou décembre de l'an 2000. Les besoins sont criants. Cette mesure devrait déjà être en vigueur. Les protocoles d'entente devraient déjà être négociés. De plus, dans le budget de février 2000, on devrait retrouver les montants d'argent nécessaires pour venir en aide aux municipalités.

On sait que les municipalités ont à renouveler et à restaurer leurs infrastructures et que, dans le passé, il y a déjà eu des programmes



tripartites Québec-Ottawa-les municipalités qui fonctionnaient très bien. Le gouvernement fédéral dispose présentement de surplus. Donc, il serait important que ces surplus aillent où la population le désire le plus: pour aider les chômeurs, de l'argent pour les municipalités et aussi une restauration des transferts dans la santé et dans l'éducation.

Nos collègues de l'Assemblée nationale, M<sup>me</sup> Marois, la ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. François Legault, le ministre de l'Éducation, ont énormément de difficulté à arriver, parce qu'ils doivent vivre avec ces contraintes qui sont appliquées par le gouvernement fédéral depuis 1993. Lorsque j'entends les représentants du gouvernement fédéral dire qu'ils ont augmenté les transferts, c'est une farce, cela n'a pas de sens.

Ils devaient couper pour X milliards de dollars et ils en ont ajouté. On sait que ce gouvernement est un peu un spécialiste du marketing. Ces gens tentent de démontrer que c'est un bon gouvernement.

Je reviens à la charge pour dire à ce gouvernement qu'il devrait réduire les impôts afin d'en faire bénéficier la classe moyenne, retourner à un véritable régime d'assurance-emploi, avoir une restauration complète des transferts sociaux au Québec et aux provinces, donner un soutien aux projets structurants vis-à-vis des municipalités et surtout déployer des efforts significatifs pour lutter contre la pauvreté.

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le cadre du débat sur le rapport du Comité permanent des finances. Je prends la parole avec une certaine tristesse au coeur, parce que dans ce rapport qui arrive juste avant Noël, il n'y a pas beaucoup de bonnes nouvelles. Il n'y a pas beaucoup de mesures pour soulager la souffrance humaine et pour apporter un peu d'espoir que la prochaine année sera meilleure.

Ce rapport illustre une fois de plus le mépris du gouvernement libéral envers l'opinion de la population et des témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des finances ou qui se sont manifestés lors des consultations prébudgétaires effectuées par mes collègues, les députés du Bloc québécois.

En effet, au lieu de rapporter fidèlement les opinions exprimées par les concitoyens et concitoyennes et par divers représentants de la société qui désiraient un réinvestissement dans les programmes sociaux, la majorité libérale du comité a préféré être servile et ne dire au ministre des Finances que ce qu'il voulait bien entendre, c'est-à-dire qu'il pouvait conserver ses surplus et les utiliser comme bon lui semble pour des mesures autres qu'essentiellles.

• (1735)

Le Comité permanent des finances et le ministre des Finances ignorent volontairement la réalité qui se vit dans de nombreuses régions. Ils se cachent la tête dans le sable. La réalité, c'est que le fossé se creuse davantage, de jour en jour, entre les riches et les pauvres.

Permettez-moi de vous parler de ma région. Aujourd'hui, dans ma région, on doit servir des repas à des jeunes de moins de 12 ans

### *Initiatives ministérielles*

qui, autrement, ne pourraient suivre leurs cours ou tomberaient malades.

Certains parents n'arrivent plus, même en se privant eux-mêmes, à servir trois repas par jour à leurs enfants. C'est cela, la réalité dont les libéraux ne s'occupent pas, parce qu'ils préfèrent parler de croissance, d'économie, et le reste. Pendant ce temps, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, six soupes populaires aident, pendant toute l'année, des gens à manger à leur faim.

Aujourd'hui même, l'organisme La soupère de l'amitié d'Arvida, dans mon comté, mène sa huitième campagne de levée de fonds avec l'aide de plus de 200 bénévoles pour recueillir des fonds pour aider les plus démunis.

Je veux profiter de l'occasion pour remercier ces bénévoles, sous la présidence d'honneur de Mgr Jean-Guy Couture, et remercier également toute la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean pour leur générosité envers les plus démunis.

Ce gouvernement a laissé tomber la population. On assiste à la multiplication des organismes de secours et des banques alimentaires. On ne doit pas tolérer cette situation, on ne doit jamais s'habituer à la misère. Pourtant, cela semble être la triste réalité de ce gouvernement que d'avoir créé davantage de misère.

J'ai consulté, lors de consultations prébudgétaires, la population de ma circonscription et celle de la circonscription de Chicoutimi. En passant, je veux remercier le député de Saint-Hyacinthe—Bagot pour nous avoir remis un document avec des suggestions très réalistes et collées aux vraies préoccupations des gens ordinaires. Les gens ont dit que leurs priorités, quant à l'utilisation des surplus budgétaires que le ministre des Finances considérait comme les siens, n'étaient pas les mêmes que celles du gouvernement fédéral. Ils ne veulent pas que le ministre oublie que cet argent vient des sacrifices considérables qu'il a imposés par ses coupures sauvages dans les programmes sociaux, également par la non-indexation des tables d'impôt et l'argent qu'il a pris dans les poches de la classe moyenne.

En passant, je remercie le député de Lotbinière d'être venu me prêter main-forte lors de la consultation que j'ai faite dans mon comté. Je le remercie de sa collaboration. Plusieurs de mes commentants ont ciblé des priorités, et j'aimerais vous en citer quelques-unes.

Plusieurs souhaitaient, pas nécessairement une baisse d'impôt, mais que l'argent soit employé pour que la population continue de bénéficier de services de qualité pour les personnes âgées, les malades et les jeunes. Plusieurs personnes âgées présentes lors de mes consultations se sont plaintes que les sommes qu'elles reçoivent du gouvernement et le niveau des impôts ne tenaient pas compte des dépenses des personnes autonomes vivant seules, des dépenses d'entretien et d'aide ménagère qui, tous les ans, augmentent considérablement.

Plusieurs d'entre eux disaient que les surplus de la caisse d'assurance-emploi doivent servir à des mesures pour aider les communautés par des programmes d'aide et de soutien aux personnes âgées, aux petites entreprises qui existent ou qui veulent démarrer, et à la création d'une caisse d'assurance-emploi pour les jeunes.

*Initiatives ministérielles*

Plusieurs ont dit qu'une partie des surplus dont se vante le ministre, et qu'il a pris dans les poches des gens ordinaires, devrait être utilisée à créer des programmes d'aide, d'insertion et d'adaptation pour les personnes âgées entre 50 et 60 ans qui se retrouvent sans emploi.

• (1740)

Dans ma circonscription de Jonquière, il y a plusieurs personnes âgées entre 50 et 60 ans qui, malheureusement, ont perdu leur emploi à la suite de fermetures d'usine, et ces personnes aujourd'hui se retrouvent devant rien. Ils ne peuvent pas retourner faire de la formation, parce que lorsque vous avez travaillé en usine depuis 30 ans, ce n'est pas à l'âge de 50 ou 60 ans que vous allez retourner sur les bancs d'école.

Je pense que ce gouvernement devrait être à l'écoute de ces gens qui, présentement, subissent un tort considérable. Le gouvernement devrait reconduire le programme PATA, ou peut-être un autre programme amélioré qui serait collé à leur réalité.

Malheureusement, le gouvernement fait encore la sourde oreille. Il prétend qu'il n'y a rien qui se passe, que personne n'est pris avec ce problème dans la réalité d'aujourd'hui. Il pense qu'on doit faire des choses pour le futur. Mais aujourd'hui, ce sont ces gens qui sont pris avec cette réalité. Ce sont des familles qui sont aux prises avec cette réalité.

La majorité des personnes veulent que ce gouvernement assure des transferts pour les programmes sociaux. Depuis 1993, ce gouvernement a coupé dans les transferts aux provinces pour les programmes sociaux. Plusieurs d'entre elles étaient très fâchées, parce qu'elles ne pouvaient pas passer sous silence la machine à créer de la misère qu'est devenue l'assurance-emploi. Il y a 10 ans, ce programme assurait une couverture à 80 p. 100 aux personnes qui perdaient leur emploi. Aujourd'hui, à peine 40 p. 100 de ces gens, qui ont pourtant tous cotisé au régime, y ont droit.

Je voudrais souligner que depuis 1993, le bilan des libéraux en matière d'environnement est lamentable. À part engager des guerres de juridiction avec les provinces et sa volonté d'imposer des normes nationales, le gouvernement fédéral n'a présenté aucune mesure concrète de réduction de la pollution.

Dans le domaine de la réduction des gaz à effet de serre, qui a des répercussions sur le climat, sur la pollution et sur la santé, à des coûts économiques fort importants, le gouvernement fédéral n'a encore aucun plan clair ni échéancier pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre de l'Accord de Kyoto.

Plusieurs groupes sensibles à l'environnement ont maintenant adopté des approches plus pratiques, et ces groupes ont proposé au ministre des Finances des mesures très concrètes pour réduire la pollution: investissement dans les systèmes de transport en commun ou encourager le transport de marchandises par train, notamment des camions embarqués dans des wagons spéciaux.

Enfin, il est urgent que ce gouvernement tienne sa promesse d'investir dans le développement de nouvelles technologies de dépollution. Voilà une approche à laquelle nous souscrivons entière-

ment, parce qu'elle constitue une mesure concrète qui pourra permettre aux industries, aux agriculteurs et aux municipalités qui polluent de réduire leur pollution lorsqu'ils renouvelleront leur matériel, fournitures ou infrastructures.

Je termine en disant que dans la région de Jonquière, comme le révélait une récente étude fédérale, la pollution de l'air atteint des niveaux relativement très élevés. Toutes et tous, nous attendons avec impatience que ce gouvernement collabore avec les industries, les municipalités et le gouvernement provincial pour nous redonner un air plus sain qui refléterait mieux la nature de notre région.

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face pour son excellent discours.

En Ontario, nous avons un problème avec le premier ministre, M. Mike Harris, qui utilise les sommes d'argent qui devraient être allouées aux programmes sociaux à d'autres fins. Quand une province ne veut pas appuyer les programmes sociaux, je me demande si la solution, pour le fédéral, n'est pas de donner plus d'argent aux organismes sans but lucratif et aux organismes de charité pour qu'ils puissent offrir les programmes sociaux.

Est-ce que la députée d'en face serait d'accord avec ce genre de solution?

• (1745)

**Le président suppléant (M. McClelland):** C'est pour moi la première occasion, depuis que j'occupe le fauteuil, d'entendre une question en français du député de Wentworth—Burlington. Je l'en félicite.

**Mme Jocelyne Girard-Bujold:** Monsieur le Président, avant de répondre à l'honorable député, j'aimerais aussi le féliciter et l'encourager à parler encore plus fréquemment en français dans l'année qui vient pour faire savoir à la grandeur du pays que le Canada est bilingue, comme le disent les libéraux.

Je veux souligner au député que les organismes communautaires et l'utilisation des transferts relèvent du gouvernement provincial. Qu'on fait les libéraux depuis 1993? Ils se sont ingérés dans des champs de juridiction provinciale alors qu'ils n'avaient aucune raison de le faire.

Tout ce qui touche la santé et les municipalités relève du domaine provincial. J'encourage mon collègue à dire à son gouvernement, qui a beaucoup trop d'argent, d'en redonner aux provinces. Je suis certaine que celles-ci vont vraiment faire en sorte que ces sommes d'argent servent à la population.

[Traduction]

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat prébudgétaire. À titre de membre du Comité des finances depuis 1997, j'ai eu l'honneur d'aller dans toutes les régions du Canada entendre ce qu'avaient à dire les Canadiens de toutes conditions sociales.

Je pense pouvoir dire sans risquer de me tromper que les Canadiens sont très soulagés que le Canada ait mis de l'ordre dans ses

*Initiatives ministérielles*

finances publiques et qu'il y ait d'autres bonnes nouvelles en perspective. Pour situer les choses dans un juste contexte, disons que, lorsque je suis devenu député en 1993 et que le gouvernement actuel a été porté au pouvoir, le taux de chômage atteignait 11,2 p. 100 au Canada. De plus, nous étions aux prises avec un déficit de 42 milliards de dollars.

Il est certain que chaque Canadien a été invité à assumer sa part du fardeau afin de remettre de l'ordre dans nos finances publiques. C'était impératif. Nous étions non seulement accablés par un taux de chômage élevé et un lourd déficit, mais le rapport dette-PIB augmentait également. Des pressions s'exerçaient donc sur les taux d'intérêt. C'était un scénario qui n'était pas soutenable.

Grâce aux sacrifices consentis par les Canadiens ainsi qu'à la prudence, à la saine gestion financière et à la responsabilité dont le gouvernement a fait preuve sur le plan budgétaire, les nouvelles sont bonnes.

Permettez-moi de mentionner certains points clés. Le produit intérieur brut a progressé de 4,7 p. 100 au cours du troisième trimestre de cette année, pour un quatrième trimestre d'affilée. Les dépenses à la consommation ont connu une forte croissance pour un troisième trimestre de suite, augmentant de 4,8 p. 100. Les investissements des entreprises ont connu une augmentation moyenne de 11,3 p. 100. Les exportations de biens et services ont grimpé de 15 p. 100 au cours du troisième trimestre. Notre solde des transactions courantes s'est amélioré de façon spectaculaire, passant d'un déficit de sept milliards de dollars à un excédent de 2,6 milliards de dollars, pour un deuxième trimestre d'affilée, au troisième trimestre.

La santé de notre économie s'est traduite en création d'emplois. Depuis décembre 1997, plus de 760 000 emplois ont été créés, dont 199 000 pour de jeunes Canadiens. Le taux de chômage a diminué. Il s'établit maintenant à 6,9 p. 100. C'est le plus bas taux de chômage qu'ait connu le Canada depuis août 1981, soit il y a presque une génération. Le Fonds monétaire international et aussi l'OCDE s'attendent à ce que le Canada soit en tête des pays du G-7 pour la croissance de l'emploi en 1999 et en 2000. Les pressions inflationnistes demeurent faibles, l'indice des prix à la consommation était de 2,3 p. 100 et, si on excepte les aliments et l'énergie, le taux d'inflation n'était que de 1,6 p. 100. Ce sont des données techniques qui montrent bien aux Canadiens que nous avons mis de l'ordre dans nos finances.

• (1750)

Le 2 novembre, le ministre des Finances s'est adressé aux Canadiens pour faire sa mise à jour annuelle de la situation financière. Il a alors dévoilé le scénario qu'il entrevoit et qui repose sur des hypothèses prudentes et une gestion financière responsable, sur un examen des éléments fondamentaux et sur les avis d'experts du milieu des affaires et du milieu industriel, ainsi que d'économistes canadiens.

Je voudrais citer la fin de son discours, qui devrait permettre aux Canadiens d'avoir confiance que le prochain budget marquera un pas dans la bonne direction en reconnaissant qu'ils ont supporté une grosse partie du fardeau pendant la période qu'il a fallu pour équilibrer le budget et finalement réaliser un excédent.

Le ministre des Finances a déclaré:

Nous allons renforcer notre économie. Nous allons réduire les impôts. Et nous allons jeter les nouvelles bases de la sécurité individuelle. Mais nous ferons aussi beaucoup plus que cela. Nous allons forger une culture de l'innovation. Nous allons faire fond sur nos industries traditionnelles. Et nous allons bâtir une société qui chérit ses enfants comme nulle autre.

Les Canadiens devraient être très encouragés par la santé financière du Canada. Il est temps que les Canadiens commencent à discuter des stratégies qu'ils aimeraient pour bâtir tout cela.

Comme le Comité des finances a parcouru le Canada pour consulter les Canadiens, les députés et les Canadiens en général ne seront pas étonnés d'apprendre que les domaines d'intérêt variaient beaucoup selon les gens consultés.

Les jeunes des universités nous ont parlé du coût de l'éducation. Ils nous ont demandé si nous pouvions réduire leurs frais de scolarité et les aider davantage à payer leurs études post-secondaires, requête très importante et très noble qui mérite d'être examinée. À l'autre bout de l'échelle d'âges, nos personnes âgées, qui constitue un segment croissant de la population canadienne, nous ont dit être préoccupées par le système de soins de santé et les prestations d'aide sociale qui leur permettent de vivre dans la dignité qu'elles méritent et à laquelle elles ont droit.

Les petits entrepreneurs nous ont dit vouloir que des modifications soient apportées à la structure de l'impôt sur le revenu des petites entreprises, le secteur qui crée le plus d'emplois au Canada. Ils voulaient savoir si l'on pouvait hausser leur limite de 200 000 \$ à 400 000 \$.

Des gens ont témoigné devant le Comité des finances au nom des familles et des enfants. Ils ont parlé de l'injustice de notre fiscalité à l'égard des familles avec enfants et de la question des familles à un seul revenu au lieu de deux. Ils ont parlé du régime de l'assurance-emploi. Ils ont parlé de la réduction de la dette. Des groupes et des organisations de la grande entreprise nous ont parlé de la nécessité de hausser les cotisations à nos régimes enregistrés d'épargne-retraite, car ils veulent pouvoir épargner en prévision de la retraite.

Tous les segments de notre société ou presque étaient représentés. Les personnes handicapées étaient fort bien représentées par Community Living, qui est venu nous dire à quel point il était important de répondre aux besoins des Canadiens handicapés. Les handicapés n'ont souvent pas la possibilité de jouir de la même dignité et de la même qualité de vie que les autres Canadiens parce qu'ils consacrent une bonne partie de leur temps, de leurs énergies et de leurs ressources à satisfaire leurs besoins fondamentaux au chapitre de la santé et de la dignité. C'est une question très importante.

Les députés de tous les partis devraient être d'accord pour dire que les besoins des Canadiens varient et qu'il appartient au gouvernement de rétablir l'équilibre entre ces divers besoins le plus rapidement possible et de voir à ce que nous restions prudents sur le plan budgétaire au cours du prochain exercice. Le ministre des Finances nous a promis que nous ne nous retrouverions jamais plus dans une situation déficitaire. Les Canadiens peuvent compter là-dessus. La responsabilité et la prudence en matière financière assurera l'expansion soutenue de notre économie, ce qui signifie que

*Initiatives ministérielles*

plus de gens auront des emplois, qu'ils jouiront de la dignité que cela leur confèrera et qu'ils pourront jouir de la même qualité de vie que tous les autres Canadiens.

• (1755)

Tout cela est en fait une question de productivité. Le Comité des finances s'est penché sur une étude portant sur la productivité l'an dernier. Les experts n'étaient pas tous d'accord sur le sens profond du terme, mais je crois qu'ils reconnaissent tous qu'en fin de compte cela avait trait à la façon d'améliorer la qualité de la vie pour tous les Canadiens.

D'une certaine manière, nous pouvons le faire en assurant des avantages directs pour les Canadiens. Autrement dit, on pourrait stimuler l'économie ou le secteur économique pour grossir la tarte et augmenter ainsi la portion de chacun des Canadiens. Plusieurs décisions devront être prises et elles ne devront pas être prises à la légère. Nous devons reconnaître les besoins importants de tous les Canadiens, quel que soit leur statut dans la vie. Je vais partager mon temps avec le député de Wentworth—Burlington.

Mes dernières remarques auront trait au rapport du sous-comité du Comité des finances qui était consacré à l'imposition des familles. Ce rapport comporte quatre recommandations. La première consiste à étendre le congé parental prévu dans le régime d'assurance-emploi à une année entière pour les fins des prestations de maternité. C'est une initiative très importante et je suis très heureux que le gouvernement l'ait acceptée et ait l'intention d'en tenir compte dans le prochain budget.

Nous avons également recommandé que le gouvernement trouve des moyens de modifier le Régime de pensions du Canada de façon que les Canadiens qui se sont retirés du marché du travail pour élever une famille ne soient pas pénalisés dans la structure du RPC. Nous avons également recommandé qu'une nouvelle prestation soit intégrée à la prestation fiscale canadienne pour enfants afin de venir en aide aux familles ayant des enfants. Enfin, nous avons demandé au gouvernement d'examiner la déduction pour frais de garde d'enfants au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu afin de vérifier qu'elle répond toujours aux objectifs de la politique.

Le rapport a été louangé par bon nombre de témoins qui ont comparu devant le Comité des finances. Je puis dire aux Canadiens et à tous les députés que ses recommandations ont été bien accueillies.

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, j'ai suivi le débat prébudgétaire toute la journée et en toute franchise, je ne peux croire à quel point les libéraux sont irresponsables et dénués de vision.

À en croire leurs observations, les ministériels sont prêts à rester les bras croisés pendant que l'assurance-maladie disparaît. Je pensais que nous étions ici pour parler de l'avenir et une des assises de notre avenir, c'est de s'assurer qu'on peut compter sur l'assurance-maladie au cours du prochain millénaire.

C'est ce gouvernement qui a réduit de 6,2 milliards de dollars les paiements de transfert en 1995 et qui dans le dernier budget a

réinjecté la moitié de ce qu'il avait pris, mais sur cinq ans. Il a transformé un partage à parts égales des dépenses en un partage dans le cadre duquel le gouvernement fédéral assume 15 p. 100 des dépenses consacrées aux soins de santé au Canada. Il n'est pas surprenant alors que Ralph Klein en Alberta menace de privatiser le système et de détruire notre régime universel de soins de santé, car le gouvernement n'est pas en position de s'opposer à cela.

Je demande précisément au député de nous dire si le gouvernement aura au moins la décence de réinjecter 1,5 milliard de dollars dans les paiements de transfert au titre de la santé. Aura-t-il l'honnêteté de tenir les promesses qu'il a faites au cours de la dernière campagne électorale et de la campagne précédente au sujet d'un programme national de soins à domicile et d'assurance-médicaments? Aura-t-il une certaine vision pour veiller à ce que nous conservions l'assurance-maladie au cours du prochain millénaire?

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, je ne serai pas en mesure de répondre à toutes ces questions dans le temps à ma disposition, mais je voudrais signaler à la députée que les compressions imposées à l'Ontario, par exemple, au titre du TCSPS, qui comprend la santé, l'enseignement postsecondaire et les services sociaux, étaient d'environ 800 millions de dollars. C'est le même gouvernement de l'Ontario qui a décidé en même temps de réduire l'impôt sur le revenu de 4,3 milliards de dollars.

Il y a des responsabilités conjointes en ce qui concerne la santé et la députée sait fort bien que cette question est de compétence provinciale. En fait, le Forum national sur la santé a permis d'établir qu'on a gaspillé au moins 11 milliards de dollars dans le système. Il est très important qu'il soit bien administré.

**M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressant d'entendre le député de l'autre côté dire que les finances étaient en ordre. Voyons un peu dans quelle mesure elles le sont. La dernière fois, j'ai remarqué que nous avions une dette de 560 milliards de dollars.

Le dollar canadien est à 67 cents par rapport au dollar américain. Nous payons entre 40 et 50 milliards de dollars d'intérêts selon le taux en vigueur au moment où nous payons. Le député appelle cela remettre de l'ordre dans les finances—cela, bien que, depuis 1993, les recettes aient augmenté d'environ 40 ou 45 milliards de dollars.

• (1800)

Je me rappelle qu'en 1993, le candidat libéral dans ma circonscription avait dit qu'un niveau de financement déficitaire égal à environ 3 p. 100 du PIB serait parfaitement acceptable. J'aimerais que le député nous dise s'il a changé d'avis à ce sujet.

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, quand le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1993, le déficit annuel était de 42 milliards de dollars. Nous ne pouvons de toute évidence effacer ce déficit en un tour de main. Il a manifestement ajouté à la dette nationale accumulée. Cependant, les résultats montrent que, grâce à sa responsabilité financière, le gouvernement non seulement a éliminé le déficit, mais qu'il a aussi équilibré le budget et même enregistré des excédents.

Le député ne peut pas nier le fait que nous sommes sur la bonne voie. Le ratio dette-PIB continue de baisser régulièrement et devrait être inférieur à 50 p. 100 d'ici la fin du prochain exercice.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Mississauga-Sud pour son exposé.

J'étais surpris de l'entendre prononcer ce discours très enthousiaste, je dirais même presque délirant, où il ne tarissait pas d'éloges à l'égard de la gestion financière du gouvernement. Lorsque je l'entendais, je m'interrogeais sur sa lucidité par rapport à ce qui se passe vraiment.

Oui, le gouvernement a éliminé le déficit, oui, le gouvernement a accumulé des surplus, mais il faut voir comment il l'a fait. Ce gouvernement a agi de la façon la plus lâche qui soit pour éliminer son déficit. Seulement 11 p. 100 des économies réalisées—si je puis dire—l'ont été dans ses propres programmes. Tout le reste a été économisé sur le dos des provinces, dans les programmes sociaux, la santé, l'éducation postsecondaire, et également sur le dos des travailleurs et des employeurs qui cotisent à la caisse d'assurance-emploi.

Ce faisant, il a effectivement accumulé des surplus, avec le résultat que les provinces, par exemple, ont dû imposer des coupures draconiennes dans le système de santé, dans le système d'éducation, à un point tel qu'aujourd'hui, 80 p. 100 des coupures effectuées dans le système de santé du Québec, par exemple, sont directement dues aux coupures dans les transferts aux provinces effectuées par ce gouvernement.

Si, aujourd'hui, les citoyennes et les citoyens ont tant de difficulté à se faire soigner convenablement, c'est à cause du gouvernement fédéral. Et d'entendre les députés de l'autre côté se vanter, se péter les bretelles et dire à quel point ils ont bien géré les finances publiques, c'est scandaleux.

[Traduction]

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, le député tient des propos un peu forts.

J'aimerais lui rappeler une chose. L'année qui a pris fin le 31 mars 1998 a été la première année où nous avons connu un budget équilibré d'environ 1 milliard de dollars. Au cours de la dernière année fiscale, il a été de 2,9 milliards de dollars. Durant la présente année fiscale, qui prendra fin le 31 mars 2000, nous connaissons un excédent de quelque 2 milliards de dollars.

Lorsqu'on voit les excédents modestes dont dispose le gouvernement, je me demande ce que veut dire le député lorsqu'il laisse entendre que les dépenses du gouvernement auraient dû être réduites de milliards et de milliards de dollars. Nous aurions encore été en déficit. Le chômage serait resté élevé. L'inflation aurait augmenté. Les taux d'intérêt de la dette à long terme auraient augmenté. Les hypothèques des Canadiens auraient augmenté. Les prêts-automobile auraient augmenté.

### Initiatives parlementaires

Nous connaissons un équilibre et je ne nierai pas que tous les Canadiens doivent porter leur part du fardeau. Toutefois, soyons clairs. Il est très important que le gouvernement fasse preuve de prudence et de responsabilité fiscale afin de s'assurer que les changements qu'il a réalisés soient durables et que nous soyons sur la bonne piste pour continuer de bénéficier d'excédents afin de pouvoir accorder aux Canadiens les allègements fiscaux qu'ils méritent, afin que les Canadiens puissent bénéficier du système de soins de santé qu'ils méritent et afin qu'on puisse s'occuper de nos étudiants, de nos personnes âgées et de nos familles avec des enfants.

• (1805)

Tels sont les objectifs d'un gouvernement responsable. Je dis au député que le gouvernement libéral a été un gouvernement très responsable.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Nous avons prolongé de deux minutes la période des questions et observations afin de ne pas interrompre le député de Wentworth—Burlington dans son discours.

Comme il est 18 h 07, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

**M. John Bryden:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez, de votre propre initiative et sûrement sans le vouloir, pris une décision qui m'a privé d'une occasion de prendre la parole à ce que je considère comme un moment crucial. Je vous ferai remarquer qu'il s'agit peut-être du dernier débat de la fin du millénaire. Je voulais, monsieur le Président, faire une ou deux observations. Le débat se poursuivra-t-il demain?

**Le président suppléant (M. McClelland):** Si le député de Wentworth—Burlington demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger le débat de deux ou trois minutes, je pense que nous avons déjà tranché à ce sujet. Nous avons déjà adopté une motion spéciale selon laquelle nous ne ferions rien de spécial. Nous ne pouvons pas revenir en arrière, puisque nous avons déjà tranché à cet égard. J'espère que le député de Wentworth—Burlington pourra faire ses observations demain. Sinon, je m'en excuse sincèrement.

Nous passons maintenant à l'étude des initiatives parlementaires, selon l'ordre inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LE CODE DE DÉONTOLOGIE PARLEMENTAIRE

**M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD)** propose que le projet de loi C-226, Code de déontologie parlementaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

*Initiatives parlementaires*

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-226 qui vise à établir un code de déontologie parlementaire officiel.

Ce projet de loi est réaliste. Il trouve un reflet dans les assemblées législatives provinciales et les assemblées nationales d'autres pays. Ce code de déontologie accroîtrait le niveau d'intégrité de notre Parlement. Ce projet de loi découle de préoccupations très pratiques et légitimes des Canadiens au sujet de leur Parlement.

À mon avis, la décision de faire en sorte que ce projet de loi ne puisse être mis aux voix est un acte de trahison à l'endroit du public canadien. Les dispositions que j'ai insérées dans ce code de déontologie auraient été pratiques et auraient élevé tout le niveau de discussion à la Chambre et au Sénat.

Mes premières observations à la Chambre des communes en réponse au premier discours du Trône du gouvernement ont été faites il y a plus de deux ans et j'en reprends ici un extrait:

Un si grand nombre de nos concitoyens sont si découragés par nos politiciens et notre système politique qu'ils ont choisi de ne pas exercer les droits fondamentaux pour lesquels nos ancêtres se sont battus et ont donné leur vie. La triste réalité cependant, et elle m'est apparue très clairement pendant la campagne électorale, c'est que de nombreux citoyens ont perdu confiance dans leurs politiciens. On m'a dit que les politiciens ne se préoccupaient pas vraiment des gens, qu'ils ne s'engageaient que pour leur propre gloire ou pour l'argent, qu'ils étaient malhonnêtes ou pleins de promesse vides... Je m'engage aujourd'hui à faire tout en mon pouvoir pour modifier le visage de la politique.

C'étaient là mes propos en 1997.

Ce code de déontologie vise à régler ce problème très réel. Je présente ce projet de loi parce que je veux voir les parlementaires s'acquitter de leurs responsabilités avec honnêteté, intégrité et transparence, et d'une façon qui signifie la confiance que leur a accordée leur électorat.

Malheureusement, au fil des ans, il y a eu trop d'occasions pour les gens de devenir cyniques, sceptiques et pessimistes au sujet de leurs élus. Je crois fermement non seulement que les personnes exerçant des fonctions officielles doivent se conduire d'une manière convenant à leur poste, mais encore que la population doit avoir la certitude qu'ils sont sans reproche et libres de conflits d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions.

• (1810)

Le Parlement doit mettre à la disposition du public un mécanisme de règlement des plaintes qui soit clair et objectif. Cette initiative parlementaire le fait. Mon projet de loi est fondé sur les principes suivants.

Les parlementaires doivent agir selon les normes d'éthique les plus élevées, de façon à préserver et à accroître la confiance du public dans l'intégrité de chacun d'entre eux ainsi que celle du Parlement.

Les parlementaires doivent exercer leurs fonctions officielles et organiser leurs affaires personnelles d'une manière qui résistera à l'examen public le plus minutieux.

Les parlementaires doivent prendre les précautions nécessaires pour éviter de se mettre dans une situation où ils engageraient leur

responsabilité financière ou autre et qui pourrait influencer la manière dont ils s'acquittent de leurs fonctions officielles.

Dès leur entrée en fonction, les parlementaires doivent organiser leurs affaires personnelles de manière à pouvoir éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents qui sont prévisibles et que, si un tel conflit se produit, celui-ci doit être réglé de manière à protéger l'intérêt public.

Les parlementaires ne peuvent accepter des cadeaux ou des avantages personnels liés à leur poste et qu'on pourrait raisonnablement considérer comme compromettant leur jugement personnel ou leur intégrité. Les parlementaires ne doivent pas accepter de cadeaux autres que ceux qui sont des marques normales de courtoisie ou de protocole.

En outre, tout parlementaire visé par la loi doit déclarer tout déplacement officiel dont le coût dépasse 250 \$ si le déplacement n'est pas complètement payé par le Parlement ou par un des quel-ques parrains reconnus officiellement.

Aucun parlementaire ne peut être partie à un contrat conclu avec le gouvernement du Canada lorsque ce contrat lui procure un avantage.

Les parlementaires doivent faire une déclaration sur leurs éléments d'actif chaque année civile et en divulguer publiquement la nature, mais non la valeur, tous les ans.

Enfin, pour veiller à ce que l'intérêt public soit protégé et à ce que les normes les plus strictes soient appliquées, le gouverneur en conseil nomme un conseiller en éthique chargé de conseiller les parlementaires sur toute question liée à leur conduite. Le conseiller en éthique applique le code de conduite. Un nouveau comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes sur la déontologie serait également chargé d'examiner le code et de surveiller le conseiller en éthique.

Je tiens à signaler qu'il y a des codes de déontologie sous diverses formes dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni et l'Australie, ainsi que dans certaines provinces canadiennes. Ainsi, en Colombie-Britannique, il existe le commissaire aux conflits d'intérêts, en Alberta le commissaire à l'éthique, en Saskatchewan le commissaire aux conflits d'intérêts et en Ontario le commissaire à l'intégrité.

Il y a de nombreuses raisons évidentes pour avoir un code de déontologie qui profiterait à tous les parlementaires et tous les Canadiens. En ce qui concerne la population, je suis persuadé que tout le monde ici va reconnaître que la majorité des Canadiens ont perdu confiance dans les politiciens et beaucoup ont une opinion négative de notre régime politique. Ce code permettrait de réduire le cynisme de la population. Il répondrait aux attentes de la population et encouragerait un sentiment de confiance dans le régime.

Les valeurs que ce projet de loi défend sont essentielles pour que les Canadiens respectent à nouveau l'institution parlementaire. C'est pourquoi ce code renfermerait un énoncé de principes que les parlementaires devraient respecter. Les valeurs inhérentes à ce code de déontologie sont que les parlementaires sont là pour servir la population. Ils doivent faire passer l'intérêt public avant les intérêts privés pour éviter les conflits d'intérêts et les faire disparaître.

Ce code n'est pas simplement une mesure disciplinaire, mais il a également une fonction éducative importante. La population voudrait cela pour la Chambre et le code établit un cadre pour ce type de sensibilisation. Ce code préciserait très clairement ce que les parlementaires doivent faire dans certaines situations et guiderait les parlementaires.

J'ai dit au départ que j'ai été déçu de voir que ce projet de loi ne pouvait faire l'objet d'un vote. Il y a plusieurs critères pour déterminer si un projet de loi peut faire l'objet d'un vote ou non.

Les projets de loi et les motions dans cette catégorie doivent être rédigés de façon claire, complète et efficace. Ce projet de loi de 18 pages a fait l'objet de nombreuses versions avec l'aide du personnel législatif. Le projet de loi peut non seulement être efficace et applicable, mais il précise clairement ses objectifs.

De plus, les projets de loi et les motions doivent être constitutionnels et porter sur des domaines de compétence fédérale. Le projet de loi respecte parfaitement ce critère.

• (1815)

[Français]

Les projets de loi et motions doivent porter sur des questions présentant un intérêt public significatif. La conduite des parlementaires présente sans conteste un intérêt public considérable.

Les projets de loi et les motions doivent porter sur des questions qui ne font pas partie du programme législatif actuel du gouvernement et sur lesquelles la Chambre des communes n'a pas voté ou ne s'est pas autrement prononcée au cours de l'actuelle session du Parlement. Pour autant que je sache, c'est le cas du projet de loi C-226.

[Traduction]

En ce qui concerne les projets de loi pouvant faire l'objet d'un vote, toutes choses étant égales, une priorité plus forte devrait être accordée aux questions qui transcendent les intérêts purement locaux, qui ne sont pas entachées de sectarisme et qui, enfin, ne peuvent être perçues autrement par la Chambre.

De toute évidence, le projet de loi C-226 n'a pas pour objet de favoriser des intérêts locaux particuliers, et il est d'intérêt complètement national. Il s'applique à tous les parlementaires indistinctement. Je n'y vois aucune influence partisane. Les députés de tous les partis ont signé ma pétition accompagnant le projet de loi. Je suis convaincu que tout ce que nous pourrions faire pour rehausser la dignité du Parlement et des parlementaires aux yeux de la population ne pourra que nous profiter, collectivement et individuellement.

Des dispositions semblables existent dans les provinces et ailleurs, dans d'autres pays. Il n'est ni extravagant ni lourd dans sa conception et son application possible. Je crois sincèrement qu'il répond à tous les critères qui font qu'un projet de loi est digne de faire l'objet d'un vote dans cette auguste enceinte.

Je demande par conséquent le consentement unanime des députés pour qu'il puisse être mis aux voix.

### Initiatives parlementaires

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député de Halifax-Ouest a présenté une motion demandant que son projet de loi puisse être mis aux voix. Le député a-t-il le consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-226, le Code de déontologie parlementaire.

Je ne doute pas de l'importance d'un projet de loi comme celui-là, présenté par notre collègue de Halifax-Ouest. En fait, de ce projet de loi dépend, je l'imagine, toute la confiance que le public peut avoir dans ses institutions et, ultimement, dans ses représentants politiques qui animent ces institutions parlementaires qui sont les nôtres et qui sont à la base du système démocratique dans lequel nous vivons, et du système de gouvernement qui nous régit.

Cela dit, je m'interroge sur le caractère un peu surréaliste des débats que nous vivons à la Chambre par les temps qui courent puisque, au moment où nous discutons d'un Code de déontologie parlementaire, une question très importante s'il en est une, je n'en disconviens pas, le gouvernement fédéral a, parallèlement à cela, déposé une législation qui remet en question l'équilibre fondamental de cette fédération dans laquelle nous vivons.

Cette fédération a été créée par le libre consentement des provinces qui la composent. Ces provinces, qui ont pu librement faire leur entrée dans cette fédération, se voient maintenant imposer une camisole de force qui voudrait les prévenir d'en sortir, ou du moins de rendre les conditions leur permettant de sortir de la fédération tout aussi librement qu'elles y sont entrées plus difficiles que jamais, de telle sorte de nier à toutes fins utiles leur droit de pouvoir en sortir.

• (1820)

Vous me permettez d'ouvrir ici une petite parenthèse qui m'apparaît fort importante, puisque, quoique je ne renie pas l'importance du projet de loi qui est déposé par notre collègue, j'estime qu'il se déroule ici un débat qui est infiniment plus important, qui est la nature même de ce pays dans lequel nous vivons, et qui nous amène, effectivement, à entretenir ce genre de débat, notamment sur la déontologie parlementaire, le budget et toutes autres questions qui doivent normalement retenir l'attention des parlementaires.

Mais rappelons simplement qu'au moment où le Québec a fait son entrée dans la fédération canadienne en 1867, le Québec l'a fait que sur la base d'un simple vote à l'assemblée législative de l'époque, vote qui, soit dit en passant, est passé par une très courte majorité de deux sièges, si je ne m'abuse, chez les députés francophones. Donc, le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'était pas une entrée des plus unanimes, loin de là. Mais c'est ainsi que le Québec a fait son entrée dans la fédération canadienne.

Par la suite, lorsque d'autres provinces se sont jointes à la fédération canadienne, jamais les membres fondateurs n'ont eu à donner leur aval formellement à l'entrée des nouvelles provinces,

*Initiatives parlementaires*

même si, fondamentalement, cela avait une incidence sur chacune d'entre elles.

Aujourd'hui, on voudrait nous dire que le fait de consulter la population de façon démocratique, par la voie d'un référendum, ne serait pas légitime, ne serait pas la façon correcte de sortir de ce pays, alors que jamais, en 1867, la population du Québec n'a été consultée pour entrer dans cette fédération.

Je vous sou mets respectueusement qu'il est légitime et démocratique que le Québec quitte la fédération canadienne aussi librement qu'il y est entré, si tel est le voeu de sa population, et si ce voeu s'exprime par la majorité des voix, c'est-à-dire 50 p. 100 plus une voix.

On dit de l'autre côté de la Chambre: «Oui, mais il y a déjà eu deux référendums. Vous allez tenir combien de référendums jusqu'à ce que vous obteniez un oui?». Là n'est pas la question. En 1980, on a dit aux Québécoises et aux Québécois: «Si vous demeurez dans le Canada, nous allons réformer ce pays de telle sorte que vous vous y sentiez à l'aise.» Résultat, on a effectivement entrepris une réforme constitutionnelle, mais on a laissé le Québec à l'extérieur, sur le parvis. Depuis 1982, le Québec n'a jamais signé la réforme constitutionnelle qui a été adoptée à ce moment-là, et aucun premier ministre du Québec, qu'il soit fédéraliste ou souverainiste, n'a signé cette Constitution.

Donc, on a obtenu un non sur la base de fausses représentations, scénario qui s'est reproduit en 1995. À la toute veille du référendum, le premier ministre actuel, constatant avec effroi que les souverainistes pouvaient l'emporter, a fait encore une fois des promesses au peuple québécois en leur disant: «Nous allons enchâsser dans la Constitution le droit de veto et le concept de société distincte.» On a vu ce qui s'est passé, encore une fois, une motion sans aucune valeur, qui a été adoptée ici, en cette Chambre, et un droit de veto qui a été accordé à toutes les régions du Canada, rendant d'autant plus difficile maintenant et pour toujours quelque réforme de la Constitution canadienne qui puisse accommoder les provinces.

Alors, je vous sou mets respectueusement que dans ces circonstances, il est tout à fait légitime que les Québécoises et les Québécois, qui ont voté non en 1980 et qui ont voté non en 1995, par une très faible majorité, se prononcent une troisième fois. Curieusement, même si la majorité n'était que de 50,4 p. 100 en 1995, on semble dire que c'était une majorité suffisante, et on semble considérer que la question était suffisamment claire.

Mais sur cette base, on doit conclure que le contrat moral, si je peux dire, qui avait été conclu entre les Québécoises et les Québécois et les gouvernements fédéraux de 1980 et de 1995 a été rompu, ce qui justifie amplement la tenue d'un troisième référendum sur la souveraineté, pour qu'on dise aux Québécoises et aux Québécois: «Écoutez, on vous avait dit qu'on allait réformer un certain nombre de choses pour que vous votiez non, eh bien, il n'y a pas eu de réforme de quelque nature que ce soit, pensez-vous toujours que nous devrions rester dans ce pays?»

• (1825)

Si les Québécoises et Québécois décident que non, je sou mets qu'ils auront le choix et la liberté de quitter ce pays.

Ceci étant dit, en tout respect pour notre collègue de Halifax-Ouest, qui a travaillé fort pour préparer ce projet de loi, j'aimerais revenir sur le projet de loi lui-même et dire que quoique je comprenne les motivations fondamentales qui ont amené notre collègue à présenter ce projet de loi, nous ne pourrions malheureusement y souscrire.

Nous ne pourrions y souscrire parce que celui-ci propose d'imposer et d'établir un code de déontologie à l'intention des parlementaires alors qu'encore aujourd'hui il existerait, semble-t-il, un code de conduite, un code de déontologie très mystérieux qui régirait l'action des ministres, lequel code n'est pas connu sinon par le premier ministre lui-même.

Le premier ministre nomme un conseiller à l'éthique qui ne rend de comptes qu'à lui seul sur la base d'un code de déontologie que lui seul semble connaître et on voudrait imposer aux parlementaires de cette Chambre des règles plus strictes que celles qui sont en vigueur pour les membres du Cabinet qui, eux, ont accès à des informations privilégiées et à des programmes de subventions.

Je sou mets à l'ensemble des collègues de cette Chambre, et en tout respect pour notre collègue de Halifax-Ouest, que la priorité aurait dû être d'établir un code de déontologie public, connu, à l'intention des membres du Cabinet et que, ceci étant fait, par la suite, il nous serait éventuellement possible effectivement d'envisager l'adoption d'un code de déontologie pour les parlementaires.

S'il est pertinent d'envisager l'adoption d'un code de déontologie pour le Cabinet, d'une part, et éventuellement pour les parlementaires, d'autre part, il faut également regarder ce qui est à la source de certains conflits d'intérêt dont se seraient rendu coupables ou dont pourraient se rendre coupables non seulement des parlementaires mais surtout des ministres, des membres du Cabinet.

Lorsqu'on fait l'autopsie des différents cas de conflits d'intérêt qui sont survenus au cours des ans, il nous est souvent possible d'établir un lien très direct entre des entreprises qui auraient contribué aux caisses électorales, et des services rendus par les parlementaires, les ministres et les membres du gouvernement par la suite.

En terminant, je sou mets que nous devons également, parallèlement à une démarche visant à adopter des codes de conduite et des codes de déontologie, regarder scrupuleusement et avec beaucoup d'attention la façon dont se financent les partis politiques. Nous aurons l'occasion, via le projet de loi C-2, de discuter de cette question fondamentale.

[Traduction]

**M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur ce projet de loi d'initiative parlementaire portant sur la création d'un code de déontologie.

L'élaboration d'un code de déontologie parlementaire a été proposée à maintes reprises à la Chambre depuis une vingtaine d'années. En fait, le député a présenté le même projet de loi, qui s'appelait alors projet de loi C-488, lors de la dernière session.



L'élaboration d'un code de déontologie est une question qui présente un intérêt pour tous les parlementaires, et ce code ne saurait être mis en oeuvre sans l'accord de tous les députés et sénateurs. De toute évidence, tous les parlementaires ont la responsabilité d'agir honnêtement et avec intégrité et d'être dignes de la confiance que les Canadiens leur ont témoignée.

Le premier ministre lui-même a déjà fait à la Chambre la déclaration suivante:

... la confiance dans les institutions gouvernementales dépasse les simples considérations de parti, et [...] il incombe à tous les titulaires élus de charges publiques de la rétablir.

Il est clair qu'à titre de parlementaires, nous avons une responsabilité individuelle par rapport au respect d'une éthique. De plus, ensemble, nous avons l'obligation collective de veiller à ce que cette éthique soit respectée. C'est en partie parce que le législatif est un organe de l'État qui est distinct de l'exécutif. Notre code de conduite ne peut être élaboré que par nous et pour nous.

● (1830)

L'initiative de mon collègue en faveur d'un code déontologique soulève des questions touchant nos responsabilités individuelles et collectives comme parlementaires.

Pour mettre les choses en perspective, j'aimerais toucher un mot sur ce qui est déjà en place et sur le travail qui a été fait auparavant afin de garantir l'intégrité et l'honnêteté de nos institutions politiques.

Premièrement, en tant que parlementaires, nous sommes déjà régis par les lois du pays et par les lois du Parlement.

Il y a d'abord le Règlement de la Chambre des communes qui nous régit ici, ainsi que la riche histoire de la jurisprudence et des décisions de la présidence qui établissent les paramètres à respecter dans l'exercice de nos fonctions de parlementaires. C'est la même chose à l'autre Chambre qui a ses propres règles.

Ainsi, l'article 21 du Règlement stipule que les députés n'ont pas le droit de voter sur une question dans laquelle ils ont un intérêt pécuniaire. L'article 23 du Règlement dit que constitue un délit qualifié de «high crime and misdemeanour» le fait d'accepter de l'argent en vue de favoriser toute opération devant être conduite devant le Parlement.

Le Code criminel interdit expressément aux parlementaires de se livrer à des actes de corruption électorale et autres actes du genre. Les tribunaux ont cependant reconnu qu'il y avait quelque ambiguïté dans la définition de l'expression «haut fonctionnaire du Parlement», et il a été proposé que le Parlement en précise le sens.

Dans la Loi sur le Parlement du Canada, il est question des conflits d'intérêts en ce qui concerne les sénateurs, et l'on prévoit les amendes en cas de contravention. On y trouve également des dispositions relatives à la passation de marchés avec des membres du parti ministériel à la Chambre, mais voilà des années que l'on dit que ces règles ont besoin d'être mises à jour.

### *Initiatives parlementaires*

La Loi électorale énonce des lignes de conduite à suivre pendant les élections, notamment en ce qui concerne le financement de la campagne. Une proposition de modification à la Loi électorale est actuellement à l'étude et vise à accroître le degré de transparence et de responsabilisation en matière de financement électorale, ce qui témoigne de l'engagement du gouvernement en matière de restauration de l'intégrité de nos institutions politiques. La peine que prévoit la Loi électorale dans certains cas est la perte du siège de député.

Ces fondements du comportement éthique mis à part, le gouvernement a depuis toujours reconnu l'importance de rétablir les apparences d'honnêteté et d'intégrité au sein des institutions politiques de notre pays. Nous en avons fait une priorité dans le livre rouge du Parti libéral pendant la campagne électorale de 1993.

Depuis, la liste des initiatives que nous avons prises est très longue, et je suis sûr que mes collègues reconnaîtront les initiatives suivantes. Le gouvernement a présenté des modifications à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes afin de rendre leurs activités plus transparentes. La loi prévoit des peines plus sévères pour les lobbyistes, ce qui a amélioré la transparence de leurs activités.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement a nommé un conseiller en éthique dont le mandat est double: premièrement, il conseille les ministres et les représentants de l'État sur leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions; deuxièmement, il peut faire enquête suite aux plaintes déposées contre les activités des lobbyistes, et ce, conformément à leur code de conduite.

En juin 1994, le premier ministre a déposé un nouveau code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Ce code est une mesure concrète qui prouve que le gouvernement reconnaît que pour regagner la confiance du public il faut renforcer le système du côté tant des lobbyistes que des détenteurs de charges publiques.

Le code énonce des principes clés qui s'appliquent à tous les détenteurs de charges publiques: les ministres, les secrétaires d'État, les secrétaires parlementaires, le personnel ministériel et les personnes à plein temps nommées par décret. C'est le premier ministre qui est chargé de le faire respecter.

Comme nous pouvons le voir, le gouvernement actuel prend très au sérieux ses responsabilités relatives au maintien de l'intégrité du gouvernement.

J'aimerais maintenant parler des efforts du Parlement en vue d'élaborer un code de conduite. Nous étudions la question de l'éthique parlementaire depuis le début des années 70 et nous avons produit toutes sortes de livres verts et de rapports du comité permanent ainsi qu'une pléthore de projets de loi sur ce sujet. Tous sont morts au Feuilleton.

● (1835)

En fait, l'une des études les plus approfondies est assez récente. Je veux parler du travail du Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes chargé de l'étude du code de conduite, qui a été créé par le gouvernement en 1995.

*Initiatives parlementaires*

Ce comité, qui était présidé par le député de Kingston et les Îles, a entendu de nombreux témoins, y compris le conseiller fédéral en éthique, le commissaire à la protection de la vie privée, des universitaires spécialisés dans le domaine des sciences politiques, des citoyens respectés et plusieurs conseillers provinciaux en éthique.

Le rapport final de ce comité présentait un code inspiré des nombreux éléments communs aux témoignages qu'il avait entendus. En voici quelques exemples: une liste de principes devrait être incorporée dans le code; il importe de nommer un commissaire ou un organisme chargé de donner des conseils, de recevoir les divulgations des intérêts et d'appliquer le code, comme le fait l'actuel conseiller en éthique dans le cas des ministres et des secrétaires parlementaires; il faudrait donner suite aux divulgations des biens et des intérêts; il convient de clarifier la question des marchés publics et de reconnaître la distinction entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, en recommandant la création d'un comité permanent chargé d'administrer le code.

À la lecture du projet de loi C-226, je constate que le député d'en face s'est inspiré pour une grande part du travail accompli précédemment par des parlementaires.

Cependant, comme dans le cas de bon nombre des initiatives concernant un code de déontologie parlementaire, le rapport du comité spécial n'a pas été adopté, car les parlementaires eux-mêmes n'ont pu s'entendre sur son adoption.

Certains parlementaires ont dit que, à leur avis, un code en bonne et due forme créerait un ensemble de règles rigides et coûteuses, ce qui ne conviendrait pas dans un Parlement.

Le défi de la Chambre et de l'autre endroit a donc consisté à trouver le meilleur équilibre possible, pour veiller à l'existence et à l'apparence d'une conduite éthique de la part des parlementaires.

Comme je l'ai mentionné, nous avons déjà une gamme de mesures en place pour traiter de cette question.

Autant que je sache, les députés ne souhaitent pas particulièrement que l'élaboration d'un code en bonne et due forme devienne une priorité pour l'instant. En outre, je ne crois pas qu'il soit vraiment nécessaire de l'élaborer à ce moment-ci.

Les efforts du député qui a présenté le projet de loi sont des plus honorables et louables. Il perpétue une tradition qui existe depuis maintenant une vingtaine d'années au Parlement. Je tiens à souligner ses efforts et sa contribution à cette initiative, ainsi que les efforts de l'ensemble des députés pour maintenir des normes élevées et l'apparence de normes élevées de conduite éthique dans l'exercice de nos fonctions et de nos responsabilités en tant que parlementaires.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de ce projet de loi concernant un code de déontologie parlementaire et de chercher à déterminer s'il serait bon d'adopter officiellement un code de déontologie pour les députés, voire pour les parlementaires en général.

J'ai écouté avec intérêt le député du gouvernement quand il parlait des garanties qui existent dans le système pour que la conduite des parlementaires soit irréprochable.

Je trouve ce projet de loi très intéressant. L'idée que le service parlementaire est une marque de confiance de la population est très chère à la plupart des parlementaires. Ces derniers veulent faire ce qu'il faut pour maintenir cette confiance.

Un code de déontologie est une proposition qui mérite d'être débattue. Le député du gouvernement a fait allusion au conseiller en éthique, lequel est nommé par le premier ministre, mais doit souvent enquêter sur des actes que le premier ministre a pu commettre. Cela peut donner lieu à des conflits.

Je pense que ce débat vient à point. Il est opportun parce que, d'une façon générale, la population respecte moins cette institution et les députés. Ce respect diminue constamment depuis longtemps.

• (1840)

Quand on regarde les professions que respectent les Canadiens, on voit que les médecins figurent au haut de la liste et que les travailleurs sociaux sont en bonne position. Mais les représentants élus sont au bas de l'échelle et il faut en tenir compte. C'est pourquoi le débat est opportun et je félicite le député d'avoir proposé ce projet de loi.

Les principes qui sous-tendent ce projet de loi supposent notamment des normes d'éthique; la conduite des parlementaires devra stimuler et préserver la confiance de la population, et elle pourra faire l'objet d'un examen public minutieux. Les députés doivent arranger leurs affaires personnelles en fonction de l'intérêt public et ils doivent refuser tout cadeau ou avantage personnel leur poste qui risquerait, selon toute vraisemblance, de compromettre leur jugement ou leur intégrité.

Je vais m'attarder quelques instants sur le dernier point. Au cours de la période des questions, aujourd'hui, à la Chambre, j'ai soulevé le problème des subventions accordées dans la circonscription du premier ministre. Cela montre bien que nous avons besoin d'un conseiller indépendant en matière d'éthique, d'un code de conduite indépendant. Je voudrais bien savoir ce que pense le conseil en matière d'éthique, car je n'ai jamais pu mettre la main sur une copie des directives qu'il est censé appliquer.

La question que nous avons posée illustre à quel point nous avons besoin que les décisions des ministres et des parlementaires soient empreintes de transparence et d'ouverture. Nous avons demandé aujourd'hui combien il fallait de coïncidences d'affilée avant que l'on sonne l'alarme à propos des activités du premier ministre et de ces subventions fédérales.

Je puis dire que, au cours de la campagne électorale de 1997, le tiers des dons versés à la campagne personnelle du premier ministre par des particuliers et des sociétés étaient associés à une subvention ou à un prêt du gouvernement. Autrement dit, les personnes ou les entreprises qui bénéficiaient d'un prêt ou d'une subvention du gouvernement fédéral versaient en retour au premier ministre un don allant de 400 \$ à 10 000 \$. Cela ne prouve pas en soi qu'il y a eu méfait, mais ce n'est pas tout.

*Initiatives parlementaires*

Le premier ministre a vendu un hôtel à un individu qui avait, disons, des antécédents douteux et qui avait déjà possédé un hôtel, lequel a fait faillite. Cet individu a alors reçu encore plus de subventions du gouvernement. Le premier ministre en a-t-il retiré un avantage ou pas? Le conseiller en éthique a déclaré qu'il ne le pensait pas vraiment, mais le même hôtel n'a pas payé tous ses impôts et toutes ses taxes au gouvernement provincial et à la municipalité de Shawinigan. Il doit des taxes d'accise au gouvernement fédéral et 100 000 \$ à des entrepreneurs locaux. L'auberge est une fois de plus en vente.

Comment se fait-il que cet hôtel ait obtenu des subventions et des prêts fédéraux, compte tenu des antécédents du propriétaire et des liens étroits de celui-ci avec le premier ministre? Peut-être qu'en soi, il n'y a pas là de quoi tirer la sonnette d'alarme, mais je dois dire qu'il y a lieu de commencer à être nerveux. Et la saga continue.

René Fugère a été un adjoint non rémunéré du premier ministre. Il l'a représenté lors de fonctions officielles et a fait des annonces en son nom. Il était donc étroitement lié au premier ministre. Cet homme a représenté le premier ministre lors de fonctions officielles dans sa circonscription. Il a annoncé le paiement de la subvention du fonds transitoire pour la création d'emplois à l'Auberge Grand-Mère, dans la circonscription du premier ministre. Dix jours plus tard, il a reçu 11 500 \$ de l'entreprise bénéficiaire de la subvention pour services rendus. Peut-être n'est-ce là qu'une heureuse coïncidence en sa faveur, mais la multiplication des coïncidences a de quoi rendre très nerveux. Et ce n'est pas tout.

• (1845)

Le ministre du Développement des ressources humaines possède un fonds spécial à partir duquel il peut accorder des subventions spéciales, à sa seule discrétion. La circonscription du premier ministre a reçu la seule subvention accordée dans tout le Canada. C'est peut-être encore une coïncidence, mais ce qui s'est produit, c'est que la subvention n'est pas dépensée. Il faut donc créer un fonds de fiducie spécial pour conserver l'argent de la subvention dans la circonscription jusqu'à l'exercice financier suivant.

Le problème, c'est que le gouvernement a admis lui-même, et ses propres documents le confirment, que ce fonds de fiducie est illégal. C'est tout simplement illégal. Un tel fonds ne respecte pas les paramètres de la légalité. On ne peut le créer légalement, mais on l'a fait quand même.

C'est illégal. C'est unique. Ça se fait dans la circonscription du premier ministre. Ça survient après tout le reste. C'est peut-être le fruit d'une coïncidence. Pis encore, l'avocat qui a constitué le fonds de fiducie illégal a été nommé par le premier ministre non pas une, mais bien deux fois à son poste à la Société canadienne des postes, la dernière fois en septembre de cette année. C'est un signal d'alarme pour moi. Il y a dans tout cela trop de coïncidences heureuses qui s'accumulent les unes après les autres.

Le Quality Inn situé dans la circonscription du premier ministre, par exemple, a reçu une subvention de 600 000 \$ qui a été annoncée sans travaux d'écritures de la part du ministère. Aucun document n'a été préparé à cet effet. L'annonce a été publiée dans le bulletin parlementaire du premier ministre en avril 1997, le mois du déclen-

chement des élections. L'approbation est survenue bien après l'annonce dans le bulletin parlementaire. Des communiqués de presse ont été émis. On a annoncé de grands projets imminents.

M. Thibeault, un individu qui, de son propre aveu, s'est livré à des escroqueries dans la circonscription du premier ministre et qui fait maintenant l'objet d'une enquête criminelle à la suite de différends juridiques au sein de la circonscription, est impliqué. Un des collecteurs de fonds du Parti libéral du Canada lors des dernières élections a été trouvé coupable de trafic d'influence parce qu'il a lié des subventions du Fonds transitoire pour la création d'emplois en disant ceci qu'il obtiendrait une subvention ou organiserait une rencontre avec le ministre pour quelqu'un à condition qu'il fasse un don au Parti libéral. Le Parti libéral ne ferme pas les yeux là-dessus, mais c'est arrivé. Cette personne a été trouvée coupable.

Je ne suis pas certain qu'un projet de loi comme celui-ci empêcherait ce genre de conduite, mais il soulignerait certainement à quel point elle est répréhensible. Le projet de loi expliquerait certainement que nous devons mener nos affaires de manière tout à fait indépendante, sans tirer quelque avantage que ce soit, tant sur le plan politique que de la vente d'une propriété. Nous devons nous conduire d'une manière honorable en cet endroit.

J'ai demandé à maintes reprises que le premier ministre dépose à la Chambre tous les documents liés à cette affaire. Nous continuons de fouiller cette question en présentant des demandes de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Nous avons obtenu de nouveaux renseignements aujourd'hui. Nous en obtenons d'autres demain. Les libéraux peuvent être certains de cela.

Le problème, c'est qu'il est grand temps que tout le monde comprenne qu'un conseiller en éthique à cet endroit doit être complètement indépendant de tous, y compris du premier ministre, pour pouvoir nous présenter à tous des rapports qui garantiront le respect du meilleur code d'éthique possible et qui rétabliront la confiance dans une institution très honorable.

**M. Jim Jones (Markham, PC):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance de participer au débat de ce soir sur le projet de loi du député de Halifax-Ouest, qui vise à établir un code de déontologie qui régirait la conduite des parlementaires. À mon avis, c'est un sujet très important.

Je crois que le député soulève un point très important en présentant ce projet de loi. Il y a d'innombrables exemples de politiciens élus dont la conduite frôle dangereusement la limite entre le bien et le mal.

Je pense par exemple au premier ministre et à l'utilisation suspecte qu'il a faite du Fonds du Canada pour la création d'emplois, qui a mené à la publication de nombreux articles dans les journaux sur d'importantes subventions accordées à un homme d'affaire louche de la circonscription du premier ministre. Dans un cas comme celui-là où on cite même dans les journaux un membre du personnel politique qui aurait dit que le processus d'attribution des fonds à Shawinigan ne correspondait pas aux pratiques normales du ministère du Développement des ressources humaines, il faut se demander s'il n'est pas temps de nommer un organisme de surveillance.

*Initiatives parlementaires*

• (1850)

Il y a une grande différence entre confier ces dossiers à la GRC à titre de dossier criminel et demander à un organisme indépendant de faire enquête sur la conduite d'une personne ou sur la façon dont elle a agi.

Le ministre du Commerce international, qui a fait l'objet de critiques pour ses stratégies de collectes de fonds électoraux et l'utilisation qu'il a faite du Fonds pour la création d'emplois, est un autre exemple de situation où un comité de déontologie serait utile. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lancer une chasse aux sorcières. Je ne crois pas non plus que ce soit là l'objectif du projet de loi. Toutefois, dans des cas de ce genre où on remet les actions du ministre en question, un comité de déontologie serait un outil utile qui permettrait de rétablir les faits.

La ministre du Développement des ressources humaines, qui a également bien utilisé le Fonds du Canada pour la création d'emplois pour des projets dans sa circonscription, pourrait également être dans une situation où un comité serait bien placé pour régler la question.

Malgré les innombrables cas de conduite douteuse de la part des ministériels dans l'utilisation des fonds publics, le gouvernement ne cesse de nous dire, ainsi qu'aux Canadiens, qu'il n'y a rien de répréhensible dans son comportement, car le conseiller en éthique, M. Wilson, sert de chien de garde pour le premier ministre et le Cabinet.

M. Wilson n'est pas vraiment un conseiller en éthique. C'est simplement un employé qui fait rapport au premier ministre. S'il entend parler d'une conduite inacceptable, son travail consiste à en saisir les ministres et le premier ministre et à camoufler l'affaire. Un véritable conseiller en éthique examinerait la question et s'il y a un comportement inacceptable, son rôle serait d'en aviser le Parlement ou un comité du Parlement. Il lui incomberait également de rendre cela public.

Même si ce poste permet au gouvernement de bien paraître, le fait demeure que le conseiller relève du premier ministre. Il ne fait pas rapport à la Chambre, mais à la personne qu'il est censé surveiller. C'est absurde et tout à fait contraire à toute la notion d'une surveillance exercée par un conseiller en éthique. À quoi sert d'avoir une personne surveillant son patron? Le poste, malgré son titre charmant, est un poste politique où le titulaire doit s'assurer que le premier ministre et les ministres ne se mettent pas dans l'eau chaude.

Il est nécessaire d'avoir quelqu'un qui fait rapport à la Chambre sur l'éthique du gouvernement. Cependant, je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de surveiller tous les députés et tous les sénateurs. Je crois que du simple fait que nous soyons élus par les citoyens du Canada, nous sommes automatiquement tenus de respecter des normes de conduite élevées.

Cependant, si nous voulons examiner cette question plus en profondeur, je pense que le modèle de la Chambre des représentants aux États-Unis mérite qu'on s'y attarde. Le comité sur l'administra-

tion de la Chambre est chargé de superviser et, au besoin, d'examiner le comportement éthique des membres du Congrès. Ce pourrait être une bonne façon de procéder plutôt que l'actuel conseiller en éthique qui ne sert, en fait, qu'à tirer d'embarras le premier ministre et ses ministres.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Comme je ne vois personne qui demande la parole, le député de Halifax-Ouest a cinq minutes pour mettre fin au débat. Après ces cinq minutes, le débat sera terminé.

[Français]

**M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, premièrement, je veux remercier tous les députés qui ont participé au débat. C'est un sujet très important et leurs opinions sont très valables.

[Traduction]

Je voudrais résumer en quelques minutes certains points qui ont été soulevés au sujet du projet de loi. Mon collègue du Bloc québécois a exprimé des réserves parce que, selon lui, le projet impose des règles plus strictes aux députés qu'aux ministres.

En toute déférence, je dirais au député que c'est exactement le contraire. Le projet de loi s'applique à tous les députés, ministres et premier ministre compris. Nous aurions là les règles fondamentales pour tous. Si, pour quelque raison, le premier ministre veut prévoir des règles plus strictes en vertu du projet de loi pour les membres du Cabinet, il pourra le faire. Mais le projet de loi s'appliquerait à tous les parlementaires, sénateurs compris. Il atteindrait donc l'objectif que mon collègue souhaite.

• (1855)

Quant aux observations du député ministériel au sujet de toutes les mesures déjà en place, je crois que le simple fait que la question surgit sans cesse, comme il l'a lui-même dit à maintes reprises, montre assez que toutes ces mesures en place ne donnent pas les résultats escomptés. Comme le député l'a dit, j'ai effectivement passé en revue les études antérieures et les efforts qui ont été faits par le passé, et le projet de loi s'appuie sur eux. Il vise à regrouper tous ces éléments épars pour en faire une loi applicable.

Le député a dit également que le très honorable premier ministre avait déclaré que la question de l'éthique devait échapper à tout sectarisme. C'est exactement pour cela que le projet de loi est présenté. Ce n'est pas une question partisane. C'est un code qui s'appliquerait à tous les députés, quelle que soit leur affiliation politique, quel que soit le poste qu'ils occupent. Au contraire, le système en vigueur prête le flanc à des critiques parce que le conseiller en éthique rend compte au premier ministre et n'est pas vraiment perçu comme étant objectif, comme il le serait s'il rendait compte au Parlement dans son ensemble. Par conséquent, dans la structure actuelle, les conflits d'intérêts sont perçus comme étant possibles.

Tous les députés conviendront sans doute que si une chose est faite correctement, il n'y a pas de mal à l'examiner, car cela aura pour effet de lever les soupçons du public sur les activités des députés. Le projet de loi redonnerait certainement un peu de lustre à

la fonction de parlementaire tout en assurant une plus grande transparence.

J'ai déjà exprimé ma déception que ce projet de loi n'ait pas été choisi comme mesure pouvant faire l'objet d'un vote. Quelqu'un a dit que je ne devais pas m'attendre à ce qu'il fasse l'objet d'un vote parce que personne ne voudra voter contre; ce serait comme voter contre la maternité. Je le conçois fort bien, mais il est temps de voter contre la maternité et de prendre position en faveur d'une mesure qui aura pour effet d'améliorer le fonctionnement du Parlement, pour le plus grand bien des Canadiens.

Je n'ai pas été gratifié d'un niveau de confiance bien élevé par les gens avec lesquels j'ai parlé durant la campagne électorale et avec lesquels je parle encore. Ils ne font guère confiance à la Chambre des communes ni à l'éthique personnelle de chacun des députés dans l'exercice de ses fonctions. En fait, ils nous classent presque au bas de la liste des professions. Nous sommes tout en bas avec les vendeurs de voitures, si je ne m'abuse.

C'est pourquoi il faut sauter sur toutes les occasions pour améliorer l'image des parlementaires. Je peux comprendre pourquoi le député du côté de la partie gouvernementale ne veut pas que cela entre en jeu. Ce serait pour nous un fardeau supplémentaire.

Toutefois, je suis d'accord avec lui sur un point; nous ne pouvons pas légiférer en matière de conduite et de comportement. Je pense que, ultimement, la loi qui doit s'appliquer à tous est celle que nous dicte l'amour que nous ressentons au fond de nos coeurs. Quelle que soit la mesure législative, nous devons examiner nos actions par rapport à ce que nous dicte notre coeur et continuer de lutter pour les personnes que nous représentons par amour, intégrité et respect d'autrui.

Dans ma circonscription, l'autre jour, je parlais à une classe de cinquième de la Basin View School. J'ai été frappé de voir l'intérêt que portaient ces jeunes au système parlementaire. La chose que je leur ai soulignée est la plus importante de toutes. Peu importe la profession, pourvu qu'on l'exerce avec honnêteté, intégrité, transparence et respect d'autrui.

À l'approche des fêtes de Noël, je souhaite à tous mes collègues un très très joyeux Noël et une bonne et heureuse année. Bonnes fêtes et tous mes voeux pour le prochain millénaire.

**Le président suppléant (M. McClelland):** La motion ne faisant pas l'objet d'un vote et le temps de parole du député étant écoulé, l'article est rayé du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

## Ajournement

LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet d'une question que j'ai posée initialement le 23 novembre.

Nous avons parlé de cet avion Hercules qui ne pouvait pas s'envoler pour aller du point A au point B. Nous avons parlé des avions Aurora qui ne peuvent voler trop bas ni voler trop haut. Il y a une seule altitude à laquelle ils peuvent voler.

• (1900)

Je voudrais cependant me concentrer aujourd'hui sur le sujet des Sea King. Comme nous le savons tous, les hélicoptères Sea King sont très vieux et mal en point. Ils ont été retapés. Ils ont été remis à neuf et entreprennent maintenant une nouvelle vie, mais même dans ces conditions, le ministre de la Défense dit que leur vie utile n'ira pas au-delà de 2005, quand nous aurons de nouveaux hélicoptères pour les remplacer.

Nous savons que de nouveaux hélicoptères s'imposent maintenant, étant donné surtout que nous avons dépensé beaucoup d'argent à l'acquisition de frégates, qui étaient conçues pour recevoir ces nouveaux hélicoptères. Sans ces hélicoptères, elles ne sont qu'à moitié efficaces en réalité. Nous sommes très impatients de recevoir ces hélicoptères, mais l'ennui, c'est que leur délai de livraison est de huit ans. Les Sea King n'ont de vie utile que jusqu'en 2005, et si nous commandons les hélicoptères aujourd'hui, ce que nous n'avons pas encore fait, ils ne seraient pas ici avant 2008. Il y a un hiatus entre 2005 et 2008.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise ce que le ministère de la Défense fera dans l'intervalle entre la date de livraison de 2008 au plus tôt et l'expiration de la vie utile des Sea King en 2005. Qu'arrivera-t-il dans ce hiatus de trois ans?

**M. Robert Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que tous les Canadiens devraient être très fiers du travail que les hommes et les femmes membres des forces aériennes canadiennes accomplissent au pays et à l'étranger. Tous les jours, des avions des Forces canadiennes se déploient au pays et dans le monde entier pour mener toutes sortes de missions difficiles.

Lors d'une mission au Timor oriental, nos appareils Hercules ont effectué 130 missions opérationnelles, transportant plus de deux millions de livres de matériel et quelque 2 200 personnes. Ils ont également transporté de l'aide humanitaire vers diverses régions du globe. Les Canadiens ont en outre apprécié l'apport des Hercules lors des inondations au Manitoba et de la grande tempête de verglas.

Nos hélicoptères Labrador continuent d'effectuer de dangereuses opérations de recherche et sauvetage et sauvent chaque année des milliers de vies. Ils seront bientôt remplacés par des Cormorant ultramodernes.

Lors de la récente campagne aérienne de l'OTAN en Yougoslavie, les CF-18 ont accompli plus de 670 sorties, frappant toute une gamme de cibles militaires.

### Ajournement

Ces dernières années, le gouvernement a pris des mesures significatives pour que les forces aériennes soient dotées des outils dont elles ont besoin pour accomplir leur travail. Outre les Cormorant, le ministre a annoncé la mise en oeuvre de programmes de modernisation des appareils de patrouille maritime Aurora et des CF-18.

[Français]

Je suis également ravi de déclarer que bien que les aéronefs Aurora qui étaient, depuis la mi-novembre, limités à des vols sans pressurisation, sont maintenant presque tous autorisés à voler à une nouvelle altitude de plus de 10 000 pieds. Ceci fait suite aux minutieuses inspections qui ont confirmé que ces aéronefs peuvent effectuer en toute sécurité des vols avec pressurisation.

En ce qui a trait aux hélicoptères Sea King, le ministre a très clairement indiqué, et cela à plusieurs occasions, le besoin de les remplacer. En fait, le ministre a confirmé plusieurs fois dans cette Chambre que le projet des hélicoptères maritimes était la priorité numéro un en ce qui concerne l'équipement. Aussi, nous sommes en train d'élaborer une stratégie d'acquisition.

Ces actions aideront à garantir que la force aérienne du Canada puisse continuer à servir tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays et permettront de continuer à interopérer efficacement avec nos alliés.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. McClelland):** Juste au cas où un quelconque des ministères soit à l'écoute, les secrétaires parlementaires disposent de deux minutes bien comptées pour répondre. Je sais que c'est parfois difficile parce que les réponses émanant des ministères sont beaucoup plus longues et si bien élaborées qu'il est dommage de les écarter.

### L'ÉGALITÉ

**M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, j'ai été sidéré par la réponse de la présidente du Conseil du Trésor à ma question concernant le racisme au sein de la société en général et au gouvernement fédéral en particulier. Elle avait le choix. Au nom du gouvernement, elle aurait pu s'attaquer aux questions de discrimination raciale. Elle a plutôt choisi la voie de la politique partisane. Il y a cependant pire. Elle a ensuite dit que le gouvernement s'attaque au problème en établissant un conseil consultatif.

Les Noirs canadiens et les autres membres des minorités visibles ont déjà fait l'objet d'un trop grand nombre d'études. Ce sont des solutions qu'il faut. L'analyse de la performance du gouvernement en 1998 par la Commission canadienne des droits de la personne révèle un bilan catastrophique. Des 12 420 postes pour une durée déterminée qui ont été comblés l'an dernier, seulement 418 sont occupés par des membres des minorités visibles, soit seulement 3 p. 100. Des 2 800 postes permanents comblés, seulement 184 ont été attribués à des membres des minorités visibles. Toutefois, comme il y a eu une perte de 685 postes occupés par des membres des minorités visibles, les libéraux ont à leur bilan une perte nette de 501 employés, ou une diminution de 18 p. 100.

• (1905)

Je suis sûr que le gouvernement sait fort bien que cela fait plus de deux ans que la commission a rendu publique l'étude menée par le docteur John Samuel et intitulée «Les minorités visibles et la fonction publique du Canada». En février 1998, un forum sur la discrimination raciale dans la fonction publique fédérale et les organismes fédéraux au Canada a étudié les problèmes de racisme systémique.

Dans son rapport annuel de 1998, la Commission canadienne des droits de la personne précise que:

[...] les résultats de la fonction publique étaient les pires dans la catégorie des minorités visibles. En 1997-1998, leur représentation n'atteignait que 5,1 p. 100, soit environ la moitié de ce qu'on aurait pu attendre compte tenu des compétences disponibles. La fonction publique a eu de multiples occasions de remédier à la situation puisqu'elle a embauché plus de 15 000 personnes, mais le nombre de postulants engagés appartenant à des minorités visibles équivalait à moins de la moitié du nombre de candidats qualifiés et disponibles. Comme les ministres fédéraux semblent constamment avoir des difficultés en ce qui concerne le recrutement et l'avancement des membres des minorités visibles, il est difficile de conclure qu'ils ont pris les recommandations de M. Samuel à coeur.

J'ai également déclaré, dans ma question au président du Conseil du Trésor, qu'il était inexcusable de la part du gouvernement de ne pas avoir nommé le juge Corrine Sparks, qui s'est vu sciemment négliger et ignorer par le gouvernement, lequel a décidé de nommer des juges qui étaient à la cour de la Nouvelle-Écosse depuis moins longtemps qu'elle. Madame le juge Spark a été nommée en 1987. Le gouvernement l'a oubliée en faveur de juges nommés en 1995, 1993 et 1991, entre autres. Comme l'a déclaré Lincoln Alexander, c'est une «grande claque qu'a reçue la communauté noire» et il a laissé entendre que les actes du gouvernement étaient empreints de racisme.

J'ai soulevé cette question pour la première fois le 14 avril. Le gouvernement a fait l'autruche en espérant que le problème disparaîtrait, comme l'ont si souvent fait les gouvernements du pays lorsqu'il était question d'équité envers les noirs et les autres Canadiens de couleur.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La représentation des minorités visibles dans la fonction publique est extrêmement faible et choquante.

J'espère sincèrement que le représentant du gouvernement ne va pas répondre en proférant des platitudes, en faisant des commentaires sur les bonnes choses qu'ils ont faites et en donnant de vagues références sur de futurs rapports de conseils consultatifs ou de groupes de travail.

J'espère que le gouvernement libéral répondra avec un plan d'action, des objectifs, un financement et des dates précises.

**M. John Maloney (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au nom de la présidente du Conseil du Trésor pour répondre à la question du député.

Comme l'a déjà déclaré la présidente du Conseil du Trésor, nous sommes engagés à assurer l'équité en matière d'emploi et nous

devons continuer à faire des progrès quant à la représentation et à la répartition des membres des groupes désignés.

Nous cherchons à créer une fonction publique fédérale qui reflète la population qu'elle dessert. Le gouvernement veut créer un milieu de travail de choix et assurer le bien-être des employés. En reconnaissant la diversité, les différentes aspirations professionnelles et les besoins divers des employés en matière d'apprentissage et de perfectionnement, nous pourrions offrir un meilleur service aux Canadiens.

Notre investissement constant dans ce domaine témoigne de l'engagement du gouvernement à cet égard. L'ancien président du Conseil du Trésor avait créé un groupe de travail de neuf membres qui devait mettre au point un plan d'action global et recommander des mesures pour accroître la présence des minorités visibles dans la fonction publique fédérale. Cette initiative aidera à susciter l'engagement et l'élan nécessaires à la naissance d'une nouvelle culture au sein de la fonction publique. Voilà une preuve de la détermination du gouvernement à assurer que la fonction publique reflète mieux la diversité de la société canadienne.

Durant l'exercice financier de 1998-1999, le gouvernement a constamment fait des progrès quant à sa capacité d'attirer et de recruter des membres des minorités. Malgré ces progrès constants, nous admettons qu'il faut intensifier les efforts.

Un fonds pouvant atteindre 10 millions de dollars par année a été réservé au programme des mesures favorisant l'équité en matière d'emploi, dont l'objectif est d'abolir les obstacles systémiques au recrutement, au perfectionnement et au maintien en fonction des membres des groupes désignés.

Le secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, les ministères et les organismes s'efforcent, en partenariat, d'élaborer des stratégies et des initiatives qui permettront de relever les défis de l'équité en matière d'emploi et de dénicher des moyens d'atteindre des résultats tangibles.

#### LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, Réf.):** Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement privilégie-t-il l'enregistrement des armes à feu, au lieu d'accroître le nombre des policiers dans nos rues? Cette politique officielle a eu des effets néfastes dans ma circonscription de Dauphin—Swan River.

Si la sécurité dans la rue est une priorité pour le premier ministre, alors le gouvernement ne dépense pas à bon escient.

• (1910)

Examinons les faits. Des centaines et des centaines de postes de la GRC sont vacants. Au Manitoba, je compte 39 vacances de postes dans ce service. Le centre de formation des agents de la GRC à Regina est aujourd'hui fermé. Les nouvelles prévisions budgétaires nationales indiquent 35 millions de dollars pour le contrôle des armes à feu et seulement 13,8 millions pour la GRC. Quelles sont les priorités du gouvernement?

#### Ajournement

Le contrôle des armes à feu existe au Canada depuis plus de 60 ans. Personne n'en conteste l'utilité. Mais gaspiller des millions de dollars pour le maintien d'un registre inutile relève de l'irresponsabilité. Nous ferions un bien meilleur usage de cet argent en mettant un plus grand nombre d'agents de police dans nos rues, ou encore en le consacrant à la santé et à l'éducation ou à la défense.

J'aimerais faire consigner dans le compte rendu officiel des renseignements obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information par mon collègue de Yorkton—Melville sur le registre actuel des armes à feu longues.

Jusqu'à maintenant, le système d'enregistrement a coûté plus de 300 millions de dollars. Seulement 2,9 millions de dollars en droits ont été perçus au cours des six derniers mois. Le ministère de la Justice n'a toujours pas publié le budget du registre pour l'exercice en cours. On a invoqué le secret ministériel pour ne pas rendre publiques 172 pages de documents sur le véritable coût du registre des armes à feu. Au sujet des bureaucrates, jusqu'à 800 gratte-papier sont maintenant affectés à l'enregistrement des armes à feu. La GRC a pris des ressources qui étaient consacrées à la répression criminelle pour employer 391 personnes au registre des armes à feu.

Selon Statistique Canada, 98 p. 100 des victimes de crimes violents n'ont jamais été confrontées à une arme à feu. Quelque 46 p. 100 de tous les meurtres sont commis avec une arme de poing en dépit du fait que le registre des armes de poing existe depuis 65 ans. Le nombre d'incidents criminels a doublé depuis 1970, mais le nombre d'agents de police par habitant est en baisse.

Selon la GRC, le taux d'observation est de 10 p. 100. Comment est-ce que le registre va pouvoir être utile à la police? L'arriéré de travail augmente bien que le nombre des demandes soit inférieur de 70 p. 100 à ce qui était prévu.

Un consultant dit dans son rapport que le déroulement du travail au registre est inefficace et peu flexible. Seulement 87 825 cartes d'identité avec photo ont été émises pendant la première année, il en reste seulement de 2,5 à 6,5 millions à faire. Seulement 260 464 numéros d'enregistrement ont été émis, il en reste seulement de 6 à 20 millions à émettre. Les spécialistes du ministère disent que la production doit passer de 1 500 à 13 500 par jour.

Le secret ministériel a été invoqué pour ne pas publier un rapport de 115 pages sur l'incidence économique du registre. Il y a encore des contestations judiciaires. Six provinces et deux territoires contestent le registre devant la Cour suprême.

En conclusion, le gouvernement rend les rues du Canada moins sûres à cause de son entêtement à vouloir enregistrer toutes les armes à feu longues. Quand le gouvernement va-t-il se réveiller, arrêter de faire de la politiciaille et financer la GRC comme il se doit au lieu de gaspiller des centaines de millions de dollars sur un registre inutile?

**M. John Maloney (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le

*Ajournement*

Président, le 1<sup>er</sup> décembre a marqué le premier anniversaire de la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur le contrôle des armes à feu. Je voudrais assurer au député que, contrairement à l'opinion de certains députés à la Chambre, ce nouveau programme fait une grande différence, une différence tangible.

D'abord, il fait une grande différence en ce qui concerne la sécurité publique. L'objectif de la Loi sur le contrôle des armes à feu est de créer une culture de sécurité à l'égard des armes à feu au Canada et de garder les armes à feu hors de la portée de ceux qui ne devraient pas en avoir en leur possession. Si nous jetons un coup d'oeil au bilan de l'an dernier, nous pouvons constater que le programme atteint cet objectif.

Des vérifications et des critères d'admissibilité plus sévères pour les titulaires et les demandeurs de permis en témoignent. Les responsables du programme ont rejeté 587 nouvelles demandes pour des motifs de sécurité publique et ont révoqué les permis de 504 personnes qui ne répondaient plus aux critères d'admissibilité. Ce nombre est considérable. Il est sept fois plus élevé que le total enregistré ces cinq dernières années. Il témoigne du succès d'un nouveau système qui fournit plus de renseignements en temps opportun aux autorités chargées de la sécurité publique.

Le système de vérification est également efficace pour découvrir les cas de falsification de permis, de vente non autorisée d'armes à feu et de violence conjugale.

Ensuite, le programme fait une différence pour ce qu'il offre aux services de police. Il a permis à ces services de réaliser des écono-

mies importantes. En fait, il s'agit d'une économie annuelle de 30 millions de dollars, car les agents ne sont plus obligés de faire des travaux de bureau, comme recevoir des demandes et délivrer des permis. Cela permet aux forces de l'ordre de passer plus de temps à maintenir l'ordre. Cela ne les enlève certes pas de la rue et cela ne réduit pas le budget des forces policières municipales, provinciales ou fédérales. En fait, le gouvernement fédéral rembourse les provinces et les autres administrateurs du système pour le travail qu'ils accomplissent dans le cadre du programme des armes à feu.

Il y a ensuite le fait que le registre offre de l'information vitale aux forces policières, une information précieuse pour les enquêtes criminelles. Il permet aux forces policières de prendre des mesures préventives lorsqu'elles répondent à des urgences et de reconnaître les armes illégales.

En fait, les Canadiens devraient être fiers de la loi fédérale sur les armes à feu. Cette loi rendra nos collectivités plus sûres. Il est malheureux que le Parti réformiste ne comprenne pas cela.

[Français]

**Le président suppléant (M. McClelland):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajourner jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)





# TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 16 décembre 1999

<b>AFFAIRES COURANTES</b>		
<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>		
M. Lee .....	3035	
<b>La Commission canadienne du tourisme</b>		
M. Cannis .....	3035	
<b>La sécurité nationale</b>		
M. MacAulay .....	3035	
M. Abbott .....	3036	
Mme Venne .....	3037	
M. Bellehumeur .....	3038	
M. MacKay .....	3038	
M. Mancini .....	3039	
<b>Délégations interparlementaires</b>		
M. Graham .....	3040	
M. Proud .....	3040	
Mme Catterall .....	3040	
M. Charbonneau .....	3040	
<b>Comités de la Chambre</b>		
<b>Affaires étrangères et commerce international</b>		
M. Graham .....	3041	
<b>La Bibliothèque du Parlement</b>		
Mme Catterall .....	3041	
<b>Pêches et océans</b>		
M. Easter .....	3041	
M. Duncan .....	3041	
M. Bernier .....	3041	
<b>Code criminel</b>		
Projet de loi C-409. Présentation et première lecture .....	3042	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3042	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	3042	
<b>Loi interdisant l'exportation d'eau hors du Canada</b>		
Projet de loi C-410. Présentation et première lecture .....	3042	
M. Lincoln .....	3042	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	3042	
Mme Catterall .....	3042	
M. Bélanger .....	3042	
M. Loubier .....	3043	
<b>Pétitions</b>		
<b>Belgrade</b>		
M. Graham .....	3043	
<b>Les armes nucléaires</b>		
M. Graham .....	3043	
<b>La pornographie juvénile</b>		
M. Lunn .....	3043	
<b>L'immigration</b>		
M. Lunn .....	3043	
<b>La fiscalité</b>		
M. Lunn .....	3043	
<b>Les aliments transgéniques</b>		
Mme Alarie .....	3043	
<b>La United States Army School of the Americas</b>		
M. Robinson .....	3043	
<b>L'industrie de l'automobile</b>		
Mme Ur .....	3044	
<b>Le Code criminel</b>		
Mme Ur .....	3044	
<b>Le Sénat</b>		
M. Solberg .....	3044	
<b>La Charte des droits et libertés</b>		
M. Solberg .....	3044	
<b>La fiscalité</b>		
M. Solberg .....	3044	
<b>Les maladies du rein</b>		
M. Adams .....	3044	
<b>L'Irak</b>		
M. Adams .....	3044	
<b>La Société canadienne des postes</b>		
M. Plamondon .....	3044	
<b>Les pensions</b>		
Mme Whelan .....	3044	
<b>Le mariage</b>		
Mme Whelan .....	3044	
<b>La fiscalité</b>		
M. McNally .....	3044	
<b>La pauvreté chez les enfants</b>		
M. Harvard .....	3044	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3045	
<b>Les droits de l'enfant</b>		
M. Guimond .....	3045	
<b>La fiscalité</b>		
M. Gallaway .....	3045	
<b>Les droits des enfants à naître</b>		
M. Benoit .....	3045	
<b>La famille</b>		
M. Benoit .....	3045	
<b>Le Code criminel</b>		
M. DeVillers .....	3045	
<b>La Sécurité de la vieillesse</b>		
M. Grewal .....	3045	
<b>La Charte canadienne des droits et libertés</b>		
M. Grewal .....	3045	
<b>L'immigration</b>		
M. Grewal .....	3045	
<b>Le Code criminel</b>		
M. O'Reilly .....	3045	
<b>La Loi sur la Société canadienne des postes</b>		
M. Godin (Châteauguay) .....	3046	
<b>La pornographie juvénile</b>		
M. Valeri .....	3046	
<b>La fiscalité</b>		
M. Valeri .....	3046	
<b>Le traité niska'a</b>		
M. Stinson .....	3046	
<b>L'immigration</b>		
M. Stinson .....	3046	
<b>La fiscalité</b>		
M. Stinson .....	3046	
<b>Les armes nucléaires</b>		
Mme Leung .....	3046	
<b>Via Rail</b>		
Mme Picard .....	3046	

<b>Les adeptes de la secte Falun Gong</b>	
Mme Kraft Sloan .....	3046
<b>Loi de protection des animaux</b>	
Mme Kraft Sloan .....	3047
<b>La pauvreté chez les enfants</b>	
Mme Kraft Sloan .....	3047
<b>La Société canadienne des postes</b>	
Mme Guay .....	3047
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3047
<b>L'avortement</b>	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3047
<b>Les enfants</b>	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3047
<b>La Charte des droits et libertés</b>	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3047
<b>La Société canadienne des postes</b>	
M. Perron .....	3047
<b>La pornographie</b>	
M. Bailey .....	3047
<b>La Société canadienne des postes</b>	
M. Lebel .....	3047
M. Perron .....	3048
<b>L'Organisation mondiale du commerce</b>	
Mme Wasylcyia—Leis .....	3048
<b>Le droit à la liberté de conscience</b>	
M. Vellacott .....	3048
<b>L'agriculture</b>	
M. Mark .....	3048
<b>La fiscalité</b>	
M. Duncan .....	3048
<b>L'immigration</b>	
M. Duncan .....	3048
<b>La fiscalité</b>	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3048
<b>Le Code criminel</b>	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3048
<b>La Charte des droits et libertés</b>	
M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) .....	3048
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Lee .....	3049
<b>Questions transformées en ordres de dépôt de documents</b>	
M. Lee .....	3051

#### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Le Comité permanent des finances</b>	
M. Rock .....	3051
Motion .....	3051
M. Bevilacqua .....	3051
M. Loubier .....	3055
M. McNally .....	3055
Le vice-président .....	3055
M. Loubier .....	3056
M. Bevilacqua .....	3056
M. Solberg .....	3056
M. Iftody .....	3059
M. Solberg .....	3059
M. Szabo .....	3059
M. Solberg .....	3059
M. Solberg .....	3060
M. Benoit .....	3061

M. Loubier .....	3061
M. Loubier .....	3063
M. Mills (Broadview—Greenwood) .....	3064
M. Loubier .....	3065
M. Mills (Broadview—Greenwood) .....	3065
M. Loubier .....	3065
M. Szabo .....	3065
M. Loubier .....	3065
M. Szabo .....	3065
Mme Gagnon .....	3065
M. Loubier .....	3066
M. Gruending .....	3066
M. Brison .....	3068
M. Gruending .....	3068
M. Szabo .....	3068
M. Gruending .....	3068
M. Brison .....	3068
M. Gruending .....	3068
M. Nystrom .....	3068
Mme Blondin—Andrew .....	3070
M. Nystrom .....	3070
M. Benoit .....	3070
M. Desrochers .....	3070
M. Nystrom .....	3070
M. Szabo .....	3071
M. Nystrom .....	3071
M. Brison .....	3071

#### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>L'enseignement des arts</b>	
Mme Bulte .....	3073
<b>Les Lignes aériennes Canadien international</b>	
Mme Meredith .....	3073
<b>Les affections musculosquelettiques</b>	
M. Patry .....	3073
<b>Le don de vie de Sandrine</b>	
Mme Leung .....	3074
<b>La société WestJet</b>	
M. Lowther .....	3074
<b>Le projet de loi sur la clarté</b>	
M. Pagtakhan .....	3074
<b>Caroline Brunet</b>	
M. Marchand .....	3074
<b>Jerome Laper</b>	
Mme Bakopanos .....	3074
<b>La communauté portugaise de l'Outaouais</b>	
M. Proulx .....	3075
<b>Le bilinguisme</b>	
M. Hill (MacLeod) .....	3075
<b>Les travailleurs humanitaires</b>	
M. Pratt .....	3075
<b>Le projet de loi C-20</b>	
M. Bernier .....	3075
<b>L'économie</b>	
M. Nystrom .....	3076
<b>La Chambre des communes</b>	
M. Limoges .....	3076

<b>Les itinérants</b>	
M. Bernier (Tobique—Mactaquac) .....	3076
<b>L'entraînement aérien</b>	
M. Proud .....	3076
<b>Le projet de loi C-20</b>	
Mme Girard—Bujold .....	3076
<b>Le hockey</b>	
M. Solomon .....	3077

## QUESTIONS ORALES

<b>Le fonds transitoire pour la création d'emplois</b>	
M. Strahl .....	3077
M. Gray .....	3077
M. Strahl .....	3077
Mme Stewart (Brant) .....	3077
M. Strahl .....	3077
M. Gray .....	3078
M. Solberg .....	3078
Mme Stewart (Brant) .....	3078
M. Solberg .....	3078
Mme Stewart (Brant) .....	3078
<b>Le projet de loi C-20</b>	
M. Duceppe .....	3078
M. Dion .....	3078
M. Duceppe .....	3078
M. Duceppe .....	3078
M. Dion .....	3079
M. Turp .....	3079
M. Dion .....	3079
M. Turp .....	3079
M. Dion .....	3079
<b>Le port de Halifax</b>	
Mme McDonough .....	3079
M. Collenette .....	3079
Mme McDonough .....	3079
M. Collenette .....	3079
<b>Postes Canada</b>	
M. MacKay .....	3080
M. Gagliano .....	3080
M. MacKay .....	3080
M. Gagliano .....	3080
<b>Les subventions du gouvernement</b>	
M. Hill (MacLeod) .....	3080
Mme Stewart (Brant) .....	3080
M. Hill (MacLeod) .....	3080
Mme Stewart (Brant) .....	3080
<b>Le projet de loi C-20</b>	
M. Plamondon .....	3080
M. Dion .....	3081
M. Plamondon .....	3081
M. Dion .....	3081
<b>Les subventions gouvernementales</b>	
M. McNally .....	3081
M. Gray .....	3081
M. McNally .....	3081
M. Gray .....	3081

<b>Le projet de loi C-20</b>	
M. Mercier .....	3081
M. Dion .....	3081
M. Mercier .....	3082
M. Dion .....	3082
<b>Les subventions gouvernementales</b>	
M. Lunn .....	3082
Mme Stewart (Brant) .....	3082
M. Lunn .....	3082
Mme Copps .....	3082
<b>Le projet de loi C-20</b>	
Mme Debien .....	3082
M. Dion .....	3082
M. Dion .....	3083
<b>L'an 2000</b>	
Mme Whelan .....	3083
Mme Robillard .....	3083
<b>Les subventions gouvernementales</b>	
M. Hill (Prince George—Peace River) .....	3083
M. Gray .....	3083
M. Schmidt .....	3083
M. Gray .....	3083
<b>La santé</b>	
Mme Wasylycia—Leis .....	3083
M. Rock .....	3083
Mme Wasylycia—Leis .....	3083
M. Rock .....	3084
<b>Les contrats gouvernementaux</b>	
M. Bernier (Tobique—Mactaquac) .....	3084
M. Gagliano .....	3084
<b>L'immigration</b>	
M. Price .....	3084
Mme Caplan .....	3084
<b>La défense nationale</b>	
M. O'Brien (London—Fanshawe) .....	3084
M. Eggleton .....	3084
<b>Les subventions gouvernementales</b>	
M. Strahl .....	3084
Mme Stewart (Brant) .....	3084
<b>Les Jeux de la Francophonie</b>	
Mme Picard .....	3085
M. Boudria .....	3085
<b>Les anciens combattants</b>	
M. Earle .....	3085
M. Baker .....	3085
M. Dumas .....	3085
M. Strahl .....	3085
M. Bergeron .....	3085
<b>Les travaux de la Chambre</b>	
M. McNally .....	3086
M. Boudria .....	3086
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>Le Comité permanent d'examen de la réglementation</b>	
M. Grewal .....	3086
M. Dumas .....	3086
M. Gauthier .....	3086

## AFFAIRES COURANTES

### Délégations interparlementaires

M. Dumas .....	3087
M. Gauthier .....	3087

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### Le Comité permanent des Finances

Motion .....	3087
M. Brison .....	3087
M. Solberg .....	3089
M. Brison .....	3089
M. McTeague .....	3089
Mme Leung .....	3090
M. Bergeron .....	3090
M. Jordan .....	3090
Mme Leung .....	3091
M. Brison .....	3091
Mme Leung .....	3091
M. Forseth .....	3091
Mme Leung .....	3091
M. McNally .....	3091
Mme Leung .....	3091
M. Jordan .....	3092
M. Forseth .....	3093

#### Travaux de la Chambre

M. Lee .....	3095
Motion .....	3095
Adoption de la motion .....	3095

#### Comité permanent des finances

Motion .....	3095
M. Calder .....	3095
M. Forseth .....	3095
M. McNally .....	3096
M. Forseth .....	3096
M. Hart .....	3096
M. Solberg .....	3097
M. Hart .....	3097
M. Cullen .....	3098
M. Hart .....	3098

#### Message du Sénat

Le président suppléant (M. McClelland) .....	3098
--	------

## AFFAIRES COURANTES

### Comités de la Chambre

#### Examen de la réglementation

M. Kilger .....	3098
Motion .....	3098
Adoption de la motion .....	3099

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### Comité permanent des finances

Motion .....	3099
--------------	------

Mme Bennett .....	3099
M. Valeri .....	3100
Mme Bennett .....	3101
M. Wilfert .....	3101
M. Bergeron .....	3102
M. Cullen .....	3102
M. Cullen .....	3102
M. Wilfert .....	3102

## LA SANCTION ROYALE

Le Président .....	3103
--------------------	------

### Message du Sénat

Le Président .....	3103
--------------------	------

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Le Comité permanent des finances

Motion .....	3103
M. Desrochers .....	3103
Mme Girard-Bujold .....	3105
M. Bryden .....	3106
Mme Girard-Bujold .....	3106
M. Szabo .....	3106
Mme Wasylcyia-Leis .....	3108
M. Szabo .....	3108
M. Johnston .....	3108
M. Szabo .....	3108
M. Bergeron .....	3109
M. Szabo .....	3109
M. Bryden .....	3109

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### Code de déontologie parlementaire

Projet de loi C-226. Deuxième lecture .....	3109
M. Earle .....	3109
M. Bergeron .....	3111
M. Lee .....	3112
M. Strahl .....	3114
M. Jones .....	3115
M. Earle .....	3116

## MOTION D'AJOURNEMENT

### La défense nationale

M. Casey .....	3117
M. Bertrand .....	3117

### L'égalité

M. Earle .....	3118
M. Maloney .....	3118

### Le contrôle des armes à feu

M. Mark .....	3119
M. Maloney .....	3119

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste – lettre**

**Lettermail**

**03159442**

**Ottawa**

*En cas de non – livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,  
45 boulevard Sacré – Coeur,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Canadian Government Publishing,  
45 Sacré – Coeur Boulevard,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,  
Ottawa, Canada K1A 0S9.**